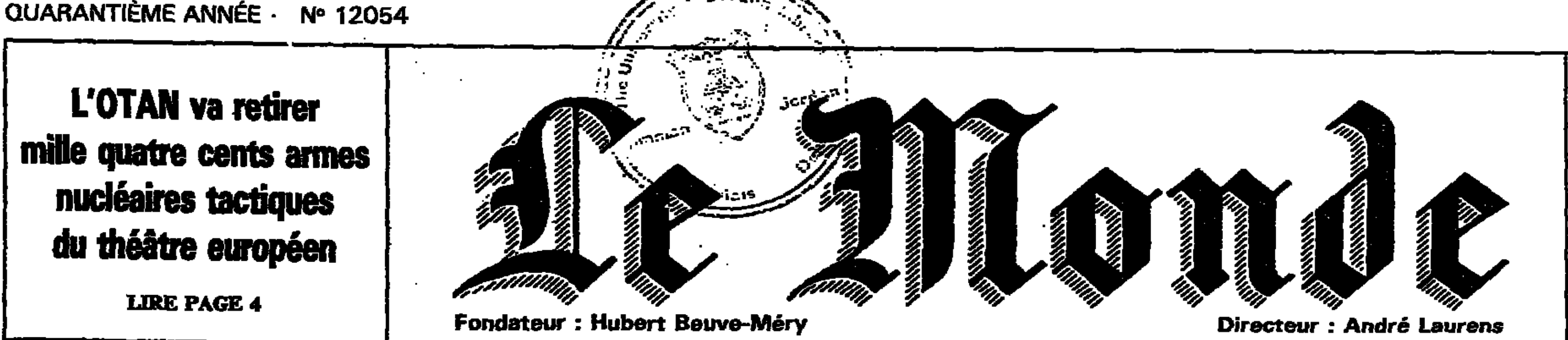
QUARANTIÈME ANNÉE - N° 12054 — SAMEDI 29 OCTOBRE 1983

L'OTAN va retirer mille quatre cents armes nucléaires tactiques du théâtre européen

LIRE PAGE 4



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Laurens

3,80 F

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 380 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 26 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 340 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 100 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 50 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 80 p. ; Italie, 1 200 L ; Liban, 375 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 85 esc. ; Sénégal, 340 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; Yougoslavie, 130 nd.

Tarif des abonnements page 27

5, RUE DES ITALIENS 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

Le retour des civils en Argentine

La sagesse populaire le dit : il est plus facile de faire sortir les militaires de leurs casernes que de les y faire rentrer. L'adage vaut pour l'Argentine comme pour bon nombre d'autres pays qui connaissent ou ont connu des régimes où les généraux font la loi. Dimanche 30 octobre, dix-sept millions d'électeurs argentins vont pourtant tenter de remettre les généraux à la place qu'ils n'auraient jamais dû quitter. Ils sont appelés à élire six cents grands électeurs qui désigneront ensuite le président de la République.

Si tout se passe selon le calendrier prévu, le président prendra ses fonctions le 30 janvier 1984, mettant fin ainsi à huit ans de dictature militaire. Les généraux n'abandonnent pas de gaieté de cœur le pouvoir, mais les quelque 30 000 morts ou disparus dont fidèlement, les « folles de la place de Mai » rappellent chaque jeudi le souvenir puis la malheureuse aventure des Malouines ont totalement discrédité l'armée.

Le scrutin s'annonce très serré entre les candidats des deux principales formations : l'Union civique radicale de M. Raul Alfonsin et le parti justicialiste de M. Italo Luder, héritier du général Peron et plus encore de son mythe, indissociable de celui de ses épouses — Evita, morte prématurément, et Isabelle, qui devait devenir elle-même président de la République.

Les derniers sondages confirment la poussée du radicalisme dans l'ensemble du pays et en particulier dans le Grand-Buenos-Aires, fief traditionnel du péronisme. Le « phénomène Alfonsin » ne s'explique pas seulement par l'intelligence et le dynamisme de sa campagne électorale. Le chef radical a profité des divisions de ses adversaires et de la présence dans leurs rangs de personnes contestées. En Raul Alfonsin, les classes moyennes se sont découvert un nouveau « lider », mais, malgré les efforts déployés en direction des couches moins favorisées, le radicalisme n'est pas parvenu à mobiliser la classe ouvrière, qui reste attachée au populisme péroniste.

M. Italo Luder n'est certainement pas le général Peron. Mais il a su compenser le handicap des comparaisons défavorables en offrant une image de sérieux, de modération et de compétence qui peut lui attirer les faveurs des indécis. Radicaux et péronistes ont rivalisé d'humour et d'imagination pour présenter le meilleur spectacle, mais il n'a guère été question de programmes.

Si aucun des deux principaux partis n'obtient la majorité absolue, le choix des grands électeurs peut réserver des surprises. Traditionnellement, ils désignaient le candidat arrivé en tête, mais il est possible que cette fois les alliances avec les petites formations jouent un rôle plus important.

Rien ne serait pire pour l'Argentine qu'une période d'incertitude, ou qu'un président « mal élu ». Les militaires qui ont accepté de quitter le pouvoir seraient trop tentés d'en tirer profit. Ils veulent déjà utiliser la période de transition pour « sonder » les nouvelles autorités sur leurs intentions quant aux séquelles de la lutte contre le terrorisme et aux nominations dans la haute hiérarchie militaire. Le nouveau président aura besoin d'une forte autorité pour que les généraux ne ressortent pas de leurs casernes.

M. Reagan accuse Moscou de soutenir le terrorisme au Liban et à la Grenade

Le président américain a prononcé un discours de chef d'État en guerre pour la défense du « monde libre »

Washington. — Le monde entier ou à peu près condamne l'invasion de la Grenade ou la désapprouve. L'opinion américaine, stupéfaite de se découvrir en guerre à Beyrouth et dans les Caraïbes, ne comprend pas pourquoi les « marines » meurent au Liban et ne sait que penser de leur débarquement à la Grenade.

M. Reagan prend la parole, trente minutes télévisées en direct de la Maison Blanche et, sur un ton de détermination et d'ardente conviction, dit que, oui, la défense des Etats-Unis, de leurs alliés et de la liberté exige « *responsabilité* » et « *sacrifices* ». Nous sommes en guerre, suggère-t-il, même s'il n'emploie pas le mot, car « *les événement de la Grenade et du Liban sont, malgré les océans, étroitement liés. Moscou a non seulement aidé et encouragé la violence dans les deux pays, mais leur apporte aussi un soutien direct à travers un réseau d'agents et de terroristes* ». En clair, l'incendie est partout, il nous touche, et nous avons à le combattre. Comme c'est ce dont il veut convaincre, il commence par le dossier, plus solide, du Liban et laisse pour la fin celui de cette petite île « *grande comme deux fois Washington* ».

A la Grenade, le bilan provisoire des pertes américaines se monte officiellement à huit morts, trente-neuf blessés et huit disparus. Plusieurs centaines de nouveaux soldats américains — le chiffre exact n'a pas été communiqué — ont été débarqués jeudi dans l'île, reliée toute la journée à la Barbade par un incessant va-et-vient d'avions militaires. La dernière grande « poche de résis-

De notre correspondant

tance » autour de la prison de Richemond-Hill, où se seraient trouvés une centaine de prisonniers politiques tenus en otages, aurait été résorbée dans la journée, selon le Pentagone.

Dans l'après-midi de jeudi, le conseiller du président pour les affaires de sécurité nationale, M. McFarlane, a affirmé que « *les opérations étaient en train de s'achever* ».

Des informations non confirmées font état de quarante-deux morts parmi les Cubains, qui, selon des officiels américains, auraient entretenu dans l'île un bataillon de génie. Pour preuve de cette forte présence militaire castriste, le Pentagone a présenté à la presse un film de huit minutes tourné dans un des six entrepôts d'armes cubains qui auraient été découverts et montrant d'importants stocks d'armes de fabrication soviétique ou cubaine. Ces armes et ces munitions (fusils d'assaut soviétiques AK47, mitrailleuses à quatre canons, obus de mortier de 120 millimètres et armes anti-aériennes portables) auraient permis à un bataillon de résister, a-t-il affirmé, pendant près d'un mois et demi. Sur une caisse de cartouches filmée en gros plan, on lisait en espagnol : « *Bureau économique cubain* » ; d'autres portaient des inscriptions en lettres cyrilliques.

Aux Etats-Unis, pendant ce temps, l'invasion de la Grenade suscite un mouvement de protestation évoquant les grandes heures de la guerre du Vietnam, dans lequel on retrouve Joan Baez, parlant du « déjà vu » des images actuelles, des défenseurs des droits civiques, des organisation, hispaniques opposées à la politique latino-américaine de M. Reagan, et l'Association des étudiants des Etats-Unis (trois millions de membres). Un mot d'ordre de marche sur Washington a été lancé pour le 12 novembre prochain. A l'inverse, les étudiants évacués de la Grenade, qui disent partout leur reconnaissance pour le président et les « marines », l'approbation totale aussi de M. Kissinger, font contre poids. Le sentiment majoritaire est bien difficile à cerner.

BERNARD GUETTA.

(Lire la suite page 6.)

Charbonnages : le déficit s'accroît

En dépit d'une subvention de 6,5 milliards de francs, les pertes atteindront 1,8 milliard en 1983 Qui osera annoncer les choix inéluctables ?

Comme ces « longues et douloureuses » maladies qu'on tente trop longtemps d'oublier parce que la vérité est parfois pire que le mal, le dossier charbon, volontairement étouffé pendant des mois par le gouvernement, menace d'éclater bientôt au grand jour. La tension monte dans les mines où, après la semaine d'action de la C.G.T., tous les syndicats de mineurs se mobiliseront en Lorraine la semaine prochaine.

La tension monte dans les régions charbonnières sur lesquelles les pouvoirs publics avaient tenté depuis l'été de déplacer le problème, en laissant aux instances régionales le soin de décider de leur avenir. La tension monte enfin entre l'état-major des Charbonnages de France, mis dans une situation désormais intenable, et le gouvernement, soucieux de préserver au-delà du raisonnable, les apparences et qui persiste à ne pas vouloir laisser annoncer les conséquences inéluctables de ses choix.

Les échéances, inévitables, approchent. L'heure des comptes est venue. Dans les régions, dans l'établissement, comme au niveau national. La semaine prochaine, le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, réuni en session extraordinaire, examinera les conclusions de la commission d'évaluation régionale, lesquelles doivent servir de base aux décisions de poursuite ou de ralentissement de l'activité charbonnière.

Dans la nuit du 15 au 16 novembre, l'Assemblée nationale débattra du projet de budget pour 1984 du ministère de l'industrie et de la recherche, où figure une ligne Charbonnages de France. Enfin, l'établissement devra, dans les semaines à venir, remettre au gouvernement un projet de budget pour l'an prochain.

Il faudra bien finir par annoncer des chiffres : chiffres de subventions, chiffres de déficit, chiffres de production et d'effectifs. C'est là que le bât blesse, car les chiffres, hélas, font apparaître une situation inextricable. Il faudra faire des choix. Tout le monde le reconnaît, mais personne ne veut prendre la responsabilité de les annoncer.

Charbonnages de France, en dépit d'une subvention publique énorme, se trouve en état de quasi-faillite. En 1983, C.D.F. a reçu une aide de l'Etat de 6,5 milliards de francs. Il devrait pourtant annoncer un déficit global de 1,8 milliard de francs, soit près du triple de l'an passé (691 millions de francs). La seule activité charbonnière a vu ses pertes multipliées par huit (800 millions de francs contre 116 en 1982), et la chimie, « *renforcée* » par l'apport d'une partie des activités de P.C.U.K. et de Rhône-Poulenc, devrait quasiment doubler les siennes (1 milliard de francs imputables dans les comptes de C.D.F. contre 575 millions de francs). Résultat : un endettement insoutenable pour une activité en déclin : 17 milliards de francs fin 1983 (pour un chiffre d'affaires de 14 milliards de francs), contre 9 milliards trois ans auparavant !

1984 s'annonce pire encore. Le budget est impossible à « boucler ». Il fallait, à production constante, 9,5 milliards de francs d'aide publique pour équilibrer les comptes. Or le gouvernement a prévu dans le projet de loi de finances pour 1984 une subvention à C.D.F. de 6,5 milliards de francs, soit la même somme qu'en 1983, auxquels s'ajouteront 325 millions de francs, destinés aux actions de conversion, notamment sur le plan régional.

Il est difficile, en effet, d'imaginer que l'Etat augmente au-delà son aide : 6,5 milliards de francs c'est déjà presque la moitié du budget du ministère de l'industrie (14 milliards de francs), ce qui signifie que toutes les aides à l'industrie, hors charbon, ne s'élèvent qu'à 7,5 milliards! Or avec 6,5 milliards de francs, C.D.F. ne pourra pas maintenir en l'état l'exploitation charbonnière.

VÉRONIQUE MAURUS.

(Lire la suite page 26.)

Le nouveau langage du P.C.F.

Les communistes modèrent leurs critiques mais le souhait de M. Fiterman de quitter le gouvernement au prochain remaniement relance l'incertitude sur leurs intentions

Les socialistes ont acquis une longue pratique de l'alliance avec les communistes : dans l'union de 1972 à 1977, dans la désunion de 1977 à 1981, au pouvoir depuis deux ans et demi. Le congrès de Bourg-en-Bresse coïncide avec le tournant de la législature, le « *mi-parcours* », — comme dit M. Georges Marchais, — à partir duquel la perspective va être de plus en plus dominée par les élections législatives de 1986. Quel que soit le mode de scrutin qui s'appliquera lors de ces élections, une chose est sûre : on ne voit pas, aujourd'hui, par quel miracle le P.S. pourrait conserver la majorité absolue des sièges à l'Assemblée nationale.

La question de l'alliance va de nouveau, et peu à peu, se poser en termes non plus d'exercice, mais de conservation du pouvoir ; ce que les socialistes appellent la « *reconquête de l'opinion* », et les communistes la « *contre-offensive* ». A travers ces deux entreprises, qui se veulent unitaires, mais qui paraissent aujourd'hui concurrentes, commence à se jouer une partie dont l'enjeu est le contrôle des facteurs susceptibles d'influencer le vote de l'électorat de gauche dans deux ans et demi.

Du côté des communistes, le mode d'emploi de la participation gouvernementale n'est pas parfaitement maîtrisé par tous, à tout moment. Cette situation comporte un risque de confusion ou, pis, celui de faire apparaître deux orientations contraires dont l'une, la plus critique, mais aussi la plus authentique, serait masquée, imparfaitement, par l'autre, plus unitaire, et cela pour des raisons purement tactiques.

Ce risque de dédoublement en entraîne un autre, qui pèse principalement sur les communistes les plus engagés dans l'union, c'est-à-dire les ministres. Ainsi peut s'expliquer le fait que le premier d'entre eux, M. Fiterman, avait demandé, en mars dernier, à ne pas être reconduit au gouvernement. Le premier ministre avait refusé. Le ministre des transports a renouvelé sa démarche, dans la perspective d'un changement de gouvernement qui aurait lieu avant les élections européennes du printemps 1984.

La volonté de M. Fiterman de quitter le gouvernement peut prêter à une interprétation selon laquelle elle marquerait un début de désengagement du P.C.F. Le doute sur cette question ne pourra pas être sans effet sur la rencontre au sommet, qui doit réunir les dirigeants des deux partis après le congrès du P.S.

Pour les communistes, il s'agit au contraire, disent-ils, de montrer que leur aptitude à la gestion des affaires de l'Etat ne se limite pas à quatre personnes et, encore moins, à une personnalité qui a réussi un « sans faute » depuis juin 1981. Il s'agit, en outre, de permettre à M. Fiterman de consolider sa position à la direction du parti et d'y mieux défendre l'orientation qu'il incarne.

PATRICK JARREAU.

(Lire la suite page 9.)

AU JOUR LE JOUR

Chantier

Les Cubains qui se trouvaient à la Grenade ont opposé une farouche résistance aux « marines », à la surprise du Pentagone. Présentés d'abord comme des ouvriers construisant le nouvel aéroport, ces gars du bâtiment se sont transformés en soldats valeureux et efficaces.

Lâchant truelles, pioches et pelles, ils ont saisi leurs armes automatiques avec un admirable sens de l'adaptation.

Ce qu'on ignore, c'est si, rentrés à Cuba, ils obtiendront la médaille militaire ou la médaille du travail.

BRUNO FRAPPAT.

M. JACQUES DELORS invité du « Grand Jury R.T.L.-*le Monde* »

M. Jacques Delors, ministre de l'économie, des finances et du budget, sera l'invité de l'émission hebdomadaire le « Grand Jury R.T.L.-*le Monde* », dimanche 30 octobre de 18 h 15 à 19 h 30.

Le ministre, maire socialiste de Clichy (Hauts-de-Seine), qui aura participé aux travaux du congrès socialiste à Bourg-en-Bresse, répondra en direct, de cette ville, aux questions d'André Passeron et Paul Fabra du *Monde*, de Paul-Jacques Truffaut et Bruno Cortès de R.T.L., le débat étant dirigé par Alexandre Baloud.

CUNNINGHAM ET CAGE AU FESTIVAL DE LILLE

La danse polyphonique

Merce Cunningham et sa Compagnie présentent au Festival de Lille, en création mondiale, *Roaratorio*. La musique avait été commandée à John Cage en 1979 par Klaus Schöning pour la radio de Cologne (coproduction des radios de Stuttgart, d'Hilversum et de l'Ircam à Paris). Le spectacle, donné au Colisée de Roubaix, est la manifestation de danse la plus importante qu'on ait vue depuis des mois. C'est l'apothéose d'une carrière chorégraphique, mais aussi la consécration de quarante ans d'amitié entre Cage et Cunningham.

Ils étaient ensemble pour cette première, Cage avec son éternelle tenue blue-jeans, psalmodiant le *Finnegans Wake* de Joyce, Cunningham évoluant précautionneusement avec son regard d'oiseau de nuit *ébloui par les lumières*. Deux complices, aujourd'hui comme en ces années 40 où Cage, spécialiste du happening, avait détourné Cunningham de la Compagnie de Martha Graham pour l'entraîner dans des aventures d'avant-garde. Merce *Cunningham a raconté leurs* premières tournées dans les collèges, la voiture sur le verglas, les voyages de nuit, les spectateurs qui les insultaient, les traitaient de fumistes.

Paradoxalement le musicien incite le danseur à se dégager de l'emprise de la musique, à cheminer à son propre rythme sans se soucier de la partition.

Roaratorio est la somme de leurs expériences, somme et non aboutissement car Merce Cunningham n'a pas fini d'inventer, de surprendre. Avec le temps, sa danse s'est faite plus riche, techniquement plus forte et, récemment, plus tendre. A Roubaix en début de programme, il a choisi de donner une pièce presque austère, *Inlet 2*, variation pour sept danseurs sur une gamme de soixante-quatre mouvements, ponctuée de gargouillis d'eau.

MARCELLE MICHEL.

(Lire la suite page 21.)

Le Monde

idées

Le statut de la Corse

La réforme engagée en Corse n'est-elle pas en train d'échouer ? C'est ce que se demande M. Emile Arrighi de Casanova en constatant la fragilité de la nouvelle assemblée, due en partie aux effets pervers de la proportionnelle intégrale. Adaptation des institutions et conversion des mentalités lui paraissent les seules voies de règlement du problème insulaire. A propos de l'affrontement presse-justice en Corse, Gérard Pancrazi y voit la limitation d'un pouvoir par un autre pouvoir.

Une expérience en péril

par EMILE ARRIGHI DE CASANOVA (*)

LA *Corse, aux prises* avec les excès de la violence, connaît aussi les difficultés croissantes de la régionalisation. Celles-ci, pour être moins spectaculaires, n'en sont pas moins préoccupantes. Si *la régionalisation* échoue après avoir été présentée comme de nature à résoudre le problème corse, dans le respect de l'unité nationale, c'est une carte maîtresse de l'avenir insulaire qui aura été inutilement gâchée.

Dans le dessein de régionaliser la France, la Corse tient une place à part. Elle est dotée d'un statut particulier qui a entraîné à son profit une large décentralisation, l'élection d'une assemblée au suffrage universel et la désignation d'un exécutif composé du président et du bureau de cette assemblée.

La réforme bien accueillie au moment où elle est intervenue, n'est-elle pas en train d'échouer ? La manière dont évolue l'assemblée en Corse, après plus d'un an d'existence, peut le faire redouter.

Cette assemblée s'est révélée fragile dès ses premiers pas. Le consensus qui a permis l'élection d'un président et d'un bureau de gauche a été bien modeste puisqu'il n'a réuni que 23 voix sur 61 votants. Aussitôt après, les problèmes d'intendance ont accaparé les énergies, autant, sinon plus, que les problèmes de fond. Ceux-ci commencent à être abordés, mais avec des mois de retard. C'est ainsi que l'avis sur le plan vient seulement d'être donné, alors que cette phase de la procédure de planification est close depuis le mois *d'octobre 1982 dans les autres régions*. Tandis que la crainte s'exprime sur l'adéquation des transferts de ressources aux transferts de responsabilités, les agences et les offices compétents en matière d'hydraulique, d'agriculture, de transports, de tourisme, polarisent davantage l'attention sur la désignation des membres et la répartition des postes que sur la prise en charge rapide des problèmes dont il convient de hâter la solution.

Pendant ce temps, l'absence de majorité fait le jeu des groupes charnières et en suscite même la création. A la faveur de votes récents, sept membres de l'assemblée, jusque-là non inscrits ou transfuges de leurs formations d'origine, se sont rapprochés. Mus par le désir compréhensible de jouer un rôle, mais aussi, en dépit de leurs origines diverses, par une même analyse critique à l'égard de l'exécutif régional, ils ont mêlé leurs votes à ceux de l'opposition, éliminant ainsi la gauche de la gestion des offices et, plus récemment, des présidences de commissions. Ils ont, par contre, fait élire quelques-uns des leurs, et scellé *de facto* l'existence d'une majorité composite dont on peut se demander si elle n'est que de circonstance où si elle instaure un renversement de situation.

Nous voilà donc en plein imbroglio, avec un exécutif minoritaire face à une majorité où voisinent des hommes qui, hier encore, ne rêvaient que d'en découdre et ne semblent guère en mesure de s'entendre au point d'administrer ensemble.

Il n'est pas sans intérêt, tant pour la Corse que pour les autres régions, de s'interroger sur les raisons d'une telle situation.

La plus évidente tient à la composition de l'assemblée et à la loi électorale dont elle est issue. La représentation proportionnelle était, certes, nécessaire pour ouvrir l'accès des mandats électifs à des courants d'opinion minoritaires. Elle a, de ce point de vue, atteint son but puisqu'elle a permis l'élection d'Edmond Siméoni, et de six de ses colistiers, ainsi que de Dominique Alfonsi, deux personnalités qui animent, de longue date, des formations autonomistes.

La démocratie gagne à s'enrichir des diversités, même les plus hétérodoxes. L'expérience prouve, d'ailleurs, que le maximalisme de l'expression n'est souvent qu'une réaction de dépit face aux difficultés d'accès à la représentativité légale. Une fois celle-ci acquise, la prise directe sur les réalités aiguise le sens des responsabilités. Mais l'expérience prouve aussi que la proportionnelle intégrale comporte plus d'inconvénients que d'avantages. Elle a situé le quotient électoral à environ 2 000 voix pour obtenir un siège. 2 000 voix sur 140 000 votants, est-ce significatif d'une représentativité ? Elle a abouti, en fait, au cumul de deux types de scrutins : un scrutin de liste et un scrutin uninominal. Ce dernier s'est greffé sur le premier, au bénéfice de quelques personnalités bien implantées dans leur canton ou dans leur commune et disposant du concours de colistiers sans illusions sur leurs chances propres, mais prêtant leur nom par amitié. *Ces candidats, dont l'étiquette* de circonstance valait moins que leur notoriété locale, ont presque tous franchi la barre du quotient permettant l'élection. Au lieu de favoriser les rapprochements, le scrutin a donc favorisé la dispersion. Tous les partis se sont d'ailleurs divisés contre eux-mêmes. Radicaux, socialistes, communistes, ont enregistré des dissidences qui, pour les deux premiers, ont été couronnées de succès.

Impuissance et hypertrophie

L'opposition n'a pas été non plus épargnée. Ayant décidé de se présenter unie, elle n'a pu éviter la constitution d'une autre liste, qui, bien que non soutenue par l'U.D.F., a *récupéré* une partie de l'électorat de cette formation. Cette situation a sans nul doute minoré le score de l'opposition. De plus, la constitution d'une circonscription régionale unique, plutôt que l'élection dans le cadre départemental, a livré, au hasard des places sur les listes, la répartition des sièges entre le nord et le sud de l'île. Elle n'a pas non plus favorisé la bonne connaissance des candidats par les électeurs.

Ainsi l'application de la proportionnelle *sans correctifs* a-t-elle déclenché en chaîne des conséquences inhérentes à la logique du système. Elle a atomisé la représentation, favorisé le jeu des coalitions post-électorales, soustrait ces dernières au jugement préalable des électeurs, rendu précaire toute majorité et condamné l'exécutif à n'être que velléitaire, faute de pouvoir s'affirmer avec autorité. Tous ces traits réunis donnent aux générations de l'âge mûr l'impression du déjà vécu. C'est, à l'échelle de la région, le retour aux heurs et malheurs de la IVe République.

Parallèlement à ce spectacle d'impuissance s'étale curieusement celui d'une hypertropie du politique. L'ancien établissement public régional était marqué par une sorte de bicaméralisme. Le comité économique et social débattait préalablement de tous les sujets dont le conseil régional devait se saisir. Celui-ci gardait, en toute hypothèse, le dernier mot, mais se prononçait après avoir été éclairé par la réflexion des responsables socio-professionnels. Or le nouveau système a substitué au bicaméralisme un tricaméralisme. A côté d'une assemblée consultative à compétence économique et sociale, figure une autre assemblée à compétence culturelle. Cette césure a été une erreur. En coupant le culturel de l'économique et du social, elle fait courir au premier le risque de sombrer dans le folklore ou l'irréalisme. Elle affaiblit d'ailleurs le poids de l'un et de l'autre face au pouvoir politique, qui, l'expérience des mois écoulés le prouve, considère leur consultation comme une obligation de pure forme. La marginalisation des socio-professionnels est préoccupante. Elle conduit à terme à s'interroger sur ce qui, mise à part l'étendue de la circonscription, distingue la région du département et, par voie de conséquence, sur l'utilité de superposer l'une à l'autre.

La difficulté qu'éprouve l'assemblée de Corse à se comporter autrement que ne le faisaient les conseils généraux de naguère *n'est sans* doute pas sans lien avec l'oubli des spécificités régionales.

Il n'est pas commode, il est vrai, de changer de mentalité en changeant de statut. Emettre des vœux, prendre pour cible le pouvoir central ou son représentant local, puis s'en remettre à ce dernier du soin de gérer et de se dépêtrer des difficultés, définit une situation plus confortable que le cumul des fonctions de critique, de proposition et de gestion. Or tout se passe comme si beaucoup d'élus corses n'avaient pas encore opéré cette conversion mentale et comme si ceux qui l'ont opérée faisaient figure d'isolés. D'où la tendance à *réclamer plus de pouvoirs et de* moyens avant de saisir et d'utiliser pleinement ceux qui sont déjà délégués. Cette attitude de revendication est révélatrice de la rémanence, sous un langage décentraliseur, d'une mentalité jacobine inspirée de cette idée que le dialogue avec le pouvoir central ne peut se nouer qu'en termes de revendication. Cette mentalité conduit à attendre beaucoup et sans doute trop de l'Etat, tout en lui imputant le dessein de retenir plus qu'il ne donne.

Or s'il est un reproche non fondé dans le cas de la Corse, c'est bien celui-là. L'Etat serait plutôt justiciable du reproche inverse. Il s'est désengagé bien vite, dès l'installation de l'assemblée de Corse, laissant cette dernière aux prises avec les problèmes d'intendance, qui ont absorbé le plus clair de ses énergies, dans le même temps où s'imposait à elle l'apprentissage d'un rôle inédit auquel la plupart de ses membres n'étaient guère préparés.

Que faire dans un écheveau aussi embrouillé ? Le premier impératif est celui de la clarification : ou la majorité relative de gauche parvient à ressaisir les rênes et à s'imposer comme le regroupement le plus nombreux et le plus homogène et elle peut survivre (la récente démission du M.R.G. d'un de ses membres les plus actifs, M. Toussaint Luciani, pour marquer son désaccord avec la dissolution de la C.C.N., n'est pas, pour le moment, de nature à la conforter) ; ou les prochains débats confirment qu'elle est *désormais* bel et bien *minoritaire*. Il appartiendra alors à la majorité arithmétique récemment apparue de montrer qu'elle est aussi capable de *s'accorder* sur des idées et sur un programme. Cela supposerait une *évolution, en faveur* de la régionalisation, des élus qui ont marqué jusqu'ici le plus de réserves à son égard.

Peu d'empressement à passer aux actes

Si cette hypothèse se vérifiait, elle marquerait un retour à la tradition *des idéologies, la régionalisation* ayant été, dans le passé, une idée de droite et le jacobinisme un réflexe de gauche. Rien ne permet, cependant, de penser qu'il en ira ainsi. Le gouvernement aurait alors le choix entre deux solutions : ou bien dissoudre l'assemblée et rappeler les électeurs aux urnes ; ou bien hâter le processus de régionalisation sur l'ensemble du territoire et faire renouveler l'assemblée de Corse en même temps que seraient élus au suffrage universel l'ensemble des conseils régionaux. Cette solution, qui est dans la logique de la position prise par le Conseil constitutionnel sur la constitutionnalité de la loi portant statut particulier de la Corse, ne serait capable d'introduire une *novation* et de mettre les autres régions à l'abri des mésaventures de la Corse que si, tirant les leçons de celles-ci, une nouvelle loi électorale exigeait un pourcentage minimum de suffrages pour *être élu. Ainsi amendée, la loi* contraindrait les candidats individuels, politiquement proches, à se regrouper et prémunirait les formations représentatives de courants d'opinions contre les menaces *d'éclatement*. Favorisant la clarté, elle favoriserait, par là même, l'émergence d'un exécutif capable d'administrer.

Le gouvernement se décidera-t-il à mettre en œuvre la pièce maîtresse *de sa réforme en dépit des risques* électoraux qu'une nouvelle consultation lui ferait courir ? Il a, jusqu'ici, marqué peu d'empressement à passer des promesses aux actes.

Si, faute de retenir cette solution, il se rabattait *sur la première, ce serait* l'aveu que la réforme, présentée comme ouvrant pour la Corse une ère nouvelle, s'est jusqu'ici soldée par un échec. Mais mieux vaut redistribuer les cartes en espérant que, même sans changement de loi électorale, les malheurs d'une première expérience modifieront le choix des électeurs que de laisser la situation se détériorer et la régionalisation s'enliser dans les méandres d'une situation qui se complique un peu plus chaque jour. Faute de quoi, la Corse, imprudemment présentée comme un banc d'essai de la régionalisation, pourrait en être la pierre d'achoppement.

Quelle que soit la solution qui finalement prévaudra pour surmonter le blocage institutionnel actuel, rien ne sera fondamentalement changé dans le problème corse si l'assemblée et son exécutif ne parviennent pas à mobiliser l'opinion, si la passion du verbe *n'est pas tempérée par celle de* l'action, si les couches qui n'ont joué jusqu'ici qu'un rôle contestataire, jeunes et socio-professionnels notamment, ne sont pas appelées à partager l'exercice des responsabilités, si la mise en jeu de la solidarité nationale, dont l'utilité demeure, n'apparaît pas comme le moyen de hâter le passage de l'assistance à l'autosuffisance, si la Corse, enfin, n'apparaît pas comme une carte maîtresse et originale du jeu français.

La Méditerranée, qui a historiquement servi de cadre à la réalisation de grands desseins, reste l'un des points-clés où se joue l'avenir du monde. Au cœur du *« mare nostrum »*, la Corse doit pouvoir invoquer son insularité non comme un handicap mais comme un atout. L'influence combinée des responsabilités méditerranéennes et africaines de la France et l'importance que la Communauté économique européenne attache à l'essor des îles qui sont ses postes avancés face aux pays avec lesquels elle ambitionne de jouer les complémentarités sont de nature à l'y inciter. A cette condition, la Corse peut, au triple point de vue économi*que, culturel et politique, sortir de* l'attitude résignée de défense d'un patrimoine qui s'effiloche pour s'affirmer capable de concilier la quête du modernisme et le culte de tout ce qui, dans son passé, fonde son iden*tité*.

Pour mobiliser les énergies des autres, il faut d'abord mobiliser les siennes. Or les mots ne sont mobilisateurs que si la flamme, la conviction, la vertu entraînante sont à l'œuvre, notamment chez ceux qui jouent, à l'égard de l'opinion corse, un rôle directeur. Le problème insulaire s'acheminera vers sa solution le jour où adaptation des institutions et conversion des mentalités trouveront leur point de convergence.

(*) Ancien président du comité économique et social de la Corse.

L'« affrontement » presse-justice

par GÉRARD PANCRAZI (*)

LA presse est une puissance. *Puissance d'informer* et donc de former l'opinion publique, par ce qui est dit ou par ce qui n'est pas dit, de défendre ou d'accuser en place publique le plus grand comme le plus humble, d'attaquer ou de soutenir tout acte émanant de l'autorité publique ou l'autorité publique elle-même.

Puissance redoutable et incontestablement redoutée de tous, car elle est fondée sur la rapidité et la publi*cité extrêmes, donnant ainsi* un caractère quasi irrévocable à ce qui a été diffusé.

Ce pouvoir supérieur est une émanation directe de la démocratie ; pour exercer sa souveraineté, le peuple s'est dessaisi de ses pouvoirs au profit de ses représentants. La presse va rendre compte en permanence de l'exercice qui en est fait et qu'elle va ainsi, en quelque sorte, lui restituer.

En cela, la liberté de la presse doit être assurée scrupuleusement, au même titre que les autres libertés publiques.

Mais, en tant que pouvoir, il trouve *ses limites dans l'équilibre* politique qui doit être assuré.

Ce n'est donc pas par hasard que les affrontements presse-justice se produisent dans des zones de turbulence sociale.

En Corse, de jeunes journalistes, récemment arrivés sur l'île, s'élèvent contre les atteintes à la liberté de la presse par le pouvoir, qu'il soit exécutif ou judiciaire.

En réalité, et c'est de là que vient le malentendu, nous ne sommes pas dans un rapport pouvoir—liberté, mais dans un rapport pouvoir—pouvoir.

Personne n'a jamais soutenu que les poursuites exercées étaient illégales ou n'étaient pas sous-tendues par des textes de loi.

Il n'y a donc pas atteinte à une liberté, mais limite d'un pouvoir, en application de la règle de droit.

Ce principe est le prix dû par cha*cun à la démocratie*.

(*) Premier juge au tribunal de grande instance de Bastia, délégué du Syndicat de la magistrature pour la région Corse.

CORRESPONDANCE

Pour un comité de salut public

(...) Si l'on veut que le statut particulier de la Corse soit une réussite, il est nécessaire d'en redéfinir les institutions. (...)

On le sait, l'inefficacité de l'assemblée est due à l'imbrication en son sein des pouvoirs législatif et exécutif : il est indispensable de séparer ces deux pouvoirs et qu'ils ne soient pas responsables l'un devant l'autre.

Le pouvoir législatif, détenu par l'assemblée, doit refléter l'ensemble des courants de pensée du corps électoral (...). Il est donc important que l'assemblée régionale soit élue sur un mode proportionnel. Même si une telle assemblée ne comporte pas de majorité stable, même si les ma*jorités sont variables selon les sujets* abordés, l'efficacité politique ne sera pas compromise dans la mesure où l'exécutif ne dépendra pas des partis.

Car l'exécutif, s'il veut pouvoir mener à bien sa mission, ne doit viser que la compétence et se situer en dehors des partis. En effet, il ne faut pas oublier que la situation corse actuelle nécessite des mesures urgentes, pour régler les problèmes culturels et économiques. Il ne faut pas oublier que le but du statut particulier est de rendre aux Corses la possession de leur patrimoine et qu'ils puissent en diriger eux-mêmes l'exploitation.

Pour la désignation de cet exécutif, *il faut* distinguer une situation d'urgence d'une situation stable. Car si un exécutif doit normalement être responsable devant le peuple, c'est-à-dire élu au suffrage universel, la situation actuelle de la Corse *doit être réglée par une sorte de* comité de salut public, dont l'assemblée contrôlera l'orientation et l'action politique, mais qui ne sera responsable que devant l'État. C'est une fois atteinte une situation politique stable que ce *comité pourra* laisser place à un exécutif élu.

EDMOND PERFETTINI,
membre de l'ex-F.L.N.C.
(maison d'arrêt de la Santé).

LU

« LES RELAIS DE MER », de Louis Chevalier

Souvenirs vendéens

PROFESSEUR honoraire au Collège de France, Louis Chevalier a consacré sa vie à d'austères travaux démographiques ou sociologiques. Importante, son œuvre compte au moins un classique, ces *Classes laborieuses, classes dangereuses* sur lesquelles ont planché des générations d'étudiants. Mais, l'âge de la retraite venu, ce grand universitaire a changé son fusil d'épaule : persuadé qu'il est difficile, voire impossible, de ressusciter un temps qu'on n'a pas vécu, il s'adonne désormais à un fécond travail de mémorialiste. Et, après avoir évoqué de manière savoureuse le *Montmartre du plaisir et du crime* et les *Histoires de la nuit parisienne*, voici qu'il nous raconte la vie quotidienne du village où il est né, L'Aiguillon-sur-Mer, en Vendée.

De l'Histoire ? Non, une *« suite d'histoires »*, répond l'auteur, qui a puisé dans sa mémoire une foule d'anecdotes, au fil desquelles revit un petit univers englouti dont le charme est celui des paradis perdus de la première jeunesse. Pour Louis Chevalier, en effet, ce morceau de terre vendéenne tantôt battu par le vent, tantôt brûlé par le soleil est avant tout synonyme de vacances, de découverte de la vie et, surtout, de plaisir. Témoin les pages où il fait resurgir devant nous les chaudes journées d'été, la plage alors presque déserte, les jeux enfantins et aussi d'autres jeux moins innocents, qui avaient pour cadre la pointe d'Arcay, vaste étendue de dunes où, à la belle saison, matelots et gamins du pays venaient abriter leurs amours.

Bâti sur une trame autobiographique assez lâche, ce livre n'est cependant pas seulement un recueil de souvenirs d'enfance : en contrepoint, il constitue également le plus intelligent des essais de pénétration d'une contrée mystérieuse et, à l'époque, encore assez farouche. Fils d'un négociant devenu, pour son malheur, armateur au petit pied, Louis Chevalier a vécu en contact étroit avec les habitants de L'Aiguillon, connu les mille et une intrigues du village, emmagasiné à jamais les histoires qui étaient colportées de bouche à oreille.

Aujourd'hui, il nous restitue *tout cela en une chronique où* défilent des figures hautes en couleur : les marins des trois-mâts voguant entre les îles, les boucholeurs qui, nantis seulement d'une barque, se contentaient de pêcher à *proximité des* côtes pour survivre, sans oublier les cultivateurs, les petits, les « gros », bref tout un peuple observé avec la minutie d'un entomologiste sachant voir et faire voir, partager les peines et les douleurs, et parfois marcher sur les traces d'une des célébrités du pays pour nous conter un crime étrange, une de ces histoires sans nom qui auraient fasciné le chantre d'une autre région de sable et de vase : Jules Barbey d'Aurevilly.

Des environs de 1914 à la Libération, Louis Chevalier sauve ainsi de l'oubli non seulement un *village mais une petite civilisation*, ni meilleure ni pire que d'autres, mais qu'il aime parce qu'elle est sienne. En filigrane, il n'oublie pas non plus l'histoire avec un grand H : par exemple *lorsqu'il nous montre*, pendant les deux conflits mondiaux, le patriotisme foncier de ce terroir qui n'est pas pour rien celui de Georges Clemenceau.

ÉRIC ROUSSEL.

★ *Les Relais de mer*, Fayard, 456 p., 95 F.



Le Monde

étranger

LES SUITES DU DOUBLE ATTENTAT DE BEYROUTH

Les Américains assurent ne pas vouloir exercer de représailles contre des milices chiites

Les soldats français ont mis fin, jeudi soir 27 octobre, aux travaux de déblaiement qu'ils poursuivaient depuis dimanche sur les lieux de l'attentat contre le cantonnement Drakkar à Beyrouth, sans avoir dégagé les deux derniers parachutistes portés manquants. Le lieutenant-colonel Philippe de Longeaux, porte-parole du contingent français de la force multinationale, a précisé que les secouristes avaient atteint les fondations de l'immeuble sans retrouver leurs corps. Le bilan définitif de l'attentat s'établit donc à cinquante-six morts, quinze blessés et deux disparus. Le Pentagone, pour sa part, a annoncé jeudi soir que le nombre de militaires qui ont trouvé la mort dans l'effondrement de leur P.C. s'élevait à deux cent vingt-cinq.

Le colonel des « marines », Timothy Geraghty, porte-parole du contingent américain, a tenu, jeudi soir, une conférence de presse pour annoncer que ses unités n'avaient *pas prévu de prendre des « positions offensives »* après l'attentat de dimanche contre le quartier général américain. Ces déclarations interviennent au lendemain d'informations faisant état de tensions dans les quartiers chiites, au sud de la capitale, contrôlés par le mouvement politico-militaire chiite Amal, où l'on craint des représailles des « marines ». Des sources officielles américaines avaient en effet rendu responsable de ces attentats le mouvement dissident « Amal islamique » dirigé par Hussein Moussaoui, basé à Baalbek. Le major Robert Jordan, officier des « marines », a pour sa part affirmé *« comprendre l'inquiétude »* qui règne parmi les chiites de ces quartiers, mais a ajouté que ses hommes *« ne considéraient pas les Libanais comme des ennemis »* et *« ne les blâment pas pour ce qui est arrivé »*.

La veille, M. Nabih Berri, chef du mouvement Amal, avait rappelé qu'il n'existait aucune relation entre son organisation et celle dirigée à Baalbek par Hussein Moussaoui, expulsé il y a deux ans d'Amal. Selon M. Berri, les Américains doivent rétracter les accusations lancées contre son organisation *« s'ils veulent éviter une confrontation militaire ». « Car, s'ils ne retirent pas ces accusations, je n'aurai d'autre choix que de demander le retrait des « marines » au moins de la région proche de la banlieue sud de Beyrouth. Nous ne sommes pas hostiles à la présence de la force multinationale, mais nous ne pouvons tolérer une attitude d'hostilité de la part des Américains. »*

● *A Damas*, M. Walid Joumblatt, chef du parti socialiste progressiste libanais, a affirmé qu'il avait accepté, à l'appel de la Fédération internationale des droits de l'homme, l'évacuation, à partir de samedi prochain, d'un millier des réfugiés chrétiens encerclés à Deir-el-Kamar. Cette opération devra se faire par l'entremise du Comité international de la Croix-Rouge avec le concours de la F.I.D.H.

Un appel des Quatre à la réconciliation

● *A La Celle-Saint-Cloud*, les ministres des affaires étrangères des quatre pays participant à la force multinationale au Liban ont réitéré clairement, jeudi 27 octobre, leur soutien au processus de réconciliation nationale au Liban et à la reconstruction de ce pays. A l'issue de plus de trois heures d'entretiens au château de La Celle-Saint-Cloud, MM. Claude Cheysson, George Shultz, Giulio Andreotti et Sir Geoffrey Howe ont réaffirmé le soutien de la France, des Etats-Unis, de l'Italie et de la Grande-Bretagne, à la mission de cette force et ont lancé un appel à l'unité des Libanais, en particulier à ceux qui participeront lundi prochain à Genève à la réunion du congrès de réconciliation nationale ; il leur est demandé d'effectuer *« un vrai effort »* pour parvenir à un règlement.

Des divergences subsistent cependant à la fois sur des détails et des principes, en particulier entre Français et Américains, y compris en ce qui concerne la sécurité des quelque cinq mille huit cents hommes qui forment l'ensemble de cette force, après le double attentat sanglant de Beyrouth.

Le ministre français des relations extérieures a rappelé également que la France, tout comme ses partenaires européens, préconisait une solution *globale du problème du* Proche-Orient passant par un règlement du problème palestinien.

M. Cheysson a aussi évoqué les divergences avec les Etats-Unis concernant le rôle de la force multinationale et sa sécurité au-delà de la limite du Grand Beyrouth fixée par son mandat. *« Quand nous sommes attaqués, nous ripostons »*, a-t-il dit, rappelant que des éléments français extérieurs à la force multinationale basés en mer l'avaient fait à deux reprises. *« Les Américains,* a-t-il ajouté, *ont pensé qu'ils pouvaient prendre les devants* [au-delà du Grand Beyrouth] *avant que leur force ait été attaquée. »* Selon plusieurs sources informées, les Américains ont beaucoup insisté sur la riposte à donner après l'attentat de dimanche.

M. Andreotti a précisé de son côté à des journalistes italiens qu'il comptait se rendre en Syrie les 6 et 7 novembre prochain et qu'il avait évoqué ce voyage au cours de la réunion des Quatre.

● *Deux cents militants d'extrême droite du parti des Forces nouvelles* ont manifesté, jeudi 27 octobre, à Paris, des Champs-Elysées à la place du Trocadéro, pour protester contre les attentats de Beyrouth aux cris de *« Tuons, tuons tous les terroristes »*. Une effigie de l'ayatollah Khomeiny a été brûlée lors de cette manifestation qui s'est terminée par des incidents mineurs entre les forces de l'ordre et une vingtaine d'irréductibles.

UNE VISITE AU P.C. DES MILICES CHIITES

« Nous sommes prêts à mourir pour l'islam »

De notre envoyé spécial

Beyrouth. – *« Nous n'avons peur de rien ni de personne... Nous sommes des soldats d'Allah et nous sommes prêts à mourir pour la cause de l'islam. Et puis, tu sais, nous avons combattu les Israéliens, qui sont autrement redoutables que les « marines » américains... Nous n'avons pas peur ! »* C'est l'un des plus jeunes responsables de la milice armée d'Amal, le mouvement politico-militaire chiite libanais de M. Nabih Berri, qui parle. Appelons-le « Hussein », puisque, après s'être bien assuré que nous ne le photographierions pas, il s'est refusé à nous dire son nom.

Pour gagner le P.C. d'Amal, installé *au cœur du quartier de Hay-Al-Selloum*, au centre de Beyrouth, habité à 80 % par des Libanais chiites, il nous a fallu d'abord patienter un moment au poste des miliciens – *chicane de parpaings et de pierres*, sacs de sable empilés à la va vite – qui contrôle l'unique accès routier au secteur.

Nous interrogeons Hussein sur les tirs de mortiers et d'armes automatiques provenant de l'université, dont le quartier a été l'objet dans l'après-midi du 25 octobre, et sur la vive tension que ces incidents ont aussitôt suscitée. *« Ce sont peut-être des « marines »,* répond-il, *qui ont tiré, mais cette façon de faire peut être aussi bien mise au compte de l'armée libanaise. Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas riposté. Nous savons trop bien qu'il s'agit de provocations destinées, si elles aboutissent, à faire avorter la réunion de Genève. »*

Il nous explique ensuite que la population du secteur s'élevait, avant le départ des Palestiniens, à plus de 150 000 *personnes, y compris les* deux minorités sunnite et chrétienne, mais, aujourd'hui, elle ne dépasse plus guère que 15 000 à 20 000 âmes. *« Si l'on nous attaque, reprend-il, nous nous défendrons et nous gagnerons, car les soldats de Dieu sont invincibles. »*

Pour Hussein et ses compagnons *« tous les Libanais, musulmans, chrétiens ou autres, n'aspirent qu'à vivre en paix dans leur pays. Ce qui ne pourra être que lorsque le Liban aura été nettoyé définitivement des étrangers qui s'y trouvent »*.

Si les Syriens portent à leurs yeux une part de responsabilité dans la situation actuelle, les militans d'Amal estiment toutefois qu'*« ils ont au moins le mérite de se conduire humainement avec les habitants du pays, ce qui n'est pas le cas des juifs »*. Pour l'heure, ce qu'ils disent redouter le plus, c'est que la rumeur, sciemment nourrie par leurs ennemis et voulant que le quartier *« abrite en grand nombre des Palestiniens »* ait pour conséquence de justifier d'éventuels représailles-bombardements ou pilonnages d'artillerie, *« que l'armée libanaise serait trop heureuse de déclencher contre nous pour nous éliminer »*.

Dans le quartier, la vie continue vaille que vaille. L'électricité n'est plus qu'un bien lointain souvenir, et l'eau, bien que toujours saumâtre, est vendue désormais au prix de 3 livres (environ 4,50 F) le gallon. *« Chaque jour,* précise Hussein, *les habitants d'Hay-Al-Selloum dépensent au total plus de 15 000 livres, rien que dans l'achat d'eau »*.

Le chauffeur du taxi, silencieux jusque-là, se mit à parler au retour. *« Ils ont raison,* laisse-t-il tomber une fois franchi le dernier poste de miliciens. *De notre pays, qui est un pays arabe – même s'il n'est pas habité exclusivement par des musulmans, – l'Amérique et Israël sont en train de faire un pays juif ! »*

« Amine Gemayel ne peut-il faire quelque chose pour la paix ? » La réponse claque : *« Amine Gemayel, ce n'est rien, ce n'est que le fils de son père et rien d'autre. Lui, il obéit aux ordres de Reagan. Et, pour le moment, Reagan lui a conseillé de laisser les Libanais s'entre-tuer. »*

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

« Vous n'êtes pas morts en vain »

De notre envoyé spécial

Beyrouth. – Il fait nuit noire, ce jeudi 27 octobre, à 19 h 30, lorsque deux clairons sonnent aux champs, marquant ainsi le début de la sobre cérémonie de la levée des corps des cinquante-six *chasseurs parachutistes* – cinquante-trois appartenaient au 1er R.C.P. et trois au 9e R.C.P. – dégagés heure après heure, depuis le matin du dimanche 23 octobre, des décombres de l'immeuble rasé par l'attentat.

Arrivé de Paris dans l'après-midi même, le général de division Imbot, chef d'état-major de l'armée de terre, assiste à la cérémonie funèbre aux côtés de l'ambassadeur de France, M. Fernand Wibaux, et du général Brotte, commandant la 11e division de parachutistes. Le colonel Cardinal, commandant le premier R.C.P. basé à Idron près de Pau, est aussi présent, ainsi que le général Ibrahim Tannous, commandant en chef de l'armée libanaise.

Recouverts du drapeau tricolore, les cinquante-six cercueils ont été placés sous les arbres du parc, face au perron de la Résidence des pins. En treillis vert, les parachutistes forment la haie sur les quatre côtés.

Après que le Père Lallemant, aumônier des troupes parachutistes, a salué la mémoire de ces soldats et refusé aux auteurs des attentats *« le droit de porter le nom d'homme »*, le général François Cann, commandant le contingent français, lit un message d'adieu. *« Vous n'êtes pas morts en vain,* déclare-t-il notamment, *votre sacrifice contribue à la consolidation de la paix au Liban et il rappelle au monde entier que consolider la paix est une entreprise toujours difficile et souvent douloureuse. Nous sommes fiers de vous, qui aviez mis vos armes non pas au service de la violence, mais à celui, ardu, de la modération. »*

C'est à cinquante-huit morts et quinze blessés que s'élève le bilan définitif de l'attentat du 23 octobre, puisque, en dépit des recherches ininterrompues des sauveteurs, deux corps *n'avaient pu, jeudi soir, être encore retrouvés.*

J.-M. D.-S.

LES RISQUES DE « PARTAGE » DU LIBAN

Jérusalem n'a pas apprécié les propos de M. Mauroy

De notre correspondant

Jérusalem. – Israël n'a pas apprécié les propos relatifs à la crise libanaise tenus mercredi par M. Mauroy. *« Tout se passe,* avait notamment déclaré le premier ministre, *comme si les deux principaux pays engagés au Liban s'accommodaient d'un processus risquant de pérenniser ce partage de fait. »* Damas et Jérusalem semblaient donc mis sur le même plan.

Le directeur général du ministère israélien des affaires étrangères, M. David Kimche, a convoqué jeudi 27 octobre, à Jérusalem, l'ambassadeur de France en Israël, M. Jacques Dupont, pour lui faire part du *« mécontentement »* et de la *« surprise »* de son gouvernement après les critiques exprimées par M. Mauroy à l'égard de l'accord israélo-libanais conclu en mai dernier. Israël s'étonne, a observé M. Kimche, que la France attaque un accord conclu entre deux nations souveraines avec l'aide d'une troisième *(les États-Unis)* au terme d'une libre négociation, au lieu de critiquer la Syrie qui tente de saboter cet accord.

M. Kimche, qui négocia et signa l'accord au nom d'Israël, a également évoqué les propos de M. Mauroy selon lesquels le redéploiement de l'armée israélienne au sud de la rivière Awali aurait provoqué des effusions de sang et favoriserait la partition du Liban. Le directeur général a rappelé qu'Israël avait, pendant plusieurs mois, vainement tenté de coordonner son retrait avec l'armée libanaise et d'établir un dialogue entre les chrétiens et les druzes. Israël, a-t-il souligné, *ne souhaite pas la* partition du Liban et se retirera lorsque toutes les autres forces étrangères feront de même. – J.-P. L.

LA GUERRE IRANO-IRAKIENNE

Téhéran rejette le projet de résolution occidental préconisant la neutralisation du Golfe

Téhéran *(A.F.P.)* – L'Iran a rejeté, jeudi 27 octobre, le projet de résolution occidental au Conseil de *sécurité sur le conflit Iran-Irak*, le qualifiant de *« manœuvre pour sauver le régime de Saddam Hussein »*.

Le projet occidental demande à Téhéran et à Bagdad de décréter un cessez-le-feu dans le Golfe et de s'engager solennellement à y respecter la liberté de navigation.

Un communiqué du ministère des affaires étrangères de Téhéran affirme qu' *« il est impossible pour l'Iran d'accepter toute résolution du Conseil de sécurité si ce dernier ne corrige pas ses positions injustes du passé et ne condamne pas l'Irak pour agression et violation des conventions de Genève »*. Il ajoute que *« le Conseil de sécurité vise à préparer les moyens en vue d'une intervention des forces des superpuissances dans le golfe Persique »* et que *« la République islamique d'Iran a décidé de continuer à se défendre honorablement jusqu'à la disparition complète de l'agression »* (...) L'*Iran ne reculera pas d'un pouce au sujet de ses justes droits. [Il] considère qu'il est de son devoir de préserver la sécurité du golfe Persique, et qu'aucune force n'a le droit d'intervenir dans les affaires de cette région. Nous avertissons les superpuissances : elles doivent s'abstenir de créer un trouble quelconque dans la région »*.

L'Iran affirme avoir occupé le saillant de Chiler

Le saillant de Chiler (en Irak), entre les villes iraniennes de Raneh et Marivan, qui permettait *« aux contre-révolutionnaires kurdes et aux Irakiens de tenir des villes iraniennes sous leur feu, a été entièrement conquis par l'Iran »*, a annoncé mercredi le président du Parlement iranien, l'hodjatoleslam Hachemi Rafsandjani.

D'une longueur totale d'une soixantaine de kilomètres, ce saillant *« pénétrait en Iran jusqu'au cœur du Kurdistan sur une longueur de plus de 30 kilomètres »*, a-t-il précisé à l'issue d'une réunion du Conseil supérieur de défense.

« Je ne sais pas ce que les Anglais avaient en tête lorsqu'ils ont procédé à la délimitation des frontières de cette région. La dernière offensive nous a permis de régler ce problème, puisque cette zone a été conquise par nos combattants et est devenue sûre pour nous », a ajouté M. Rafsandjani.

La ville irakienne de Penjwin, au sud du saillant de Chiler, est, selon Téhéran, enserrée sur trois côtés par les forces iraniennes mais n'est pas pilonnée par l'artillerie, *« pour éviter des dommages aux civils »*.

A TRAVERS LE MONDE

Hongrie

● MANIFESTATION D'ÉTUDIANTS. – La faculté de philologie de l'université de Budapest a été fermée provisoirement par la police dans la journée du mardi 25 octobre, à la suite d'une manifestation d'étudiants, selon des informations données à Vienne par *Bibo-press*, une agence de l'émigration hongroise. Le mouvement de protestation aurait été provoqué par la mise à l'écart le mois dernier du rédacteur en chef du mensuel socio-politique *Mozgo Vilag*, M. Ferenc Kulin, à qui l'on reprochait de ne pas tenir assez compte des *« concepts de classe »*. Des affiches et des pétitions protestant contre la reprise en main de cette revue, appréciée pour la manière dont elle aborde des sujets « sensibles », sont apparues dans dix-huit centres d'enseignement supérieur de Budapest, ajoute *Bibo-press*.

Indonésie

● ARRIVÉE DE RÉFUGIÉS VIETNAMIENS. – Un caboteur vietnamien, avec six cent cinq réfugiés à son bord, est arrivé le 17 octobre en Indonésie, a annoncé, mercredi 26 octobre, le représentant du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (H.C.R.). C'est le plus gros bateau de réfugiés à avoir quitté le Vietnam depuis plusieurs années. La grande majorité d'entre eux était composée de gens aisés, dont 40 % de personnes d'origine chinoise.

Congo

● INCIDENT DIPLOMATIQUE AVEC LE ZAIRE. – Le Zaïre a adressé, mercredi 26 octobre, une note de protestation au Congo à la suite de la mort d'un ressortissant zaïrois, abattu la veille, en plein jour, dans un quartier de Brazzaville, par des agents de la sécurité congolaise. Cette protestation zaïroise a entraîné une mise au point des autorités congolaises, qui ont estimé qu'elle était *« de nature à ternir les relations de bon voisinage »* entre les deux pays. Dans sa note, le Zaïre exige du Congo *« de faire toute la lumière sur cette affaire et de punir les coupables »*. Le Congo affirme de son côté que ses deux agents ont abattu, *« après plusieurs sommations »*, un *« bandit qui les menaçait et dont ils ignoraient l'identité »*. – *(A.F.P.)*

Singapour

● REMANIEMENT MINISTÉRIEL. – M. Tony Tan, secrétaire d'État aux finances, a été nommé ministre des finances en remplacement de M. Hon Sui Sen, décédé la semaine dernière. Il a été lui-même remplacé par M. Lee Yock Suan.

DIPLOMATIE

LA VISITE DE M. MITTERRAND A TUNIS

Le secrétaire général de la Ligue arabe remercie la France pour le soutien accordé à l'Irak

De nos envoyés spéciaux

Tunis. — Alors que retentissaient les dernières notes de *la Marseillaise* dans les salons de l'ambassade de France, où il venait de s'adresser à deux mille membres de la communauté française, M. Mitterrand a tenu à évoquer dans la capitale tunisienne la mémoire de *« nos soldats assassinés au service de la paix »*. L'ombre du Liban et plus généralement la crise du Proche-Orient ont, en effet, plané, jeudi 27 octobre, sur la première journée de ces entretiens.

Lors du déjeuner qu'il a offert au palais de Carthage, M. Bourguiba a exprimé sa *« préoccupation »* devant la dégradation de la situation mondiale, estimant notamment que *« la France est, aujourd'hui encore, appelée à jouer un grand rôle pour infléchir le cours des événements et contribuer efficacement à la détente »*. Le « combattant suprême » a insisté tout particulièrement sur ses inquiétudes à l'égard du problème palestinien. *« Ce souci devient angoisse quand je pense au peuple palestinien, livré seul à un irrédentisme démentiel, ce peuple dont la cause glisse progressivement vers l'oubli et l'abandon »*, a déclaré M. Bourguiba.

« Oui, les Palestiniens ont le droit de vivre sur une terre qui serait leur patrie, avec les structures de leur choix », lui a répondu M. Mitterrand. Le président de la République a immédiatement évoqué la nécessité de reconnaître le même droit au peuple d'Israël, ajoutant que ceux qui ne comprennent pas que *« le temps qui passe complique les choses risquent d'être éliminés de l'histoire »*. Brossant un tableau de la diplomatie française, le président a insisté sur sa volonté de préserver partout dans le monde les *« équilibres nécessaires »* au maintien de la paix.

Faisant allusion au Liban, au Tchad et — peut-être — à la Grenade, le chef de l'Etat a encore déclaré : *« Le respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est un droit fondamental, comme le droit à l'indépendance nationale. Que partent toutes les armées étrangères qui se trouvent dans des pays où elles n'ont rien à faire ! Quand elles y sont appelées, comme c'est le cas de la France, par des gouvernements légitimes, qu'il soit bien entendu que ces armées — les nôtres, — venues avec le souci d'accomplir un devoir, avec le désir de faire retrouver à ces pays la paix dont ils ont besoin, partiront au premier signe, au premier souffle de paix et d'espoir, qui peut être donné par les institutions internationales comme l'ONU, ou l'O.U.A., ou tout groupe d'Etats dont l'autorité morale et politique serait reconnue par les intéressés. »*

M. Mitterrand a repris ces différents thèmes devant les délégués permanents auprès de la Ligue arabe, dont M. Balaoui, représentant de l'O.L.P., avec lesquels il s'est entretenu une trentaine de minutes. Dans une brève allocution prononcée à cette occasion, le président a répété que la France n'était pas ennemie de l'Iran, et que, si les dirigeants actuels du pays lui reprochaient d'accueillir des opposants, ils ne devaient pas oublier qu'elle avait reçu, en son temps, le premier d'entre eux, l'imam Khomeiny.

A propos du Liban, M. Mitterrand a, entre autres, tenu à dire que, pour lui, il n'y avait ni chrétiens ni musulmans, mais uniquement des Libanais.

Au cours de cette réception, M. Klibi, secrétaire général de la Ligue arabe, a notamment remercié le chef de l'Etat pour l'aide apportée par la France à l'Irak : *« La nation arabe n'oubliera pas l'aide que, sous votre impulsion, la France apporte à l'un de nos Etats, l'Irak, qui supporte, pour la quatrième année consécutive, le poids d'une guerre d'un autre âge. »*

Le contentieux immobilier

S'il a semblé privilégier les thèmes internationaux, M. Mitterrand n'en a pas moins répondu aux vœux des Tunisiens en affirmant que les relations franco-tunisiennes — une *« véritable réussite »* — doivent être désormais considérées *« avec un esprit neuf »*. Le président Bourguiba avait déclaré : *« Pour se développer, cette coopération gagne à être débarrassée une fois pour toutes de tous les soucis mineurs, résidus de l'époque du protectorat. »* Parmi ces *« soucis mineurs »*, pourtant essentiels aux yeux des Tunisiens, le contentieux immobilier a occupé une large part des conversations qu'a eues M. Delors avec plusieurs membres du gouvernement tunisien.

Si le « geste » attendu par les Tunisiens n'a pas été fait d'emblée, on insiste, côté français, sur la volonté commune d'aboutir à un règlement rapide. Une solution paraît possible. En s'adressant aux représentants de la communauté française, M. Mitterrand a déclaré que *« tout un processus est désormais envisagé »*. Celui-ci pourrait être précisé dès ce vendredi..

Autres sujets de préoccupation pour les Tunisiens examinés au cours des conversations : le déficit de la balance commerciale ; l'élargissement de la C.E.E., et les travailleurs immigrés. Si, sur les deux premiers points, la délégation française s'est bornée à manifester sa bonne volonté, en revanche, sur le troisième, M. Mitterrand a réaffirmé publiquement, non sans quelque solennité, le droit au bien-être et à la sécurité des deux cent vingt mille Tunisiens résidant en France. *« Sans doute — a déclaré le chef de l'Etat — est-il un certain nombre de données fondamentales qui font que, pour parvenir à l'harmonie, un peuple — le mien — doit savoir dominer l'appel des forces mauvaises. Il existe encore des comportements racistes — je les ai toujours condamnés, — et ce n'est pas au moment où je puis peser plus que jamais sur le destin de mon pays que je pourrai les oublier. »* M. Mitterrand a toutefois rappelé la nécessité de lutter contre *« la puissante immigration clandestine qui vient embarrasser le travail de ceux qui ont fait appel à la loi pour bénéficier de l'hospitalité sur notre sol »*.

Sans préjuger les résultats de cette visite, on peut d'ores et déjà constater le caractère chaleureux des retrouvailles entre les deux présidents, qui ont, tour à tour, évoqué avec émotion le souvenir de Pierre Mendès France, dont l'épouse accompagne la délégation française. M. Mitterrand a rendu un vibrant hommage à M. Bourguiba, dont il a loué la clairvoyance, en s'écriant : *« Comme le monde aurait gagné en de multiples circonstances si l'on avait quelquefois davantage écouté Habib Bourguiba ! »*

Ce vendredi, M. Mitterrand devait prendre la parole à la Chambre des députés et donner une conférence de presse avant de s'entretenir avec plusieurs personnalités tunisiennes, dont des membres de l'opposition. Dans la soirée, le chef de l'Etat devait visiter, à Monastir, la maison natale du « combattant suprême ».

FRANÇOISE CHIPAUX et MICHEL DEURÉ.

LES NÉGOCIATIONS SUR LES EUROMISSILES

Moscou accuse Washington de « surdité politique »

M. Shultz, le secrétaire d'Etat américain, n'a pas voulu commenter, jeudi 27 octobre, à Paris, les déclarations faites par M. Andropov à la *Pravda*. *« Les négociations continuent »*, a-t-il simplement dit, en réponse, au numéro un soviétique, qui avait menacé d'interrompre les négociations de Genève en cas de déploiement des euromissiles de l'OTAN. Peu avant, le département d'Etat avait affirmé à Washington que les déclarations de M. Andropov étaient *« totalement injustifiées »* ; ce commentaire avait entraîné une réplique de l'agence soviétique Novosti, accusant les Etats-Unis de *« surdité politique »*.

L'OTAN va retirer 1 400 armes nucléaires tactiques du théâtre européen

Correspondance

Montréal. — Le groupe des plans nucléaires de l'OTAN, réuni jeudi 27 octobre à Montebello, à 75 kilomètres d'Ottawa, a entériné sans difficulté le rapport préparé par le groupe de haut niveau recommandant le retrait unilatéral de mille quatre cents armes nucléaires tactiques de l'arsenal européen au cours des cinq ou six prochaines années.

Douze ministres de la défense et les ambassadeurs d'Espagne et de Grèce — la France et l'Islande ne faisant pas partie du groupe — ont invité l'U.R.S.S., par la voix du secrétaire général de l'alliance atlantique, M. Joseph Luns, à *« suivre cet exemple »*.

Visant à apaiser les craintes exprimées à travers les dernières grandes manifestations pacifistes, les participants ont souligné que l'OTAN allait ramener son arsenal *« à son niveau le plus bas depuis vingt ans »*. Ils ont aussi lancé un ultime avertissement à l'U.R.S.S. en réaffirmant leur détermination de déployer en Europe les Pershing et les missiles de croisière à partir de décembre.

Aucune précision n'a été donnée sur la nature exacte des armes couvertes par la décision prise à Montebello ni sur les modalités d'exécution du démantèlement, laissées à la compétence des autorités militaires.

On sait toutefois qu'il s'agira d'armes nucléaires telles que des obus d'artillerie, des ogives ou des missiles de faible portée d'action. L'OTAN dispose encore de quatre mille cinq cents armes tactiques sur le sol européen.

Une initiative de M. Trudeau

Par un curieux hasard de calendrier, M. Pierre Trudeau a prononcé le même soir à l'université de Guelph, en Ontario, un discours sur « Les stratégies de paix et de sécurité à l'ère nucléaire ». Le premier ministre canadien a confirmé son intention de proposer ses bons offices pour rétablir la confiance entre l'Est et l'Ouest et mettre un terme à l'escalade. Il prendra son bâton de pèlerin le 8 novembre pour une visite éclair de quatre jours en Europe, où il fera part de ses réflexions et de ses recommandations aux dirigeants français, belges,néerlandais, allemands et italiens. Il rencontrera ultérieurement Mme Thatcher à la conférence du Commonwealth. Ce voyage européen pourrait servir de prélude à des visites à Washington et à Moscou. *« La tension*, a notamment déclaré M. Trudeau, *est à un niveau trop élevé pour que nous n'en revenions pas à une attitude plus constructive pour la résolution des crises et le degré de méfiance mutuelle est trop marqué pour que nous n'essayons pas de rétablir la confiance par des contacts et des consultations plus soutenues »*.

(Intérim.)

ASIE

Chine

LES ENTRETIENS SINO-SOVIÉTIQUES

Des progrès sur le seul plan commercial

De notre correspondant

Pékin. — La troisième série des entretiens sino-soviétiques, qui s'achève en cette fin de semaine à Pékin, paraît avoir buté sur les mêmes obstacles politiques que les deux premières. Ni sur le Cambodge ni sur l'Afghanistan, aucun assouplissement des positions respectives n'aurait été constaté. En revanche, confirmant une tendance déjà notée précédemment, une certaine disponibilité se serait manifestée de part et d'autre pour tenter d'approfondir le dialogue dans les domaines strictement bilatéraux, qu'il s'agisse des échanges commerciaux ou culturels, voire du problème frontalier.

Ce nouveau « round » de discussions s'est déroulé sensiblement au même rythme et selon le même rituel que les deux premiers, à quelques détails protocolaires près. Commencées le 6 octobre, les conversations ont donné lieu, jusqu'au 20, à cinq rencontres des deux délégations. Après quoi, accompagné de son collègue chinois, M. Qian Qichen, le chef de la délégation soviétique, M. Ilytchev, a fait un déplacement en province, à Chongqing, dans le Sichuan. De retour de ce voyage, quelque peu contrarié, semble-t-il, par les conditions atmosphériques, il a été reçu, jeudi 27 octobre, par M. Wu Xueqian, le ministre chinois des affaires étrangères. Le départ pour Moscou de M. Ilytchev est prévu pour le 29 octobre. Les deux parties se seraient mises d'accord pour se revoir au printemps.

Sur le plan protocolaire, il faut noter que la délégation soviétique (huit personnes au total) a été, cette fois, logée à la résidence réservée aux hôtes de marque et non plus à l'ambassade de l'U.R.S.S., comme précédemment.

Peu d'informations ont filtré pour le moment sur le contenu des conversations. Il apparaît, cependant, que les Russes auraient fait diverses propositions pour augmenter le volume du commerce bilatéral — on parle d'un doublement possible des échanges l'an prochain — et renforcer les contacts culturels (les échanges pourraient porter sur cent étudiants dans chaque sens au lieu de dix cette année).

Impasse sur le Cambodge et l'Afghanistan

Diverses voies paraissent devoir être explorées en matière économique, comme l'atteste la visite de deux semaines que vient de faire en Mandchourie un groupe de responsables du ministère soviétique des charbonnages, conduit par un vice-ministre, ou encore le projet d'une participation de l'U.R.S.S. à la modernisation d'une usine textile à Harbin, dans le Heilongjiang. Tout en acceptant l'idée de confier à des experts le soin d'examiner les projets avancés du côté soviétique et en envisageant un accroissement des échanges commerciaux, les Chinois conservent toujours une certaine prudence et semblent hésiter à renouer une coopération économique plus élaborée, qui revêtirait nécessairement un caractère gouvernemental.

Les Russes, de leur côté, auraient opposé la même fin de non-recevoir que par le passé au sujet du Cambodge et de l'Afghanistan. Ils se seraient dits prêts, en revanche, à aborder plus à fond les questions de sécurité à la frontière. On ignore quelle part à occupé dans les discussions la question des SS-20 stationnés en Sibérie, que les Chinois se promettaient de soulever à cette occasion.

Parallèlement à leurs contacts avec les Soviétiques, les Chinois procèdent à un élargissement de leurs relations avec différents pays communistes, comme le montre la visite, pendant le séjour à Pékin de M. Ilytchev, des ministres du commerce extérieur cubain et hongrois. L'un et l'autre ont été reçus par un vice-premier ministre et, à en juger par les propos qui ont été officiellement rapportés, ces entrevues semblent s'être déroulées dans une atmosphère très cordiale.

C'est ainsi que M. Wan Li a déclaré à son interlocuteur magyar, M. Peter Veress, que la Chine souhaitait procéder avec la Hongrie à des *« échanges d'expériences »* à propos de la réforme du système économique. Quant à M. Tian Jiyun, autre vice-premier ministre, il s'est félicité de *« l'amitié traditionnelle entre les peuples chinois et cubain »*, assurant qu'il existait de *« bonnes perspectives »* pour un développement des relations économiques et commerciales entre les deux pays.

MANUEL LUCBERT.

● *Amnesty International réclame la fin des exécutions.* — L'organisation humanitaire Amnesty International a engagé, jeudi 28 octobre, la Chine à mettre fin aux exécutions, qu'elle présente comme étant les plus importantes depuis le début des années 70. Dans une lettre au président Li Xiannian, Amnesty International indique avoir eu connaissance de plus de six cents cas d'exécutions dans quelque vingt villes et régions en Chine depuis le mois d'août. L'organisation ajoute que les condamnés sont mis à mort par groupes de quinze à quarante après avoir été promenés dans les rues. Amnesty souligne que le recours croissant à la peine de mort va à l'encontre des résolutions de l'ONU en faveur d'une réduction du nombre des exécutions.

● *Aide à M. Arafat.* — La Chine a décidé d'accorder une aide matérielle d'urgence à l'Organisation de libération de la Palestine (O.L.P.), a rapporté le mercredi 26 octobre l'agence Chine nouvelle. Cette dernière n'a pas précisé le montant de l'aide, se contentant d'indiquer que celle-ci avait été réclamée par le président de l'O.L.P., M. Yasser Arafat. La Chine aide déjà matériellement et militairement le mouvement de M. Arafat, tout en déplorant les divergences apparues en son sein ces derniers mois. — *(A.F.P.)*

Japon

LE PREMIER MINISTRE DEMANDE A M. TANAKA D'ABANDONNER SON SIÈGE DE DÉPUTÉ

Tokyo *(A.F.P.)*. — Le premier ministre, M. Yasuhiro Nakasone, a décidé de demander à l'ancien premier ministre Kakuei Tanaka d'abandonner son siège de député afin de débloquer les travaux parlementaires à la Diète (Parlement), a-t-on appris de source officielle, jeudi 28 octobre. Le porte-parole du gouvernement, M. Masharu Gotoda, a indiqué que M. Tanaka avait accepté le principe d'une rencontre avec M. Nakasone.

Les travaux de la Diète sont interrompus depuis le 12 octobre. Ils sont, en effet, boycottés par les partis d'opposition, qui réclament le vote par l'Assemblée d'une motion demandant la démission de M. Tanaka. Le parti libéral démocrate, qui détient la majorité absolue dans les deux Chambres, refuse de faire mettre cette motion aux voix, craignant que certains de ses membres, hostiles à M. Tanaka, ne votent pour ou s'abstiennent.

M. Tanaka a été condamné, le 12 octobre, à quatre ans de prison et *500 millions de yen (2,1 millions de dollars)* d'amende pour avoir touché des pots-de-vin de la compagnie Lockheed lorsqu'il était premier ministre, de 1972 à 1974. Il a fait appel, est resté en liberté sous caution et a déclaré qu'il garderait son siège de député jusqu'à ce que son innocence soit prouvée. Il siège à la Diète en qualité d'indépendant depuis sa démission du P.L.D., au moment de son inculpation en 1976, et a conservé la haute main sur ce parti, dont il contrôle la plus importante faction.

M. Nakasone lui doit, en grande partie, son accession à la tête du parti et au poste de premier ministre, en novembre dernier. La situation actuelle ne peut donc que l'embarrasser et constitue sa plus sérieuse épreuve politique depuis qu'il est au pouvoir.

EUROPE

Pologne

M. Janos Kadar apporte sa caution à l'équipe du général Jaruzelski

Le premier secrétaire du parti socialiste ouvrier hongrois, M. Janos Kadar, s'est félicité de la *« renaissance socialiste »* en Pologne, au cours d'une visite officielle d'amitié de quarante-huit heures à Varsovie, les 26 et 27 octobre. C'est la deuxième visite officielle d'un dirigeant d'un pays frère en Pologne depuis le coup de force du 13 décembre 1981, après celle du chef du parti et de l'État allemands, M. Erich Honecker, en août dernier. La Hongrie, qui s'était pendant un *temps distinguée des autres pays socialistes* par la manière un peu plus nuancée dont elle appréciait les événements de Pologne, a apporté ainsi sa caution à l'équipe du général Jaruzelski : la presse polonaise a profité de cette occasion pour mettre en valeur les vertus de l'expérience hongroise et accréditer l'idée que l'équipe au pouvoir à Varsovie allait elle aussi s'engager dans la voie de réformes.

Les discours prononcés pendant la visite par le général Jaruzelski et M. Kadar se sont différenciés cependant par quelques nuances, le dirigeant hongrois adoptant un ton moins dur pour évoquer les rapports Est-Ouest. M. Kadar s'est aussi taillé un franc succès dans une usine de Varsovie où il a déclaré que *« les syndicats devaient être indépendants, et non une filiale du parti »*. — *(A.F.P., UPI.)*

● *Cinq réfugiés à Berlin-Ouest.* — Cinq Polonais — quatre hommes et un enfant — ont atterri, mardi 25 octobre, sur l'aérodrome militaire américain de Berlin-Tempelhof à bord d'un petit avion de tourisme. L'appareil avait décollé d'un aéroport situé près de Wroclaw, au sud-ouest du pays. C'est la septième fois depuis la proclamation de l'état de guerre en décembre 1981 que des Polonais fuient leur pays de cette manière. — *(U.P.I.)*

● *Plainte contre des brutalités policières.* — L'épouse de M. Zbigniew Janas, l'un des dirigeants clandestins de Solidarité pour la région de Varsovie, a porté plainte récemment pour brutalités policières, a reconnu, mardi 25 octobre, le porte-parole du gouvernement. Selon des sources proches de Solidarité, Mme Bogumila Janas a été battue et molestée par des fonctionnaires de la police politique (S.B.), et menacée de représailles au cas ou son mari ne se livrerait pas à la milice. — *(A.F.P.)*

Espagne

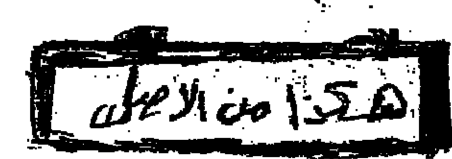
DIX-HUIT ANS DE PRISON POUR LES ACCUSÉS DU PROCÈS DE BERGA

(De notre correspondant.)

Madrid. — Des peines sensiblement moins sévères que celles demandées par le procureur ont été prononcées, le jeudi 27 octobre, par le tribunal militaire qui jugeait les auteurs de l'attaque du 15 novembre 1980 contre la caserne de Berga, en Catalogne. Huit des neuf accusés appartenant à l'ETA politico-militaire purgeront une peine de dix-huit ans de prison tandis que le dernier, un indépendantiste catalan, a été condamné à dix ans de détention. Le procureur avait initialement demandé un total de 1 281 années de réclusion.

Le procès a eu lieu dans un climat tendu en raison principalement de l'assassinat, le 18 octobre, du capitaine Alberto Martin Barrios. Ses ravisseurs, membres de l'ETA politico-militaire, avaient exigé la libération des accusés de Berga en échange de la vie de l'officier.

Les affrontements verbaux entre les avocats et le président du tribunal, un colonel, ont été constants. Huit des accusés avaient récusé leurs avocats, mais le conseil de guerre a refusé d'en tenir compte. Les avocats, qui avaient demandé pour cette raison à quitter la salle, se sont vus obligés par le président du tribunal à assister au procès. Ils ont annoncé leur intention de saisir de l'affaire l'ordre des avocats de Barcelone. — Th. M.



ÉTHIOPIE

Les insurrections en Erythrée et au Tigré

Le nouveau visage d'une guerre sans fin

De notre envoyé spécial

Asmara. – Comment n'éprouverait-on pas un sentiment de déjà vu en revisitant, après quatre ans d'absence, cette Erythrée où une dure guerre se traîne depuis plus de vingt ans ? Erythréens et Ethiopiens, aujourd'hui comme hier, n'ont *rien à se dire*, tant leurs positions respectives sont éloignées. Deux nationalismes modernes et vigoureux se livrent un combat sans merci et sans nuances. Sur le terrain, rien *n'indique que les Ethiopiens peuvent* espérer, à court terme, réduire le nord de l'Erythrée, peu accessible et bien verrouillé par le F.P.L.E. (Front populaire de libération de l'Erythrée). Et pourtant, certains changements se sont opérés, et la guerre d'Erythrée n'a plus tout à fait le même visage.

Cette nouvelle histoire commence peut-être à Addis-Abeba, où traditions féodales et liturgie marxiste semblent faire bon ménage. Une immense statue de Lénine, inaugurée en septembre, à l'occasion du neuvième anniversaire de la chute de l'empire, et quelques effigies du trio marxiste-léniniste – Engels demeure de la partie – n'enlèvent rien au caractère désuet de cette vieille ville un peu miséreuse, non sans style, qui s'est habituée à ses nouveaux maîtres après des années de terreur « *blanche* » ou « *rouge* ». Détente ? Non, mais nouvelle assurance de ce régime militaire dont les filets sont assez bien tendus pour qu'il ne demeure plus sur le qui-vive. L'Ethiopie du lieutenant-colonel Mengistu et de son DERG (Comité militaire provisoire) – on ignore toujours l'identité de la plupart de ses membres, – a pris de la bouteille.

Sur le plan intérieur, la nouvelle *Nomenklatura* politico-militaire se sent assez à l'aise pour s'ouvrir à des techniciens ou à des fonctionnaires qui n'étaient pas, au départ, de son bord. Elle envisage même, sérieusement cette fois-ci, de doter le régime d'un Parti des travailleurs. Une puissante commission, la COPWE, a charge d'en élaborer la constitution, et il pourrait représenter, dans le contexte actuel, non un danger pour le régime militaire, mais un rouage supplémentaire à sa disposition. Quant aux nationalités, nombreuses, des marches de l'ancien empire abyssin, elles ont le choix entre la répression et les statuts d'autonomie interne offerts par les systèmes socialistes. Un Institut des nationalités vient même d'être créé à leur intention.

Une situation militaire gelée

Sur le plan extérieur, tout en maintenant des liens étroits avec ses alliés socialistes – à commencer par les Soviétiques, les Cubains et les Allemands de l'Est, – le lieutenant-colonel Mengistu a profité de la crise de l'Organisation de l'unité africaine pour faire une rentrée habile sur la scène panafricaine. Assurant, depuis le sommet réuni en juin à Addis-Abeba, la présidence annuelle de l'O.U.A., le chef d'Etat *éthiopien a su, jusqu'ici, jouer* les arbitres et non se classer comme le chef de file des Etats membres dits « progressistes ». La diplomatie éthiopienne est assez libre de ses mouvements pour juger que l'intervention militaire française au Tchad peut « *contribuer à y ramener la paix* », ainsi que nous l'a dit M. Goshu Wolde, le ministre des affaires étrangères.

Cette ouverture diplomatique – qui se double d'un appel aux investisseurs occidentaux potentiels – offre également l'intérêt d'isoler davantage les insurrections auxquelles l'armée éthiopienne fait face. Addis-Abeba n'a plus grand-chose à redouter du F.L.S.O. – le Front de libération de la Somalie occidentale, soutenu par Mogadiscio, – tant la Somalie manque d'avocats dans le monde et de *moyens sur place, pour* se battre en Ogaden. De toute façon, sur ce front-là, trois bataillons cubains, en place depuis cinq ans, veillent au grain. Sur l'autre front, septentrional, les mouvements insurgés d'Erythrée et du Tigré peuvent de moins en moins compter sur l'appui d'un Soudan affaibli par des crises internes et dont le soutien paraît de plus en plus neutralisé par la « normalisation » de ses relations avec le DERG.

Telle est l'explication d'un premier *changement en Erythrée*. Si les grandes offensives menées, de 1978 à 1982, par l'armée éthiopienne ne lui ont pas permis de reprendre pied dans le Nord érythréen, où le F.P.L.E. conserve ses lignes de ravitaillement et contrôle même le bourg détruit de Nakfa, les insurgés manquent de plus en plus d'appuis extérieurs. En dépit de l'aide de quelques sympathisants arabes, les soutiens leur font cruellement défaut. Ils semblent avoir les moyens de tenir leur réduit septentrional, parfois même de porter quelques coups à leurs adversaires, mais sûrement pas de reprendre l'offensive. La *situation militaire paraît* même, à première vue, gelée.

C'est peut-être ce qui explique le changement de climat à Asmara, où un couvre-feu nocturne demeure en vigueur – comme, d'ailleurs, à Addis-Abeba, – mais où l'ambiance semble plus détendue que par le passé. Les gens parlent. Ils ne paraissent plus redouter, comme autrefois, d'être arrêtés pour avoir été vus, en compagnie d'un étranger, dans un café ou même dans la rue. Ils se moquent de l'« Afghanistan » – *ainsi ont-ils rebaptisé un quartier* résidentiel truffé de familles soviétiques sous haute protection. Même à Keren, ville qui avait été occupée par le F.P.L.E. pendant plus d'un an en 1977-1978, la vie semble avoir repris, ainsi que le montre, un vendredi, le spectacle de milliers de musulmans en djellaba qui sortent des mosquées après la prière. La tension de tous les instants, si sensible en 1979, s'est estompée dans ces centres urbains de nouveau à l'écart des combats.

Circulation sans protection

Depuis un an, on circule, sans protection militaire, entre Keren et Asmara et, surtout, sur la magnifique route qui descend de la capitale de l'Erythrée, perchée à plus de 2 000 mètres d'altitude, vers le port de Massaouah, sur la mer Rouge. Sur le bord de mer, on voit encore les ruines dues aux combats de 1978, à l'exception de l'église Saint-Michel, dont la restauration a été entreprise. Tout à fait à l'est, sur la frontière soudanaise, tout près de Tesseney, les Ethiopiens ont même amorcé, sur le territoire de l'*ancienne ferme cotonnière* italienne d'Algadihil, abandonnée en 1974, un projet de développement irrigué susceptible d'accueillir cinq cents familles d'Erythréens revenus – ou sur le point de le faire – depuis que les combats se sont éloignés de ce secteur.

Dans ces réalisations, les Ethiopiens voient le succès de l'opération Etoile rouge – reconstruire l'Erythrée tout en combattant l'insurrection – lancée en janvier 1982 par le lieutenant-colonel Mengistu. La réa*lité est sans doute un peu différente.* De nombreuses pistes demeurent coupées. Seuls des convois militaires circulent sur d'autres. Même l'axe routier qui relie Asmara à Addis-Abeba demeure interrompu avant Axoum, qui se trouve à 150 km seulement au sud de la capitale érythréenne. A Keren, une plate-forme en béton a été construite pour les hélicoptères de combat. De l'aéroport d'Asmara, on voit toujours décoller Mig-21 et Mig-23, chargés de pilonner les positions du F.P.L.E. dans la montagne. En outre, la forte protection militaire, même à Tesseney-Algadihil, laisse penser que de tels projets de développe*ment ne sont pas forcément à l'abri* d'un raid des guérilleros.

Surtout, il ne faut pas se laisser abuser par la passivité apparente de la population érythréenne. Même à Asmara, l'Ethiopien fait figure d'occupant. Les espoirs placés dans l'insurrection demeurent réels. Les Ethiopiens sont jugés responsables de tous les maux : la guerre, la faim, l'impossibilité de faire des études normales ou, encore, de relancer réellement l'économie. « *Au lycée,* nous disent des étudiants d'Asmara, *on nous parle des socialistes. Il n'y en a que pour eux. Les autres, les méchants, ce sont les impérialistes. Nous, nous préférons les impérialistes.* » Tous, on ne peut l'oublier, ont un parent « de l'autre côté ». Ou un mort à pleurer.

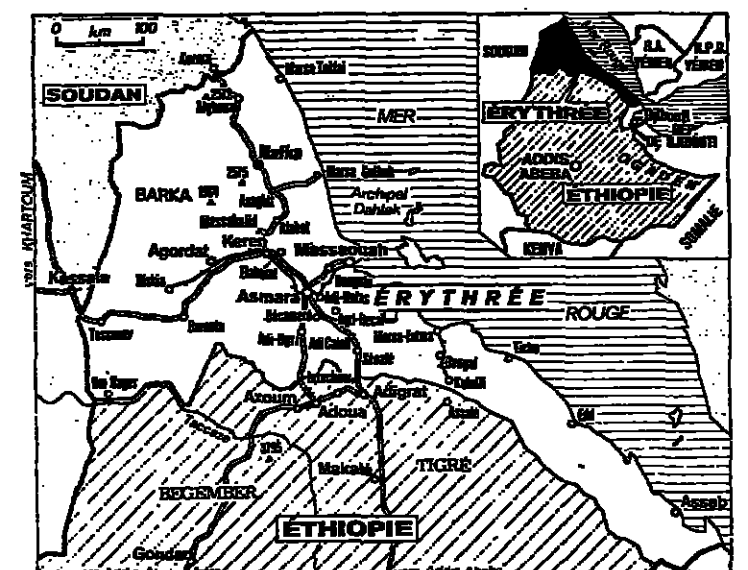
Pour les Ethiopiens, un autre développement semble assez inquiétant : l'extension, depuis deux ou trois ans, dans des secteurs où sécheresse et guerre sont complètement imbriquées, des zones passées sous le contrôle du Front de libération populaire du Tigré (F.L.P.T.), copie apparemment conforme du F.P.L.E., très actif non seulement au Tigré mais également dans le nord du Wollo et surtout du Begemder, autres provinces limitrophes de l'Erythrée. Si ce front tigréen ne revendique pas l'indépendance à l'instar de son frère jumeau érythréen, il se bat néanmoins pour une large autonomie interne et avec l'espoir que toutes les insurrections d'Ethiopie, au sud comme au nord, se coaliseront contre Addis-Abeba. *Depuis deux ans surtout, le F.L.P.T.* constitue beaucoup plus qu'une épine dans la chair d'Addis-Abeba.

En fait, tout s'est passé comme si, faute de pouvoir faire front, sauf dans le Nord Erythréen, aux impressionnantes offensives d'une armée éthiopienne doublée de milices et rééquipée par Moscou, l'insurrection avait fait glisser la bataille sur le terrain qui lui sied le mieux, celui de la guérilla. Il faut croire, alors, que la situation était mûre au Tigré, puisque le F.L.P.T. s'y est implanté très *rapidement. La grande offensive* menée au printemps de cette année, dans cette province, par l'armée éthiopienne – alors que d'autres éléments étaient chargés de clouer au sol, dans le Nord érythréen, le F.P.L.E. – est loin d'avoir recueilli tous les fruits escomptés. Le *F.L.P.T. mène, pour l'instant avec* succès, une guerre d'usure qui, d'une certaine façon, prend l'armée éthiopienne à revers et a sans doute contraint, au moins en partie, Addis-Abeba à ordonner une conscription générale.

Des victoires à l'usure ? Tel semble être le pari fait dans chacun des deux camps. Erythréens et Tigréens, pour leur part, estiment que le régime d'Addis-Abeba, ainsi que nous l'ont dit leurs représentants à Khartoum, perdra peu à peu les moyens d'une victoire sur le terrain. Parce que la guerre coûte cher et qu'elle est de plus en plus impopulaire auprès d'autres nationalités contraintes d'envoyer leurs fils au combat.

Pour Addis-Abeba, ces insurrections sont vaines et condamnées. Leurs appuis extérieurs s'affaiblissent. Personne, dans le fond, ne souhaite véritablement, à l'étranger, une Erythrée indépendante. La lassitude l'emportera d'abord chez l'adversaire. Bref, selon les Ethiopiens, les « rébellions » peuvent être asphyxiées et, de toute façon, aucune hypothèse autre que le retour des Erythréens et – *a fortiori – des Tigréens dans le giron de* l'Ethiopie ne peut être envisagée. Cette guerre, dont on parle si peu, n'est pas près de s'éteindre.

JEAN-CLAUDE POMONTI.





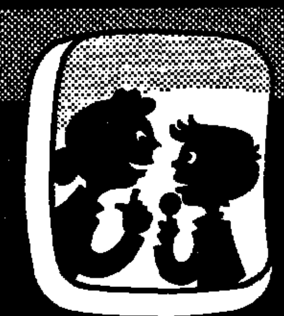














AMÉRIQUES

L'INTERVENTION AMÉRICAINE DANS L'ILE DE LA GRENADE ET SES RÉPERCUSSIONS

M. Reagan accuse Moscou de soutenir le terrorisme

(Suite de la première page.)

Au Congrès, sénateurs et représentants restent dans l'ensemble prudents. Tandis que certains applaudissent et que d'autres s'indignent, la commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants a adopté, par trente-deux voix contre deux, une résolution limitant à soixante jours la présence des troupes à la Grenade. Le président de la commission a cependant précisé que ce vote n'impliquait aucune condamnation sur le fond, mais visait seulement à faire respecter les dispositions de la loi « *sur les pouvoirs de guerre* ». Ce texte, qui date de l'époque du Vietnam, oblige le président des Etats-Unis à demander l'approbation du Congrès pour faire intervenir l'armée à l'étranger au-delà de deux mois.

La *démarche* n'est pour l'instant qu'une assurance pour l'avenir mais elle n'est peut-être pas inutile puisqu'un haut fonctionnaire du Pentagone a déclaré, sous conditions d'anonymat, au *Washington Post*, que les forces des Etats-Unis pourraient avoir à rester « *indéfiniment* » à la Grenade afin de s'opposer à de probables tentatives cubaines de revenir dans l'île pour susciter une guérilla. On souligne aussi au Pentagone que la multiplicité des engagements américains dans le monde, au Liban, dans le Golfe, en Amérique centrale, à proximité des Philippines, à la Grenade maintenant, démontre *a posteriori* la justesse des revendications d'augmentation du budget de la défense.

M. Reagan : « Une triste histoire »

Dans son discours, M. Reagan a parlé de la Grenade comme on raconte une histoire triste. La Grenade était un pays indépendant, membre du Commonwealth et lié aux autres îles caraïbiennes par le sentiment d'appartenir à un même peuple. En 1979, les troubles arrivent avec Maurice Bishop, « *un protégé de Fidel Castro* ». Il renverse le gouvernement élu et « *recherche l'aide de Cuba* » en construisant un aéroport « *utilisable pour des avions militaires, y compris les bombardiers à longue portée de fabrication soviétique* ». Les autres îles s'alarment plus encore quand Maurice Bishop met en place une armée « *plus grande que toutes les leurs réunies* » — ce qui « *n'était évidemment pas purement pour la défense* ».

L'année dernière, cet homme affirme vouloir se rapprocher des Etats-Unis, mais « *on ne saura jamais s'il était sérieux ou non* », parce que « *des plus radicaux et plus dévoués encore que lui au Cuba de Castro* » prennent le pouvoir et l'assassinent.

Les étudiants, la requête des Etats des Caraïbes, l'intervention, car « *le cauchemar des otages de Téhéran ne doit jamais se répéter* », « *peu d'informations des services secrets sur la situation dans l'île* » et notamment sur les Cubains, dont le nombre est estimé à « *plusieurs centaines d'ouvriers* », voilà les ingrédients de la situation.

En fait, dit le président, « *le nombre de Cubains était beaucoup plus large et c'étaient des soldats* ». « *Nous avons découvert une base complète avec armes et moyens de communication, montrant clairement qu'une occupation cubaine de l'île était prévue* ». M. Reagan fait référence au film du Pentagone et s'exclame : « *Grenade n'était pas l'île de paradis pour touristes que l'on disait, mais une colonie soviéto-cubaine dont on était en train de faire un bastion pour exporter la terreur et miner la démocratie.* » « *Nous sommes arrivés juste à temps* », dit le président qui ajoute : « *Ce n'est pas une coïncidence si, au moment où des gangsters ont essayé de prendre le contrôle de la Grenade, il y avait trente conseillers soviétiques et des centaines de soldats cubains (...) dans l'île.* »

Une brève allusion au possible appel à des forces du Commonwealth, une affirmation du rôle que devrait jouer Sir Paul et un vague absolu sur la date du retrait américain (« *aussitôt que possible* ») et c'est tout, comme si M. Reagan voulait dire qu'il ne s'agit là que d'un épisode du grand combat entre les Etats-Unis et le monde libre d'une part, et les semeurs de violence de l'autre.

Un récit dramatique sur le Liban

Sur le Liban, un récit aussi dramatique, particulièrement bien mené sur les attentats, et une longue explication pédagogique des raisons pour lesquelles les Etats-Unis s'y trouvent et ne s'en laisseront pas chasser. Le Proche-Orient est « *vital pour nous* (les Etats-Unis) *et pour le monde libre* », dit le président. S'il « *tombait entre les mains d'un ou de pouvoirs hostiles au monde libre, ce serait une menace directe pour les Etats-Unis et leurs alliés* ». L'Amérique, depuis 1948, a accepté « *l'obligation morale* » de défendre la nation israélienne, « *une formidable force avec laquelle un envahisseur du Proche-Orient devrait compter* ».

La Syrie, poursuit-il, a failli à sa promesse de se retirer du Liban, proclame que ce pays devrait lui revenir au sein d'une « Grande Syrie » et héberge maintenant « *sept mille conseillers techniciens soviétiques, qui entretiennent un nombre massif d'armements soviétiques, y compris des missiles sol-sol SS 21 capables de frapper les régions vitales d'Israël* ».

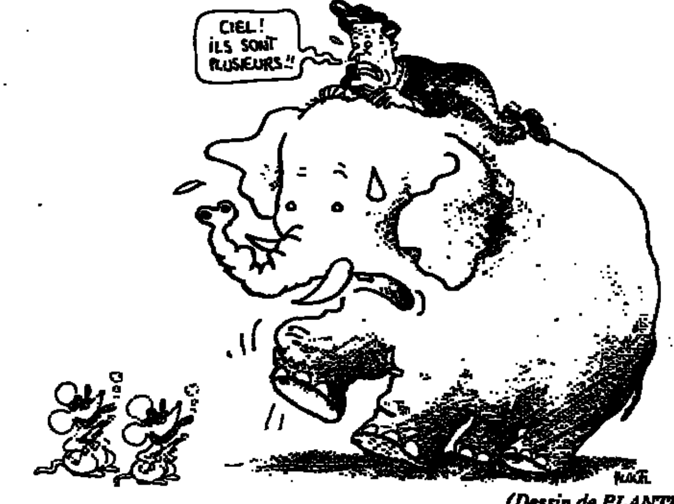
Il faut la paix dans cette région sur la base du processus engagé à Camp David, mais avant que des négociations soient possibles, il faut avoir ramené la paix et la stabilité au Liban par la reconstruction de l'Etat. La présence des « marines » et des soldats français, britanniques et italiens y a déjà grandement contribué et il faut continuer.

En conséquence, les Etats-Unis vont premièrement accélérer la recherche de la paix en nommant un nouvel ambassadeur itinérant au Proche-Orient et en « *soutenant fermement* » le président Gemayel dans les négociations qui s'ouvrent à Genève lundi prochain. Deuxièmement, « *nous travaillerons encore plus étroitement avec nos alliés à apporter un soutien au gouvernement* [de Beyrouth] *et à la reconstruction d'un consensus national* ». Troisièmement, « *la plus grande protection possible* » sera donnée aux « marines » de la force multinationale.

Autrement dit, ils continueront à courir des risques car il le faut. « *Si nous quittions le Liban maintenant*, demande le président, *quel message cela enverrait-il à ceux qui fomentent l'instabilité et le terrorisme? (...) Quelle chance y aurait-il d'un règlement négociée? (...) Quel serait le futur d'Israël? (...) Les Etats-Unis et le monde libre peuvent-ils rester les bras croisés et voir le Proche-Orient incorporé au bloc soviétique* » ?

Réponse : non, car « *tous les* (précédents) *présidents ont admis que la paix au Proche-Orient est d'un intérêt vital pour notre nation et bien sûr pour nos alliés* ».

Au passage, M. Reagan répète qu'il y a de « *fortes preuves détaillées* » montrant que les attentats de dimanche dernier ont été « *conduit par des terroristes qui ont utilisé les mêmes méthodes* » que lors de l'attentat d'avril dernier contre l'ambassade américaine de Beyrouth : des éléments proches de l'Iran. Et le président ajoute d'une phrase lourde de concision : « *Justice doit être rendue contre ceux qui ont dirigé cette atrocité. Ce sera fait.* »



(Dessin de PLANTU.)

Un privilège qui se paie

A la sérénité très grande de l'argumentation se mêle, presque à chaque moment, une exaltation de l'héroïsme des soldats de l'armée américaine, des « *hommes jeunes et braves* » dont il ne faut pas que le sacrifice ait été vain. Il y a la douleur des familles endeuillées, le « marine » bourré de tubes, incapable de parler et qui sur son lit d'hôpital écrit devant son commandant en chef « *Semper fidelis* ». Et le général qui pleure. « *Qui l'en blâmerait ?* »

Il y a tout cela que M. Reagan arrive à dire sans être ridicule, car c'est son personnage. Et il y a surtout une conviction totalement profonde, vraie et simple que les Etats-Unis et le monde libre doivent se défendre et que le privilège d'être Américain doit se payer car « *nous sommes une nation avec des responsabilités globales* ».

« *Nous ne sommes pas*, dit-il, *quelque part ailleurs dans le monde, à protéger les intérêts de quelqu'un d'autre. Nous protégeons les nôtres* (car) *le monde a changé, et aujourd'hui notre sécurité nationale* » ne peut plus être fondée sur la seule défense du territoire américaine. L'unité des démocrates et des républicains « *épaule contre épaule* » dans le soutien à nos hommes et femmes des forces armées prouve, conclut M. Reagan, que « *les Américains d'aujourd'hui feront vivre la liberté et maintiendront la paix* ».

C'était le discours d'un chef d'Etat en guerre, et la question que pose M. Reagan à ses concitoyens et au monde entier est de savoir s'il a entrepris de ne plus rien céder pour prévenir la guerre ou s'il va-t-en-guerre.

BERNARD GUETTA.

AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Les Etats-Unis opposent leur veto à un texte « déplorant » l'intervention

De notre correspondante

New-York. — Comme prévu, les Etats-Unis ont opposé, dans la nuit du jeudi 27 au vendredi 28 octobre, leur veto à la résolution présentée par la Guyana et le Nicaragua sur l'intervention américaine à la Grenade. Onze des quinze pays membres du Conseil de sécurité ont voté en faveur du texte (dont la France). Le Royaume Uni, le Zaïre et le Togo se sont abstenus.

La résolution initiale avait été notablement amendée : au lieu de « *condamner sévèrement l'intervention armée* », elle se contentait de la « *déplorer profondément* ». Elle « *déplorait aussi la mort de civils innocents* ». Un incident a retardé le début des débats : le représentant permanent adjoint des Etats-Unis, M. Charles Lichenstein, a mis en doute la légitimité du représentant de la Grenade, M. Ian Jacobs. M. Jacobs occupait, jusqu'au récent coup d'Etat, le poste de représentant permanent adjoint et avait fait, ces deux derniers jours, des interventions passionnées et remarquées au Conseil de sécurité de l'ONU et à l'Organisation des Etats américains, à Washington.

Au début de l'après-midi, une lettre du gouverneur général de la Grenade, Sir Paul Scoon, était parvenue au président du Conseil de sécurité, M. Salah (Jordanie). Sir Paul indiquait qu'il était seul habilité à désigner le représentant officiel de la Grenade à l'ONU et déniait implicitement cette qualité à M. Jacobs. M. Salah avait indiqué que cette question était du ressort du secrétaire général, M. Perez de Cuellar.

Au cours du débat, l'ambassadeur américain, Mme Kirkpatrick récusa toute « *condamnation absolue de la force* », faisant valoir que tout dépendait du « *contexte* » et que, au surplus, la charte des Nations unies ne prescrivait pas à un Etat de « *se plier à la terreur, ni à ses voisins d'accepter de se laisser terroriser par lui* ». Elle affirma que « *d'énormes arsenaux soviétiques* » avaient été découverts sur l'île qui abritait aussi « *plus de mille Cubains, soit un pour cent habitants de la Grenade* ». Admettant qu'il était « *facile de se montrer cynique en matière de restauration de l'ordre pour excuser une intervention, comme les Soviétiques l'avaient fait en Afghanistan, puis en installant un gouvernement en Pologne, ou comme les Vietnamiens au Cambodge* », Mme Kirkpatrick expliqua que la rapidité avec laquelle la force d'intervention à la Grenade quitterait l'île serait le test de la sincérité des pays participants.

Cependant, insista l'ambassadeur américain, la force d'intervention partira « *dès qu'un gouvernement libre sera mis en place, avec des institutions libres* ». Mme Kirkpatrick répéta aussi que l'une des raisons de l'intervention américaine avait été la volonté de prévenir une possible prise d'otages semblable à celle qui avait eu lieu à Téhéran, d'autant que la Grenade connaissait alors « *un vide institutionnel* ».

NICOLE BERNHEIM.

Des combats sporadiques continuaient vendredi matin

Des combats sporadiques continuaient encore dans l'île de Grenade le vendredi 28 octobre au début de la matinée. L'artillerie et l'aviation américaines ont pilonné des positions cubaines sur les collines situées à l'est de l'aéroport en construction de Pointe-Saline. Dans la journée de jeudi, les « marines » et les parachutistes avaient liquidé un des principaux points de résistance autour de la prison de Richmond-Hill. Cependant, les Etats-Unis continuaient jeudi d'envoyer des renforts. Des centaines de soldats appartenant à la 82e division aéroportée ont quitté la base de Fort-Bragg, en Caroline-du-Nord.

Selon des sources proches des services de renseignement américains, le général Hudson Austin, qui avait dirigé le coup d'Etat contre Maurice Bishop, se serait réfugié dans le sud de l'île, où il détiendrait des otages, dont le nombre et la nationalité n'ont pas été précisés. Le général Austin aurait demandé à pouvoir quitter la Grenade sain et sauf, soit pour Cuba, soit pour la Guyana.

Le porte-parole de la Maison Blanche a indiqué que plus d'un millier de Cubains se trouvaient sur l'île au moment du débarquement. La plupart auraient été faits prisonniers. Selon la station de radio La voix de la Barbade, six militaires d'origine est-allemande auraient également été capturés.

A Madrid, M. Felipe Gonzalez a annoncé, jeudi, que les Etats-Unis avaient donné leur accord à un plan d'évacuation des ressortissants cubains. Ce plan a été présenté par l'Espagne et la Colombie. Deux cents personnes ont déjà été transférées de la Grenade à la Barbade.

Cependant, les consultations se poursuivent entre pays membres du Commonwealth pour qu'une force représentant cette communauté prenne le relais des troupes américaines qui sont intervenues à la Grenade. M. John Compton, premier ministre de Sainte-Lucie, a indiqué que la force de sécurité du Commonwealth pourrait être mise sur pied « *dans les prochains jours ou les prochaines semaines* » et qu'elle serait formée par les Etats des Caraïbes, avec l'appoint d'autres pays du Commonwealth si nécessaire. Les gouvernements du Canada et de Grande-Bretagne ont déjà fait savoir qu'ils étaient prêts à participer à une force de paix.

M. Shultz réfute les critiques françaises

Enfin, le secrétaire d'Etat américain, M. George Shultz, a regagné Washington après ses entretiens de la Celle-Saint-Cloud avec ses collègues français, britannique et italien. Ces conversations devaient être à l'origine consacrées au Liban, mais M. Shultz a indiqué que l'affaire de la Grenade avait été également évoquée. Il a reconnu que la Grande-Bretagne avait conseillé à Washington de renoncer à l'intervention et il a ajouté que, face aux critiques de la France, il avait expliqué à M. Claude Cheysson « *la légitimité telle que la conçoivent* [les Etats-Unis]. » — *(A.F.P., Reuter, A.P., UPI.)*

La majorité des habitants ont bien accueilli les Américains

raconte un journaliste présent lors du débarquement

De notre envoyé spécial

Bridgetown. — « *Les habitants de la Grenade ont été contents, dans leur majorité, de voir arriver les Américains. Beaucoup sont allés vers eux pour leur montrer où il y avait des armes et des miliciens.* » Claude Urraca, reporter indépendant, seul journaliste français à avoir assisté au débarquement américain, raconte les trois jours qu'il vient de passer danbs l'île. Parti lundi de Bridgetown en compagnie de cinq confrères anglo-saxons, il est arrêté le lendemain à Saint-George's, après plusieurs heures passées en mer sur un bateau de pêche. Exténué, il vient de revenir à la Barbade dans un appareil de l'U.S. Air Force. Il a pris quelques-unes des plus belles photos de sa carrière : un diplomate soviétique demandant l'aide des Américains pour soigner un de ses compatriotes blessés ; les avions américains pilonnant les collines de la capitale pour mâter la résistance d'une « *armée révolutionnaire populaire* » qui n'avait guère les moyens de répliquer, mais qui, contrairement à l'attente des envahisseurs, ne s'est pas débandée sous l'attaque. C'est même ce qui a étonné Urraca et ses compagnons quand ils sont arrivés, mardi à midi, à Saint-George's, encore tenue par ses défenseurs : *les soldats du général Austin ne se sont pas affolés, ils sont restés calmes et disciplinés.* C'est en bon ordre qu'ils se sont repliés quand les Américains ont débarqué, après avoir pris, la veille, l'aéroport de Pearl's, au nord-est de l'île. Les Américains ont trouvé le vide devant eux : il n'y avait plus un seul dirigeant ni un soldat dans la ville, privée d'eau et d'électricité. La population, elle, était dans les rues comme à l'ordinaire et apparemment elle a fait bon accueil aux nouveaux arrivants. Alors que la bataille était proche de son épilogue, dans la nuit de jeudi à vendredi, on ignorait encore où se trouvait le général Austin, chef du comité militaire révolutionnaire, qui avait pris le pouvoir après avoir arrêté Maurice Bishop, alors premier ministre. On sait qu'il s'est d'abort retranché avec ses hommes à Fort-Frederick. Mais Fort-Frederick est tombé mercredi, puis ce fut le tour de Fort-Rupert, la caserne où Maurice Bishop et trois de de ses ministres ont été exécutés.

Claude Urraca poursuit : « *Nous sommes allés dans la prison. Les gardiens s'étaient déjà sauvés. Il y avait là une dizaine de détenus politiques, qui avaient déjà enfoncé les portes, mais ne voulaient pas s'aventurer dehors tant que la ville n'était pas totalement sous le*



contrôle américain. Parmi eux se trouvait un homme emprisonné depuis quatre ans : il militait dans un parti de gauche concurrent de celui qui était au pouvoir. Il y avait aussi des journalistes et des avocats détenus depuis plusieurs années. Alister Hugues était avec eux. »

Alister Hugues est correspondant à Saint-George's de plusieurs organes de la presse mondiale. Il avait été arrêté la semaine dernière, après l'exécution de Bishop. Dans un premier temps, on l'aviat donné pour mort.

C'est à Point-Saline, à une dizaine de kilomètres de la capitale, que les combats ont été, semble-t-il, les plus durs et les plus meurtriers. Les centaines de Cubains qui ont été capturés se trouvaient là, en train de construire un nouvel aéroport, dont le gouvernement Reagan n'affirmait depuis longtemps qu'il était destiné à l'armée de l'air soviétique. Il y a eu quarante-deux morts parmi les soldats de Fidel Castro et plusieurs dizaines de blessés.

Douze journalistes pour quelques heures

La douzaine de journalistes — américains dans leur quasi-totalité — qui ont été amenés dans l'île jeudi pour une visite de quelques heures, ont pratiquement été cantonnés dans cette zone de Point-Saline, où ils ont constaté que des bombardements continuaient. Les responsables de l'armée américaine ont montré à un groupe de reporters soigneusement sélectionnés — parmi les quelque cinq cents journalistes présents à La Barbade — un pan du champ de bataille également choisi avec soin. Les autres journalistes ont dû se contenter, pour la deuxième journée consécutive, d'assister au va-et-vient des troupes au Q.G. de Bridgetown : un bâtiment de l'aéroport annoncé comme « bureau de tourisme » par une pancarte écrite à la main, ce qui ne fait sourire personne.

En fait de tourisme, les « marines » ont fait une promenade qui leur a coûté, selon les chiffres officiels, huit morts, autant de disparus et trente-neuf blessés. Toute la journée de jeudi, les renforts n'ont cessé d'affluer. A plusieurs reprises, les gros porteurs Galaxy sont venus se poser sur les pistes. Un tel mouvement n'annonce pas pour demain un retrait américain.

La fin des opérations va permettre de découvrir sans doute ce qui s'est réellement passé ces quinze derniers jours. Les premiers témoignages enregistrés sur place éclairent un peu tragiquement la journée du 19 octobre, quand la foule a libéré Bishop de sa prison pour l'amener jusqu'au Fort-Rupert, où se trouvait l'état-major de l'armée. Il semble que les militaires aient cru que le premier ministre et ses partisans voulaient s'emparer de leurs armes. Ils auraient obéi à un réflexe de peur en liquidant sur le champ un chef qui jouissait décidément trop de la faveur populaire.

Quant à M. Bernard Coard, présenté comme le « cerveau » de la « révolution dans la révolution », il n'a ni disparu ni choisi de s'exiler comme le bruit en a couru pendant quelques jours. D'après le chef du service d'information de La Barbade, il est actuellement réfugié à l'ambassade soviétique. Il aurait même lancé à un radio un dernier appel à la résistance lorsque les « marines » étaient déjà sur place. Il était bien derrière le complot des « durs » en compagnie de quatre officiers aussi « durs » et prosoviétiques que lui qui sont entrés dans le conseil révolutionnaire. Dans feu le conseil révolutionnaire.

CHARLES VANHECKE.

● *M. Pons (R.P.R.) juge la réaction du gouvernement français « excessive ».* — M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., juge « *excessive* » la réaction du gouvernement français à propos de l'intervention américaine à la Grenade. M. Pons a également déclaré, jeudi 27 octobre, à la presse que « *la demande d'intervention* (aux Etats-Unis) *avait été faite par le gouvernement de l'île, seul responsable après l'assassinat du premier ministre, M. Maurice Bishop* ».

Enfin, selon le secrétaire général du R.P.R., « *on oublie d'autre part de dire qu'il y avait à la Grenade, pour une population de cent dix mille habitants, six cents Cubains armés, avec, pour chacun d'eux, une réserve de trois cents cartouches, et trente conseillers soviétiques* ».

UN APPEL A L'AIDE DU GOUVERNEUR DE L'ILE

Le gouverneur général de la Grenade, Sir Paul Scoon, a regagné l'île, le jeudi 27 octobre. Après avoir été libéré par les soldats américains, il avait été transféré sur le porte-avions *Guam*.

A la Barbade, le premier ministre, M. Tom Adams, a rendu publique une lettre de Sir Paul, tapée sur papier libre et datée du 24 octobre, veille du débarquement américain. Dans cette lettre, le gouverneur appelait à l'aide : « *Je requiers votre assistance*, écrivait-il à M. Adams, *pour m'aider à stabiliser cette grave et dangereuse situation. Je souhaite qu'une force de maintien de paix soit établie à Grenade pour faciliter le retour à la paix et à la tranquillité, et aussi un retour à la démocratie.*

» *Dans ce contexte, je demande aussi l'assistance des Etats-Unis, de la Jamaïque et de l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales dans l'esprit du traité établissant cette organisation et dont mon pays est signataire.* »

A Londres, un porte-parole de Mme Thatcher a déclaré que le gouvernement britannique n'avait pas eu connaissance d'un appel à l'aide de la part de Sir Paul, qui, en tant que gouverneur général, est, en principe, le représentant de la reine d'Angleterre, chef du Commonwealth. — (Reuter.)

Le Monde

politique

Le communiqué du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni mercredi 26 octobre sous la présidence de M. François Mitterrand. Au terme de ses travaux, le communiqué suivant a été publié :

● CONVENTIONS

Le ministre des relations extérieures a présenté au conseil des ministres deux projets de loi autorisant la ratification de conventions internationales :

– La convention *franco-américaine* du 25 janvier 1983 sur les transfèrements des condamnés détenus permet, dans un but humanitaire et pour faciliter leur réinsertion *sociale ultérieure*, aux ressortissants de l'un des deux Etats condamnés à une peine privative de liberté par une juridiction de l'autre Etat de purger leur peine dans un établissement pénitentiaire de leur pays d'origine ;

– La convention franco-autrichienne du 11 mars 1983 a pour objet d'exonérer de la taxe à l'essieu les camions autrichiens circulant en France et de l'impôt correspondant les véhicules français circulant en Autriche.

● L'USAGE VÉTÉRINAIRE DE SUBSTANCES ANABOLISANTES

Le ministre de l'agriculture a présenté au conseil des ministres un projet de loi relatif à l'usage de substances anabolisantes et à l'interdiction de diverses autres substances.

La réglementation antérieure sur ce point était inadaptée et suscitait de vives critiques de la part de la communauté scientifique. Elle avait engendré de nombreux abus dénoncés par les organisations de consommateurs, à l'occasion notamment du boycottage de la viande de veau en 1980.

Le texte présenté au conseil des ministres est le résultat d'une concertation entamée depuis vingt mois. Il a *été* établi sur la base des conclusions unanimes d'une commis*sion scientifique choisie après* consultation des organisations de consommateurs. Ces conclusions rejoignent celles des experts désignés par la Communauté économique européenne en *juillet 1983. Le* projet prévoit :

– l'interdiction totale de la commercialisation et de l'usage pour toutes les espèces animales des produits considérés comme nocifs, tels que les stilbènes et les thyréostatiques ;

– l'interdiction des autres anabo*lisants, sauf dans le cas* où *ils entrent* dans la composition de médicaments ayant obtenu l'autorisation de mise en marché.

Afin d'assurer le respect de cette réglementation, les services de contrôle seront renforcés : ils disposeront en 1984 d'un budget de 5 millions de francs, contre 700 000 francs en 1983.

● ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants a présenté au conseil des ministres un projet de loi relatif à l'indemnisation d'infirmités et de maladies contractées en captivité ou en déportation.

Ce projet, qui ne modifie pas le contenu des règles applicables, vise à donner valeur législative à diverses dispositions prises depuis 1973 par voie réglementaire.

● TRAITEMENTS DES PERSONNELS CIVILS ET MILITAIRES DE L'ETAT

Le conseil des ministres a approuvé le décret majorant de 2 % les traitements des personnels civils et militaires de l'Etat à compter du 1er novembre 1983.

A compter de la même date, la valeur annuelle du point indiciaire pour les personnels percevant une rémunération sur la base d'un indice nouveau majoré inférieur ou égal à 478 est porté à 241,15 F. En outre, il est procédé à l'intégration, dans les traitements soumis à retenue pour pension, d'un point d'indemnité de résidence.

Ces mesures sont conformes au relevé de conclusions soumis le 22 novembre 1982 aux organisations syndicales par le ministre de la fonction publique et des réformes administratives. Elles ont pour effet de porter à 4409,65 F le minimum de traitement mensuel brut des personnels civils et militaires de l'Etat en région parisienne, et à 3 898,56 F le minimum de pension.

Conformément aux décisions antérieures du gouvernement, cette majoration ne concerne pas la partie du traitement qui dépasse 250 000 F par an.

● MESURES POUR L'EMPLOI ET ENCOURAGEMENT AU TEMPS CHOISI

Le *ministre des affaires* sociales et de la solidarité nationale et le ministre délégué chargé de l'emploi ont présenté au conseil des ministres des communications sur le travail à temps choisi et sur la politique en faveur de l'emploi.

Les mesures annoncées s'ajoutent à l'ensemble de celles déjà prises par le gouvernement et qui ont permis de stabiliser le chômage depuis plus d'un an. Elles portent sur les points suivants.

I. – Formation et emploi des chômeurs.

1) Les actions de formation pour les salariés des entreprises connaissant des difficultés temporaires seront développées grâce à une meilleure utilisation du Fonds national pour l'emploi et par le recours au potentiel de formation dont disposent certaines grandes entreprises. Quinze mille stages seront réalisés dès 1984 ;

2) A titre exceptionnel, pour favoriser le placement des salariés en chômage depuis plus de trois *mois, le service public de l'emploi* pourra proposer aux employeurs de recruter ces salariés sur des contrats à durée déterminée de six à dix-huit mois. Cette mesure applicable aux artisans et aux petites et moyennes entreprises, ainsi qu'à celles qui doivent faire face à un surcroît exceptionnel de commandes à l'exportation, garantit les acquis de l'ordonnance du 5 février 1982. Un bilan de ce dispositif sera établi après deux ans de mise en œuvre ;

3) Des contrats emploi-*formation*- production seront expérimentés pour favoriser la création d'emplois industriels.

II. – Encouragement au temps choisi.

Le gouvernement souhaite encourager toutes les formules permettant de développer le temps choisi, modalité de réduction de la durée du travail qui associe la négociation collective et les choix individuels. Dans ce but :

1) Le gouvernement proposera aux partenaires sociaux des négociations sur les conditions d'exercice des horaires réduits et sur les modalités de la flexibilité annuelle de la durée du travail. A partir des résultats de ces négociations, il élaborera un projet de loi sur le temps choisi, qui sera soumis à la session de printemps du Parlement ;

2) Une incitation financière sera mise en œuvre dès *maintenant* pour encourager les embauches à trente heure, horaire qui ouvre de nouvelles libertés pour les salariés et peut accroître la souplesse de fonctionnement des entreprises ;

3) Un projet de loi sur le congé parental sera déposé au Parlement en temps utile pour pouvoir être examiné dès la présente session. Il prévoit d'étendre le bénéfice du congé aux travailleurs des entreprises de moins de cent salariés. L'un ou l'autre des parents aura la possibilité de prendre ce congé à mi-temps.

III. – Mesures concernant les travailleurs âgés.

1) Les départs progressifs en retraite seront encouragés, notamment pour les salariés ayant exercé des travaux pénibles. Ce développement devra s'accompagner de l'embauche de jeunes, dont la formation dans l'entreprise sera confiée aux salariés en préretraite progressive ;

2) Les chômeurs âgés de plus de cinquante-cinq ans ayant épuisé leur droit aux allocations de chômage et justifiant de vingt ans d'activités salariées pourront bénéficier d'une allocation de 2 250 francs par mois. Cette allocation, soumise à des conditions de ressources, leur sera versée jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de la retraite.

Enfin, pour que ces mesures entrent en vigueur dans les meil*leures conditions possibles du point* de vue de la gestion des entreprises, le déplafonnement des cotisations patronales à l'assurance-maladie et la baisse correspondante du taux moyen de cotisation prendront effet au 1er janvier 1984, après modification par la loi de l'ordonnance du 21 août 1967.

● LES ÉLECTIONS A LA SÉCURITÉ SOCIALE

Le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale a présenté une communication sur le déroulement et les résultats des élections à la Sécurité sociale du 19 octobre 1983.

En dépit des difficultés rencontrées dans l'établissement des listes, qui ont pu pour la plupart être surmontées en temps utile, le scrutin s'est déroulé dans de bonnes conditions de régularité. Plus de 15,5 millions d'assurés y ont participé. Les taux de participation enregistrés montrent l'intérêt manifesté pour ces élections, en particulier chez les salariés (plus de 52 % de votants) et chez les professions libérales (58,34 % de votants). Ils ont été plus faibles chez les industriels et commerçants (32,26 %) et chez les artisans (32,44 %).

Pour la première fois depuis vingt et un ans, les assurés ont pu désigner eux-mêmes leurs représentants dans les caisses d'assurance-maladie et d'allocations familiales. Il revient maintenant à *ceux-ci* d'exercer les responsabilités que leur confère la loi.

● TECHNOLOGIES NOUVELLES *DANS LES TRANSPORTS* TERRESTRES

Le ministre des transports a présenté une communication sur le développement des technologies nouvelles dans les transports routiers et ferroviaires.

Il a rappelé les succès déjà obtenus par la France pour les trains à grande vitesse, les métros et les véhicules économes en énergie.

Soucieux de renforcer les positions ainsi acquises et de donner une *impulsion nouvelle à l'effort d'innovation*, le gouvernement a décidé la mise en œuvre, pendant la durée du IXe Plan, d'un programme de recherche-développement et d'expé*rimentation dans les transports terrestres.*

Ce programme, placé sous l'autorité conjointe du ministre des transports et du ministre de l'industrie et de la recherche, mobilisera les efforts des industriels, des entreprises de transports et des laboratoires de recherche autour de quatre grands projets.

1) Le développement des trains à grande vitesse et des nouveaux matériels ferroviaires intégrera les apports les plus récents de la recherche.

2) Les innovations dans l'automobile et les transports routiers réduiront la consommation d'énergie et accroîtront la sécurité des véhi*cules. Ce projet se concrétisera* par :

– la réalisation d'automobiles consommant 3 litres aux 100 kilomètres, intégrant des composants électroniques et de nouveaux matériaux ;

– la conception d'un nouveau poids lourd de 38 tonnes ;

– *le renouvellement avant* la *fin* du Plan de la gamme des autocars et autobus.

3) L'introduction de technologies nouvelles dans les transports guidés *par rail ou par câble en milieux* urbains permettra :

– d'accroître les performances des modes de transports traditionnels, tels que les métros et les tramways, et de développer le métro automatique VAL en service à Lille ;

– d'expérimenter de nouveaux modes de transports, tels que Aramis, Poma 2 000 et les transports à très courtes distances.

4) L'utilisation maîtrisée des outils télématiques et informatiques dans l'organisation des systèmes de transport de personnes et de marchandises améliorera sensiblement la qualité des services offerts, l'accessibilité et l'information des usagers.

Dans ces différents domaines, l'Etat participera au financement des actions de recherche et de développement.

Dès 1984, le projet de budget prévoit 230 millions de francs, soit une progression de 27 % par rapport à 1983.

NOMINATIONS MILITAIRES

Sur la proposition du ministre de la défense, M. Charles Hernu, le conseil des ministres du mercredi 26 octobre a approuvé les promotions et nominations suivantes :

● TERRE. – Est élevé au rang et à l'appellation de général de corps d'armée le général de division Jean-Pierre Ebert.

Sont promus général de brigade les colonels Dominique Chavanat (affecté au secrétariat général de la *défense* nationale), Henri Salaun, Robert Delorme et Alain Lacapelle.

● ARMEMENT. – Est promu ingénieur général l'ingénieur en chef Bernard Wolf.

● CONTROLE GÉNÉRAL DES ARMÉES. – Est contrôleur général des armées le contrôleur des armées Jean-Claude Gelineau.



POLITIQUE

LA DISCUSSION BUDGÉTAIRE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

M. Destrade (P.S.) s'inquiète des «risques politiques» de la décentralisation

L'Assemblée nationale a adopté le jeudi 27 octobre les crédits du ministère de l'intérieur et de la décentralisation, qui s'élèvent à 40 338 millions de francs. La mise en œuvre de la décentralisation ayant amené des changements dans la présentation budgétaire, la comparaison des dépenses de fonctionnement, à structures égales, montre une augmentation de 9,81 % par rapport à 1983 ; les autorisations de programme pour les dépenses d'équipement croissent, elles, de 10,78 %. Le R.P.R. et l'U.D.F. ont voté contre ce projet qu'ont approuvé le P.S. et le P.C.

La police, la décentralisastion : deux dossiers que rien ne rapproche, si ce n'est de dépendre du même ministre et d'être aujourd'hui politiquement « sensibles », même si le second n'a encore eu guère de conséquences sur la vie quotidienne des Français. Deux problèmes sur lesquels, finalement, majorité et opposition n'ont pas des positions aussi tranchées qu'il pourrait paraître au premier abord.

L'opposition a su profiter Des pouvoirs que l'Etat central a transmis aux collectivités locales, au point que M. Defferre a reproché à *« certains présidents de conseils généraux, notamment des membres de l'opposition »*, de vouloir *« outrepasser leurs pouvoirs et empiéter sur ceux du représentant de l'Etat »*. La majorité, elle, se rend compte de l'importance des armes qu'elle a offertes à ses adversaires. M. Jean-Pierre Destrade (P.S., Pyrénées-Atlantiques), mesurant les *« risques politiques »*, a constaté : *« Dans bien des régions – et, est-ce un hasard ?, surtout dans celles dont la responsabilité revient à l'opposition, – la décentralisation s'est traduite par une confiscation du pouvoir au profit d'un groupe politique homogène, confiscation qui réduit l'action des élus et la responsabilité des citoyens. »*

En matière financière, les inquiétudes des élus sont très proches, quel que soit leur parti. M. André Laignel (P.S., Indre), rapporteur de la commission des finances, a constaté une diminution de ressources pour *« certaines communes et bien des départements »*. Surtout, il a demandé avec force une réforme rapide de la fiscalité locale, spécialement de la taxe d'habitation.

M. Defferre, dans sa réponse, a pu, certes, se féliciter de l'importance des crédits consacrés à la décentralisation (*le Monde* du 13 octobre), mais il n'a pas, lui non plus, nié les problèmes financiers, même s'il a rappelé que le gouvernement avait *« réparé »* les premières *« injustices »* nées de l'application de la dotation globale d'équipement, et qu'un projet de loi allait proposer de modifier certains de ses critères de calcul, ainsi que celui de la dotation globale de fonctionnement.

En revanche, le ministre de l'intérieur s'est refusé, malgré les demandes de l'opposition, à annoncer quand auraient lieu, et selon quel mode de scrutin, les élections régionales au suffrage universel, pour lesquelles il est prévu, au budget de 1984, un crédit de près de 60 millions de francs. Rien n'oblige, il est vrai, le gouvernement à utiliser cette somme, et M. Defferre a affirmé qu'aucune décision n'avait encore été prise.

La police : îlotage et informatique

En matière de police aussi, certaines idées sont partagées sur tous les bancs de l'Assemblée. Tous les intervenants s'attardent sur l'analyse de M. Jean-Jacques Barthe (P.C., Pas-de-Calais) : *« Les vols, les cambriolages, l'insécurité dans les grands ensembles, voilà ce que nos concitoyens perçoivent quotidiennement et ce qui sème l'inquiétude dans de nombreusesfamilles. »* Mais quant aux causes de ce phénomène, les divergences sont totales. M. Bertrand Delanoë (P.S., Paris), rapporteur pour avis de la commission des lois, diagnostique *« un phénomène de société »* pour lequel *« il serait injuste et malsain de tout attendre de la police »*.

Mme Nicole de Hauteclocque (R.P.R., Paris), au contraire, met en cause *« l'incohérence du gouvernement, qui ligote la police par des instructions inapplicables, qui donne aux truands le sentiment d'être les maitres du jeu »*. Et quand les députés de la majorité souhaitent un développement de l'îlotage, M. Charles Millon (U.D.F., Ain) estime que *« les pesanteurs et les rigidités »* du budget du ministère *« empêchent de préparer l'avenir »* et ne permettent qu'*« une politique timorée, sans rapport avec les possibilités de la technique ni avec les besoins »*. Il évoque, aussi, la multiplication des centres de décision, *« la mise sur pied de l'équipe de l'Elysée, qui crée une confusion regrettable, rarement égalée depuis que la République existe »*.

M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat à la sécurité publique, s'est félicité, au contraire, de ce que les crédits de la police augmentent plus que la moyenne des dépenses de l'Etat. Il a souligné *« les efforts faits pour moderniser la police »* et évoqué l'introduction de l'informatique et de la bureautique. M. Defferre a expliqué que l'*« autorité »* ne se mesure pas *« aux coups de poing sur la table ou aux effets de tribune »*. S'adressant à l'opposition, il a conclu : *« Dans la lutte contre la violence, messieurs, vous n'aviez pas réussi mieux que nous, bien au contraire. »*

THIERRY BREHIER.

La police n'est pas si mal lotie

En 1983, la police aura plus fait parler d'elle dans la rue que dans l'hémicycle du Palais-Bourbon. Les orateurs de l'opposition s'en sont tenus à des allusions fort discrètes aux manifestations du 3 juin et aucun d'entre eux ne s'est emporté pour défendre les policiers sanctionnés ou révoqués après celles-ci. Au même moment, et parmi les révoqués justement, M. Rémy Halbwax, secrétaire général du Syndicat indépendant de la police nationale (S.I.P.N.), ne s'embarrassait pas de nuances : *« La déclaration de guerre, c'est pour ce soir, et pas après »*, déclarait-il, jeudi, à Strasbourg, en dénonçant *« la misère du budget de la police pour 1984 »*.

Propos de surenchère, à n'en pas douter, car la police nationale en 1984 ne sera pas si mal lotie, comparée à d'autres secteurs de la fonction publique : des dépenses en augmentation de 7,13 % sur 1983, soit un léger mieux par rapport à la norme fixée par le projet de loi de finances (+ 6,5 %). Mais, surtout, elle jouira d'un privilège refusé aux autres administrations : une lettre du premier ministre, en août, l'a exemptée d'une mesure générale de blocage des emplois vacants dans la fonction publique. En clair, les policiers partants seront remplacés. Autre faveur, un crédit supplémentaire de 114,4 millions de francs lui est alloué afin d'ajuster l'évolution des rémunérations à la situation prévisionnelle des effectifs : il devrait permettre d'éviter une mésaventure budgétaire survenue cette année, une mauvaise estimation du vieillissement moyen des catégories ayant nécessité, en juin, le virement de 80 millions supplémentaires afin de pouvoir payer les personnels.

Pas si mal, donc, dans un contexte d'austérité. Il reste que c'en est fini des recrutements massifs (près de dix mille emplois créés de 1981 à 1983). Seule la D.S.T., au nom de la lutte antiterroriste, bénéficiera de la création de cinquante emplois nouveaux, accompagnés d'un crédit de 12,5 millions de francs pour le renforcement de ses moyens techniques. Mais, plus qu'un choix conjoncturel, c'est l'affirmation de la volonté gouvernementale de d'abord rationaliser, moderniser et rentabiliser l'emploi des effectifs policiers existants. D'où l'accent mis sur la formation continue – pratiquement inexistante jusqu'en 1981 – et sur la mission d'études confiée cet été, au directeur de la formation justement, M. Jean-Marc Erbes. Plusieurs des mesures pour *« améliorer le fonctionnement de la police nationale »* qu'elle suggère dans ses conclusions – dont la remise à M. Defferre, prévue au 15 octobre, a été retardée – sont applicables sans dépenses nouvelles (*le Monde* du 7 septembre).

EDWY PLENEL.

Formation professionnelle : une progression double de celle du budget de l'État

L'Assemblée nationale a examiné, jeudi 27 octobre, le budget du ministère de la formation professionnelle. Les crédits de ce ministère s'élèvent à 13,8 milliards de francs, en progression de 12,5 % par rapport à 1983. Ces crédits, rattachés aux services généraux du premier ministre, seront soumis au vote en même temps que ceux-ci.

M. Marcel Rigout, ministre de la formation professionnelle, a quelques raisons d'avoir bon moral. 12,5 %, c'est deux fois mieux que la progression du budget de l'État. Les crédits de son ministère, a-t-il précisé, ont augmenté de 85 % en trois ans. 1984 verra les actions en faveur des jeunes enregistrer *« une progression de 9,6 %, grâce notamment au doublement du nombre de contrats emploi-formation »*.

Les actions structurelles enregistrent une progression de 15,6 % qui traduit *« la priorité absolue donnée (...) aux nouvelles technologies »*.

Les régions disposent maintenant d'une compétence en matière de formation professionnelle, matérialisée par la création de fonds régionaux alimentés par la dotation générale de décentralisation, jointe au produit de la taxe sur les cartes grises. Le ministre indique que cette dotation de 1,763 milliards de francs en 1984 – en progression de 9,8 % – porte, avec les crédits du ministère, l'ensemble de l'effort de l'Etat à 15,5 milliards.

L'opposition a manifesté une gêne déjà perceptible lors du vote du projet de loi portant réforme de la formation professionnelle continue (*le Monde* du 15 octobre). M. Antoine Gissinger (R.P.R., Haut-Rhin), rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, a décerné au gouvernement un satisfecit à peine assorti de quelques réserves. Il a proposé un amendement, que M. Rigout a accepté avec une satisfaction évidente, visant à mettre à la disposition du Parlement un état précis des ressources et des dépenses des fonds régionaux.

J.-L. A.

● *Le budget des anciens combattants : « Nous sommes la majorité et contre mauvaise fortune il faut faire bon cœur ».* De nombreux députés de la majorité ont partagé ce sentiment exprimé par M. André Tourné (P.C., Pyrénées-Orientales) en adoptant, jeudi 27 octobre à l'Assemblé nationale, le budget du secrétariat des anciens combattants que repoussaient les élus du R.P.R. et de l'U.D.F. Non pas que ce budget soit particulièrement mauvais (de 26 milliards de francs, soit une progression de 4,9 %, il est sensiblement équivalent au montant des crédits affectés aux forces nucléaires), mais il ne contient aucune nouvelle mesure de rattrapage du fameux « rapport constant », qui, depuis 1947, doit lier les pensions des anciens combattants à certains traitements de la fonction publique.

De 1962 à 1981, ce rapport n'a pas été respecté, et M. François Mitterrand avait promis de rattraper le retard pris. M. Jean Laurain, le secrétaire d'Etat, a promis néanmoins que tout le retard serait comblé d'ici à la fin de 1986.

● *Temps libre, jeunesse et sports.* – L'Assemblée nationale a adopté mercredi 26 octobre le budget du ministère du temps libre, de la jeunesse et des sports. Les crédits de ce ministère s'élèvent à 2,32 milliards de francs, en augmentation de 6,7 % par rapport à 1983, sommes auxquelles s'ajoutent les dotations du Fonds national pour le développement du sport (F.N.D.S.), primitivement évaluées à 346 millions de francs et dont Mme Edwige Avice a annoncé la révision en hausse.

● *Budget de la Légion d'honneur.* – L'Assemblée nationale a adopté, le mercredi 26 octobre, les crédits de la Légion d'honneur et de l'ordre de la Libération. Les premiers sont de 127,7 millions de francs. Leur augmentation, de 43,9 % par rapport à 1983, se justifie essentiellement par le financement de la construction d'un ensemble scolaire de la Maison de l'ordre à Saint-Denis. Les crédits de l'ordre de la Libération sont de 3,511 millions de francs.

● *M. Rène Bidouze*, qui vient d'être nommé conseiller d'Etat en service extraordinaire, quittera prochainement ses fonctions de directeur du cabinet de M. Anicet Le Pors, secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et des réformes administratives. M. Bidouze, ancien receveur divisionnaire des impôts, membre de l'Institut de recherches et d'études marxistes, était secrétaire général de l'Union générale des fédérations de fonctionnaires C.G.T.

● *M. François Léotard*, secrétaire général du parti républicain, a écrit au président d'Antenne 2, M. Desgraupes, pour lui proposer d'organiser un face-à-face télévisé avec M. Lionel Jospin, premier secrétaire du P.S.

LA RÉFORME UNIVERSITAIRE AU SÉNAT

Un projet « typiquement centralisateur et bureaucratique » déclare M. Edgar Faure

Dès lors que l'on conteste les principes mêmes d'un texte, doit-on chercher à le corriger ? La question se pose régulièrement à l'opposition, majoritaire au Sénat. Pour le projet de loi sur l'enseignement supérieur, dont l'examen a commencé mercredi 26 octobre et doit reprendre le 8 novembre, elle n'a pas retenu la tactique du rejet pur et simple, lui préférant celle de l'élaboration d'un texte différent, à la limite du contre-projet.

M. Philippe de Bourgoing (R.I., Calvados) est réservé sur ce choix. Intervenant, jeudi matin 27 octobre, et jugeant que la commission sénatoriale des affaires sociales s'est efforcée de *« corriger les défauts les plus flagrants »*, il a précisé que le groupe des R.I., dont il est le président, fera l'analyse des aménagements intervenus à la fin du débat et déterminera, alors et seulement, sa position.

Pour M. Jacques Habert (non-inscr., Français de l'étranger), les solutions retenues par la commission sont bonnes ; *« réalistes »* et *« cohérentes »*, ajoute M. Michel Durafour (gauche dém., Loire). L'ancien ministre regrette la *« rage de légiférer »*, la *« réformite »* en matière d'éducation. Un autre ancien ministre, M. Edgar Faure (gauche dém., Doubs), admet, en revanche, que toute législation a besoin d'*« être révisée de temps en temps »*, mais, dit-il, *« dans une certaine optique »* et *« dans un certain climat »*. Après avoir assuré que l'unanimité, qui s'était manifestée sur le projet dont il était l'auteur en 1968, n'était due ni au hasard ni *« à la prouesse d'un one man's show »*, mais qu'elle était *« dans l'ordre des choses »*, l'ancien président du conseil plaide pour une autonomie qui ne crée pas *« une palette allant du meilleur au pire »* mais quiorise la spécialisation des universités au plus haut niveau. C'est pourquoi, explique-t-il, il faut aller plus loin dans la voie de la régionalisation. Et il reproche au projet de M. Savary d'être *« typiquement centralisateur et bureaucratique »*. *« L'unanimité pour la loi de 1968 n'était pas fortuite, l'unanimité contre le texte d'aujourd'hui ne l'est pas non plus »*, ajoute-t-il. A ses yeux, un tel sujet nécessite un consensus, et la majorité d'une seule assemblée ne peut suffire : *« On ne décide pas d'opter pour Einstein plutôt que pour Ptolémée à la majorité provisoire de 51 % »*, lance-t-il, avant d'avertir : *« Il y aura un temps où on ne se souviendra plus des votes de 1968 ou de 1983, mais où toute la vie intellectuelle dépendra de ce qui aura été décidé aujourd'hui. »* Et il conlut : *« Acceptez les amendements de la commission, c'est à ce prix que votre œuvre, comme la mienne, vous survivra ! »*

Dans ses réponses aux différents orateurs, M. Alain Savary affirme que les diplômes nationaux et d'universités ne sont pas exclusifs les uns des autres. *« Habilitation et contractualisation peuvent coexister dans le cadre d'un schéma directeur qui n'aura rien d'un corset de fer »*, indique-t-il. Sur les risques de déstabilisation financière des établissements, il précise qu'un système de comptabilité analysée et fonctionnelle est à l'étude et qu'il prévoit une disposition selon laquelle le budget d'un établissement qui aurait accusé undéficit durant deux années serait établi par le ministère. En conclusion, le ministre de l'éducation national relève qu'entre le texte du gouvernement et celui de la commission il y a *« deux approches distinctes »*. Affirmant ne pas voir, sauf sur certains points, ce qui est *« conciliable »* dans les deux thèses, il estime que la discussion ne permettra pas de faire l'unanimité.

Avant de lever la séance, le Sénat examine les huit premiers articles du projet, dont le premier dans une nouvelle rédaction proposée par le rapporteur, M. Paul Séramy (Un. cent., Seine-et-Marne), qui supprime l'expression de *« service public de l'enseignement supérieur »*, et celle de *« formations post-secondaires »*. De même, cette nouvelle rédaction ne retient pas l'objectif de réduction des inégalités et de réalisation de l'égalité entre hommes et femmes, dans la mesure où la commission estime qu'il n'en découle pas d'obligation juridique très concrète. Quant au cinquième alinéa de ce même article premier, relatif à la laïcité, l'indépendance et l'objectivité de l'enseignement supérieur, il semble inutile au rapporteur puisque le premier point est inscrit dans la Constitution et que les deux autres font partie des *« traditions républicaines »*.

ANNE CHAUSSEBOURG.

A AULNAY-SOUS-BOIS

A qui profite le scandale ?

Le greffier en chef du tribunal d'instance en prison ! A Aulnay-sous-Bois tout le monde peut affirmer tomber des nues. On s'attendait à tout sauf à l'inculpation et à l'incarcération de M. Alberic Dhomps sous l'accusation de trafic de faux papiers (*le Monde* du 28 octobre). Et surtout pas à dix jours du premier tour de l'élection municipale partielle, alors que le greffier en chef du tribunal d'instance menait campagne à la tête de la liste Aulnay demain, constituée *« pour la défense des intérêts locaux »*.

Est-ce le choc, l'effet de surprise, la crainte des conséquences ? Dans les milieux politiques locaux personne n'ose mettre en doute jusqu'à présent le bien-fondé de la décision prise par le parquet de Bobigny. Il semble en effet que de lourdes charges pèsent contre M. Dhomps. Celui-ci aurait notamment fourni à des travailleurs étrangers de faux certificats de nationalité leur permettant ensuite d'obtenir la délivrance de cartes d'identité françaises. Le greffier en chef, qui avait la passion des vieilles voitures de collection et menait, dit-on, une vie assez mondaine, en aurait retiré quelques bénéfices. On parle de plusieurs dizaines de millions de centimes. Ses colistiers eux-mêmes ont pris leur parti de cet imprévu surprenant. Dans un premier temps, mercredi soir, ils affirmaient que l'arrestation de M. Dhomps constituait une *« manœuvre politicienne »*. Après l'inculpation de leur chef de file, ils estimaient, jeudi soir 27 octobre, qu'il s'agissait simplement d'un *« accroc »* et qu'il valait mieux *« ne plus parler »* de M. Dhomps.

Le greffier en chef du tribunal d'instance a été aussitôt remplacé à la tête de la liste Aulnay demain par le secrétaire général de la mairie de Dugny, M. Rémy Henriot, cinquante-deux ans, ancien membre du M.R.G., aujourd'hui sans appartenance politique et ancien membre du conseil municipal d'Aulnay-sous-Bois, où il a siégé de 1977 à 1983 en qualité d'adjoint au maire. Le programme de cette liste modérée ne change pas : il propose aux électeurs une *« gestion efficace par des hommes compétents tournés uniquement vers l'intérêt des Aulnaisiens et libérés du carcan des partis politiques »*.

Une question hante tous les esprits : à qui profite le scandale ? Les communistes qui conduisent la liste Aulnay d'abord, en la personne de M. Pierre Thomas, maire sortant invalidé, sont à la fois embarrassés et relativement soulagés. Ils sont embarrassés parce qu'ils craignent que le R.P.R., l'U.D.F. le parti radical et le CNIP, rassemblés autour de M. Jean-Claude Abrioux, conseiller général R.P.R., n'exploitent le fait que l'inculpé faisait partie du conseil municipal sortant en tant qu'élu du M.R.G. au moment où furent commis les actes qui lui sont aujourd'hui reprochés. Soulagés, les communistes et leurs alliés du P.S., du M.R.G., du P.S.U., le sont d'une certaine façon, car si M. Dhomps n'avait pas eu certaines exigences (il réclamait un poste d'adjoint), il serait demeuré sur la liste du maire sortant et n'aurait pas été exclu du M.R.G. Le scandale aurait alors frappé la gauche de plein fouet.

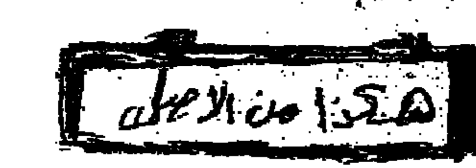
Le député communiste de la circonscription, M. François Asensi, colistier du maire sortant, a néanmoins le sentiment que la gauche a été *« piégée »*. Dans son entourage, on s'étonne qu'aucun élu local n'ait jamais été informé de l'enquête dirigée depuis plusieurs mois contre le greffier en chef du tribunal d'instance, et l'on n'accepte pas l'affirmation du parquet selon laquelle la mise à jour de cette affaire serait sans rapport aucun avec le prochain scrutin. Pour les communistes, il est clair que le scandale ne profite qu'au R.P.R. puisque la liste constituée par M. Dhomps s'adressait essentiellement à l'électorat de l'opposition. Les partisans de M. Abrioux renvoient l'argument aux communistes en affirmant que la liste Aulnay demain, en dépit des apparences, n'est composée que de *« sous-marins »* du P.C.

Les seuls que ce scandale laisse à peu près indifférents sont les militants du Front national, qui mènent campagne pour M. Guy Viarengo. Les partisans de M. Jean-Marie Le Pen ont, en effet, leurs propres problèmes à résoudre puisque, à la demande du préfet de la Seine-Saint-Denis, le président de la délégation spéciale mise en place dans la commune vient de les prier de changer la date du meeting qu'ils avaient prévu pour le mercredi soir 3 novembre. Le même soir, les partis de gauche veulent aussi tenir un meeting, et le préfet craint que la conjonction de deux rassemblements ne donne lieu à des incidents.

Comme son parti a déjà annoncé ce meeting à grand renfort d'affiches et de tracts, M. Le Pen se propose d'utiliser la procédure du référé pour que la justice remédie sur-le-champ à ce qu'il considère comme une atteinte à la liberté d'expression. Bref, il est peu probable que soit entendu l'appel à la trêve de soixante-douze heures lancé par le maire sortant à l'occasion des fêtes de la Toussaint.

ALAIN ROLLAT.

● *Le secrétariat national du M.R.G.* confirme que les radicaux de gauche seront présents sur la liste de la majorité à l'élection municipale de Villeneuve-Saint-Georges. Le M.R.G. appelle tous les électeurs de gauche, du centre-gauche et tous les démocrates épris de progrès à soutenir cette liste conduite par Roger Gaudon, maire sortant, et à faire échec à l'opposition.



POLITIQUE

Le nouveau langage du P.C.F.

(Suite de la première page.)

Les communistes, à l'approche du congrès socialiste, ont donc choisi d'infléchir leur action dans le sens de la discipline majoritaire. A la proposition socialiste d'une rencontre, qui se présentait comme une demande de comptes, les communistes ont rapidement opposé leur propre proposition, rappelée par M. Roland Leroy, membre du bureau politique, jeudi 27 octobre, dans *l'Humanité*. Pour le P.C.F., cette rencontre nécessaire doit avoir pour objet d'élaborer en commun les thèmes d'une action permettant à la gauche de faire pièce au regain de faveur dont l'opposition semble bénéficier dans l'opinion.

Les communistes ont diffusé massivement, d'autre part, le texte de la « *proclamation* » que M. Georges Marchais avait rendue publique le 18 octobre et qui appelait la gauche à « *aller de l'avant* ». Sept millions d'exemplaires de ce texte, affirme-t-on au P.C.F., ont été distribués dans les entreprises. Les communistes veulent apparaître, ainsi, comme les plus actifs dans l'offensive, au moment où les socialistes, tout à la préparation de leur congrès, étaient peu présents sur le terrain.

A ces démonstrations de bonne volonté, les communistes ont ajouté un changement de ton sur les sujets de désaccord entre les socialistes et eux. Mesurés dans l'expression de leurs avis sur la politique étrangère de M. François Mitterrand, notamment au Liban, ils se sont tus sur le problème des euromissiles, tout en soutenant, naturellement, les manifestations organisées par le Mouvement de la paix le 22 octobre. M. Marchais s'était montré plus critique, en revanche, lors du débat sur la politique industrielle, le 11 octobre à l'Assemblée nationale, en soulignant que « *les résultats obtenus ne sont pas à la hauteur des efforts consentis* ».

La tentative des communistes pour parer les critiques des socialistes, particulièrement celles de M. Lionel Jospin, qui leur reproche d'ôter du crédit, par leur attitude, à l'action du gouvernement, ne devrait pas leur épargner les remontrances des orateurs socialistes à la tribune de Bourg-en-Bresse. Les communistes se sont efforcés, toutefois, de désamorcer ce dossier, M. Charles Fiterman intervenant tout particulièrement mercredi, sur France-Inter, pour souligner l'importance de l'union entre les deux partis. « *Je mets l'union pour réussir, pour aller de l'avant, dans le sens attendu par ceux qui nous ont fait confiance – et même au-delà – (...), au-dessus de tout* », a déclaré le ministre des transports.

M. Fiterman a souligné que les « *différences de sensibilité* » entre communistes et socialistes sont légitimes, et il a observé que de telles différences existent aussi au sein du P.S. La gauche, selon lui, ne doit pas se comporter « *comme un bloc monolithique* » et laisser aux chefs de l'opposition le monopole des « *remarques là où il y a problème* ». Il est souhaitable, au contraire, estime le ministre des transports, que ces problèmes soient posés par ceux-là-mêmes qui travaillent ensemble à les résoudre.

Les communistes estiment que, passé le congrès de Bourg-en-Bresse, le ton des socialistes, à leur endroit, devrait s'adoucir. La démarche du P.C.F. toutefois ne vise pas seulement à conforter son alliance avec le P.S. Les communistes se préoccupent aussi de leur image dans l'opinion, qui a conservé le souvenir de la polémique des années 1977-1981 et des conditions dans lesquelles ils étaient entrés dans la majorité et au gouvernement. La preuve n'est pas faite que cette participation, conséquence d'un échec en 1981, soit devenue aujourd'hui un choix positif. Les réserves qu'exprime le P.C.F. depuis deux ans et demi semblent, au contraire, confirmer sa mauvaise grâce à participer à la mise en œuvre d'une politique, qui n'est pas la sienne. Or, il existe des communistes qui critiquent cette attitude. *Rencontres communistes*, que préside M. Henri Fiszbin, exprime cette tendance-là et a décidé de présenter une liste aux élections européennes de juin 1984. Si faible soit-il comparé à celui des grandes formations, le pourcentage de voix qu'obtiendra cette liste sera enlevé au P.C.F., qu'il affaiblira d'autant, tout en faisant apparaître, pour la seconde fois dans une consultation nationale, après l'élection présidentielle de 1981, que la direction du parti ne parvient pas à faire la synthèse des aspirations des communistes.

Les dirigeants du P.C.F. s'emploient donc à montrer que leur engagement au côté du P.S. correspond à l'intérêt propre de leur parti. La réunion du comité central, les 14 et 15 novembre, consacrée à la communication, sera, aussi, l'occasion d'une nouvelle mise au point sur ce sujet. La façon dont les députés communistes ont mené, à l'Assemblée nationale, le débat budgétaire avec les socialistes montre une meilleure adaptation au jeu interne à la majorité, mais certains secteurs d'activité du parti, comme sa presse, retardent sur ce mouvement. Les résistances, de ce côté, se sont fait sentir, par exmple, dans la façon dont *l'Humanité-dimanche* avait répercuté la « *proclamation* » du 18 octobre. Certains dirigeants du parti se sont étonnés de la modestie de la place faite à cette initiative par le journal communiste dont la diffusion est la plus importante. Certains estiment aussi que M. Guy Hermier n'aurait peut-être pas dû, le jour de l'attentat de Beyrouth, parler aussi nettement qu'il l'a fait d'un retrait des troupes françaises du Liban. D'autres disent que si la mise en musique est imparfaite, c'est peut-être, parce que la partition n'est pas parfaitement claire.

PATRICK JARREAU.

LE CONGRÈS DU P.S.

M. Jospin : il est trop tôt pour dire quand sera refermée la parenthèse de la rigueur

M. Lionel Jospin, premier secrétaire du P.S., déclare dans l'hebdomadaire socialiste *l'Unité* du 28 novembre, que le congrès de Bourg-en-Bresse « *sera nécessairement un congrès des réalités* ». Il explique que la rigueur « *n'est sûrement pas une fin en soi, mais plutôt un moyen pour atteindre une fin. Au fond il s'agit de ne pas échouer sur l'économie, afin d'aller vers notre objectif, qui est de construire une société plus juste, plus harmonieuse et, peut-être plus heureuse. Est-ce une « parenthèse » ? Je dirai plutôt que c'est un passage obligé, qui nous a amenés à infléchir notre politique et il est trop tôt pour dire quand cette parenthèse sera refermée.* » A propos de l'opposition M. Jospin déclare : « *L'extrémisme de gauche est, d'abord, un problème de la gauche. Dans les dix ans qui viennent de s'écouler, nous y avons fait face. De la même façon, l'extrémisme de droite est, d'abord, un problème de la droite. Mais elle n'y fait pas face. Bien au contraire, elle joue de façon malsaine avec cette force. C'est à la droite classique, celle qui se réclame constamment de la République, des libertés et de la démocratie, de faire le ménage dans son camp. C'est exactement le contraire qui se produit : elle invite ses propres extrémistes au salon. Il faut donc condamner ce jeu de la droite et s'efforcer de faire prendre conscience à ses éléments les plus ouverts, les plus lucides, des responsabilités qui sont les leurs.* »

M. Jospin souligne que la gauche doit « *obliger la droite à se battre projet contre projet. Il faut l'obliger à dire ce qu'elle fera de la Sécurité sociale*, déclare-t-il. *Il faut montrer qu'elle veut redonner le pouvoir économique aux grands groupes privés, qu'elle veut remettre en cause les relations du travail telles qu'elles ont été établies à travers une série de conquêtes syndicales. Il faut démontrer à tous ceux qui sont actuellement déçus qu'il vaut mieux traverser la crise avec la gauche qu'avec la droite.* » Il ajoute : « *Il faut que nous parlions franchement, mais avec le souci d'être compris par la masse des gens. C'est à ceux-ci que nous devons nous adresser, notamment à tous ceux qui nous ont soutenus en 1981 et dont une partie hésite. Il faut donc à la fois que ce congrès permette un débat, mais qu'il soit maîtrisé collectivement.* »

Un numéro spécial de la revue « Intervention »

La revue *Intervention* – animée essentiellement par des socialistes « rocardiens » – publie à l'occasion du congrès de Bourg-en-Bresse, un numéro spécial consacré au parti socialiste. Une centaine de pages sont réservées à la doctrine, la fonction, la composition sociologique, l'électorat, l'image du parti socialiste. Dans une interview, M. Jean-Pierre Chevènement déclare qu'il craint plus aujourd'hui pour le P.S. « *le conformisme que la contestation* ». M. Chevènement estime que l'image du P.S. est moins dégradée que celle des autres formations politiques. Il souligne que, depuis deux ans, « *le parti a tendance à se situer sur le même plan que le gouvernement* », ce qui le place parfois en porte à faux. L'ancien ministre cite cet exemple : « *Quand Jacques Delors a envisagé de réduire d'un point le taux d'intérêt des caisses d'épargne, les militants de ma fédération ont distribué des tracts pour justifier la position gouvernementale et nous avons été pris à contre-pied par les cris d'orfraie qui se sont élevés du P.S., puis par l'arbitrage du premier ministre. On avait l'air malin... Et plus encore, deux mois après, quand le taux a été finalement abaissé dans le cadre du second plan de rigueur. Lorsque le parti agit ainsi, il ne joue pas son rôle, et c'est critiquable.* »

M. Chevènement affirme aussi : « *Je souhaite que les objectifs du plan Delors soient atteints sans trop de casse par ailleurs. S'ils ne le sont pas ou si la casse est trop forte, il faudra bien changer de méthode. Il faut réussir. Peu importe la méthode : le succès aura des effets cumulatifs.* »

Analysant pour sa part les sondages qui ont été réalisés sur le P.S. depuis 1972, M. Jean-Luc Parodi en tire la conclusion suivante : « *Gonflé par les attentes et dégonflé par les désillusions, le P.S. ne peut attendre de future remontée que du succès d'une politique, de la promotion d'un leader, ou des bénéfices amers de l'opposition un jour retrouvée.* »

* *Intervention* (50 F), 27, rue de la Chaussée-d'Antin, 75009 Paris.

DIVERGENCES AU SEIN DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

Le congrès de l'Association des maires de France s'est terminé, jeudi 27 octobre, par l'adoption du rapport moral présenté par M. Georges Lemoine, maire socialiste de Chartres, secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, secrétaire général sortant de l'association et nouveau vice-président de celle-ci. Toutefois, ce rapport n'a été voté que par 7265 voix contre 587, sur un total de 14791 inscrits.

Le nombre exceptionnellement élevé d'abstentions (6939) a été interprété par M. Lemoine comme une sorte de « *vote de défiance* » envers lui-même en raison de sa qualité de membre du gouvernement. Il a déclaré : « *Nous attendons des preuves qu'il ne s'agit que d'un malaise passager, d'un accident de parcours et non d'un dérapage de l'Association.* » M. Michel Giraud, sénateur R.P.R., qui avait été élu la veille président de l'Association par plus de 70 % des suffrages exprimés, a reconnu que le rapport de M. Lemoine avait été approuvé « *dans des conditions intellectuellement et moralement insuffisantes* », et il a assuré qu'il n'avait eu « *à aucun moment connaissance d'une attitude de complot de la part des maires R.P.R. à l'encontre de M. Lemoine* ». Il a précisé que lui-même et M. Chirac avaient voté en faveur du rapport.

M. Robert Poujade, maire R.P.R. de Dijon, qui a lui aussi voté le rapport, a estimé que les abstentions reflétaient « *le mécontentement latent des maires ruraux* » qui, selon M. Boileau, sénateur centriste, maire de Dombasle (Meurthe-et-Moselle), « *seraient déçus par la décentralisation* » et jugeraient le rapport « *insuffisamment musclé et revendicatif* ». Au cours de la séance de clôture, les élus de gauche ont refusé que soit présentée une motion de synthèse, comme cela se fait habituellement.

Le Monde

société

L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ NON CATHOLIQUE ET LES PROPOSITIONS DE M. SAVARY

Point de vue

Le sens des mots

par GEORGES HACQUARD (*)

« ATTACHEZ-VOUS *aux mots,* conseillait le Méphisto de Goethe ; *c'est le moyen le plus sûr, et si le sens vient à manquer, le mot y supplée merveilleusement !* »

C'est un peu à ce jeu de mots que nous nous livrons lorsque nous tentons de faire – comme des apprentis bacheliers – l'analyse d'un texte, et, singulièrement, *d'un texte ministériel.*

La comparaison des documents de base concernant les rapports envisagés de l'Etat et de l'enseignement privé permet aux observateurs sans passion de discerner jusqu'où pourraient être satisfaites les exigences des établissements concernés et aussi les espérances de leurs adversaires.

Mais tous les points ne sont pas aussi lumineux que la chaîne de *transformation qui, de nationalisation* à intégration, est passée à insertion et à contrat.

Nous prendrons trois exemples et nous donnerons notre propre compte rendu de lecture :

● *Le personnel de l'enseignement privé sera-t-il intégré et fonctionnarisé, comme l'ont annoncé les premiers textes ?* Il est écrit maintenant que les membres qui le souhaitent seront *« titularisés dans les corps correspondants de l'enseignement public ». Le texte ne dit pas :* seront *« titularisés dans la fonction publique » ;* je lis : seront *« titularisés »* – c'est-à-dire verront garantir la sécurité de leur emploi, – et cela dans des corps qui correspondent à ceux de l'enseignement public. Je perçois pour ma part *l'éventualité de* deux filières (il y a bien les concours d'Etat et les concours du privé), l'une concernant les fonctionnaires de l'enseignement public, l'autre concernant les titulaires de l'enseignement privé.

● *La question de l'établissement d'intérêt public.* – Le projet spécifique de l'établissement, sur lequel repose toute l'architecture du nouveau système, exige l'indépendance de l'association contractante. Dans *le texte de décembre 1982,* on pouvait se demander si l'établissement d'intérêt public phagocyterait l'association, si le conseil d'administration et la direction de cette dernière conserveraient leur autonomie ou si celle-ci *serait entravée par la présence* et l'action de personnalités extérieures. Les propositions d'octobre 1983 sont plus précises : les partenaires représentant l'État, les collectivités publiques et l'association se trouveront réunis *« à un niveau qui n'est pas celui de l'établissement scolaire proprement dit ».* Nous pouvons en déduire que les conditions de fonctionnement et de financement dans lesquelles l'Etat et les collectivités publiques participeront à l'activité de l'association seront définies à ce niveau dans une sorte de cahier des charges, dont la direction de l'établissement devra tenir compte, mais qui n'interféreront en rien dans la conduite éducative et pédagogique de la maison.

● *La nomination du chef d'établissement.* – Je lis : *« Nomination par l'autorité publique des chefs d'établissement au terme d'une procédure qui notamment combinerait l'appréciation de l'aptitude des candidats et la proposition faite par l'autorité responsable de l'établissement. »* Je souligne *« autorité responsable »,* qui est le maître-mot. Cette responsabilité ne peut s'exercer que si elle recouvre le choix du directeur. Et le texte est loin de contredire cette interprétation. Je ne confonds pas choix et nomination. Je peux imaginer que le recteur publie la vacance du poste, collecte les candidatures (y compris, bien sûr, celles suscitées par l'*« autorité responsable »*), vérifie les qualifications, communique la liste à l'association ; *celle-ci choisit son candidat, en fait* part au recteur qui le nomme. C'est ce que le projet de décembre 1982 appelle une *« procédure concertée ».*

Service public

Mais l'essentiel, selon nous, et, bien sûr, selon tous les partenaires, c'est que le futur statut permette l'amélioration des qualités éducatives des établissements scolaires français, qu'ils soient privés ou publics.

Déjà, la restriction des crédits, la limitation, imposée par l'autorité préfectorale, du montant de la participation financière des familles, l'« harmonisation » avec les établissements publics des ouvertures et fermetures de classes et de sections (qui aboutit dans le secteur public à la disparition progressive des options de langues anciennes, de dessin et de musique), l'interdiction de dédoublement des effectifs aux classes de moins de trente élèves dans le collège, de moins de trente-cinq dans le lycée, sont des sujétions d'ordre économique qui ne vont pas dans le sens d'un progrès.

Il est urgent que privé et public collaborent, les uns prêtant éventuellement leurs effectifs aux autres, échangeant leurs expériences, pour que se développe et s'enrichisse ce grand service public de l'éducation auquel aspirent légitimement tous les Français.

(*) Directeur de l'École alsacienne à Paris, agrégé de l'Université.

Prudence et sérénité dans les écoles juives

Discrétion et prudence dominent dans les propos *des responsables des écoles juives après les propositions* de M. Alain Savary *sur* l'enseignement privé. Le Groupe de liaison de l'école juive, interlocuteur officiel du ministre, a décidé de s'abstenir de toute déclaration publique et d'utiliser le délai d'un mois fixé par M. Savary pour *« réfléchir en profondeur ».*

Chaque composante de ce groupe (Fonds social juif unifié, associations des directeurs d'école, des enseignants, des parents d'élèves et comité de gestion des établissements notamment) observe le même silence. La Fédération nationale des associations de parents d'élèves des écoles juives (F.N.A.P.E.E.J.), qui avait rejeté les premières propositions du 20 décembre 1982, ne donnera pas sa réponse avant le 12 novembre, date choisie par l'enseignement *catholique pour faire connaître sa position.*

Les établissements privés juifs, de création récente pour la plupart, ne scolarisent, malgré une croissance rapide de leurs effectifs, qu'une faible partie de la jeunesse israélite. Minorité dans la minorité, ils préfèrent ne pas parler les premiers dans ce débat dominé par d'autres voix. Le Fonds social juif unifié (F.S.J.U.), principal coordonnateur et dispensateur de l'aide aux écoles, s'affirme très attaché au système des contrats et rappelle que l'école juive doit permettre aux élèves d'*« accéder aux deux cultures qui sont les leurs : celle qu'ils vivent en tant que citoyens et celle qui les constitue dans leur identité propre ».*

En dépit des grilles de protection, de la guérite où sont filtrés les visiteurs et des C.R.S. qui battent la semelle devant son entrée pour assurer la sécurité, Merkaz Ohr Joseph (centre Lumière-de-Joseph) veut être un groupe scolaire ouvert sur le monde. Seizième réalisation de l'Association pour le développement et l'aide aux écoles privées (ADEP), qui finance la création d'écoles juives, le centre fonctionne depuis la rentrée 1979, rue de Thionville, au bord du canal de l'Ourcq, à Paris (19e).

Ce vaste ensemble socio-éducatif accueille les enfants depuis la crèche jusqu'à la *terminale ; il* abrite aussi un institut des hautes études talmudiques, un autre d'informatique et un foyer du troisième âge : près d'un millier de personnes au total le fréquentent, dont cent soixante-dix élèves pour les classes secondaires sous contrat d'association. A Merkaz Ohr Joseph, qui présente l'aspect discret d'une série d'immeubles d'habitation modernes, ce que les parents redoutent le plus, ce sont les risques d'attentat. Quelques-uns ont même préféré retirer leurs enfants depuis l'explosion d'une voiture de l'ambassade d'Israël tout près de l'école, *il y a un* an.

M. Raymond Ouaknine, conseiller principal d'éducation du collège, a étudié avec minutie la « copie » de M. Savary du 19 octobre. Tout en revendiquant l'appartenance de l'établissement au secteur des « écoles libres », il reconnaît que certains problèmes des écoles juives sont spécifiques et, surtout, que les relations de Merkaz Ohr Joseph avec l'administration ne posent *« aucun problème ».* Le conseiller d'éducation retrouve les préoccupations de son établissement dans les trois grands principes posés en préambule du texte du ministre. L'égalité devant l'éducation : *« Nos enfants viennent de tous les milieux »,* explique-t-il. Le respect des consciences, qu'il traduit par *« esprit de tolérance »,* est *« une valeur essentielle du judaïsme ».* Quant à la liberté de l'enseignement et au choix autonome d'un projet d'établissement, il souhaite les voir maintenus et même étendus à l'enseignement public. L'école juive ne demande surtout *« aucun privilège ».*

Le « caractère propre »

D'ailleurs, M. Ouaknine considère le collège de la rue de Thionville comme un *« service d'éducation ouvert à tous »,* juifs ou non.

Pourtant, l'ordre de priorité proposé par le ministre ne le satisfait pas : la titularisation des enseignants volontaires, rangée parmi les premières questions à régler, lui semble indissociable du statut des non-volontaires, sujet relégué parmi les derniers à examiner. Sans compter, estime M. Ouaknine, que *« l'école de fonctionnaires n'irait pas dans le sens du progrès ».* Un professeur d'anglais affirme sa satisfaction d'avoir pu choisir une école lui permettant d'*« observer les contraintes de la vie religieuse »* et aussi de *« travailler avec des enfants juifs ».* Ce double choix ne lui semble pas devoir être contrarié par les projets de M. Savary. *« Nous ne nous sentons pas mis en cause en tant qu'école juive »,* résume M. Ouaknine.

Le fameux « caractère propre », si controversé, est très prononcé au collège Merkaz Ohr Joseph : classes non mixtes, nourriture cascher, respect scrupuleux du calendrier juif et huit heures hebdomadaires d'enseignement religieux ajoutées aux vingt-sept des programmes profanes. *« Nous voulons faire vivre le judaïsme à nos enfants de façon heureuse et non pas tragique comme autrefois » :* Mme Evelyne Feuchtbaum, présidente de l'association des parents d'élèves, avait vécu l'absence d'éducation juive comme une *« carence » ;* elle a inscrit l'un de ses enfants à l'école privée *« sur sa demande ».*

Le lien avec la culture juive, souvent rompu pour la génération de l'après-génocide, retrouve, depuis l'arrivée des jeunes d'Afrique du Nord en France, une nouvelle vigueur, qui correspond à la création de nombreux établissements. Mais l'école israélite ne souhaite pas pour autant renoncer à faire de ses élèves de bons citoyens *« formés à la vie de la communauté nationale ». « Nous sommes une école française qui vit en France »,* répond Mme Feuchtbaum, quand on évoque l'attachement de l'établissement à Israël.

Adoptant une attitude d'*« expectative vigilante »,* la responsable des parents d'élèves de Merkaz Ohr Joseph, établissement juif qualifié généralement d'orthodoxe, voire de traditionaliste, ne veut pas croire à une uniformisation du système scolaire français qui serait synonyme, pour elle, d'une forme de totalitarisme. Elle ne manque pas de se réjouir d'être *« citoyenne d'un pays démocratique, gouverné par des humanistes ».*

PHILIPPE BERNARD.

Des effectifs en progression

L'évolution des effectifs dans l'enseignement privé juif a été la suivante :

1950 : 450 élèves ; 1962 : 1 340 élèves ; 1981 : 11 800 élèves ; 1983 : 14 000 élèves. Ce dernier chiffre représente environ 0,1 % des *effectifs scolaires français,* dans soixante établissements classiques ou professionnels dont trente-quatre sous contrat regroupant quelque 10 000 élèves.

PUBLICATION JUDICIAIRE

CONTREFAÇON DE LA MARQUE « N° 5 » DE LA SOCIÉTÉ CHANEL PAR LA PARFUMERIE FRAGONARD

Par son arrêt du 6 juin 1983, la Cour d'Appel de PARIS confirme en toutes ses dispositions le jugement du Tribunal de Grande Instance de PARIS du 21 mai 1982 qui a :

« Dit que la Société PARFUMERIE FRAGONARD, en offrant à la vente et en vendant des savonnettes portant imprimé le chiffre « 5 » et des flacons d'eau de toilette portant la mention « Eau de toilette LE CINQ DE FRAGONARD », a contrefait la marque « N° 5 » dont la Société CHANEL est titulaire.

« Lui fait défense, sous astreinte de 200 F (DEUX CENTS FRANCS) par infraction constatée un mois à compter de la signification du jugement, de fabriquer, offrir à la vente ou vendre des produits portant la dénomination « LE CINQ » et/ou « 5 ».

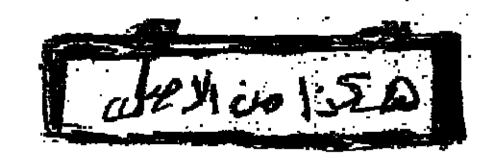
« Autorise la Société CHANEL à faire publier le jugement par extraits dans trois publications de son choix aux frais de la Société PARFUMERIE FRAGONARD sans que le coût total des insertions puisse excéder 15 000 F (QUINZE MILLE FRANCS).

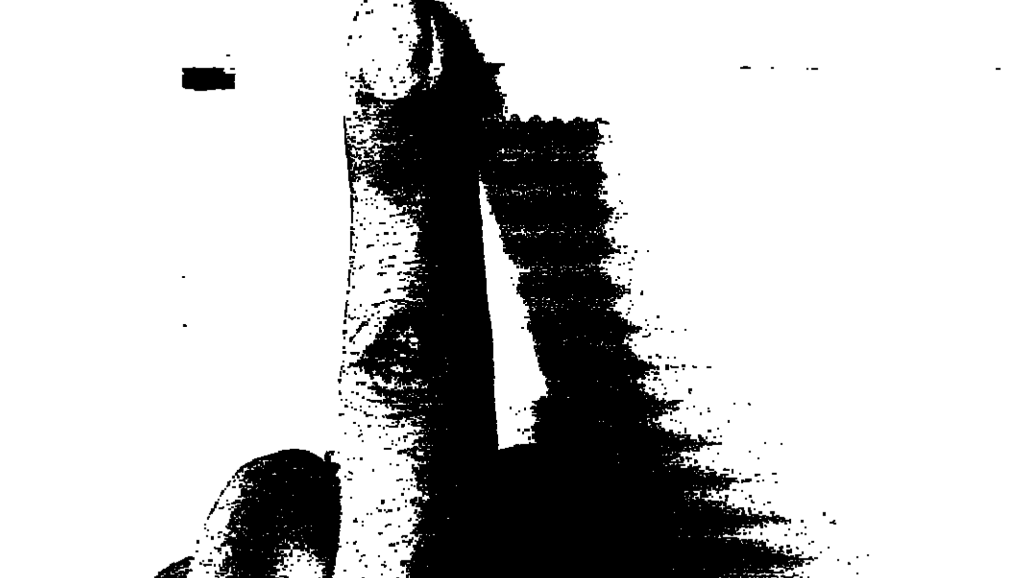
Condamne la Société PARFUMERIE FRAGONNARD à payer à la Société CHANEL :

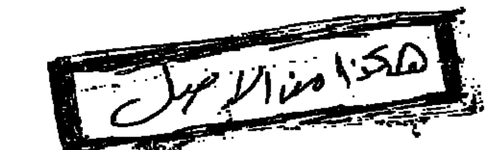
– une indemnité de 80 000 F (QUATRE-VINGT MILLE FRANCS) ;

– une somme de 3 000 F (TROIS MILLE FRANCS) par application de l'article 700 du Nouveau Code de Procédure Civile ;

Condamne la Société PARFUMERIE FRAGONARD aux dépens.







L'Airbus – version spéciale Swissair: plus maniable, économique et silencieux. Avec des extra en surnombre.

L'empennage de la version suisse: un emblème commun à tous les appareils Swissair.

La voilure de la version Swissair: aérodynamique améliorée, moindre consommation de carburant et meilleures caractéristiques de vol.

L'agencement des cabines dans la version Swissair: le confort d'un gros-porteur, y compris sur les trajets les plus courts.

Le cockpit de la version Swissair: agencement fonctionnel et technologie de pointe, un poste de pilotage ultramoderne.

La soute de la version Swissair: 7 tonnes en containers ou sur palettes standard.

Les propulseurs de la version Swissair: plus puissants, moins gourmands, moins bruyants, moins polluants.

Quand la compagnie Swissair commande des appareils pour renouveler sa flotte, elle a toujours une longue liste d'exigences qui lui sont propres.

Ce fut le cas pour le DC-9-81 qui fut adapté au trafic passagers et au volume fret de la compagnie. Même chose, tout récemment, pour le Boeing 747-357 où Swissair a été à l'origine d'une foule de raffinements techniques et a opté pour des réacteurs plus économiques et plus respectueux de l'environnement.

Quant au nouvel Airbus A310, qui dessert actuellement Paris, Francfort, Londres, Athènes, Istanbul, Lisbonne et Tel Aviv depuis la Suisse, il ne fait pas exception à la règle.

Une technologie de pointe confère au cockpit le caractère fonctionnel d'un poste de pilotage ultra-moderne. Equipé en catégorie III A, l'appareil permet au pilote d'atterrir dans les meilleures conditions, même par très mauvais temps, avec une hauteur de décision de 6 mètres et une visibilité-piste de 200 mètres, sur tous les aéroports aménagés en conséquence. Sa voilure, elle-même (nommée transsonique), est une innovation améliorant les caractéristiques aérodynamiques et diminuant sensiblement la consommation de carburant. Plus propres et particulièrement silencieux, les nouveaux propulseurs adoptés ici donneront satisfaction aux riverains des aéroports et aux écologistes.

Les non-fumeurs ont aussi obtenu gain de cause: 60% des places leur sont attribuées. Outre 22 places destinées aux passagers de première classe, mentionnons aussi les 190 places disponibles en Swiss Class où les passagers n'ont jamais plus d'un siège à franchir pour accéder au couloir le plus proche (à noter que les passagers voyageant ici en formule économique plein tarif peuvent choisir leur place préférée dès la réservation).

Autre avantage de taille qui, lui, se traduit par un gain de vitesse dans les manutentions: cette version spéciale est pourvue d'une vaste soute capable d'engouffrer 7 tonnes de fret conditionné sur palettes ou en containers standard compatibles avec l'ensemble de nos gros-porteurs.

Si les avions des différentes compagnies se différencient parfois uniquement par des couleurs personnalisées, vous saurez du moins à présent que ce n'est pas le cas de l'Airbus A310 version Swissair.



SOCIÉTÉ

Un prix Nobel hué à la Sorbonne

Un prix Nobel de physique hué et sifflé dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne : c'est le spectacle inhabituel auquel a donné lieu, jeudi 27 octobre, le deuxième débat de la FNAC sur « Science et paix ». L'Américain William Shockley était venu défendre sa théorie sur l'amélioration de l'espèce humaine. Les organisateurs lui doivent des remerciements : sans sa présence, cette discussion publique — à laquelle participaient six autres prix Nobel étrangers (1), un représentant de l'UNICEF, trois savants français, deux journalistes et un théologien — se serait réduite à un aimable échange de banalités.

Le sujet du jour était « La science face à la morale ». Sujet immense, mais piégé, puisque *la* morale n'existe plus. Aujourd'hui, cette notion varie non seulement d'une culture à l'autre mais également à l'intérieur d'un même pays. Galilée n'a plus en face de lui une Eglise unique qui le fait abjurer à genoux. C'est une morale éclatée qu'affronte une science devenue folle, dépassée par ses propres inventions.

Schéma classique : devant une découverte, on commence par s'extasier, puis on cherche ses applications pratiques et, enfin, on se désole qu'elle ait conduit à des abus. « *Cette science*, souligne le cancérologue Léon Schwartzenberg, *ressemble au Dr. Jekyll quand elle trouve, et devient Mr. Hyde quand on l'utilise.* »

Faut-il lui imposer des limites pour l'empêcher de jouer si dangereusement avec la vie et la mort ? Ce serait impossible : puisque tous les pays n'accepteraient pas de se priver d'un tel pouvoir. M. Fernand Cori, prix Nobel de médecine, note un effrayant paradoxe : seules de nouvelles découvertes scientifiques permettent de guérir les maux que la science provoque. En fait, ce n'est pas elle qui provoque quoi que ce soit, mais l'usage qu'en fait la société, et particulièrement les Etats. « *Nous avons malheureusement peu d'influence sur les hommes politiques* », constate le savant américain.

« *Ne faut-il pas poser les bases d'une morale universelle ?* demande le pasteur Michel Viot, président du Consistoire luthérien de Paris, *une morale qui tiendrait compte de toutes les spiritualités et de toutes les philosophies qui ont fait avancer l'homme ?* » On entendra d'autres vœux pieux au cours de cette soirée, sur le thème : si tous les savants du monde se donnaient la main et se mettaient au service de l'humanité au lieu d'aider à fabriquer des engins de guerre... Visiblement, les armes nucléaires ou biologiques inquiètent beaucoup plus les savants présents et l'auditoire que les bébés éprouvettes et l'euthanasie.

Petits génies et imbéciles

Dans l'amphithéâtre de la Sorbonne, chaque prix Nobel lit une communication, généralement remplie de lieux communs. Preuve — un peu troublante — qu'on peut être un savant de haut niveau et n'avoir pas grand-chose à dire sur les incidences sociales de son activité. C'est parmi les Français (non Nobel) que le vrai débat s'engage : il y est question de biologie des comportements, de philosophie, de féminisme et même de poésie... Les invités d'honneur, un peu inquiets, n'en croient pas leurs écouteurs.

Entre alors en scène M. Shockley, qu'on avait gardé pour la bonne bouche. Son intervention était annoncée toutes les dix minutes comme une véritable attraction par le « modérateur », M. Patrick Poivre d'Arvor. Le savant américain ne tient pas à parler de sa participation à la « banque de sperme des Nobel ». Il est venu exposer la « *dysgénie* ». Huées, sifflets. Sans se démonter, M. Shockley regrette que chez les Noires américaines, les mères les plus prolifiques soient celles qui ont fait le moins d'études. La « *reproduction excessive* » des personnes « *génétiquement désavantagées* » risque, selon lui, de « *diminuer l'intelligence des générations futures et de rendre donc plus probables les catastrophes nucléaires* »...

Sous les applaudissements de l'assistance, M. Antoine Danchin, généticien, dénonce « *la grande ignorance* » de M. Schockley et lui reproche d'utiliser un prix Nobel, obtenu dans une autre discipline, pour défendre ses idées. « *La seule possibilité pour l'homme de s'adapter à un univers changeant est une grande variabilité*, explique M. Danchin. *Il n'existe pas un bon et un mauvais gène mais une diversité gigantesque dans chaque être humain. Quels gènes M. Shockley va-t-il choisir, et comment, pour fabriquer son individu idéal ?* »

A propos de la fameuse banque de sperme, on citera à la tribune un prix Nobel absent, M. François Jacob : « *Ce n'est pas connaître les Prix nobel que de vouloir les reproduire à des millions d'exemplaires* ». Dans leur progéniture, « *la proportion des imbéciles serait exactement la même que dans l'ensemble de la population* ».

Le professeur Henri Laborit, biologiste, est encore plus cinglant. Faisant allusion à l'âge respectable de la plupart des Nobel, et de M. Shockley en particulier, il se demande « *s'il est bien sage de fatiguer des êtres qui ont autre chose à faire que de copuler car ils ont un cerveau qui peut rendre encore beaucoup de services à une humanité souffrante* ».

L'assistance entendra à peine la dernière intervention : celle — très sage, très généreuse et tout à fait hors sujet — du représentant de l'UNICEF, auquel pesonne n'oserait reprocher d'avoir peu de chose à dire sur « *la science face à la morale* ».

ROBERT SOLÉ.

(1) Mme Dorothy Crowfoot Hotgkin (Grande-Bretagne), MM. Baruch Blumberg et Carl Cori (Etats-Unis), Ernst Fischer (R.F.A.) et Peter Medawar (Grande-Bretagne).

DES TRANSISTORS A LA GÉNÉTIQUE

Professeur Shockley, raciologue

Ce n'est pas un Nobel comme les autres, ceux que la presse un beau jour découvre et encense, avant de les replonger bien vite dans l'oubli. A soixante-treize ans, M. William Shockley accomplit une étonnante performance : continuer à faire parler de lui. Personne, il est vrai, ne parle plus de cette découverte des transistors qui lui valut en 1956 avec deux autres scientifiques le prix Nobel de physique.

Si M. Shockley attire aujourd'hui l'attention des médias, c'est parce que depuis plusieurs années il a changé de camp, passant avec titres et bagages de l'étude de la matière à un surprenant discours sur l'hérédité, les races et l'intelligence. Un parcours original, qui l'a conduit par exemple à participer à l'entreprise du docteur Robert Graham, ce riche ophtalmologiste américain qui, rêvant de voir naître des sujets d'élite, a fondé en 1979 une « *banque de sperme de Nobel* ». Le principe en est d'une naïveté inquiétante : réaliser des inséminations artificielles de femmes « *de qualité* » avec du sperme de Nobel, d'éminents hommes de science ou de grands sportifs.

A ce jour, M. Shockley est le seul Nobel ayant reconnu une participation active à cette aventure. Sont-ils nombreux ? « *Vraisemblablement trois, peut-être cinq* », dit-il. Des enfants ont-ils été conçus de la sorte ? « *Oui.* » Combien ? « *Je ne sais pas.* » Si M. Shockley accepte aujourd'hui de parler, c'est moins pour évoquer cette affaire que pour confesser ses préoccupations sur l'avenir génétique des Etats-Unis.

Une confession prudente, entièrement enregistrée au magnétophone par le Nobel, car cet ancien universitaire a appris à se méfier des journalistes. Il estime que la presse américaine a déformé ses propos et ses intentions. « *Je ne me considère pas comme l'être humain parfait ni comme le candidat idéal*, dit-il. *Je ne suis pas en train de suggérer que je vais créer des super hommes.* »

Stérilisation volontaire

Aujourd'hui, M. Shockley veut prendre de la distance en exposant, par exemple, ses certitudes en matière de race, d'hérédité et d'intelligence. Les Etats-Unis, dit-il en substance, sont touchés par un grave phénomène, sorte d'« *évolution rétrograde due à la reproduction excessive des tares génétiques* », un phénomène auquel il convient de s'opposer au plus vite. Pour lui, c'est indiscutablement de la race noire que vient le danger : « *Je crois que beaucoup de Noirs sont supérieurs à beaucoup de Blancs sur une base raisonnable de comparaisons. Je crois pourtant que les handicaps sociaux, scolaires et économiques des Noirs américains sont d'origine génétique et raciale. L'évolution des races noires n'a pas été aussi rapide que celle des races blanche ou jaune.* » Son credo va plus loin : M. Shockley accuse les programmes sanitaires américains de favoriser la fécondité des Noirs du bas de l'échelle sociale, d'accentuer le caractère rétrograde de l'évolution génétique aux Etats-Unis. Surtout, il préconise une solution : un plan de stérilisation volontaire avec prime. Un intéressement à l'eugénisme, en quelque sorte. L'indemnité serait calculée le plus scientifiquement possible en fonction des tares génétiques des sujets, comme le diabète, l'épilepsie, l'usage d'héroïne ou l'arthrite (*sic*), et augmentée de 1 000 dollars pour chaque point du quotient intellectuel en dessous de cent. Ainsi, on verserait 30 000 dollars pour un sujet ayant un quotient intellectuel de soixante-dix acceptant de se faire stériliser.

M. Shockley sait par expérience à quel point il peut choquer. Il sait aussi qu'il n'est pas compris. Il n'en a cure et continue son combat. Les railleries de ses adversaires, fussent-ils des Nobel, il s'en moque. « *Ce sont eux qui n'ont pas un comportement rationnel.* » Raciste, lui ? Allons donc, il n'y a dans ses propos aucune incitation à la haine, mais un simple constat. C'est un scientifique désireux de fonder les bases d'une nouvelle discipline : la raciologie.

« *Avez-vous des enfants ?* » Un moment, le septuagénaire est troublé. « *Oui, trois, d'un premier mariage.* » Aucun Nobel parmi eux ? Un sourire.. « *Non, mais cela ne prouve rien. On sait que les enfants de Nobel ont plus de chances que les autres d'obtenir le prix. Voyez, chez vous, les Curie.* »

JEAN-YVES NAU.

L'ARRESTATION DES AUTEURS DE L'ATTENTAT DE ROMANS

« Un type bien et un excité »

De notre correspondant régional

Valence. — « *Un type bien et un excité* », tel est, selon un policier, le portrait des deux auteurs présumés de l'attentat contre la « mosquée » — en fait, un lieu de réunion et accessoirement de culte musulman — de Romans, détruite dans la nuit du 3 mai 1982. MM. Jacques Gesret, quarante et un ans, et Michel Gourru, quarante-six ans, inculpés de « *destruction d'édifice par explosifs* » et de « *détention d'armes de première et quatrième catégorie* », ont été écroués, jeudi 27 octobre, à la maison d'arrêt de Valence (nos dernières éditions de jeudi).

Jacques Gesret et Michel Gourru sont de curieux « Français moyens », unis par une passion commune pour les explosifs, et par une haine viscérale des Arabes.

C'est Gesret qui a avoué dès son interpellation : « *J'ai fabriqué l'engin explosif, puis j'ai participé à la pose de cet engin.* » Alors, « *une perquisition a été opérée à son domicile à Châteauneuf-d'Isère, une bourgade à mi-chemin entre Valence et Romans* », a indiqué M. Jean-Claude Plantard, premier substitut du procureur de Valence, au cours d'un entretien avec la presse. Le communiqué officiel fait état d'une perquisition effectuée par le S.R.P.J. de Lyon. Un service qui n'a pas précisément pour habitude de se déplacer pour des affaires courantes...

Michel Gourru, vraisemblablement accusé par son complice, nie farouchement toute responsabilité dans cet attentat aux mobiles racistes évidents. Dans ses premières déclarations au magistrat instructeur, un des inculpés a cité le nom de la Nouvelle Acropole, une secte d'extrême droite née en Argentine en 1957.

Les explications officielles sur les motivations des deux inculpés font état, toujours selon le substitut, M. Plantard, de « *conversations préalables* » entre les deux hommes, qui auraient préparé leur action pendant plusieurs jours : « *Ils en ont discuté et se sont monté la tête.* » Le communiqué est encore plus catégorique : « *En l'état, l'affaire s'inscrit dans le cadre strictement local d'individus isolés agissant par conviction personnelle.* »

Jacques Gesret est un ancien employé des établissements Ruggieri, spécialisés dans les feux d'artifice. Les deux hommes, père de famille — « *non connus des services de police* », que Michel Gourru, aide-comptable au chômage, ait eu quelques difficultés d'ordre financier avec un de ses employeurs — sont aujourd'hui sous les verrous. Ils devront notamment s'expliquer sur la provenance des explosifs utilisés. On a retrouvé chez l'un et l'autre un kilo et demi de bâtons de dynamite, des grenades offensives, une carabine 22 long rifle hors d'usage et un fusil de chasse à canon scié. Ce n'est pas un arsenal de « commandos », mais c'est déjà beaucoup pour de simples citoyens...

Le parquet de Valence et les services de police se sont refusés à communiquer les photographies des deux inculpés et à indiquer leurs adresses, « *par crainte de représailles* ». Gesret, ancien photographe à Romans, adepte des arts martiaux, Gourru, ancien sergent-chef de réserve et « marqué » par cette activité, « *ne sont pas des intellectuels* », assure le substitut, qui leur a attribué le « *niveau du certificat d'études primaires* ».

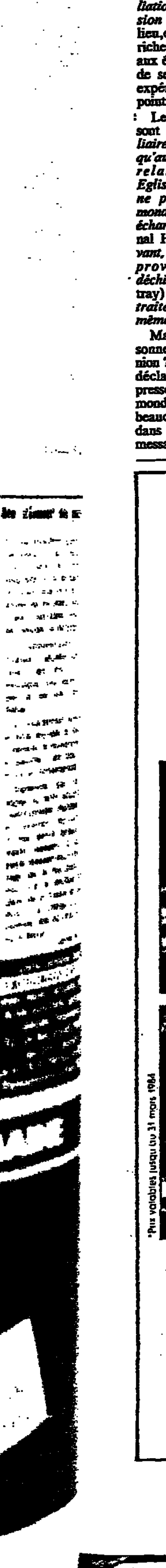
La « mosquée » de Romans avait été au centre de polémiques pré et post-électorales au moment des élections cantonales de mars 1982, qui avaient vu la défaite du maire de Romans, M. Georges Fillioud, ministre chargé des techniques de la communication. La « mosquée » alimentait bien des conversations et souvent des diatribes racistes : il y a des thèmes à manier avec précaution avec les esprits faibles...

CLAUDE RÉGENT.

● *Un hôtelier condamné pour homicide par imprudence.* — Prévenu d'homicides et blessures par imprudence, M. Abraham Marciano, gérant de l'hôtel de La Boule d'Or, 22, rue de Châlons, à Paris (12e), où un incendie avait entraîné la mort, le 19 janvier 1979, de trois Sénégalais et causé des blessures graves à une vingtaine d'autres Africains (*le Monde* daté 9-10 octobre), a été condamné, le 26 octobre, à seize mois de prison avec sursis par la seizième chambre du tribunal de Paris. Il devra verser aux parties civiles 187 000 francs au total de dommages et intérêts.

● *La demande d'extradition d'un réfugié turc.* — La chambre d'accusation de Dijon vient de donner un avis favorable à l'extradition d'un ressortissant turc réclamé par son pays, M. Besalet Hüseyin Aker. Il est accusé par la justice turque d'un double meurtre que son avocat, Me Michel Iogna-Prat, du barreau de Paris, qualifie de « *politique* ». La cour de Dijon n'a pas accepté cette explication et a refusé de tenir compte du fait que M. Aker a, en France, le statut de réfugié politique. On confirme à la chancellerie que le gouvernement français est opposé à cette extradition (*le Monde* du 12 octobre). M. Aker devrait donc être remis rapidement en liberté.

● *Accidents mortels dans les armées.* — A Djibouti, un hélicoptère Alouette III s'est écrasé au sol après avoir heurté une ligne électrique, provoquant la mort d'un officier, dont l'identité n'a pas été révélée, et blessant deux autres militaires français. D'autre part, un soldat de la 9e division d'infanterie de marine, Gilbert Alphonse, 21 ans, a été mortellement blessé par l'éclatement d'un obus de mortier de 80 mm qu'il manipulait au cours d'un exercice au camp de La Courtine (Creuse). Deux autres soldats ont été blessés.



LA FIN DU SYNODE DES ÉVÊQUES A ROME

De la culpabilité à la réconciliation

Le synode des évêques, réuni depuis le 29 septembre, à Rome, devait terminer ses travaux, ce vendredi 28 octobre, par un chemin de croix, place Saint-Pierre. Samedi, la cérémonie solennelle de clôture sera marquée par un discours de Jean-Paul II.

Le message au monde adopté à une large majorité est le seul document rendu public, puisque les soixante-cinq propositions également votées par les deux cent dix pères synodaux serviront de base au document qui sera rédigé ultérieurement par le conseil du synode (1) avant d'être ratifié, éventuellement modifié, puis publié par Jean-Paul II.

De notre envoyé spécial

Rome. – Que retenir de cette sixième session ordinaire du synode des évêques consacré à *« la réconciliation et la pénitence dans la mission de l'Eglise »* ? En premier lieu, ce fut un happening d'une richesse étonnante qui aura permis aux évêques d'une centaine de pays de se rencontrer, d'échanger leurs expériences, de confronter leurs points de vue.

Les réactions des participants sont éloquentes : *« L'effet conciliaire a joué à plein et on peut dire qu'aujourd'hui Rome favorise les relations horizontales entre Eglises »* (Mgr Vilnet) ; *« Ce qu'on ne peut pas communiquer au monde, c'est l'amitié, la chaleur des échanges dans les couloirs »* (cardinal Hume) ; *« Ce qui était émouvant, c'étaient les témoignages vécus provenant de pays pauvres, déchirés, en guerre »* (Mgr Decourtray) ; *« Le sujet que nous avons traité, nous l'avons vécu nous-mêmes »* (cardinal Lustiger).

Mais comment transmettre ce foisonnement d'expériences à l'opinion ? D'autant plus que la seule déclaration publique livrée à la presse était le court message au monde. A vrai dire, le thème était beaucoup trop vaste pour être traité dans un temps aussi limité, et le message de deux pages et demie – *un appel poignant en faveur de la réconciliation dans un monde déchiré et dans une Eglise divisée* – était forcément frustrant. Paradoxalement, le principal rédacteur du message, le cardinal Basil Hume, était un des dix membres qui avaient voté contre l'idée de rédiger une déclaration, alors que cent soixante-quinze pères avaient voté positivement. Avec son sens typiquement britannique de la litote (*understatement*), l'archevêque de Westminster avait proposé de limiter l'expression publique du synode à deux mots : *« Convertissez-vous. »*

Le péché du monde

Encore plus difficile était la tâche de ramener les nombreuses interventions, en assemblée générale comme dans les groupes linguistiques, à une série de propositions succinctes. Grâce au don de synthèse – unanimement apprécié – du rapporteur, le cardinal Carlo Martini, on a fini par réduire les deux cents propositions issues des groupes à soixante-cinq environ. Celles-ci se divisent en trois grands chapitres selon les principaux thèmes abordés par le synode.

Une première série de propositions tourne autour du lien (le *nexus*) entre les fractures du monde que l'Eglise doit dénoncer d'une voix prophétique et le péché des chrétiens qu'elle doit guérir par les sacrements. *« Il faut trouver le joint entre mon péché et le péché du monde »*, disait Mgr Decourtray. Mgr Vilnet renchérissait : *« Il y avait une bipolarité entre la cassure du monde – deux tiers des interventions venaient de pays qui ont connu des luttes sanglantes dans les dix dernières années – et la réconciliation opérée par l'Eglise »* ; ou encore Mgr Favreau : *« Il s'agit de conduire l'homme de l'isolement à la communication, de la culpabilité à la contrition. »*

Deuxième idée, force des propositions : le sacrement de pénitence. On a vu une maturation de l'assemblée à propos de l'absolution générale. Une majorité d'interventions allaient dans le sens du maintien de cette pratique, surtout pour les jeunes Eglises, et souhaitaient laisser aux conférences épiscopales le soin de fixer les critères de son utilisation. On a également discuté du bien-fondé des anciennes classifications entre péché véniel et péché mortel, en proposant d'y ajouter les notions de péché grave et de péché social.

Cela a mené logiquement à la troisième série de propositions sur la célébration du sacrement, à partir de la réforme de l'ordo pénitentiel introduite par Paul VI en 1974. Alors que la plupart des participants apprécient l'esprit de ce renouveau qui vise à rendre le sacrement plus accueillant et plus évangélique, ils ont fait remarquer que le sacrement est très souvent inapplicable faute de temps, de prêtres disponibles et d'une catéchèse adaptée. Certains ont réclamé le développement de pratiques pénitentielles extra-sacramentelles qui offriraient un cheminement approprié aux chrétiens insuffisamment préparés ou exclus, tels les divorcés remariés.

Ces idées sont développées aussi dans d'autres résolutions qui traitent de la pastorale, de l'Eglise comme signe de réconciliation, de l'œcuménisme et, enfin, des ministères laïcs. En effet, pourquoi des religieux, des religieuses ou des laïcs ne pourraient-ils pas se voir confier un ministère de réconciliation, même s'ils ne peuvent pas prononcer l'absolution sacramentelle ?

Un instrument perfectible

L'analyse des propositions qui précèdent est le résultat de déductions faites à partir des interventions publiées et des conversations privées avec tel ou tel évêque. Car les souhaits des participants n'ont pas été rendus publics. Et c'est là la faiblesse de l'institution synodale dont le rôle n'est pas encore clairement défini. Conseil purement consultatif, le synode n'a pas encore trouvé un moyen satisfaisant de clore ses débats. Le synode de 1974 sur l'évangélisation n'était pas parvenu à établir un document final et il remit au pape des propositions, le priant de le rédiger lui-même. Le même procédé fut adopté en 1977 et en 1980, *mais il ne donne pas entière satisfaction.*

D'une part, les pères synodaux ne veulent pas donner l'impression d'abdiquer leurs responsabilités mais, de l'autre, ils ont conscience qu'en rendant publiques leurs propositions, ils lient les mains du pape et qu'il est plus respectueux à son égard de garder le secret ; mais il s'agit là d'une tâche difficile. Lors du dernier synode sur la famille, grâce à une fuite, les propositions furent publiées par la presse américaine. *« Nous sommes cyniques en disant que nous confions nos conclusions au pape*, dit le cardinal Hume, *car nous savons bien qu'il y aura des fuites... »* Ne vaudrait-il pas mieux publier toutes les étapes des travaux synodaux, les interventions, les propositions, le document rédigé par le conseil, puis le document pontifical, sans cacher les divergences légitimes entre les différents intervenants ?

Comme le reconnaissent volontiers plusieurs de nos interlocuteurs, le synode est *« un instrument imparfait en voie d'amélioration »*. Tous soulignent la grande liberté d'expression au synode, qu'il s'agisse des assemblées plénières en présence du pape, des petits groupes ou des élections de commissions. Mais il existe un problème plus fondamental : il s'agit du fonctionnement du synode lui-même, quand il est en session, et de sa continuité entre les sessions triennales.

Pour ce qui est du premier point, s'il est injuste de parler de manipulation, on peut dire que le synode est « verrouillé ». Il y a d'abord *« les verrous posés par le pape »*, selon les termes d'un évêque européen, et puis la manière dont les sessions sont menées par les trois présidents nommés par le pape. Le rappel à l'ordre du cardinal Ratzinger à propos des abus constatés en matière d'absolution collective, pendant une demi-heure, n'a pas été apprécié. *« On avait arrêté la pendule pour lui*, ironisait un participant, *alors que le temps de parole était de huit minutes. »* Parlait-il comme président ou comme préfet de l'ex Saint-Office ?...

Enfin, le synode dispose d'organes permanents peu efficaces puisque les membres de son conseil, élus pour trois ans, sont des évêques du monde entier se rendant rarement à Rome. Si l'on souhaite que l'assemblée synodale se perfectionne, il sera nécessaire de renforcer ses institutions afin de lui éviter de repartir de zéro tous les trois ans.

ALAIN WOODROW.

(1) Ce conseil du synode, élu pour trois ans, est composé de quinze membres. Il s'agit, pour l'Afrique : du cardinal Paul Zoungrana, archevêque de Ouagadougou (Haute-Volta) ; de Mgr Stephen Naidoo, évêque auxiliaire du Cap (Afrique du Sud) et de Mgr Henri Teissier, archevêque coadjuteur d'Alger ; pour les Amériques : du cardinal Joseph Bernardin, archevêque de Chicago (Etats-Unis) ; du cardinal Aloisio Lorscheider, archevêque de Fortaleza (Brésil) et du cardinal Paulo Arns, archevêque de Sao-Paulo (Brésil) ; pour l'Asie, l'Australie et l'Océanie : du cardinal Jaime Sin, archevêque de Manille (Philippines), du cardinal Joseph Cordeiro, archevêque de Karachi (Pakistan) et de Mgr Fumio Hamao, évêque de Yokohama (Japon) ; et pour l'Europe : du cardinal Basil Hume, archevêque de Westminster (Grande-Bretagne), du cardinal Carlo Martini, archevêque de Milan (Italie) et du cardinal Roger Etchegaray, archevêque de Marseille. Outre ces douze membres élus, trois autres seront nommés par le pape.

Le message au monde

Le message au monde de neuf cents mots, rédigé – à partir de l'anglais – en latin, français, espagnol, allemand et portugais, commence par condamner *« la privation des droits de l'homme (...), la discrimination raciale, l'agressivité belliqueuse, la violence et le terrorisme, l'accumulation d'arsenaux d'armes nucléaires et classiques, le commerce scandaleux des armes, la distribution injuste des ressources de la terre et les structures par lesquelles les riches s'enrichissent et les pauvres s'appauvrissent »*.

Dans leur message, les évêques annoncent aussi leur intention de rechercher *« inlassablement »* la paix et le désarmement, ainsi que la réduction des tensions entre l'Est et l'Ouest. *« Nous n'avons aucun pouvoir politique,* affirment-ils, *mais nous pouvons exprimer aux dirigeants des Etats l'aspiration inquiète des peuples à un monde plus sûr, plus pacifique. »*

Selon le document, l'Eglise *« ne pourra jamais se satisfaire de structures économiques et politiques qui perpétuent l'injustice »*. Et les évêques de conclure : *« Nous utiliserons, par exemple, l'influence dont nous disposons pour réaliser une réforme efficace des inégalités qui existent entre les hémisphères Nord et Sud. »*

JUSTICE

AU TRIBUNAL DE VERSAILLES

Un réquisitoire rigoureux au procès des « grâces médicales »

Au terme d'un réquisitoire rigoureux, le procureur de la République du tribunal de Versailles, M. Robert Barbat, a réclamé, jeudi 27 octobre, au procès dit des « grâces médicales », des peines qu'il a lui-même qualifiées de *« sévères »* pour les principaux prévenus. *« Des auxiliaires de justice en robe noire ou en blouse blanche ont failli à leur mission. Ils n'ont pas su garder leurs distances vis-à-vis de la pègre et ils ont été contaminés »*, a déclaré le représentant du ministère public. *« Je réclame donc*, a-t-il ajouté, *contre ceux qui ont conçu, dirigé et agi, André Fraticelli et Alain Colombani, trois années d'emprisonnement ferme ; contre ceux qui ont exécuté et ont gravement failli à leur devoir, les docteurs Troisier et Mariotti, deux ans d'emprisonnement ferme. »*

M. Barbat a précisé que dans cette affaire *« le sursis n'a aucun sens »*. Pour ce qui concerne le dernier inculpé, le docteur Mazaud, la sanction a été laissée à l'appréciation du tribunal. Le maximum de la peine encourue prévue par le code pénal est de trois années d'emprisonnement.

Jusqu'à ce jour, on n'avait guère entendu le procureur de la République. Ce magistrat, parfait sosie du comédien Georges Wilson, s'était contenté de poser quelques questions au fil des débats. Il est vrai que la présidente, Mme Jacqueline Cochard, n'avait rien laissé passer. Méticuleuse, précise, incisive, ayant une parfaite connaissance du dossier, elle a tenté en vain de découvrir toute la vérité. Une vérité qui n'a été qu'ébauchée, comme l'a reconnu M. Barbat. La loi du silence est inviolable. M. Barbat le sait.

Au champ du déshonneur

Il a néanmoins démonté le mécanisme qui a abouti à l'élargissement du trafiquant de drogue Robert Kéchichian. Un processus qui, selon ce magistrat, s'est déroulé en trois phases utilisant *« le maillon le plus faible de la machine judiciaire : la médecine pénitentiaire »*. Première phase : établir que l'état du prisonnier est incompatible avec la détention. Ce fut l'œuvre du rapport des experts, les docteurs Mazaud et Mariotti. M. Barbat a qualifié le premier d'*« auxiliaire fantoche que la conscience professionnelle ne doit pas étouffer »*, et a dénié au second le droit *« que l'on s'émeuve sur la tristesse de son sort puisqu'il paraît douteux qu'il devienne un jour professeur de faculté »*.

La deuxième phase consistait à exclure toute possibilité de transfert. Ce fut le rôle du docteur Troisier, qui *« a usé généreusement des pouvoirs que son titre lui conférait »*. Le procureur de la République s'est interrogé *« sur la dépendance totale et étrange »* de ce médecin vis-à-vis des *« duettistes Fraticelli et Colombani, qui tiraient les ficelles »*. *« De qui a peur Solange Troisier ? »*, s'est demandé M. Barbat. *Elle a encaissé les coups les plus bas, les vilenies les plus méprisables sur sa vie privée, son honneur professionnel, et cela sans réagir. J'avais envie de lui dire : « Qu'attendez-vous pour répondre ? Levez-vous !... » De lourds secrets restent entre eux, c'est l'un des mystères de cette affaire. »*

La troisième phase, enfin, était de faire croire à l'aggravation de l'état de santé de Kéchichian. *« Ce fut le rôle du docteur Colombani, tombé au champ du déshonneur de la médecine pénitentiaire »*, selon l'expression du procureur. Protégé du docteur Troisier, il a verrouillé le dispositif mis en place.

« La touche finale » fut finalement apportée par André Fraticelli, *« le maître du jeu occulte dans cette partie de poker menteur »*, qui a déposé à point nommé la demande de mise en liberté. Car, d'après le procureur, *« il faisait le lien entre tous »*. *« Cet avocat déchu qui a fui en emportant les fonds de ses clients auquel la plupart des magistrats n'accordaient aucune confiance, laquelle était en proportion inverse de celle que lui accordait le milieu »*, était la clef de voûte ».

Reste le mobile. Aucun versement d'argent n'a pu être mis en évidence au cours de l'instruction. *« Peu importe pourquoi ils ont agi*, a fait remarquer le procureur, *l'important, c'est qu'ils ont agi. Dans ce type d'affaires, toutes les motivations sont possibles, mais elles tendaient vers un but unique. Nous ne connaîtrons jamais la vérité. »* Les raisons des agissements des uns et des autres sont très certainement multiples. Cela restera la grande inconnue de ce dossier, la face cachée d'une entreprise qui a mis en échec la justice et qui, pour la première fois dans les annales judiciaires, a pu être démantelée.

MICHEL BOLE-RICHARD.

Corse

UNE PISTE POUR DEUX « MITRAILLAGES »

Bastia. – Après la découverte, le 15 octobre à Bastia, d'un important stock d'armes et de munitions appartenant au Front de libération nationale de la Corse (*le Monde* du 18 octobre), une quatrième personne a été inculpée, de *« complicité par fourniture d'armes et de munitions, participation à un mouvement dissous et association de malfaiteurs »*. Il s'agit de M. Michel Guillaumain, quarante-quatre ans, couvreur, connu pour ses sympathies autonomistes. D'autre part, l'expertise des armes et des munitions trouvées dans la cache de Bastia a permis aux enquêteurs d'établir que, parmi les quatre inculpés, certains étaient impliqués *« à des degrés divers »* dans deux attentats. Le premier a eu lieu dans la nuit du 26 juin dernier. Deux C.R.S. de la caserne de Montesoro avaient été blessés par un tireur. Le deuxième attentat a eu lieu trois jours plus tard. La gendarmerie d'Oletta, à 20 kilomètres de Bastia, était mitraillée. – *(Corresp.)*

● *Arrestation à Paris du meurtrier présumé de trois homosexuels.* – Pascal Dolzan, vingt ans, sans profession, a reconnu, le mercredi 26 octobre, qu'il avait tué, le 15 février dernier, Patrick Barbotte, vingt-quatre ans, Jean-Pierre Lecoin, vingt-six ans ainsi que, le 12 mars, le compositeur canadien Claude Vivier, trente-cinq ans, trois homosexuels à qui il avait tenté de dérober de l'argent.

L'ACTION EN JUSTICE DE M. PAPON CONTRE *LA VIE* EST REJETÉE

La dix-septième chambre correctionnelle de Paris, présidée par M. Emile Cabié, a débouté, jeudi 27 octobre, M. Maurice Papon, ancien ministre du budget, de l'action en diffamation qu'il avait introduite pour réclamer 1 F de dommages et intérêts à M. André Schafter, directeur de l'hebdomadaire *la Vie*, à Mlle Marie-Christine Jeanniot, auteur d'un article publié le 17 février 1983 sous le titre : « Maurice Papon : 1942-1944, les années troubles », et à M. Joseph Sarthoulet, ancien résistant, dont les déclarations avaient été reproduites dans ce même article. De son côté, Mlle Jeanniot a été déboutée de sa demande reconventionnelle en 1 F de dommages et intérêts pour abus de procédure (*le Monde* du 8 octobre).

Le tribunal constate que les allégations de Mlle Jeanniot et de M. Sarthoulet sont de nature à porter atteinte à l'honneur et à la considération du requérant puisqu'elles suscitent dans l'esprit du lecteur *« l'opinion qu'un doute sérieux existe quant à la véracité des affirmations de Maurice Papon sur sa participation en qualité de membre ou de correspondant* [durant l'Occupation] *aux réseaux Jade Amicol et Kléber »*. Mais il admet la bonne foi des trois défendeurs en déclarant : *« (...) à la suite de l'inculpation de* [M. Papon] *pour crimes de guerre, l'opinion publique, sensibilisée par la publicité donnée à ces événements, s'est interrogée sur le comportement réel de Maurice Papon. Il était donc légitime, pour l'information de ses lecteurs, que* la Vie *fasse procéder à une enquête journalistique sur les activités de Maurice Papon à Bordeaux de 1942 à 1944. Marie-Christine Jeanniot s'est rendue en Gironde pour y entendre des témoins irrécusables, dont elle a révélé l'identité et qu'elle a fait citer à l'audience. Elle a également interrogé Maurice Papon, qui a pu s'expliquer librement en connaissance de cause et dont les déclarations figurent en bonne place dans l'article. Si son enquête n'est peut-être pas complète, il serait irréaliste d'exiger d'un journaliste qu'il agisse en historien alors qu'il n'en a ni le temps, ni les moyens »*.

RÉGIONS

M. Mauroy a reçu les présidents des conseils régionaux

5 milliards de francs pour les contrats de plan

M. Pierre Mauroy a reçu, le jeudi 27 octobre, les vingt-deux présidents de conseils régionaux (ou leurs représentants) (1). Trois points étaient à l'ordre du jour.

● **Les contrats de plan**, qui devraient être signés au début de 1984 entre le gouvernement (par l'intermédiaire des commissaires de la République) et les régions, constitueront des engagements financiers pluriannuels de la part de l'État. Une enveloppe de 5 milliards de francs est prévue en 1984. M. Mauroy a précisé : *« J'ai tenu à mettre un frein aux pratiques de certains ministères tendant à multiplier les demandes de concours financiers aux régions et ainsi « à mettre aux enchères » les crédits de l'État. Cette politique vous empêchait de dégager clairement et librement vos propres priorités. »* Cette mise au point vise, notamment, le ministère de la culture.

● **La formation professionnelle continue** : depuis le 1er juin, ce secteur ainsi que l'apprentissage est transféré aux régions. Plusieurs présidents se plaignent que ce transfert entraîne pour les budgets régionaux des charges excessives. M. Mauroy a indiqué à ce propos que la commission d'évaluation des charges transférées, composée en majorité d'élus appartenant à l'opposition, avait approuvé à l'unanimité la somme arrêtée par le gouvernement et mise à la disposition des régions, soit 2,7 milliards de francs.

● **Les relations avec la C.E.E.** : *« Il n'y a pas d'inconvénient à ce que les conseils régionaux organisent toute mission d'information auprès des instances européennes ou qu'ils invitent des personnalités ou des missions communautaires sur leur territoire, pour peu qu'elles en aient averti préalablement, par l'intermédiaire du commissaire de la République, le gouvernement. En revanche, la négociation de programmes communautaires, la présentation de projets auprès des fonds européens, relève de la seule compétence de l'État »*, a déclaré M. Mauroy.

(1) Douze conseils régionaux sont présidés par des élus de l'opposition ; dix, par des élus de gauche.

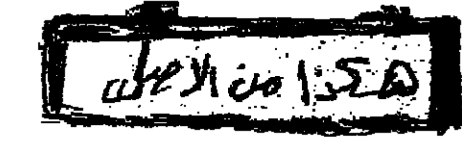
● *Pas de grand prix automobile à Paris.* – Le comité directeur de la Fédération française de sport automobile (F.F.S.A.) a estimé que les conditions n'étaient pas remplies pour l'organisation d'un grand prix automobile de formule 1 dans Paris en 1984. Le projet présenté par l'Association sport et mécanique de Jean-Pierre Jabouille et Bernard Giroux avait reçu l'aval du ministère de l'intérieur, qui était prêt à étudier une dérogation à la réglementation des courses automobiles en ville, mais le président de la République avait fait connaître son hostilité au projet.

ENVIRONNEMENT

● *Catastrophe écologique en Ukraine.* – La rupture du barrage d'une usine d'engrais chimiques à Drogobitch, sur le Dniestr, le 15 septembre dernier, a provoqué une véritable catastrophe écologique. La région a été recouverte de milliers de tonnes de sel de potassium sur un rayon de 25 kilomètres et le Dniestr a été pollué sur 500 kilomètres.

Entre la retenue de Drogobitch et le barrage-réservoir de Novo-Dniestr – qui alimente en eau potable les villes de Kichinev et Odessa, – plus de 2 000 tonnes de poissons ont péri.

Selon les *Izvestia*, il faudra plusieurs mois pour dépolluer le Dniestr. Dans un premier temps, les autorités soviétiques avaient expliqué la catastrophe par l'explosion d'un réservoir d'ammoniac construit par les Américains près d'Odessa. – *(Reuter)*.



Le Monde

LOISIRS ET TOURISME

ARTS MARTIAUX

L'aïkido : une gestuelle de la non-violence

Longtemps sous la tutelle de la Fédération de judo, l'aïkido, le plus métaphysique des grands arts martiaux, est désormais majeur : la F.F.A.A.A. *vient d'être reconnue par les pouvoirs publics avec l'objectif d'engager à terme quelque cinquante mille personnes dans « la voie de l'union de l'énergie ».*

UN léger nuage de vapeur nimbe les corps. La leçon d'aïkido a été particulièrement dure. Après de longues minutes d'échauffement où les articulations ont été soumises à de sévères torsions, des projections se sont enchaînées à un rythme élevé, maître et élève composant un ballet tournoyant. *« Les techniques s'inscrivent dans une série de mouvements circulaires destinés à rejeter toutes formes d'agressivité dans le vide. »* Cercle magique de la force contrôlée, canalisée.

Pendant cet apprentissage éreintant, effectué debout ou à genoux, il a régné dans le gymnase une ambiance surprenante d'ordre et de soumission. Le maître sait. Les élèves apprennent. Le spectateur extérieur est parfois pris d'une irrésistible envie de perturber ces rites qu'il comprend difficilement, de contester, d'argumenter, de critiquer. Cela ne vient pas à l'idée du pratiquant : l'aïkido est un art martial « révélé » au sens religieux du terme.

Cette notion transparaît à quelques détails : les novices portent le kimono blanc pendant tout leur apprentissage. Les pratiquants confirmés passent par-dessus le kimono une culotte bouffante noire, le « hakama », qui est à la fois une distinction et un moyen de dissimuler le mouvement des pieds à l'adversaire. C'est un vêtement très important dans le cérémonial de l'aïkido. La leçon terminée, le maître le plie avec un grand luxe de précautions, comme un prêtre rangeant des ornements sacerdotaux. Le maniement du « katana » (sabre), qui fait partie intégrante de l'enseignement, se fait également selon un cérémonial aussi précis et symbolique que celui du thé.





Signification : « aïkido ». Calligraphie : Yoshio Abe.

C'est que l'aïkido est l'art martial le plus en prise avec les traditions guerrières du Japon féodal.

Lorsque les samouraïs disparurent au cours du XIXe siècle, leurs techniques de combat – lutte, boxe, sabre, bâton, arc – qui étaient jusqu'alors jalousement gardées par chaque clan, furent recueillies par quelques hommes dans l'archipel nippon. Ces maîtres enseignèrent ensuite leur art dans des « dojos », littéralement « lieux où l'on étudie la voie », sortes de temples où la méditation tenait une place aussi importante que les techniques elles-mêmes.

Ce bain de zen a fortement imprégné les arts martiaux, apportant une spiritualité exotique qui contribuera fortement à leur succès en Occident. Cet aspect quasi mythique de la pratique a été gommé du judo et du karaté au fur et à mesure que leur dimension sportive se développait au travers de la compétition. Il n'en a rien été pour l'aïkido, dont le fondateur, Morihei Ueshiba, a été fortement influencé par un philosophe de la non-violence, le révérend Deguchi. Après avoir percé les secrets du ken-jutsu (technique du sabre) que les combattants de la famille Minamoto se transmettaient depuis le douzième siècle, maître Ueshiba fit une synthèse des arts martiaux traditionnels et des réflexions philosophiques pour fonder l'aïkido.

« Les principes de base de ces trois arts martiaux majeurs se retrouvent dans l'exécution des différentes techniques : déplacement, déséquilibre, vitesse d'exécution, maîtrise de soi... L'aïkido opère d'ailleurs une certaine synthèse : comme en judo, l'aïkidoka utilise des techniques de projection et d'immobilisation, mais, comme en karaté, il peut compléter son action par des « atemis » (coups) portés avec le poing, le tranchant de la main, le coude ou le pied en des endroits vitaux du corps. En revanche, contrairement au judo et au karaté qui sont devenus des disciplines presque exclusivement sportives, la pratique de l'aïkido exclut toute idée de compétition. Elle reste, en effet, basée sur le principe de la non-violence qui la caractérise par rapport aux autres arts martiaux purement physiques. Chercher à dissuader son adversaire et neutraliser son intention agressive plutôt que l'abattre, tel est le but de l'aïkido, a dit Guy Bonnefond, qui est un des plus hauts gradés français. *Parfaite école d'éducation physique et morale, l'aïkido reste un art martial qui a su conserver au fur et à mesure de son développement son caractère original. »*

Cela implique que, tout en se soumettant à un entraînement physique des plus rigoureux et en acceptant une discipline sévère imposée par le maître, le débutant assimile des notions aussi hermétiques pour un Occidental que celle du « ki ». Le mot signifie puissance intrinsèque de l'individu, énergie vitale. Par la concentration, cette énergie doit pouvoir être centralisée en un point situé sous le nombril avant d'être libérée dans les muscles pour décupler leur puissance. *« Sans intervention de l'esprit, la résistance physique s'oppose uniquement à la puissance adverse et la plus grande des deux forces triomphe. La puissance de l'esprit multiplie les possibilités physiques en les entraînant dans un flot énergétique qui englobe et submerge la force brutale de l'adversaire. Le corps et l'esprit se confondent alors pour exécuter le mouvement »*, a encore noté Guy Bonnefond.

Combien d'esprits cartésiens sont-ils prêts à entendre ces arguments, qui ont manifestement inspiré le scénariste de *la Guerre des étoiles* pour donner à Luc Skywalker la « force » ? Assez peu, sans doute. Cela explique que l'aïkido n'a pas connu un développement comparable à celui du judo et du karaté, dont il ne réunit que le cinquième des effectifs totaux. La progression est, en effet, infiniment plus laborieuse : *« Celui qui arrive à l'aïkido est « carré ». Le but est de le rendre rond et poli comme une sphère qui n'offre aucune prise. Puis il faut un éveil de la conscience, une montée de l'esprit. Enfin, il faut réaliser l'union corps-esprit. Le désir de soumission physique de l'adversaire est alors dépassé pour la recherche de l'harmonie »*, a noté Michel Bécart, qui a été délégué technique de l'Ile-de-France.

Les voies qui mènent à cette harmonie restent cependant tortueuses. Maître Ueshiba, dont la doctrine a été en constante évolution, eut de nombreux disciples qui, à leur tour, fondèrent leur propre école. Si bien qu'au début des années 50, lors de son introduction en France dans l'ombre du judo et du karaté, l'aïkido était déjà une discipline où s'affrontaient clans et tendances à propos de détails techniques apparemment dérisoires. C'est en effet un travers des arts martiaux que d'engendrer des querelles sur l'art et la manière de tordre un bras ou de donner un coup de poing tout en refusant l'épreuve de vérité que constitue la compétition.

A la fin des années 70, douze à treize mille pratiquants français se répartissaient dans quatre écoles autour d'André Nocquet, Alain Floquet, maître Tamura et maître Noro. Pour réaliser l'unité de ces différents courants et pour élaborer une méthode d'enseignement française comme cela avait été le cas pour le judo, diverses tentatives furent faites, qui viennent d'aboutir, après de nombreuses péripéties, à la création de la Fédération française d'aïkido, aïki-budo et affinitaires (F.F.A.A.A.) qui regroupe l'essentiel des vingt-cinq mille pratiquants actuels. Toutefois, une Fédération française libre d'aïkido et de budo (F.F.L.A.B.) s'est créée autour de maître Tamura, qui a été un partenaire de démonstration de maître Ueshiba. Pour sa part, maître Noro a fondé en 1979 sa propre école, où il enseigne le kinomichi, l'esthétique prenant définitivement le pas sur la technique.

Il est difficile de dire quelle école est la meilleure. C'est le rapport personnel du maître à l'élève qui fait la qualité d'un enseignement dont la finalité est, dans tous les cas, un art de vivre.

ALAIN GIRAUBO.

★ F.F.A.A.A., 72, rue des Grands-Champs, 75020 Paris, tél. : 348-22-22.

★ F.F.L.A.B., 31, rue de Mimont, 06400 Cannes, tél. : (93) 39-21-39.

★ Centre du kinomichi, 2, rue Logelbach, 75017 Paris, tél. : 227-99-95.

Karaté, kendo, kyudo

● *Karaté.* – Cette technique de combat à main nue a été élaborée au début du siècle à partir des méthodes de défense des moines bouddhistes. Son efficacité fait qu'elle est maintenant enseignée à la plupart des forces spéciales des armées ou des polices. Il connaît des variantes : chinoise, kun-fu ; coréenne, taekwondo ; vietnamienne, viet-vo-dao, qui correspondent à des particularités morphologiques ou philosophiques. Il y a plus d'une centaine de milliers de pratiquants en France, qui sont regroupés dans la Fédération de karaté taekwondo et arts martiaux affinitaires (F.F.K.A.M.A.), 122, rue de la Tombe-Issoire, 75014 Paris, tél. : 540-65-53.

● *Kendo.* – La *« voie du sabre »* est un des plus anciens arts martiaux japonais qui se pratique selon un rituel impressionnant avec une armure et un casque ressemblant à ceux des samouraïs. Les leçons sont données avec des sabres faits en lattes de bambou. Le kendo, qui requiert une grande énergie, a quelques milliers d'adeptes en France, pris en charge par la Fédération française de judo (F.F.J.D.A.), 43, rue des Plantes, 75014 Paris, tél. : 542-80-90.

● *Kyudo.* – Dans cette technique de tir à l'arc, la gestuelle et la concentration qu'elle implique sont beaucoup plus importantes que le fait de toucher la cible. Le kyudo se pratique avec un arc asymétrique de 2,20 m et des flèches en bambou à empennage en plumes d'aigle. Plusieurs centaines d'adultes – les jeunes ne parviennent pas à un degré de concentration suffisant – suivent l'enseignement de quelques initiés regroupés au sein de la Fédération française de kyudo (F.F.K.), 13, rue de Téhéran, 75008 Paris, tél. : 297-28-71.

Le kimono des dames

AUX championnats du monde de judo féminin de Paris en 1981, la France a abattu son carré de reines : Lupino, Béatrice Rodriguez, Martine Rottier, Brigitte Deydier, quatre médailles d'or. La reine de cœur, c'est Brigitte Deydier, regard pervenche et projections perverses.

Bernard Nicolas a convaincu cette belle Montalbanaise de « monter » à Paris ouvrir au Racing Club de France une section féminine. L'Aérospatiale, qui emploie Brigitte dans le cadre des conventions avec le gouvernement pour les athlètes de haut niveau, n'a pas fait d'objection à son transfert de Toulouse à Châtillon-sous-Bagneux, d'autant que cela lui permet de se rapprocher de l'Institut national des sports (INSEP) pour préparer les prochains championnats du monde, en 1984.

Depuis la mi-septembre, Brigitte apporte donc une note de grâce dans le dojo de la rue Eblé (1), où l'entraînement des garçons est mené tambour battant par l'ancien champion d'Europe Serge Feist.

« La leçon commence et finit par un salut, genoux à terre et face vers le sol, qui crée comme une parenthèse dans le temps », explique Brigitte. Pendant une heure et demie, le kimono blanc uniforme va abolir toutes les différences sociales entre les élèves sur le rectangle magique formé par le tatami. Il s'agit avant tout de rechercher un équilibre et une maîtrise physiques.

« Chez les enfants, qui peuvent prendre leur leçon à partir de cinq ou six ans, il n'y a pas de différence entre les filles et les garçons. Le cours est une sorte de jeu collectif où ils apprennent à chuter et à rouler tout en découvrant les projections de base », remarque Brigitte.

La pratique commence à se modifier à l'adolescence. *« Les garçons acquièrent alors une puissance physique qui fait défaut aux filles. Leur entraînement est donc moins basé sur la force, pour mettre en évidence les qualités de souplesse et de vitesse. »* Dès cet âge, la pratique du judo permet aux jeunes filles de renforcer des groupes musculaires qui sont souvent la cause de beaucoup de souci à l'âge adulte, abdominaux, dorsaux, cuisses.

« C'est un de mes frères qui m'a emmené faire du judo chez Jean-Claude Cabannes, quand j'avais quatorze ans. Jusqu'alors, j'avais été déçue par la pratique des sports collectifs, et je n'avais pas rencontré d'entraîneur sur les stades d'athlétisme. L'ambiance du club, qui est un peu partout la même, m'a séduite : le professeur est à la fois un éducateur et un confident », se rappelle Brigitte. Elle est la démonstration vivante que la pratique à très haut niveau d'un sport de combat n'est pas incompatible avec une féminité certaine.

Le judo lui a permis d'aller jusqu'au bout de son besoin d'action. *« La motivation, chez la plupart des femmes qui pratiquent – on en compte maintenant soixante dix mille à la F.F.J.D.A., c'est-à-dire 20 % des licenciés. – est cependant différente : c'est pour apprendre à se défendre »*, remarque la championne du monde. Pour se défendre, ou pour pratiquer une activité physique, avoir une meilleure connaissance de soi, faire de la compétition, les prémices sont identiques : *« Il faut d'abord apprendre à chuter en arrière, sur le côté et en avant, pour prendre confiance en soi et apprendre à ne pas se faire mal »*, indique Brigitte. Ensuite, commence l'étude des projections, qui peuvent être faites avec les jambes, les épaules et les hanches. *« On fait une démonstration statique puis, au fur et à mesure, on montre les différentes opportunités en mouvement. »* Les techniques debout sont prolongées au sol par des immobilisations, des étranglements et des clés de bras.

« Le cours s'achève par des randoris, c'est-à-dire des petits combats où l'on cherche à mettre en application les principes enseignés, puis par du jiu-jitsu, qui est la mise en pratique du judo dans des situations d'agression. »

« On termine le cours fatigué, mais c'est une bonne fatigue », assure Brigitte. *« Il n'y a pas de risques graves quand on ne sous-estime pas l'échauffement musculaire. Il faut aussi se connaître et savoir s'arrêter avant d'être complètement épuisé. Le judo se pratique à tous les niveaux et à tous les âges en fonction de la forme du jour. »*

Pour atteindre un bon niveau, qui permettra à une femme d'avoir tout à la fois une bonne condition physique, des notions efficaces de défense et un niveau technique intéressant, il faut cependant être persévérant : *« On peut devenir ceinture noire en trois ans en faisant deux bonnes séances par semaine »*, note Brigitte. Mais si l'entraînement qu'elle assure est exigeant – comme celui de ses camarades Paulette Fouillet, sacrée meilleure combattante des championnats du monde 1979, à Créteil ; Jocelyne Triadou, championne du monde, à Poissy ; Catherine Pierre, plusieurs fois championne d'Europe, à Saint-Denis, – il n'est jamais fastidieux : *« On « s'éclate » plus en faisant du judo*, dit Brigitte, *que de la gym aérobic. »*

A.G.

(1) R.C.F., 5, rue Eblé, Paris-7e. Tél. : 567-14-75.

AGENTS DE VOYAGES

Une profession « sinistrée »

C'est une profession « sinistrée » et encore sous le « choc *du 25 mars » (date à laquelle a* été instauré le contrôle des changes) qui se retrouve, ce vendredi *à Cannes*, à l'occasion du vingt-neuvième congrès du Syndicat national des agents de voyages. *« Sinistrée »* dans la mesure où, selon le SNAV, le chiffre d'affaires tourisme des *agences de voyages va accuser* cette année une baisse de l'ordre de 5 à 10 %.

Lourd bilan pour un secteur qui avait dû déjà faire face à un alourdissement de ses charges, aggravé par un récent train de mesures fiscales et économiques : hausse de la T.V.A., taxation des frais généraux, dévaluations successives du franc, blocage des prix. Et voilà que, soumis à un quota de devises, les vacanciers désertaient le chemin des agences de voyages, des agences qui, en 1982, avaient fait partir plus de 3 millions de Français et attiré dans notre pays 5 millions d'étrangers.

Certes, des entreprises ont pu s'appuyer sur la zone franc ou sur la billetterie, d'autres, dans le tourisme d'accueil, ont bénéficié de l'augmentation des visiteurs en provenance de la zone dollar. Mais, dans l'ensemble, la profession envisage l'avenir avec inquiétude. Une seule certitude : un second « 25 mars » signifierait à coup sûr, selon le SNAV, l'étranglement définitif d'un secteur économique dont l'importance semble enfin reconnue de tous, y compris des pouvoirs publics.

D'où la volonté de Jean-Claude Murat, le président du Syndicat, d'obtenir du gouvernement des *« réponses complètes, sans ambiguïté et très rapides »* concernant les modalités qui régiront, l'an prochain, *les séjours* des Français à l'étranger, les conditions de transfert réservées aux agences, les dispositions transitoires prévues pour la fin de l'année et les conditions d'utilisation des cartes de crédit. Etant entendu que, pour tous, le carnet de change a vécu.

« Des adaptations nécessaires », tel est d'ailleurs le thème d'un congrès dont les participants entendent ainsi réaffirmer leur volonté d'évoluer avec le temps.

PATRICK FRANCÈS.



CHAMPS DE NEIGE

Un nouveau gisement en Maurienne

DEPUIS un an, la Maurienne vit suspendue aux lèvres du promoteur Pierre Schnebelen. Pour cette vallée en crise, l'homme aurait toutes les apparences d'un bienfaiteur si ne lui collait à la peau une réputation de pourfendeur de la montagne. En 1969, M. Schnebelen s'était en effet distingué en proposant de construire une station de sports d'hiver en plein cœur du parc national de la Vanoise. Depuis, ses récents démêlés avec la commune de Tignes, devenue au fil des années l'« otage » du promoteur, l'ont fait assimiler à un « épouvantable homme des neiges ».

Quittant la vallée de la Tarentaise, aujourd'hui presque totalement équipée, il a franchi, il y a quelques mois, le col de l'Iseran (2 770 m) pour s'intéresser à la Maurienne toute proche. Cette vallée n'a pas connu au cours des deux dernières décennies le même type de développement intensif que la Tarentaise. *« Il y a quinze ans, la Maurienne a parié sur l'industrie, l'aluminium et la chimie*, explique-t-il, *mais aujourd'hui elles lui filent entre les doigts. Dans ces conditions le tourisme offre une précieuse alternative. »*

Plusieurs communes se sont effectivement empressées d'accepter les propositions du « promoteur blanc ». Termignon et Modane sont sur les rangs, tandis que plusieurs autres communes attendent prudemment, pour s'engager, de voir les premiers résultats de la « politique Schnebelen ». *« Val Fréjus » est un test pour la Maurienne*, prétend M. Schnebelen. *Si je réussis, je suis certain qu'elle rejoindra le peloton de tête des grandes vallées alpines où se pratique un tourisme industriel. »*

Sur le site d'Arrondaz-le-Charnaix, où la commune de Modane puis un promoteur privé (Métairie-Utoring) se sont cassé les dents en envisageant de créer successivement un stade des neiges puis une petite station, M. Pierre Schnebelen entend pour sa part mener à bien un projet beaucoup plus important. Il souhaite en effet relier deux stations, l'une embryonnaire, côté français, Arrondaz (400 lits, 10 remontées mécaniques), l'autre, côté italien, Bardonnèche, forte de ses 30 000 lits et d'un immense réservoir de skieurs turinois et milanais, mais sous-équipée en remontées mécaniques. Le domaine skiable franco-italien ainsi projeté, qui s'étendrait sur un site d'une longueur de douze kilomètres, aurait une superficie d'environ 15 500 hectares (1), et supporterait une trentaine de remontées dont plusieurs « gros porteurs » capables de « débiter » quatre à cinq mille skieurs à l'heure.

Sur le papier, l'opération est sans doute séduisante, mais, dans la bouche du promoteur, elle prend l'allure d'une exceptionnelle ruée vers l'or blanc international. M. Schnebelen ne s'embarrasse pas de prises de position nuancées. Selon lui, Val Fréjus sera *« l'une des capitales de la poudreuse »*, installée sur un site d'une ampleur comparable au complexe Val d'Isère-Tignes ; enfin, « sa » station, affirme-t-il, s'inscrira parfaitement dans le cadre d'un plan de reconquête, par les stations françaises, du marché national et européen et, pourquoi pas, mondial, des sports d'hiver.

L'enthousiasme du promoteur, qui ne connaît aucune « frontière », a cependant des limites naturelles, économiques, financières, et, également, juridiques. L'administration, et notamment le Service d'études et d'aménagement touristique de la montagne (S.E.A.T.M.), est assez réservée sur le bien-fondé d'une opération qui s'inscrit dans un site difficile et coûteux à équiper, en raison, notamment, du très grand cloisonnement des vallées et des combes à aménager.

D'autre part, sa superficie skiable n'est pas aussi importante que le laisse entendre M. Schnebelen. A moins que celui-ci n'ait, à moyen terme, d'autres visées. Selon le Club alpin français et la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA), M. Schnebelen voudrait, en effet, par grignotages successifs de la montagne, conquérir les pentes du mont Thabor et gagner ensuite la vallée de la Névache (Hautes-Alpes). L'aménagement très coûteux de la liaison Modane-Bardonnèche prendrait alors toute sa justification, et le promoteur aurait effectivement réalisé l'un des plus vastes domaines skiables des Alpes, voire du monde.

Les mises en garde de l'administration, adressées au maire R.P.R. de Modane ainsi qu'aux élus du conseil général de la Savoie, portent également sur les incidences financières et les risques économiques d'une telle opération (2). *« Nous ne voulons pas que se renouvelle la mécanique bien connue, ces dernières années en montagne, qui consiste à faire financer par des lits supplémentaires le déficit de remontées mécaniques trop nombreuses par rapport au nombre de lits prévus à l'origine »*, explique le commissaire à l'aménagement de la montagne pour les Alpes du Nord, M. Lebel. Il dénonce d'autre part le « chantage à l'emploi » exercé par M. Schnebelen sur les élus de la Maurienne, qui redoutaient, à juste titre il y a quelques mois, le licenciement, par Pechiney-Ugine-Kuhlmann, de 500 salariés. Les garanties données par PUK pendant l'été les ont aujourd'hui totalement rassurés.

Modane
Fourneaux
VALFRÉJUS
FRANCE
TUNNEL DU FRÉJUS
Col d'Arondaz 2509
Pointe du Fréjus 2932
Mont Thabor 3181
L'Argentier 3034
ITALIE
Bardonnechia
Remontées mécaniques
en projet
existantes
0 1 2 3
km

Les pouvoirs publics s'interrogent également sur les garanties accordées par les Italiens à M. Schnebelen. Selon ce dernier, la région du Piémont financera à 100 % les remontées mécaniques qui doivent être construites au-dessus de Bardonnèche. Mais, le 20 septembre, le promoteur n'avait toujours pas fourni au comité des unités touristiques nouvelles (U.T.N.) les documents justifiant l'engagement italien.

Arrangements à l'amiable

Inculpé au début du mois d'octobre d'infraction au code de l'urbanisme pour avoir construit, sans permis, un restaurant à 2 700 mètres d'altitude, il se voit aujourd'hui soupçonné d'avoir transformé sans autorisation – mais, semble-t-il, avec l'aval du préfet de la Savoie et de la direction départementale de l'équipement – un projet de télésièges en télécabines, sur l'« antécime » de la pointe du Fréjus (2 700 mètres). *« On a voulu forcer la main de l'administration en la mettant devant le fait accompli d'aménagements techniques dimensionnés de telle manière qu'ils induiront une fuite en avant dans l'espace »*, explique un des fonctionnaires du ministère de l'environnement.

Il est vrai que M. Schenebelen n'est pas, cet automne, le seul promoteur à avoir engagé des travaux en montagne sans autorisation. Selon un élu de la Tarentaise *« tous les travaux de stations ou de remontées mécaniques s'effectuent sans permis de construire, avec l'aval de la direction départementale de l'équipement »*... Une pratique courante en montagne, depuis de nombreuses années, et qui serait justifiée par la période relativement courte pendant laquelle peuvent être menés des travaux en altitude.

Au moment où la loi de décentralisation donne des pouvoirs accrus aux communes, de telles pratiques, qui risquent de se multiplier, inquiètent les administrations centrales soucieuses de faire respecter des lois et règlements qui, par nature, s'appliquent à tous... *« Ce n'est pas l'Etat qu'on décentralise »*, rappelle M. Yves Dauges, président du comité U.T.N. et responsable de la direction de l'urbanisme et des paysages, qui déplore également la méthode dite des « arrangements à l'amiable », menée après coup avec la complicité des services administratifs de l'Etat en province.

CLAUDE FRANCILLON.

(1) Le domaine skiable de La Plagne est d'environ 8 000 hectares ; celui de Tignes-Val-d'Isère 7 000 hectares, et celui des Arcs de 3 000 hectares.

(2) La commune de Modane a emprunté 75 millions de francs pour financer la construction des remontées mécaniques de Val-Fréjus (côté français) et le département de la Savoie a garanti ces emprunts.

Tarentaise : la chasse aux points noirs

LE plan routier de la Tarentaise, proposé en juin 1983 au conseil général de la Savoie par son président, M. Michel Barnier (R.P.R.), et adopté à l'unanimité par l'assemblée départementale, a été finalement accepté par le gouvernement. Mme Edith Cresson, ministre du commerce extérieur et du tourisme, l'a annoncé à l'occasion du récent Salon neige et montagne, qui s'est tenu à Paris.

Le plan propose de faire disparaître en cinq ou six ans les principaux points noirs de la RN 90 parcourue chaque hiver par plusieurs millions de skieurs se rendant dans la vingtaine de stations, presque toutes de classe internationale, situées dans la vallée de la Tarentaise. A plusieurs reprises, cet itinéraire routier a été totalement paralysé par le flot des véhicules montant ou descendant des stations.

Conscients des dangers que faisait courir à l'économie touristique de la Tarentaise et de la Savoie le mauvais état de la RN 90, les communes-stations, le conseil général de la Savoie et le conseil régional Rhône-Alpes avaient décidé d'apporter respectivement 3,3 millions de francs et 4,4 millions de francs, l'Etat dégageant pour sa part un crédit supplémentaire de 16 millions de francs par an. Mais le montage financier de cette opération prévoyait surtout la participation des skieurs à l'effort de « modernisation » de la RN 90. Ainsi ces derniers auraient vu leur forfait remontées mécaniques augmenter de 2 % par an, ce qui aurait permis de dégager chaque année 8,7 millions de francs. Ce taux a finalement été réduit à 1 % par le ministre de l'économie et des finances afin de ne pas déroger trop fortement à la décision prise récemment de limiter à 4,5 % la hausse du prix des forfaits de remontées mécaniques dans toutes les stations de sports d'hiver françaises. Selon M. Barnier, cette réduction ne devrait pas affecter le calendrier des travaux.

C. F.

Hôtellerie

Cap sur l'an 2000 : de la chambre-cocon à la boîte à dormir

APRÈS avoir ouvert la porte de la chambre avec sa carte codée, il se mit en devoir de remplir l'accueillante baignoire ronde, puis observa avec satisfaction le rose pâle des murs, sélectionné après une rapide prise de pouls dans le hall. Il interrogea ensuite rapidement le circuit vidéo de l'hôtel, puis se prélassa quelques minutes dans l'eau tiède. Après quoi, il fit pivoter l'écran et, de son lit, consulta les cours de la Bourse et les informations. Séché et reposé, il réserva de son lit son billet d'avion, puis regarda un film vidéo avant de s'endormir. Au matin, il introduisit sa carte de paiement dans le combiné TV/ordinateur, quitta la chambre, puis l'hôtel. Depuis son entrée dans les lieux, il n'avait pas vu un seul être humain.

La description qui précède est à peine une utopie. Toutes les techniques permettant d'entrer et de sortir, de payer, de travailler et de se divertir sans intervention humaine sont déjà en place dans les hôtels d'aujourd'hui, ainsi qu'on a pu le voir au trentième salon Equip'Hôtel, qui vient de se tenir à Paris.

« Un lit orientable pour capter les ondes telluriques, une chambre sensorielle dont la couleur est déterminée par prise de pouls à l'entrée, un bloc-bain intégré à la chambre, un combiné TV/vidéo/ordinateur pivotant sur une rampe circulaire, c'est ainsi que j'ai dessiné la chambre de l'avenir », explique Philippe Ollier. De tous les projets de cet architecte, dont un grand nombre ont vu le jour, celui-ci est le seul à n'avoir pas encore été réalisé. L'utopie ne fait pas bon ménage avec les contraintes foncières ou le prix du mètre cube de béton.

Reste l'ordinateur. Déjà présent dans les halls d'hôtels, où il fait les réservations et les factures, et dans les arrières, où il s'occupe de l'intendance, il « monte » à présent dans les chambres pour se greffer sur la télévision couleur. Aux Etats-Unis, les chaînes misent résolument sur cette perspective. Bob Hazard, président de la Quality Inn, la huitième chaîne du monde avec soixante-cinq mille chambres, déclarait récemment dans la presse professionnelle : *« Nous avons prévu un système entièrement nouveau centré sur le mini-ordinateur de chambre. »* Il permettra de travailler ou de se divertir dans un cadre raffiné : vaste superficie, baignoire ronde intégrée à la chambre, matériel de remise en forme, rideaux reposants, moquette épaisse. Le prototype de cette chambre des années 90, baptisée Quality Choice Suite, a été présenté en septembre, à Denver, au Colorado. Une construction en série permet de ne pas dépasser le prix de 300 F par nuit.

« Le client moderne est porteur d'angoisse », déclare M. Gillot, directeur général du Méridien Paris. D'où ces chambres capsules, ces chambres-cocons. Une hantise : la sécurité. Les hôtels vont donc ressembler de plus en plus à des bunkers : clefs codées avec des systèmes de déverrouillage d'urgence (Vingcard), matériels sophistiqués de détection du vol ou de l'incendie, P.C. de sécurité employant des dizaines de personnes...

En France aussi — au Méridien précisément, — le poste de TV est en passe de devenir le « personnage » principal de la chambre. Depuis six mois, les clients de cet hôtel d'affaires (60 % d'étrangers) ne sont plus voués à la trilogie TF1, A2, FR3. Ils n'ont pas moins de douze canaux à leur disposition, dont celui diffusant les émissions de la chaîne privée Satellite Télévision dans les mille vingt-sept chambres, chaque jour de 19 à 22 heures. La direction générale des Télécommunications a permis, à titre expérimental, cette première entorse officielle au monopole. Sur les autres canaux, un circuit vidéo interne, la retransmission d'un magazine d'actualités de C.B.S., des films en *anglais et en français, des informations* (V.D.C., ANTIOPE). Deux canaux ne sont programmés que par intermittence et le dernier est réservé à la retransmission de conférences ayant lieu dans l'hôtel.

Depuis le 3 octobre, les clients peuvent, en outre, louer un mini-ordinateur de chambre qui leur donne accès à des banques de données (Axess, Questel, The Source, Compu Serve, U.P.I.) et à un service de messageries électroniques. Trois demandes de location ont été faites depuis cette date, des débuts plutôt modestes pour l'ordinateur « magique ».

La firme Granada Telebank, qui équipe le Méridien, a vu grand : récemment elle a présenté un nouvel appareil, le G.M.T.1, qui peut recevoir jusqu'à trente programmes.

L'Agence France-Presse (A.F.P.) a tenu, elle aussi, boutique à Equip'hôtel, et ce pour la première année. Elle y présentait un service spécial destiné aux hôtels et aux lieux publics, comme les aéroports ou les galeries marchandes. Fil-Hôtel est déjà reçu dans quelques prestigieux établissements parisiens — le Royal Monceau, le Ritz, le Nova-Park — ainsi que dans plusieurs hôtels d'Athènes et bientôt du Golfe.

Espace de repos

L'électronique serait-elle la seule grande innovation à prévoir dans les chambres de l'an 2000 ? C'est l'avis de M. Gillot, qui, plutôt qu'un bouleversement de l'aspect des chambres ou de l'architecture, pense que l'on assistera, avant tout, à la banalisation des ordinateurs de chambre. C'est dans l'hôtellerie économique plus que dans les grandes chaînes d'affaires que semblent s'annoncer d'autres changements. Déjà, une chaîne deux étoiles, La Capitainerie, a adopté un système de construction de chambres par blocs, entièrement équipés avant leur arrivée sur le lieu de montage. *« Ni pelle ni pioche sur le chantier »*, explique M. Jean-François Perrin, directeur de la chaîne. *On se contente d'empiler les* blocs.

Un premier établissement à Chartres, un autre à Calais ; il y a de nombreux projets pour ces « conteneurs à dormir », qui peuvent aussi bien se retrouver sur l'eau pour de bon puisqu'un projet d'hôtel fluvial est à l'étude. La mer sert de prétexte à des chambres, petites comme des cabines, mais très conforables, dessinées par Philippe Ollier.

Ce type de construction n'est-il qu'un procédé permettant d'abaisser les coûts et les prix (150 francs la nuit à La Capitainerie) ou ouvre-t-il la voie à une nouvelle vague d'hôtels bon marché ? Pourquoi pas, après tout, des chambres où l'on accéderait en introduisant quelques pièces dans une machine à sous ?

Telle est l'interrogation que suscitait la présence à Equip'Hôtel, en exclusivité mondiale, du Sleeping concept dessiné par le cabinet Arkhos. Sous la variante la plus simple, il s'agit d'un module de couchage très robuste, inspiré des wagons S.N.C.F., avec des lits superposés que l'on peut rabattre, des blocs sanitaires et des plans de travail, qui équipent déjà le Centre international de séjour Ravel à Paris. L'ensemble, bien dessiné, coloré, peut convenir à un foyer, une caserne, *voire une prison*.

En fait, l'objectif est de lancer un nouveau type d'hôtellerie qui repose sur la notion d'« espace de repos » plus que de « nuit d'hôtel ». Des Sleeping pourront être installés sur les autoroutes, dans les aéroports ou les halls de gare, pour permettre de dormir quelques heures, comme cela se fait déjà en Suède.

Il s'agit également de *« constituer un patrimoine hôtelier mobile »* selon la formule de M. Hugo Fraysse, promoteur du projet. Les cabines Sleeping sont en effet étanches et autonomes. Elles peuvent être installées n'importe où : dans un hangar, une usine ou en plein air, même sur un terrain non viabilisé. On peut les imaginer aux 24 Heures du Mans, au Festival d'Avignon, sur le Côte d'Azur en été, ou aux étapes du Tour de France.

Au moment où la crise détourne la clientèle modeste des hôtels, Sleeping compte bien imposer pour 50 francs la nuit ses « boîtes à dormir » avant l'an 2000.

MADELEINE DUPUY.

Pour que les clefs restent d'or

UNE école de concierges en 1983 ? Quelle drôle d'idée ! Un institut de formation des concierges des grands hôtels ? Mais n'est-ce pas le métier par excellence qui ne s'enseigne pas, mais dont on s'imbibe en veillant des heures durant dans le hall d'un palace ? Il faut toute la passion de Jean Gillet pour son ancien métier, autrefois « clef d'or », devenu directeur de l'hôtel Meurice, à Paris, pour oser se lancer dans l'aventure du premier Centre international de formation du personnel du hall et de la conciergerie.

La fidélité de M. Gillet à l'œuvre de son père, Ferdinand, chef concierge de l'hôtel Scribe, fondateur de l'association mondiale Les clefs d'or, n'explique pas tout. Il faut l'entendre, sur les rives de la Tamise ou à Manhattan, chanter les vertus de la conciergerie de palace : *« Ces hommes en uniforme qui remettent les clefs, qui s'occupent des bagages des clients, qui assistent ceux-ci dans leurs opérations postales et les informent des plaisirs et des utilités de la cité, qui vont même jusqu'à avancer de l'argent aux hôtes, sont indispensables. Le client a besoin d'être reconnu et d'être aidé, parce qu'il ne parle pas la langue du pays, ou tout simplement parce que, loin de chez lui, il a envie d'être accueilli. C'est le concierge, le premier et le dernier qu'il rencontre dans un hôtel, qui lui apporte cette aide et cette sympathie. C'est bien le concierge qui garde le client et le fait revenir. Il représente un véritable agent commercial pour son établissement et, pour cela, il doit acquérir des bases linguistiques, morales et économiques. Autrefois, le jeune concierge débutait à quatorze ans par un tour d'Europe des palaces et se frottait aux traditions des loges de différents pays. Ce cursus honorum s'est un peu perdu et, à l'heure des techniques télématiques, il ne suffit plus. C'est pourquoi Les clefs d'or ont décidé, à la fin de l'année 1982, de créer un International Concierge Institute - Fondation Ferdinand-Gillet, dont le siège est à Paris. »*

On peut ajouter à ces motivations des raisons que la confraternité de M. Gillet l'empêche de formuler. Car Les clefs d'or ont besoin de sang neuf et de principes moraux. Puisque les anciens ne forment plus les plus jeunes, il faut bien qu'une institution prenne le relais pour apprendre à ceux-ci quelles sont les limites *morales à ne pas transgresser*, où commence la « larbinerie » et où finit la devise « servir ». Il faut apprendre aux futurs chefs concierges l'art de distribuer équitablement les pourboires aux grooms et aux voituriers. Il faut enseigner les trucs pour détecter les arnaqueurs et les mauvais payeurs.

Le gotha est là

Au mois de septembre 1984, à Paris comme à New-York, deux groupes de trente élèves de plus de dix-huit ans entreront en formation après avoir été sélectionnés au niveau du baccalauréat. Pendant neuf mois, ces cent vingt futurs concierges étudieront, la moitié de la journée, et appliqueront, en hôtel, leurs nouvelles connaissances, durant l'autre moitié. Au bout de six *mois, les promotions française* et américaine changeront de rive de l'Atlantique. Les frais de scolarité avoisineront les 10 000 F, étant entendu que la taxe d'apprentissage et les fonds de la formation permanente payée par les employeurs viendront compléter les inscriptions privées.

Le gotha hôtelier se retrouve dans *le comité de parrainage de la Fondation* Ferdinand-Gillet : de M. Roland Carraz, secrétaire d'Etat au tourisme, à M. Curt R. Strand, président de Hilton International, et de M. Georges Marescot, président des hôtels Méridien, à M. René Hatt, président des hôtels Nova Park.

M. Gillet ne s'est pas contenté de ces patronages prestigieux et il a plaidé la cause des concierges, à Londres, à New-York et à Paris, auprès des directions générales des hôtels, souvent tentées de remiser l'homme aux clefs d'or parmi les vestiges de la Belle Epoque. Il a aussi mis sur pied des séminaires formant à l'évolution de la conciergerie dans les dix prochaines années. Le premier a eu lieu à Paris, en juin *1983 : un succès. Les prochains sont* prévus, en novembre, à l'hôtel Prince-de-Galles de Paris, en décembre, dans un palace new-yorkais. Histoire d'amorcer le mouvement et de prouver que l'enthousiasme peut être contagieux.

AL. F.

* International Concierge Institute-Fondation Ferdinand-Gillet. Renseignements et inscription : Les clefs d'or, 12, rue Cambon, 75001 Paris. Tél. : (1) *260-77-57. De 14 h à 18 h.*



Hippisme

Le machin fou du prix Eucharis

D'ABORD, bien sûr, le drame de Vincennes. Tout a commencé par une course sans rythme, où les chevaux et les sulkies restent agglutinés. Circonstance rare. D'ordinaire, il se trouve quelques audacieux pour courir au plus simple : « *La tête, la corde et me suive qui pourra.* » Le peloton, alors, s'étire, et chaque participant y dispose de quelque aise.

Mais, vendredi soir, dans ce prix Eucharis, deuxième course de la réunion nocturne, chacun avait temporisé et, à 500 mètres de l'arrivée, la quasi-totalité des dix-huit participants étaient toujours flanc contre flanc et roue dans roue, sur six « épaisseurs ». Aucun n'ayant véritablement commencé son effort, chacun pouvait se croire encore en bonne chance et, par conséquent, courait au plus juste, frôlant les roues des autres, pour ne pas perdre un pouce de terrain dans le dernier tournant, dont on approchait.

Quand on revoit le film de la course, il apparaît que l'incident premier fut une faute de *Murioco*. Celui-ci, remis dans les allures par son driver, le jeune Alain Laurent, freina des quatre jambes. *Magot du Couesnon*, qui suivait, drivé par A. Pinard, le percuta.

Ici, qu'on permette quelques impressions à l'ancien driver (amateur et épisodique, mais non moins lucide). Il n'est pas possible, si l'on ne peut déboîter sur le côté, d'éviter un cheval qui met brusquement les freins devant. D'abord, on ne s'en rend pas compte immédiatement. Le public n'en a pas conscience, mais on ne voit rien, ou presque rien, d'un sulky, surtout en nocturne et surtout en fin de course, quand la sueur des chevaux gomme le contour des silhouettes et que la propre sueur du driver et la poussière de la course obscurcissent les lunettes. On voit la croupe et les oreilles de son propre cheval ; on devine la casaque du concurrent qui précède, la croupe de son cheval ; on ressent – plus qu'on ne distingue vraiment – la présence – écrasante – du cheval de droite et du cheval de gauche. C'est à peu près tout. Un peloton de sulkies dans une nocturne, c'est la chenille des manèges forains entrant dans le tunnel : un inéluctable machin fou.

Un driver verrait-il instantanément, par chance, que son prédécesseur stoppe, que l'effet de sa réaction serait encore trop tardif : l'élasticité des rênes, le jeu du mors, la perception par le cheval, additionnent des temps morts entre les ordres du driver et l'exécution.

L'étonnant est qu'il n'y ait pas davantage d'accidents. Du moins, d'accidents graves. Bon an mal an, on compte, à Vincennes, une trentaine d'accrochages : un cheval qui engage un antérieur *dans le sulky* qui précède, des roues tordues, des brancards cassés, des drivers qui tombent. Les hommes se relèvent, les chevaux sans driver finissent par s'arrêter. On panse les bosses, on soude les morceaux et on n'en parle plus. Vendredi soir, l'un des hommes ne se releva pas.

Le cheval de Pinard avait donc percuté celui de Laurent. Il tomba. Les chevaux et les sulkies de Rouer, de Rayon, de Lesne, culbutèrent sur lui. On voit, sur le film, Rouer, projeté quasiment à la verticale, retomber la tête la première. Quand les trois autres, se tenant qui les côtes, qui une jambe, qui une épaule, s'approchèrent de lui, il était mourant. Son casque avait éclaté dans sa chute, ou écrasé par le pied d'un des chevaux. Du sang coulait de ses oreilles.

C'est le second accident mortel, à Vincennes, en une dizaine d'années. Le précédent avait coûté la vie à une des grandes vedettes du plateau de Gravelle : Bernard Simonard.

Sans atteindre à la notoriété de celui-ci, André Rouer, qui était âgé de cinquante-huit ans, accomplissait une excellente carrière. Il avait notamment été le partenaire de *Ker Pierrot, Nestoc, Le Juge W, Paléo* (devenu un grand étalon), *Kindy*.

Sur le plan humain, un détail douloureux : c'est lui qui avait été le maître d'apprentissage d'Alain Laurent, dont le cheval a bloqué le grand *machin fou dans le tunnel*.

Adieu, Rouer, qui, avec sa bedaine naissante, son parler rare, son allure de nouneurs un peu triste, était le père tranquille de Vincennes. Adieu. Mais le manège continue.

● *Belle victoire de Ma Biche*, au prince Maktoum al Maktoum, héritier de l'émirat de Dubaï, dans le prix de la Forêt, le dernier groupe I de Longchamp. C'est également une écurie arabe, celle du prince Khaled Abdullah, qui a gagné, avec *Alphabatim*, une des dernières grandes épreuves du calendrier anglais : les William Hill Futurity Stakes, dont le nom rappelle le souvenir d'un célèbre bookmaker. Second : le cantilien *Mendez*, qui s'annonce comme *la vedette française de la saison 1984*.

● Il faudra aussi se souvenir, l'an prochain, des deux premières du prix des Réservoirs : *Boréale et Misbehaving*. Apparemment, la « *grande pointure* »...

● Les turfistes marseillais vont se régaler. C'est chez eux que se courent – jusqu'au début décembre – les dernières épreuves de plat. Alors que la lutte est serrée pour la Cravache d'or, les grands jockeys vont essayer de glaner au parc Borély – que, sinon ils négligent – une victoire supplémentaire, susceptible de faire la différence. Or, lundi soir, Yves Saint-Martin comptait quatre-vingt-dix-sept victoires, Freddy Head quatre-vingt-seize et Cash Asmussen quatre-vingt-douze.

● Un mot de Guy de Rothschild, à qui sa nouvelle carrière d'écrivain à succès *(Contre bonne fortune)* a décidément donné le sens de la formule : « *Stavros Niarchos et moi avons chacun un poulain d'une même mère. J'ai baptisé le mien* Mille Balles; *lui, a appelé le sien* Milliard. *Significatif, non ?*

● « *P'être ben qu'oui, p'têtre ben qu'non* », répond Saint-Jean-le-Thomas (Manche) quand on pose des questions sur la vente du champion local (et mondial) *Idéal du Gazeau*. Mais le vent de l'histoire hippique incline vers le « *p't'être ben qu'oui* ». Le journal suédois *G.T.* annonce comme une certitude qu'*Idéal* est acheté – ou fait l'objet d'une promesse d'achat et de vente, réalisable après habituels tests de fertilité – par un consortium d'éleveurs suédois et hollandais, auquel se sont joints quelques Français et quelques Allemands. Le journal avance le prix de 25 millions de francs et précise que le champion faisait aussi l'objet d'une offre américaine à 20 millions de francs. Ces prix dépassent de plus du double ceux jamais payés en France pour un étalon de trot. Mais, même à ce tarif, l'achat d'*Idéal* est probablement une excellente affaire pour les acquéreurs : l'insémination artificielle est permise en Suède, et les éprouvettes d'*Idéal* vont se vendre comme des petits pains. Un calcul rapide indique que l'achat devrait être amorti en quatre ans, alors qu'*Idéal* a plus de dix ans devant lui, au haras. Pardon : au laboratoire, hélas...

LOUIS DÉNIEL.

HÔTELS

Philatélie

Nº 1815

FRANCE : Berthie Albrecht, héroïne de la Résistance.

Native de Marseille (1893), Berthie Albrecht, d'une famille protestante, défendit la classe laborieuse. Pendant l'occupation, elle organise un réseau d'évasion. Avec Henry Frenay, elle participe à la rédaction de plusieurs organes de la Résistance : « Combat », « Vérité » et d'autres. Trahie à deux reprises, sa seconde son arrestation par la Gestapo l'a réduite au silence. Son corps mutilé fut retrouvé à la Libération dans le jardin potager de Fresnes. Vente générale le 7 novembre, (50ᵉ/83).



1,60 F, vert olive, brun réséda, brun foncé.

Format 36×22 mm. Maquette par Pierrette Lambert, gravure de Georges Bétemps. Tirage 7 000 000. Taille-douce, Périgueux.

Mise en vente anticipée :

– **Le 5 novembre, de 8 h à 12 h, au bureau de Marseille RP. – Boîte aux lettres spéciale pour « P.J. ».**

– **Les 5 et 6 novembre, de 9 h à 18 h, au bureau de poste temporaire installé au Centre municipal d'Information, square Léon Blum à Marseille. – Oblitération « P.J. ».**

Calendrier des manifestations avec bureaux temporaires

⊙ **45100 Orléans**, (centre culturel des P.T.T.), ***du 4 au 6 nov.*** – Exposition philatélique.

⊙ **42000 St-Etienne** (palais de la Foire), ***du 4 au 7 nov.*** – 1ᵉʳ salon en Forez aux antiquaires.

⊙ **38550 Le Péage-de-Roussillon** (salle des Fêtes), ***les 5 et 6 nov.*** – 8ᵉ Congrès philat. du Dauphiné.

⊙ **63000 Clermont-Ferrand** (cité Lebon), ***les 5 et 6 nov.*** – Année Rameau en Auvergne.

⊙ **27500 Pont-Audemer**, (Mairie annexe), ***les 5-6 nov.*** – Amic. philat.

⊙ **83100 Toulon**, (Palais des Expos), ***les 5-6 nov.*** – 2ᵉ Forum des associations.

⊙ **59000 Lille**, (Foire intern. d'automne), ***du 5 au 15 nov.*** – Rail et modélisme 83.

⊙ **80000 Amiens**, (Maison de la culture), ***le 6 nov.*** – 50ᵉ anniversaire « Chés Cabotans ».

⊙ **07100 Annonay**, (animations culturelles), ***le 6 nov.*** – Exp. phil.

● **BENIN : XIVᵉ Journée de l'U.P.U.** (Union postale universelle),



125 F. Dessin et gravure de Claude Haley, impression taille-douce, Périgueux.

ADALBERT VITALYOS.

Plaisirs de la table

Côte d'Azur : « Collection automne-hiver »

A présent que les vacances d'hiver sont entrées dans les mœurs, et que l'on aperçoit que la neige peut être sale et quelquefois tuer, il faut bien se dire que les Anglais du début du siècle avaient raison : c'est en hiver qu'il faut aller sur la Côte d'Azur !

Moins de grégarisme, les « usines à bouffe » fermées, la collection automne-hiver se présente de mieux en mieux. « A Cannes, où il faut oublier le blockhaus festivalier et le *Bistingo*, dont le décor fait songer à une pièce montée de première communion chez un notaire de province... aux prix démentiels et aux plats ridicules (alouettes de veau au beurre de livèche, ragoût d'huîtres chaudes aux morilles, aux pousses d'épinards et aux poireaux à la crème !!!), le *Gray d'Albion* lance un « menu affaires » cuisiné par Jacques Chiboist, tandis que Jean-Pierre Rous, bon sommelier, inaugure une « suggestion de la semaine », (*Royal Gray*, 38, rue des Serbes, tél. : 48-54-54). L'autre « grand », Antoine Villa, sera ouvert en novembre, avec son menu à 120 F et sa carte, courte autant que savoureuse : soupe claire de poissons et ses ravioles de fromage frais, selle d'agneau en rognonnade provençale, galette aux pommes fondantes et son sirop de calvados... Excellent service, beaux couverts et, avec le café, d'émouvantes madeleines à faire rêver le petit Marcel (Proust). *Fredente*, 14, rue Bateguier, tél. : 68-30-30)

A Antibes, notez l'*Écurie royale* (33, rue Vauban, tél. : 34-76-20) où une cuisinière, Mᵐᵉ Xhaufflair, propose trois bons menus (100 F, 130 F et 150 F). Fermeture du *15* décembre au 15 janvier.

A Nice, où, bien entendu, il faut retourner à *la Poularde* (9, rue Gustave-Deloye, tél. : 85-22-90), un classique. Vous noterez également la résurrection du *Madrial* (7, avenue Clemenceau, tél. : 88.79.23) où le pot-au-feu de lapereau, les ravioles vertes aux crustacés, le médaillon de baudroie aux orties sauvages, la selle de lapereau et ses petits farcis sont excellents dans un menu-carte à 160 F (fromage et dessert). Pour M.J.P. Huc et son épouse Sylvie, on peut parler de réussite. Notez aussi que l'excellent Cappa reçoit à présent au *Passage* (27, rue Masséna, tél. : 87-80-25), avec une carte intéressante, un menu à 90 F et beaucoup de gentillesse.

A Beaulieu-sur-Mer, quelle belle occasion de réveillonner vous offre *le Métropole* (15, boulevard Maréchal Leclerc, tél. : 01-00-08). Ce palace de poche ouvre le 20 décembre. Nager dans la piscine chauffée et, le soir, fêter l'an nouveau devant la mer, aux chandelles, avec les petits plats du chef Estival !...

A Monte-Carlo enfin, la S.B.M. pense à nous. Que ce soit à *l'Hôtel de Paris* pour les snobs, à *l'Hermitage* pour les « rétro », au *Mirabeau* pour les amateurs de fonctionnel, au restaurant de ce dernier, *la Coupole* (le chef Garnier vient d'y mettre au point un « *tian de rouget* » succulent pour les menus d'affaires ou gourmands), au gril de *l'Hôtel de Paris*, sorte de Tour d'Argent pour laquelle Neptune remplacerait Notre-Dame, ou à la « belle époque » de *l'Hermitage*, vous aurez le choix avec ces « *clés de la détente* » que sont les « forfaits » S.B.M. : forfait « Golf », forfait « Tennis star », forfait « Séduction », de deux nuits, trois jours à six nuits-sept jours (renseignements : S.B.M., 24, rue Marbeuf, Paris-8ᵉ, tél. : 256-13-82).

Les manifestations d'automne-hiver à Monte-Carlo (Festival du cirque, ballets, spectacles du théâtre Princesse-Grâce) eussent bien étonné Stendhal, il y a juste un siècle et demi, lorsque, en décembre 1833, il hésita à faire prendre à sa berline le chemin rocailleux menant au petit rocher de Monaco.

Outre les restaurants cités, vous n'oublierez point *Rampoldi* (3, avenue des Spélugues, tél. : 30-70-65), qui est le Lipp de là-bas. Il faut y aller voir et être vu, mais la cuisine italienne de cette brasserie reste plaisante. Et si vous êtes intrigué par le mot « Spélugues », lisez donc *la Grande Dame de Monte-Carlo*, une histoire de la ville par Philippe Saint-Germain.

LA REYNIÈRE.

MIETTES

● **A la Corbeille** (154, rue Montmartre. Tél. 261-30-87) et à ses déjeuners (100 francs) et dîners de dégustation bordelaise (135 francs vins compris). Christian Viot ajoute des « déjeuners de la mer » (130 francs plus service) fromage ET dessert. Un *graves blanc et un médoc* à 80 francs.

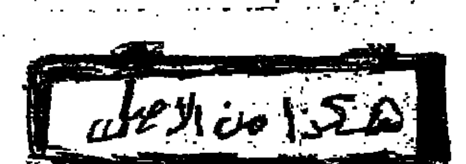
● **Achetez français** recommande le gouvernement. Mais pourquoi diable le miel des petits déjeuners, dans quasiment tous les hôtels, vient-il d'Espagne ou du Mexique ?

● **Un bon chocolatier** à Châtel-Guyon, le « Jardin des Délices » du maître artisan Gaille (17, av. Baraduc. Tél. 86-07-91).

● **Je ne sais** si le promoteur de cette publicité pour les « produits des Alpes » s'y connaît en gastronomie, mais, en bon français, il doit ignorer sa géographie, car, proposant « le meilleur des Alpes sur votre table », il y compte du comté et du saucisson d'Ardèche !

● **Autour des gares de l'Est et du Nord**, la choucroute naguère triomphante n'avait plus de bonnes ambassades. Kuntz n'est plus qu'un souvenir, les Armes de Colmar un regret. Hosannah ! la Strasbourgeoise (5 rue du 8-mai-1945 – Gare de l'Est) vient d'être reprise par les frères Pommerai, notamment Rémi, qui entend servir ici les meilleurs fruits de mer du banc et une choucroute de qualité.

● ***Au tableau d'honneur***, ce *Coq hardi* de Saint-Geours-de-Maremne (Landes) dont le menu (56 F service compris) est *au même prix qu'en 1982 !* Excellente garbure pour débuter ce « menu landais », que l'on peut arroser d'un *madiran* à 34 F. Naturellement, ce *Coq Hardi* ne figure pas sur les guides.



Jeux

échecs Nº 1044

LES ROIS S'AMUSENT

● *CHAMPIONNAT DE FRANCE.* – Le match de départage pour le titre de champion de France opposera Aldo Haïk (Paris) et Pascal Herb (Mulhouse), du 29 octobre au 1er novembre, à La Gacilly, près de Rennes (Ille-et-Vilaine). *Les deux joueurs* avaient terminé premiers *ex aequo* lors du championnat de France qui s'était disputé à Belfort, du 12 au 28 août (*le Monde* du 30 août 1983).

(Tournoi international de Niksic, 1983)

Blancs : G. KASPAROV
Noirs : B. SPASSKY
Défense est-indienne.

1.	d4	Cf6	18.	Cf3	a5
2.	ç4	g6	19.	é5 (m)	Cé7
3.	Cç3	Fg7	20.	Fh3 (n)	ç5! (o)
4.	é4	d6	21.	dxç5	Dç7
5.	f3	Cç6	22.	Df4	Cç6! (p)
6.	Fé3 (a)	a6	23.	Té1	d4!
7.	Cg-é2	Tb8	24.	Txd4 (q)	Cxd4
8.	Dd2	0-0	25.	Cxd4! (r)	Dxç5
9.	h4	b5 (b)	26.	Cf3	Té-d8 (s)
10.	h5	bxç4 (c)	27.	Cg5!	Dé7 (t)
11.	g4! (d)	Fxg4 (e)	28.	Dh4	Td3
12.	fxg4	Cxg4	29.	Dh7+ (u)	Rf8
13.	0-0-0! (f)	Cxé3 (g)	30.	Cxé6+	fxé6
			31.	Tf1+	Ré8
14.	Dxé3	é6 (h)	32.	Dg8+	Ff8
15.	hxg6	hxg6 (i)	33.	Dxg6+	Rd8
16.	Td2 (j)	Té8 (k)	34.	aband.	temps
17.	Cg1!	d5 (l)			(v).

NOTES

a) Petrossian estime qu'après 6. d5 les Blancs ont obtenu un avantage spatial ; *par exemple, 6..., Cé5 ; 7. f4, Cé-d7* ; 8. Cf3, 0-0 ; 9. Fd3, ç6 ; 10. 0-0. çxd5 ; 11. çxd5, Cç5 ; 12. Fç2, Fg4 ; 13. Fé3.

b) On poursuit généralement par 9..., h5 ; 10. 0-0-0. b5 ; 11. Fh6 ou 11. Cf4 (Ree-Mestel, Plovdiv, 1983 ; *Ree-Nunn, Wijk aan Zee, 1983*). *Le* coup du texte connaît depuis 1975 des hauts et des bas mais continue à plaire, notamment à Kasparov, qui le joua contre Timman à Bugojno, 1982.

c) 10..., Cxh5 est suicidaire : 11. g4, Cf6 ; 12. Fh6, Fxh6 ; 13. Dxh6, é5 ; *14. g5, Ch5 ; 15. Cg3, Cxd4* ; 16. Txh5, Cxf3+ ; 17. Rf2, gxh5 ; 18. Cxh5, abandon (Hurme-Klundte, Olympiade par telex de 1981). Si 10..., é5 ; 11. d5, Ca5 ; 12. Cg3, bxç4 ; 13. 0-0-0, ç6.

d) Encore une nouveauté de Kasparov. La suite connue 11. hxg6, fxg6 ; 12. Cf4, é6 ; 13. Fxç4, d5 ; 14. Fb3, Txb3 ; 15. axb3, dxé4 ; 16. 0-0-0. éxf3 ; 17. gxf3, Cé7 n'est pas suffisamment claire pour Kasparov.

e) L'ancien champion du monde se lance dans des complications pleines de *risques, refusant les variantes* 11..., Té8 ; 12. 0-0-0 et 11..., Cb4 ; 12. Cg3, Cd3+ ; 13. Fxd3, çxd3 ; 14. g5, Cd7 ; 15. Dh2.

f) Après 13. hxg6?, Cxé3! ; 14. gxf7+, Txf7 ; 15. Dxé3, Txb2 ; 16. 0-0-0, Db8 les Noirs obtiennent une attaque dangereuse et après 13. Fg5, h6! ; 14. Fh3 (si 14. Fh4?, g5 ; 15. Fg3, Cb4!), Cb4! ; 15. Cç1, hxg6 ; 16. Fxg4, f5 et rien n'est bien clair.

g) Meilleur que 13..., é5 ; 14. hxg6, fxg6 (si 14..., hxg6 ; 15. Fg5!) ; 15. Fh3, Cxé3 ; 16. Fé6+, Rh8 ; 17. Dxé3 et les Blancs sont mieux.

h) Sur 14..., é5 ; 15. d5, Cd4 ; 16. Cxd4 ; éxd4 ; le sacrifice de qualité 17. Txd4!, Fxd4 ; 18. Dxd4 donne l'avantage aux Blancs.

i) Kasparov indique la suite 15..., fxg6 ; 16. Dh3, Dg5+ ; 17. Rb1, Txb2 ; 18. Rxb2, Tb8+ ; 19. Ra1, Cb4 ; 20. a3, Cç2+ ; 21. Ra2, Da5 ; 22. Cd5, éxd5 ; 23. Dç3, Da4! ou encore 22. Cb1, Cb4.

j) 16. Cg1! réanimait l'attaque.

k) Kasparov préfère 16..., Df6 à ce coup inutile.

l) Ou 17..., é5 ; 18. d5, Cd4 ; 19. Ch3 menaçant Tg2 et Cg5.

m) Kasparov s'amuse follement dans cette partie mais commet plusieurs inexactitudes. Après 19. Td-h2!, é5 ; 20. Th7!, éxd4 ; 21. Txg7+!, Rxg7 ; 22. Dh6+, Rf6 ; 23. Cxd5+ les Blancs gagnent.

n) 20. Ca4! éliminait tout contre-jeu ennemi.

o) Maintenant la partie prend une tournure aiguë qui laisse aux deux camps toutes leurs chances. Si 21. Td-h2, çxd4 ; 22. Cxd4, Db6!

p) Et non 22..., Dxç5 ; 23. Cg5.

q) Si 24. Cxd4, Cxé5!

r) Si 25. Dxd4?, Db7 ; 26. Df2 (et non 26. Cé4, Té-d8 ; 27. Dç3, Td3, avec gain pour les Noirs), Fh6+ ; 27. Rb1, Té-d8 ; 28. Té2, Db4 ; 29. Dé1, Dxç3!!

s) Zeitnot : 26..., Db6 ; 27. Té2, Té-d8 est meilleur.

t) Maintenant si 27..., Td7 ; 28. *Fxé6!, fxé6* ; 29. *Dh2*, *Fh8* ; 30. Dh6!

u) Également en crise de temps, Kasparov n'a pas la possibilité d'examiner la variante 29. Cç-é4. Si 29..., ç3 ; 30. Tf1, Db4 ; 31. Cf6+, Rf8 ; 32. Cg-h7+, Ré7 ; 33. Cd5+ ou bien 30..., Tb6 ; 31. Dh7+, Rf8 ; 32. Cxf7.

v) Kasparov dépasse la limite du temps réglementaire mais sa position s'est dégradée : si 34. Fxé6, Db4! (et non 34..., Tb6? ; 35. Dg8!, Txç3+ ; 36. Rb1!, Txb2+! ; 37. Rxb2, Da3+ ; 38. Rb1, Tf3) ; 35. Ca4, Fé7! ; 36. Dg8+, Rç7 ; 37. Dh7, Tb-d8!

Solution de l'étude nº 1043 (N.D. Grigoriev 1923)

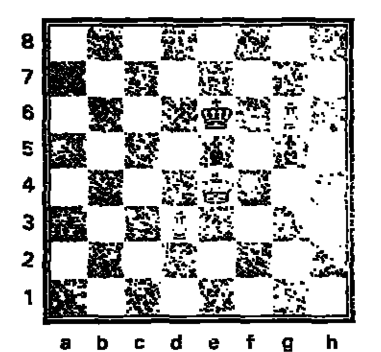
(Blancs : Ré4, Pd3 et g6. Noirs : Ré6, Pé5 et g5.)

1. g7, Rf7 ; 2. Rf5! (et non 2. Rxé5?, Rxg7 ; 3. Rf5, Rf7 ; 4. Rxg5, Ré6 nulle) ; Rg8! (si 2..., Rxg7 ; 3. Rxg5 avec gain) ; 3. Rg4! (si 3. Rxg5?, é4 ; 4. dxé4, Rxg7 nulle) ; Rf7 (maintenant si 3..., é4 ; 4. dxé4, Rf7 ; 5. Rf5, Rg8 ; 6. Rf6, g4 ; 7. é5 et les Blancs gagnent) ; 4. Rxg5!, é4 (si 4..., Rxg7 ; 5. Rf5, é4 ; 6. Rxé4! avec gain) ; 5. Rh6! Rg8 ; 6. dxé4 et les Blancs gagnent.

ÉTUDE

N. D. GRIGORIEV

(1923)



BLANCS (3) : Ré4, Pd3 et g6.

NOIRS (3) : Ré6, Pé5 et g5.

Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge Nº 1042

LE CHAMPIONNAT DU MONDE DE STOCKHOLM

● **GEORGES CHEVALIER, PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BRIDGE.** – Élu lors de l'assemblée générale de la fédération, M. Georges Chevalier succède à M. José Damiani, qui n'avait pas sollicité de nouveau mandat. La Fédération française de bridge est parmi les plus importantes des loisirs de l'esprit. Elle a, ces dernières années, remporté de nombreux succès : championnats du monde par équipe, 1980 et 1982 ; championnat d'Europe par équipe open et dames en 1983.

Cette donne des demi-finales de la Bermuda Bowl montre que même aujourd'hui les enchères de chelem *ne sont pas encore très au point* car le chelem suivant, joué au cours des demi-finales à deux des quatre tables, n'était pas un bon pari. Il aurait pu cependant réussir sans une brillante défense d'Est.

Ouest		Nord / Sud		Est
		♠ A R 3 ♥ 9 8 6 ♦ A 6 4 3 2 ♣ R 10		
♠ D 6 5 ♥ D 4 2 ♦ R 9 5 ♣ V 7 6 4		N – O E – S		♠ V 9 8 7 4 ♥ R 10 ♦ D V 10 8 ♣ 5 3
		♠ 10 2 ♥ A V 7 5 3 ♦ 7 ♣ A D 9 8 2		

Ann. : S. don. Tous vuln. (donne nº 90).

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
Bellad.	Soulet	Garozzo	Lebel
1 ♥	passe	2 ♣	passe
3 ♣	passe	3 ♥	passe
4 ♦	passe	4 ♠	passe
5 ♣	passe	5 ♦	passe
5 ♥	passe	6 ♥	passe

Soulet en Ouest a entamé le 5 de Pique pris par l'As, le déclarant ayant joué le *9* de Cœur du mort, *comment Lebel, en Est, a-t-il joué* pour faire chuter ce PETIT CHELEM A CŒUR que Garozzo aurait pu gagner contre toute défense ? Quel a été le déroulement du coup ?

Réponse :

Supposons qu'Est ait fourni le 10 de Cœur. Comment le déclarant aurait-il joué ? Il aurait mis le Valet de Cœur pris par la Dame d'Ouest qui aurait continué Pique. Après le Roi de Pique le déclarant aurait rejoué atout pour le Roi et l'As de Cœur ; ensuite il aurait tiré le Roi et l'As de Trèfle et il aurait *coupé avec le 8 de Cœur le troisième Trèfle* au cas où le Valet aurait été quatrième (ce qui était le cas). Enfin Sud aurait repris la main en coupant un Carreau, et il aurait tiré le 7 de Cœur pour éliminer le 4 de Sud et faire le reste.

En revanche, voici ce qui s'est passé *une fois qu'Est (Lebel) a fourni le Roi de Cœur au premier tour d'atout*. Sud a pris avec l'As et il a eu un problème : fallait-il monter au mort grâce au Roi de Trèfle pour rejouer atout en espérant que Ouest aurait le 10 ou la Dame de Cœur ? Mais il y avait le danger que celui qui prendrait pourrait continuer Cœur (ce qui aurait été le cas) afin d'empêcher la coupe d'un Trèfle indispensable si le Valet de Trèfle était quatrième en Ouest ou en Est. Il était donc logique d'utiliser la fameuse « manœuvre de Guillemard » qui consistait à *laisser traîner des atouts*, puis à tirer le Roi et l'As de Trèfle et à couper un Trèfle afin d'avoir de bonnes chances de gagner si les Trèfles étaient bien répartis ou si le 8 d'atout était surcoupé par la Dame de Cœur. Le déclarant joua donc trois fois Trèfle, mais *Est surcoupa avec le 10 de Cœur* et le chelem chuta d'une levée aux deux tables où il avait été déclaré.

En fournissant le Roi de Cœur, Est rapporta 13 IMPs à l'équipe française qui a été finalement battue 346 à 335.

Dans l'autre demi-finale les annonces, à une des deux tables, avaient elles aussi abouti au chelem.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
Jacoby	Sontag	Passell	Weichsell
1 ♥	passe	2 ♦	passe
2 ♥	passe	3 ♥	passe
4 ♣	passe	4 ♦	passe
4 ♥	passe	4 ♠	passe
5 ♣	passe	6 ♥	passe...

Sur la réponse de 2 Carreaux, l'ouverture de Sud n'était pas assez forte pour faire la redemande de 3 Trèfles, puis Sud a dû répéter deux fois sa couleur et Nord n'a pas cru qu'elle était aussi percée.

La défense de Sontag a été identique à celle de Lebel et le déclarant a chuté de la même façon.

Le dernier round

Le quatorzième et dernier round des éliminatoires de la Bermuda Bowl a donné lieu à de nombreux swings dans les quatre matches des huit pays.

Voici par exemple la donne 20 du match entre les Américains et les Néo-Zélandais.

Ouest		Nord / Sud		Est
		♠ 10 9 7 6 5 ♥ R 8 6 ♦ A 9 8 ♣ 7 5		
♠ – ♥ 7 5 4 2 ♦ R 7 2 ♣ A R V 10 9 2		N – O E – S		♠ 8 3 ♥ D V 10 9 3 ♦ V 10 6 ♣ D 8 3
		♠ A R D V 4 2 ♥ A ♦ D 5 4 3 ♣ 6 4		

Ann. : O. donne. Tous vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
Mayer	Mecksroth	Wright	Jacoby
2 ♣	passe	passe	3 ♠
passe	4 ♠	passe	passe

(L'ouverture de « 2 Trèfles » promettait la force d'une ouverture avec une longue à Trèfle.)

Après avoir attaqué l'As et le Roi de Trèfle, Ouest a joué le 7 de Cœur. *Comment Jim Jacoby, en Sud, a-t-il gagné* QUATRE PIQUES contre toute défense ?

PHILIPPE BRUGNON.

scrabble ® Nº 175

« 1984 »

SUN BEACH, CASABLANCA, 15 mai 1983

Tournois les 2e et 4e mercredis à 20 h 30

SIC TRANSIT

Le 16 octobre, le PLM a perdu son titre de Champion de France interclubs au profit de l'Étoile I de Paris (Duguet, Mollard, Pinson et *al.*), l'Étoile II (Lahmi, Pluven, Rocton) prenant la deuxième place. De plus, contrairement à ce que nous avons affirmé dans notre précédente chronique, c'est l'Étoile qui a le plus grand nombre de licenciés. En attendant 1984, il reste au PLM les joies de la famille : il lui est né un petit frère, le Trocadéro Scrabble, 6, avenue Raymond-Poincaré, 75116 Paris (tél. 704-50-55), où l'on peut jouer le jeudi à 20 h 30.

L'année 1984 sera-t-elle aussi lugubre que celle promise par George Orwell dans son célèbre roman d'anticipation? La liste des mots nouveaux parus dans l'édition 1984 du Petit Larousse illustré *ne permet guère de justifier cette sinistrose, sauf peut-être GRENADER un sous-marin (en revanche CIBLER ne signifie pas avoir dans son collimateur un quelconque avion de ligne, mais simplement définir un public auquel un produit est destiné).*

Cette année, le contingent des nouveaux mots anglo-saxons est réduit : COUNTRY (« music », bien sûr), inv. ; CUSTOM, véhicule personnalisé; DRESSING, petit vestiaire; FERRY, S ou IES, GRILL, SIR, WHIPPET, lévrier, et WOOFER = BOOMER, haut-parleur de basses, complément du TWEETER. Mais c'est à l'égard des anglicismes rentrés les années précédentes que les rédacteurs du P.L.I. *ont surtout fait preuve de sollicitude, en citant enfin de nombreux pluriels authentiques : BRUNCHES, CHERRIES, CLASHES, CRASHES, SHERRIES. Notons que, selon le règlement de la F.F.Sc., ces mots peuvent également prendre le pluriel français en s. Par contre, des invariabilités sont précisées : FINISH, GENTRY, GROGGY, SCRATCH (mais on peut jouer la forme verbale SCRATCHES), SMART, MUST et KETCHUP. Ces deux derniers mots nous ont surpris, compte tenu que le grand dictionnaire* Webster's *cite les deux pluriels « musts » et « ketchups » : la rédaction du* P.L.I. *serait-elle plus royaliste que la reine? (La suite des mots nouveaux 1984 paraîtra ultérieurement.)*

Nº	TIRAGE	SOLUTION	RÉF.	PTS
1	AERSLCP			
2	U ? LBSVV	SCALPER	H 8	78
3	-EEMGQDR	V(A)LUS	15 G	54
4	GQ + IENRR	DERME (a)	14 J	31
5	Q + AUEFPB	GRENIER	13 C	20
6	-EEVPBST	FLAQUE	11 G	32
7	VBT + AOUN	PESE	O 12	35
8	BN + EEISN	VOUTA	14 B	31
9	EN + EHDSN	BIENS	M 7	28
10	EDNN + IOL	HIES	8 L	33
11	ONN + AACT	LIED	12 A	24
12	EUOYLTM	CANTONAL	A 5	80
13	LT + EAIRT	MOYEU	B 2	42
14	OA ? JXTN	TALITRES (b)	O 1	77
15	EAUHNRB	JO(U)XTANT	1 H	122
16	UOZKDSF	BRANCHUE	9 D	70
17	ZKFU + EIG	YODS	4 B	28
18	GK + OALMT	FUIREZ	E 6	36
19	OLMGT + II	KA	15 A	38
20	OILG + WEI	MIT	F 5	15
21	WII	LOGE	2 E	16
		WU	J 8	11
		Total	....	901

NOTES

(a) DÉGERME, 13 G, 28.

(b) Petit crustacé sauteur: *cf.* le tirage *EILRSTT* + E *ou* + *O* (*Joinville*, 14-10-83). Solution infra.

1er 856 ; 2e 847 ; 3e 803.

● Week-end de scrabble au château des Rotoirs, Gaillon (Eure), du 18 au 20 novembre (paires et individuel). 690 F. Club Méditerranée (tél. 261-85-00, poste 3576 ou 3570).

MICHEL CHARLEMAGNE.

Utilisez un cache afin de ne voir que le premier tirage. En baissant le cache d'un cran, vous découvrirez la solution et le tirage suivant.

Sur la grille, les cases des rangées horizontales sont désignées par un numéro de 1 à 15 ; celles des colonnes par une lettre de A à O. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, ce mot est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes.

Le dictionnaire en vigueur est le *Petit Larousse illustré (P.L.I.)* l'année.

les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

Nº 273

Horizontalement

I. Fait les fonds. – II. On les longe, ou on les saute. Est-il rosse? – III. Direction. En cas de besoin, il faut s'en remettre à lui. – IV. Trouva-t-il vraiment gaies les geôles d'outre-Manche? Manquent vraiment d'éclat. – V. Une ou plusieurs îles, selon l'époque. Il ne faut pas hésiter à les prendre. En Champagne. – VI. Des mères bouleversées. Ne fait pas un travail délicat. – VII. Des portefaix qui ne se fatiguent pas beaucoup. On le tient à bout de bras. – VIII. Pour l'émission, il est indispensable. Fleuve. Reposes. – IX. Fatiguent. Donne du mordant. – X. Frères et pères outre-mer.

Verticalement

1. Met l'eau à la bouche. – 2. Ile. A pris couleur. – 3. Douces, douces. – 4. Pronom. *Ils font toujours réfléchir*, après coup. – 5. Gave. Elle n'est pas très loin de Rome. – 6. Tout l'aura déçu. – 7. Rembrandt l'a fait poser pour l'éternité. Tout neuf, tout beau. – 8. Pouvaient être souscrits. Comme le Pont-Neuf. – 9. Tombent en toutes saisons. C'est un homme important. – 10. Privations. Voyelles. – 11. Elle a eu ses mystères. C'est s'imposer. – 12. S'esclaffe. Parvient à la sérénité. – 13. Filles en uniforme.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13

I II III IV V VI VII VIII IX X

SOLUTION DU Nº 272

Horizontalement

I. Antiseptiques. – *II. Laideur*. Guppy. – III. Cure. Geôliers. – IV. Ossements. Rit. – V. Oe. Sénat. Viso. – VI. Las. Menaces. – VII. Ibère. TWA. Epi. – VIII. Solens. Iraq. – IX. Mn. Utah. Otaru. – X. Editorialiste.

Verticalement

1. Alcoolisme. – 2. Nauséabond. – 3. Tirs. Sel. – 4. Idées. Reut. – 5. Se. Mémento. – 6. Eugène. SAR. – 7. Prenant. Hi. – 8. Ottawa. – 9. Igls. Ca. Ol. – 10. Qui. Ve. Iti. – 11. Uperiseras. – 12. Epris. Part. – 13. Systolique.

FRANÇOIS DORLET.

ANACROISÉS ®

Nº 273

Horizontalement

1. ADEESUV. – 2. ACCEENR (+ 1). – 3. AHOPSSU. – 4. AEINPRU. – 5. CCEEORRT. – 6. ADEFGIRU. – 7. CEEILLOO. – 8. EEINRSSTV (+ 2). – 9. DEIINTO. – 10. DEEINORT (+ 1). – 11. DEEFIINRS (+ 1). – 12. ABEEILST (+ 1). – 13. DGIINOS. – 14. EEGIMNS (+ 1). – 15. AEMOSS. – 16. AEEGILNT (+ 2).

Verticalement

17. DDEIRSU. – 18. EILNORU. – 19. EEIRST (+ 6). – 20. ADFFIORS. – 21. EIINNOSV (+ 3). – 22. AEEGIRTT. – 23. DENOORT. – 24. ACDEELNS. – 25. AIINNOSV (+ 3). – 26. CCEORSS. – 27. EEFGLM. – 28. ACCEEILM. – 29. ACEEHIST. – 30. EIMRSTU (+ 1).

SOLUTION DU Nº 272

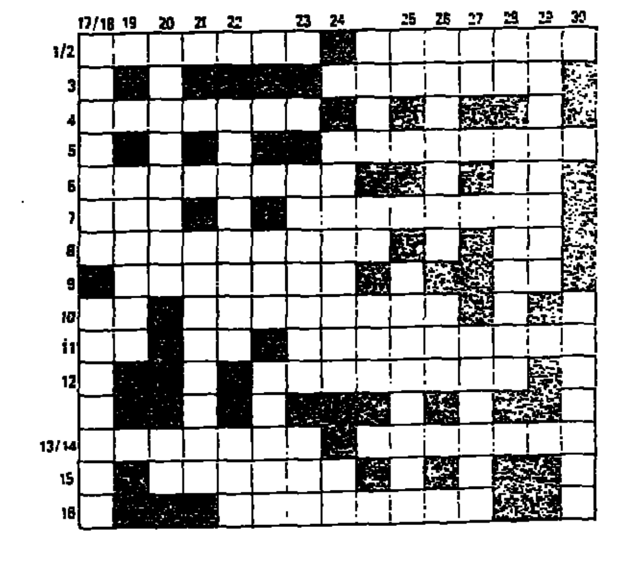
Horizontalement

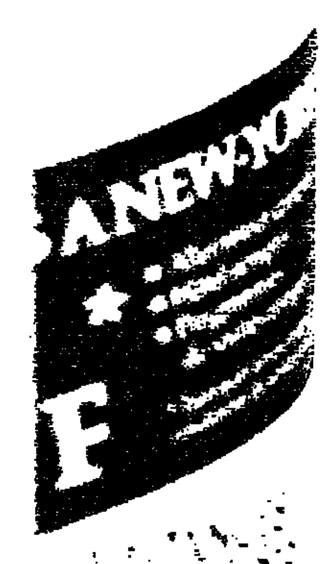
1. VIRETON, flèche. – 2. STERLET (LETTRES). – 3. ANONACEE, arbre des pays chauds. – 4. TOMBAC, alliage cuivre+zinc (COMBAT). – 5. BRODERIE (BORDIERE). – 6. TELOUGOU, langue. – 7. TAISEUSE, taciturne, en Belgique. – 8. ROCOCO. – 9. CASCADE (ACCEDAS SACCADE). – 10. SPEECHS. – 11. ORFRAIE, aigle (FOIRERA FORERAI). – 12. ABSOUTE (ABOUTES EBOUTAS). – 13. PINERAIE (PEINERAI). – 14. ATROCITE (COTERAIT). – 15. RONIERS, palmiers (ERRIONS). – 16. ENTRAIDE (AIDERENT DENTAIRE DERAIENT ETEINDRA ETENDRAI). – 17. ESPOIR (POIRES PROIES).

Verticalement

18. VASISTAS. – 19. OCEANE. – 20. PARUTION. – 21. ROBOTISE. – 22. ENURESIE. – 23. CLAUSTRA. – 24. BOUCHAIN, partie arrondie de la carène. – 25. RUSASSE (ASSURES RESSUAS RUASSES SASSEUR). – 26. ELOGES (GEOLES GLOSEE GELOSE LOGEES). – 27. CERAUNIE, outils préhistoriques. – 28. TUTEURA. – 29. STRESS. – 30. LIBERO (BOLIER). – 31. CAUDILLO. – 32. ACCENTUE. – 33. BOISEES (OBEISSE).

MICHEL CHARLEMAGNE et MICHEL DUGUET.





CARNET

Réceptions

– **Les adieux de l'ambassadeur d'Allemagne fédérale.**

Une grande foule se pressait jeudi soir à l'hôtel de Beauharnais pour dire au revoir à l'ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne, qui prend sa retraite, et à son épouse. C'est que M. Axel Herbst était tout à l'image de son nom, lequel en allemand signifie « été » : la séduction et le raffinement mêmes, avec la plus grande simplicité. Sa contribution au maintien de relations de grande confiance entre Paris et Bonn, à travers un double – et inverse – changement de majorité, aura été aussi discrète qu'efficace. On ne peut que regretter le départ de ce diplomate, doublé de surcroît d'un homme de cœur, et de la charmante Mme Herbst.

Naissances

– M. Jean-Pierre COINTREAU
et Mme, née Martine SERGENT,
laissent à Fabrice, Clémentine et Perrine la joie d'annoncer la naissance de

Julien,
Paris, le 26 octobre 1983.

– Teresa, Barbara, Marcelline et Jean-Pierre BONNEAU annoncent la *naissance de*

Nicolas-Germain,
le 13 octobre 1983.
75015 Paris.

– Jean-Luc et Françoise
DECHERY-GONNU
ont la très grande joie d'annoncer la naissance de leur fille,

Oriane,
le 19 octobre 1983.
15, rue Raynouard,
75016 Paris.

– Jean-Marie
et *Dominique MALFIONE,*
née DUVAL,
rappellent à leurs parents et amis la *naissance de*

Yann,
le 23 avril 1982, à Senlis.

– Yves et Sophie PELLÉ, née CHAUVALLON, sont heureux de faire part de la naissance de

David,
le 6 octobre 1983.

Le Pont-Mevault,
Plouër-Rance (Côtes-du-Nord).

Fiançailles

– Mme Maurice HENRIOT,
née Nicole CHARBONNEAU
est heureuse d'annoncer les fiançailles de sa fille

Martine
avec
Frédéric BANZET,
fils du professeur Pierre BANZET et de Mme Gisèle PEUGEOT.

Décès

– M. Maurice Dulong, son mari,
M. Jean-Jacques Dulong, son fils,
Toute la famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 24 octobre 1983, de

Mme Maurice DULONG,
née Liliane Choucroun,
professeur honoraire au C.N.T.E.,
officier des Palmes académiques,
médaille des engagés volontaires
au C.E.F.I. et à la 1re armée française,
citation à l'ordre de la Brigade,
croix du combattant 1939-1945.

Les obsèques ont eu lieu à Dourdan (91), le 27 octobre 1983.

4, rue Brochant,
75017 Paris.

– Mme *Alice Goulemot,*
Ses enfants Claude, Jean-Marie, Jeannine et Maria de la Conception,
Ses petits-enfants, frère et sœurs, parents et proches,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean-Baptiste GOULEMOT,
officier en retraite,
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945 avec palme,
médaille de la Résistance.

La cérémonie religieuse a eu lieu le 26 octobre 1983 à Versailles, en sa paroisse.

6, rue Magenta,
78000 Versailles.

– Mme Bleuette de Lagausie,
Michel de Lagausie
et ses enfants,
Françoise et Jean-Yves Castric
et leurs enfants,
Roger et Mariette de Lagausie
et leurs enfants et petits-enfants,
Les familles Anro, Finkelstein,
Les nombreux amis,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

***François* de LAGAUSIE.**

Les obsèques ont eu lieu à l'Ausselet, à *Saint-Frezal-de-Ventalon (Lozère)*, le mercredi 26 octobre 1983, à 14 h 30.
Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme René Milcent,
M. et Mme Jean Le Brun,
Jacques Le Brun,
Jean-Baptiste, Sophie et Mathilde,
ont la grande douleur de faire part de la mort, à quarante-sept ans, après cinq ans de lutte contre la maladie, de

Marie-Elisabeth LE BRUN,
née Milcent,

leur fille, belle-fille, épouse et mère.
La cérémonie religieuse et l'inhumation *ont eu lieu dans l'intimité* le 26 octobre 1983.

91, rue Jean-Bleuzen,
92170 Vanves.

– Pau. Paris. Mont-de-Marsan.

Mme Georgette Le Gall,
M. Michel Le Gall
et Mme Claire Le Gall-Goudemant
et leurs filles Alice et Marie,
M. Jacques Le Gall,
Mme veuve Marcelle Pescay,
ses enfants et petits-enfants,
Les familles Poychicot, François et Artaud,
Parents, alliés et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean-Michel LE GALL,
receveur-divisionnaire honoraire
des impôts,
interné,
résistant de Kobjerzyn-Rawa-Ruska,
survenu, le 26 octobre 1983, dans sa quatre-vingtième année.
Ses obsèques ont eu lieu, le samedi 29 octobre 1983, en l'église Saint-*Jacques* de Pau (64).
On associera à sa mémoire le souvenir de son fils

Jean-Christophe,
mort en montagne le 30 juin 1967.
31, rue Montpensier,
64000 Pau.
8, rue du Puits-de-l'Ermite,
75005 Paris.

– Mme Jean Lombard,
M. et Mme Jean-Blaise Lombard,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Maxime Adam-Teissier
et leur fils,
ont la douleur de faire part du décès du peintre

Jean LOMBARD

survenu le 26 octobre 1983 dans sa quatre-vingt-neuvième année.
Le service religieux aura lieu le mercredi 2 novembre, à 8 h 30, en la chapelle du Luxembourg, 58, rue Madame à Paris-6e.
L'inhumation aura lieu au cimetière d'Ecully (Rhône), à 15 h 30, ce même jour.
6, avenue Paul-Appell,
75014 Paris.

– M. Camille Metard, son époux,
*Ses enfants, petits-enfants et arrière-*petits-enfants,
Et toute la famille,
ont *la douleur de faire part du décès de*

Mme Camille METARD,
née Renée Walter,
survenu à Paris-15e, dans sa soixante-dix-huitième année.
Les obsèques ont lieu le vendredi 28 octobre 1983, à 16 heures, en l'église de Verneuil-l'Étang.

– Le docteur
et Mme Jacques Mognetti,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Gérard Mognetti,
M. et Mme Jean-Frédéric Mognetti,
M. et Mme Henri Latrace,
leurs enfants et petite-fille,
M. et Mme Jean-Pierre Boin
et leurs enfants,
Mme Geneviève Mognetti,
M. Kurt Oberleitner
ont la tristesse de faire part du décès, survenu dans sa quatre-vingt-sixième année, de

Mme Maurice MOGNETTI,
née Alice Messier,

Les obsèques religieuses ont eu lieu dans l'intimité, le lundi 24 octobre 1983, en l'église du Sacré-Cœur, à Audincourt.
78, Grande-Rue,
25400 Audincourt.
1, *place Sanglée-Ferrière,*
58500 Clamecy.

– *Faculté de médecine*
de Toulouse-Rangueil.

Le doyen de la faculté de médecine de Toulouse-Rangueil,

Le doyen de la faculté de médecine de Toulouse-Purpan,

Les enseignants des deux établissements et leurs conseils,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Jean POULHES.

professeur
de clinique chirurgicale gynécologique
chef de service
au Centre hospitalier
et universitaire de Rangueil.

Les obsèques se sont déroulées le jeudi 27 octobre 1983 à la cathédrale Saint-Etienne, à Toulouse.

– Mme Paul Sangnier,
M. et Mme Bertrand Hoyez,
Arnaud Sangnier,
Mme Jean-Pierre Vasseur,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Henri Madelain,
M. et Mme Jacques Paumier,
ont la douleur de faire part du décès de

***M. Paul* SANGNIER,**

leur époux, père, frère, oncle, gendre et filleul,

survenu, le 27 octobre 1983, à l'âge de quarante-cinq ans.

Les obsèques auront lieu le samedi 29 octobre 1983, à 10 heures, en l'église Sainte-Jeanne-d'Arc d'Orléans, où l'on se réunira.
L'inhumation aura lieu le lundi 31 octobre 1983, à 14 h 30, au nouveau cimetière de Tilques (Saint-Omer, Pas-de-Calais).

75, route de Blois,
45130 Saint-Ay.

[Né à *Enquin-les-Mines* (Pas-de-Calais), le 23 septembre 1938, Paul Sangnier, licencié ès sciences (sciences de la Terre), a été en 1964 et 1965 assistant à l'université d'Alger au titre de la coopération. Il est entré, en 1966, au Bureau de recherches géologiques et minières (B.R.G.M.), *où il fut ingénieur-géologue aux services géologiques régionaux de Normandie* (1966-1968), puis du Nord-Pas-de-Calais (1968-1972).

De 1972 à 1978, Paul Sangnier, détaché du B.R.G.M., fut conseiller scientifique pour les sciences de la Terre à la Direction générale de la recherche scientifique et technique. En 1978, il *revient au B.R.G.M. comme secrétaire général* du service géologique national. En 1980-1981, il est secrétaire général du vingt-sixième congrès international de géologie, qui a eu lieu en juillet 1980 à Paris.

En septembre 1981, Paul Sangnier devient président du directoire du service géologique national, *dont il est nommé* directeur le 1er septembre 1982.]

– *La direction*
et le personnel du Bureau de recherches géologiques et minières,
ont la tristesse de faire part du décès, survenu le 27 octobre 1983, de

M. Paul SANGNIER,

directeur
du service géologique national.

– M. Etienne Wolff,
de l'Académie française,
M. et Mme Félicien Wolff,
leurs enfants et petits-enfants,
Mme Albert Hennig,
Les familles Michel, Volmerange, Lièvre,
Mme Mireille Perraux,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Etienne WOLFF,
née Emilienne Hennig,
directeur de recherches honoraire
au C.N.R.S.,

survenu le 23 octobre 1983.
Les obsèques ont eu lieu dans *l'intimité* familiale au cimetière du Montparnasse.

23-25, rue de l'Estrapade,
75005 Paris.

Anniversaires

– Pour le septième anniversaire de la mort de

Sergine
CHAMBELLANT DE MAILLY,
le 29 octobre,
une pensée émue est demandée à tous ceux *qui l'ont connue et aimée.*

Avis de messes

– Le mardi 8 novembre 1983, à 17 h 45, en l'église Saint-Germain des Prés, Paris-6e, une messe sera célébrée à l'intention de

Michel POMEY,
rappelé à Dieu le 30 septembre 1983.

Communications diverses

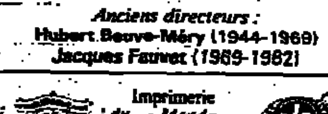
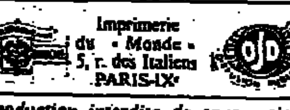
– Les anciens de l'Institut d'études politiques d'Alger sont invités à se regrouper autour de Jacques Ghazarian, 33, boulevard Saint-Martin, 75003 Paris, en vue de la création d'une association nationale.

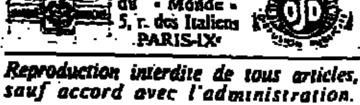
Soutenances de thèses

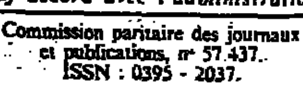
DOCTORAT D'ETAT

– *Université Paris-II,* jeudi 3 novembre, à 17 heures, salle des Fêtes, M. Alain Raoux : « L'activité des entreprises de transport aérien considérée sous ses aspects juridiques et économiques ».

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)




Commission paritaire des journaux et publications, no 57 437.
ISSN : 0395 - 2037.



Le Monde

culture

THÉATRE

« LE FRIGO » au Fontaine

Copi-Fregoli

Apparition d'une plume blanche, d'un fantôme en gandourah blanche, d'une Marlène d'outre-tombe qui trébuche sur ses jambes maigres, noueuses, avec bas résille. Une fleur oscille au bout d'une longue tige courbe, *accrochée sur une fausse perruque*, sorte de casque en forme de perruque à chignon : première apparition de Copi dans sa pièce *le Frigo* (publiée aux éditions Persona).

Le frigidaire est blanc, le téléphone doré. Le rideau de fond est bariolé comme un drapeau. Copi joue les Fregoli, allant de cour à jardin, changeant de robe en *coulisses. De robe et de* forme : Carmencita en volants rouges, gouvernante empesée noire et blanche, gangster années 30, voyou cuir en caleçon zébré (les costumes sont de Juan Stoppani). Ce n'est pas du travestissement, c'est une distorsion des sens : est-ce qu'on voit ce qu'on voit ?

On voit Copi, son sourire de saint Jean-Baptiste, ses yeux plissés, les petits gestes en arc de ses bras. Il tangue, se déhanche, lève son profil aigu comme un noyé, comme un poisson hors de l'eau, quelqu'un arraché à son élément. Copi, d'où vient-il ?

On entend sa voix douce, sa voix de gorge qui a trop fumé. Il jette quelques phrases, les mots se détachent d'un murmure musical et se répètent, sont des balises à la dérive au fil d'un discours spasmodique. Donc, il s'agit là d'une transexuelle ex-*mannequin. Sa mère lui a offert* le frigidaire pour son cinquantième anniversaire. Elle écrit ses mémoires, elle se débat dans les déchirures de ses souvenirs en charpie, se raconte des histoires, une même histoire en plusieurs costumes et c'est toujours elle, toujours Copi, piétinant sur place avec pour seul compagnon une marionnette en forme de rat.

Le rat, le frigidaire, les robes extravagantes signalent le monde de Copi, ce monde immobilisé en état d'apesanteur. Copi hors du temps, inchangé depuis *le début des années 60... Il arri*vait à Paris, à Saint-Germain. Il n'y avait pas encore de frigidaire mais une baignoire et la fameuse dame assise sur sa chaise, dialoguant avec un volatile ahuri. C'était le même sourire, les même yeux plissés, la même voix *douce et râpeuse, la même sil*houette fine, une tâche blanche dans la nuit, qui va, les mains dans les poches. Il habitait rive gauche, il vit à Montmartre. Copi n'est de nulle part, il est en lui-même.

COLETTE GODARD.

★ Théâtre Fontaine, à 22 heures (Festival d'automne).

MUSIQUE

CRÉATION AU FESTIVAL D'AUTOMNE

Kagel trahi par le Diable

Mauricio Kagel échappe à toute prise. N'essayez de le saisir ni dans le sérieux ni dans l'humour : il n'est jamais là où l'on croit le pincer. Même dans ce *Tam-Tam* qui réunit ses « monologues et dialogues sur la musique » depuis vingt ans, ouvrage d'une savoureuse richesse qui vient de paraître (1), on poursuit en vain ce fantôme *qui fait beaucoup* de vent en agitant... nos fantasmes, et écrit même de l'excellente musique. Derrière tant d'idées intéressantes et ingénieuses, l'être se dérobe ; y a-t-il quelqu'un au bout du fil ?

A peine vient-il de s'en prendre à Dieu dans un oratorio grandiose, *Die Erschöpfung der Welt*, en retournant les premiers livres de la Genèse (*le Monde* des 6 mars 1980 et 15 octobre dernier), qu'il s'attaque aux « Évangiles du Diable » dans *la Trahison orale*, créée jeudi soir par le Festival d'automne au théâtre Gémier, et l'on se pourlèche à l'avance de ce parallèle sacrilège.

Mais le Diable est un bien moins bon librettiste que le « Bon » Dieu et Kagel n'a à nous offrir que des *contes terrifiants, fantastiques, égrillards* ou picaresques pour la veillée des chaumières. Son ambition se *limite cette fois à s'amuser et à amu*ser les grands enfants que nous sommes censés être.

Brèves ou longuement développées, naïves ou poétiques, ces petites histoires ont le tort de ne pas constituer un vrai livret, mais une suite de quarante-neuf numéros sans lien véritable, d'autant plus que la musique a été composée indépendamment de tout texte, en petites atmosphères sonores, destinées à recevoir dans chaque pays les trésors de la démonologie locale.

Une « musique d'ameublement diabolique », d'ailleurs admirablement écrite en brèves machines magiques, perfides, doucereuses, ironiques, formules lancinantes, timbres et rythmes obstinés, mariant de façon succulente le piano, l'alto, la trompette, le tuba, la guitare, l'orgue, la contrebasse, le cymbalum et, bien sûr, quantité de percussions, le xylophone pour les squelettes, les cloches pour les trépassés, le « rugissement du lion », les castagnettes pour le galop des chevaux, et bien d'autres choses, dont Kagel fait le *plus subtil usage, quand ce n'est pas* le plus évident. Mais par son projet même, il s'enferme dans l'ordre *mineur du bruitage et de la musique* de film. Pour l'architecture scénique, c'est le texte qui commande, ou plutôt, en l'occurrence, ne commande pas.

Cependant, l'invention et la perfection scéniques habituelles de Kagel metteur en scène, le brio des acteurs (deux hommes et une femme), font illusion et le spectacle ne manque pas d'attraits : la méta-*morphose constante des voix, des* accents, des costumes, des accessoires, des éclairages, est bien d'une *habileté « diabolique » et tient de la* prestidigitation ; chaque histoire revêt instantanément son caractère propre *que l'on déguste* comme un petit vin de pays à défaut de frissonner (sauf dans la violente scène de l'exorcisme... pour son utilisation « subversive » du texte liturgique peut-être !). Les musiciens en arc de cercle et en surplomb d'une sorte de galetas (où livres et journaux gisent en désordre, avec des commodes misérables qui servent de coffres à déguisement) participent à ce sabbat, parlent, chantent et crient de bon cœur (2).

Mais en fin de compte, ces vieilles histoires (tirées d'un livre de Claude Seignolle), qui ne feraient pas peur à un bambin d'aujourd'hui, lassent *quelque peu l'attention. La récréation* (une heure et demie) est un peu longue. Ramuz et Stravinsky dans *l'Histoire du soldat nous donnaient* davantage la chair de poule.

Pourquoi enfin « la trahison orale » ? Pour le peu de mots : tradition-trahison. La tradition orale « trahit » toujours l'histoire originelle (le faitdivers, l'incident mystérieux), la déforme,.. l'amplifie. Elle est l'œuvre savoureuse de l'imagination humaine qui se perpétue à travers les siècles pour donner ces fruits dont s'enchante Kagel. Pour lui d'ailleurs, Dieu et le Diable sont « deux produits de l'imagination », mais c'est le Diable qui l'a trahi.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Jusqu'au 13 novembre, salle Gémier (20 h 30) ; du 15 au 19 novembre, au Nouveau Théâtre de Nice.

(1) Éditions Christian Bourgois, 276 p., 90 F.

(2) Les interprètes, sans distinction de rôle, sont Jacques Alric, Willy Coquillat, Jean-Pierre Drouet, Anne-Marie François, Guillermo Gallardo, Philippe Legris, Joëlle Léandre, Geneviève Renon, Gaston Sylvestre et Martine Viard.

DANSE

Cunningham et Cage à Lille

(Suite de la première page.)

Roaratorio est la somme de leurs expériences, somme et non aboutissement car Merce Cunningham n'a pas fini d'inventer, de surprendre. Avec le temps, sa danse s'est faite plus riche, techniquement plus forte et, récemment, plus tendre. A Roubaix en début de programme, il a choisi de donner une pièce presque austère, *Inlet 2*, variation pour sept danseurs sur une gamme de soixante-quatre mouvements, ponctuée de gargouillis d'eau.

Roaratorio s'enchaîne sans *entracte. Les musiciens (un violon,* deux percussions, une cornemuse, une flûte) et le chanteur de ballades *gaéliques s'installent. Ils vont dialo*guer avec la bande son. Cage est au centre avec son micro et son texte *pour une lecture comme au métro*nome. Les danseurs attendent, juchés sur de hauts tabourets. Selon l'usage *ils* vont découvrir *la* musique pour la première fois.

Elle vient les frapper de plein fouet et les spectateurs aussi, agressés par des bruits divers (cloches, coups de marteau, bribes de chant, pleurs d'enfants, mouettes, motos...) soigneusement recueillis par Cage pour souligner le caractère irlandais de *Finnegans Wake*. Dans cette polyphonie sonore revient comme un leit-*motiv un air de gigue entraînant. On* le guette, on l'attend.

Il fallait toute la ressource gestuelle de Cunningham et l'endurance de la Compagnie pour tenir tête à ce délire musical et réussir à équilibrer l'espace chorégraphique et l'espace sonore. Et quand les tambours roulent, obsédants, on se demande comment les danseurs peuvent tenir leur propre rythme. Par moments, des bruits très réels, très imagés, apportent une coloration à une danse par définition abstraite ; ils la drama*tisent, la poétisent.*

Il est évident que Merce Cunningham a chorégraphié son ballet en tenant compte *de la référence* à Joyce, à cet *« irish circus »* évoqué par Cage ; on retrouve leur connivence dans les petits pas talonnés, chaloupés, les changements vifs de pied, les figures en chaîne, en ronde. On ne saurait dénombrer tous les sauts, les piétinements, les manèges, les traversées, qui se succèdent sans désemparer. Lorsque, d'aventure, il y a coïncidence entre le geste et le son, c'est la surchauffe ; à d'autres moments, au contraire, tout se calme, tout se vide, et la voix de Cage *émerge et* flotte un temps avant de s'engloutir dans un nouveau maelström musical.

La gigue est revenue, acide et familière, et puis brutalement l'espace se referme. C'est la fin, le silence, le noir.

MARCELLE MICHEL.

★ Dernière représentation le 28 octobre à 20 h 30.

★ John Cage lira des passages de son *Livre des champignons* (éditions Ryôn-ji, traduction Pierre Lartigue) au *Rendez-vous de poésie* du Théâtre national de Chaillot le lundi 31 octobre, à 20 h 30.

NOTES

Danse

Ballets-Jazz au Canada

Il est difficile de définir la danse de jazz — actuellement très en vogue, — dont les techniques et les styles sont multiples. Mais qu'est-ce *que le ballet-jazz ? En bonne logi*que, une force chorégraphique relevant de ces techniques et s'appuyant sur des musiques de jazz. Pourtant Twyla Tharp refuse de voir ses ballets assimilés à du jazz, Alvin Ailey aussi. Même Bob Fosse trouve le terme réducteur.

Les Ballets de Montréal, eux, revendiquent ce titre et leur directrice, Geneviève Salbaing, le présente plutôt comme un état d'esprit, jeune, gai, sain, en rapport avec le climat artistique du Canada.

Malheureusement le spectacle donné au Théâtre des Champs-Elysées, et dont trois œuvres datées de 1983 s'apparenteraient plutôt aux années 50, manque d'énergie et de swing. La raison en est simple : la danse colle toujours à la musique, alors qu'un ballet de Twyla Tharp, d'Alvin Ailey, de Jennifer Muller ou autres « modernes » démultiplie les mouvements, joue du contrepoint, de la vitesse, de l'accélération ou du contraste.

Il manque à cette troupe entraînée et techniquement forte (d'où se détache un danseur du Zaïre, Hans Vancol) des chorégraphes capables d'invention gestuelle et dotés d'un esprit de synthèse. Ce n'est pas le cas de Judith Marcuse, de Real Lamb ou de Daryl Gray, englués dans des stéréotypes.

MARCELLE MICHEL.

★ Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30.

Rock

The Style Council en scène

Après avoir dissous les Jam (fin 1982), Paul Weller a créé, en duo avec Mick Talbot, le Style Council, un groupe en forme de cellule ouverte qui accueille les musiciens *de passage au gré des humeurs et du* temps. Pour le chanteur-guitariste, il n'est plus question de se laisser coincer par le succès dans un rôle, une image ou une formule. Héros de la classe ouvrière, à vingt-trois ans, il continue d'assumer son action de porte-parole tout en s'offrant la liberté de ses options musicales.

Succédant à la sortie du premier mini-33 tours *Introducing*, le concert du Palace, le 26 octobre, a bien montré l'esprit qui anime le Style Council. En studio comme en public, les musiciens s'échangent leurs instruments, alternent les *improvisations et morceaux struc*turés, chantés ou non.

Il règne sur scène une ambiance de « jam session », un peu en porte à faux avec l'essence même de la musique « soul », plutôt portée à la danse. Pourtant, lorsque le groupe revient au format chanson, on *atteint des moments de magie.* Auteur-compositeur exceptionnel, Paul Weller est peut-être le seul à avoir retrouvé le secret des prestigieuses formations noires de rhythm'n, blues américain. Et le travail de composition ressuscite sans nostalgie tous ces tubes intemporels qui ont fait le succès des surprises-parties dans les années 60. En dépit de l'effacement des musiciens, des *attitudes* un *peu étriquées*, on a dansé au Palace et tapé dans les mains. Il fallait que la musique soit chaude !

ALAIN WAIS.

★ Discographie : *Introducing the Style Council* (Polydor, 815277-1).

Musique

Maazel et l'Orchestre national

Pour son concert de rentrée avec l'Orchestre national de France dont il est, depuis 1977, le premier chef invité, Lorin Maazel avait choisi le *Prélude à l'après-midi d'un faune*, une de ces pages après lesquelles toute musique semble triviale et redondante.

A près d'un siècle de distance, l'impression d'une musique écoutée, recueillie plutôt que construite, l'emporte. On sait pourtant que ce prélude peut s'analyser, se démonter comme une curieuse montre ; le mystère demeure, d'autant plus singulier que le fait d'en connaître chaque note, chaque rythme, chaque harmonie, n'ôte rien à l'émotion de les retrouver exactement à leur place. Fixer le volatil sans lui briser les ailes, tel fut le secret de Debussy, secret bien gardé depuis.

En comparaison — et malgré un détour par Mozart offert par Issac Stern en dernière minute, — le *Concerto pour violon nº 1* de Prokofief semble habilement fabriqué pour mettre en valeur les qualités du soliste. Le violon d'Isaac Stern y brille de tous ses feux, tandis que Lorin Maazel joue de l'orchestre en gourmet, obtenant de chacun exactement la saveur qu'il désire, mettant sa virtuosité au service des musiciens : pas un geste de trop, mais toujours celui qui prévient la moindre hésitation. Ainsi chacun donne le meilleur de lui-même, et l'Orchestre national de France fait *des prodiges.*

Le concert s'achevait avec la version complète de *Daphnis et Chloé* de Ravel, paraphrase, dirait-on, sur le *Prélude à l'après-midi d'un faune*, la concision en moins.

GÉRARD CONDÉ.

● *Rectificatif.* — Une erreur de trancription a rendu incompréhensible une phrase de l'article d'André Fermigier consacré à l'exposition Chicago (*le Monde* du 28 octobre). Il fallait lire (page 26, première colonne) : « *Un* mot (et non *le* mot) de l'ancêtre... ». D'autre part, c'est à partir *de 1883, et non de 1983* que Frank Lloyd Wright entreprend le « Cycle des maisons de la prairie ».

ARCHITECTURE

L'ÉQUIPE FABRE-PERROTET-CATTANI CHARGÉE DE LA RECONSTRUCTION DU T.E.P.

L'équipe de MM. Fabre, Perrotet et Cattani, architectes de l'Atelier d'urbanisme et d'architecture (A.U.A.), *a été désignée au terme* de la consultation organisée par le ministère de la culture pour la reconstruction du Théâtre de l'Est parisien (T.E.P.).

L'équipe lauréate comprend également MM. Napo, conseil en technique scénique, Raffaelli, metteur en scène, scénographe et Nibart, ingénieur conseil en structure.

Le nouveau Théâtre de l'Est parisien disposera d'une salle de 800 places, équipée d'un plateau de scène avec cintres. Les travaux commenceront dans le courant du deuxième semestre de 1984. Le théâtre ouvrira ses portes pour la rentrée de 1986. Pendant la durée des travaux, une salle provisoire de 400 places accueillera les spectacles, 159, avenue Gambetta.

PETITES NOUVELLES

■ **Les concerts que devaient donner à Paris d'une part le chanteur anglais Malcom Mac Laren le 28 octobre et d'autre part le groupe Raoul Petite du 8 au 12 novembre sont annulés.**

■ ***La troisième semaine du Cinéma* européen de Strasbourg (du 26 novembre au 6 décembre) sera inaugurée par *deux projections du Napoléon* d'Abel Gance. Quelque quatre-vingt-dix films seront présentés, dont quinze en compétition. Un hommage sera rendu à l'acteur Dirk Bogarde, au chef opérateur Henri Alekan et au cinéaste suédois Vilgot Sjöman.**

■ **Le cinéaste Claude Miller succède à Serge Leroy à la présidence de la Commission d'aide à la diffusion des films, composée de Serge Le Péron, Bertrand Van Effenterre, Jean-Loup Passek, Hubert Niogret et Claude-Eric Poiroux. Cette commission intervient pour les films de « qualité » dont la distribution offre des difficultés particulières.**






SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LE CADEAU DE L'EMPEREUR (*Giovanna Marini*). — Bouffes du Nord (239-34-50), 20 h 30.

TOMBEAUX DE POUPÉE. — Chaillot, Grand Foyer (727-81-15), 20 h 30.

LES SERPENTS DE PLUIE. — Madeleine (265-07-09), 20 h 45.

LA RITE DU PREMIER SOIR. — Essaïon (278-46-42), 21 h.

Les salles subventionnées et municipales

OPÉRA (742-57-50), 19 h 30 : Madame Butterfly.

SALLE FAVART (296-06-11) : 20 h : Concert Mozart.

PETIT TEP (797-96-06) : Théâtre, 20 h 30 : Clair d'usine.

BEAUBOURG (277-12-33). Débats : 18 h 30 : Autour de l'exposition Richard Serra ; 19 h : Un seul poème ; 21 h : Vérité, de la science à la société. — Cinéma/Vidéo : Nouveaux films B.P.I. ; 16 h : Ph. Soupault et le surréalisme ; 19 h : Toute la mémoire du monde : 15 h : Productions vidéo du MNAM ; 18 h : Richard Serra. Films et vidéos. — Théâtre : 20 h 30 : « Bosco ».

THÉATRE DE LA VILLE (274-22-77), 18 h 30 : Jazz.

CARRÉ SILVIA-MONFORT (531-28-34), 20 h 30 : Paco Ibanez.

Les autres salles

A DEJAZET (887-97-34), 20 h 30 : l'Amour en visites ; 18 h 30 : Comédiens cherchent public pour mourir d'amour et plus si affinités.

ANTOINE (208-77-71), 20 h 30 : Coup de soleil.

ARTS-HÉBERTOT (387-23-23), 18 h 30 : les Sincères ; 21 h : Au pays de Papousie.

ASTELLE-THÉATRE (238-35-53), 20 h 30 : le Malentendu.

ATELIER (606-49-24), 21 h : Cocteau-Marais.

ATHÉNÉE (742-67-27), 21 h : le Pélican ; 20 h 30 : Credo.

BASTILLE (357-42-14), 19 h 30 : l'Autre côté de la Lune : A Lilian Gish.

BOUFFES - PARISIENS (296-60-24), 21 h : les Trois Jeanne.

CALYPSO (227-25-95), 20 h 30 : les Deux Fils de Pedro Nerf de Bœuf.



CARREFOUR DE L'ESPRIT (633-48-65), 20 h 30 : Zod Zod Zod...iaque.

CARTOUCHERIE, Épée de Bois (808-39-74), 20 h 30 : la Maison de Bernarda Alba ; Tempête (328-36-36), 20 h 30 : Vater Land.

CITÉ INTERNATIONALE (589-38-69) Grand Théâtre, 20 h 30 : la Parodie ; Resserre, 20 h 30 : Dommage qu'elle soit une putain ; Galerie, 20 h 30 : les Troyennes.

COMÉDIE-CAUMARTIN (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Élysée.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-37-21), 20 h 45 : Chacun sa vérité.

COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22), 20 h 30 : la Manie de la villégiature.

CONSTANCE (258-97-62), 20 h 45 : L'histoire merveilleuse d'un gagnant du Loto dont la fiancée se tua accidentellement le lendemain du tirage.

DAUNOU (261-69-14), 21 h : la Chienlit.

DÉCHARGEURS (236-00-02), 20 h 30 : l'Echo du silence ; 22 h : Va ma Terre quelle belle idée.

ELDORADO (208-23-50), 20 h 45 : le Don Juan de la Creuse.

ÉDOUARD-VII (742-57-49), 21 h : Mademoiselle Julie.

ESCALIER D'OR (523-15-10), 21 h : Louise-Emma.

ESPACE-GAITÉ (327-13-54), 20 h 15 : la Bonn' Femme aux camélias.

ESPACE GIRAUD-PHARES (233-55-77), 20 h 30 : Fantaisie mineur.

ESPACE-MARAIS (584-09-31), 20 h 30 : Transexpress Hôtel.

ESSAION (278-46-42), I, 20 h 30 : A. Violetta.

FONDATION DEUTSCH DE LA MEURTHE (340-36-35), 21 h : Récit d'une passion envahissante.

FONTAINE (874-74-40), 20 h 15 : Vive les femmes.

GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18), 20 h 15 : Comment devenir une mère juive en dix leçons.

GALERIE-55 (326-63-51), 21 h : Public Eyes - A Private Ear.

HUCHETTE (326-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon - Abracadabracula ; 22 h 45 : Cabaret Dada.

LA BRUYÈRE (874-76-99), 21 h : Mort accidentelle d'un anarchiste.

LIERRE - THEATRE (586-55-83), 20 h 30 : la Colonie pénitentiaire.

LUCERNAIRE (544-57-34), I. 18 h 30 : Cajamarca ou le supplice de Pizarre ; 20 h 30 : l'Entonnoir ; 22 h 30 : Bobby Lapointe ; II. 18 h 30 : la Voix humaine ; 20 h 15 : Six heures au plus tard ; 22 h 30 : Visages de Cocteau. Petite salle, 19 h 45 : Mozartement vôtre ; 22 h 15 : Baudelaire du mal.

MARAIS (278-03-53), 20 h 30 : Le roi se meurt.

MARIGNY, salle Gabriel (225-20-74), 21 h : les Saftes Mômes.

MICHEL (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.

MICHODIÈRE (742-95-22), 20 h 30 : le Vison voyageur.

MOGADOR (285-45-30), 20 h 30 : Cyrano de Bergerac.

MONTPARNASSE (320-89-90), 21 h : Marguerite et les autres ; Petite Salle, 21 h 15 : l'Astronome.

NOUVEAUTÉS (770-52-76), 20 h 30 : l'Entourloupe.

ŒUVRE (874-42-52), 20 h 30 : l'Extravagant Mister Wilde.

Vendredi 28 octobre

PALAIS-ROYAL (297-59-81), 20 h 45 : la Fille sur la banquette arrière.

PALAIS DES SPORTS (828-40-90), 20 h 30 : Un homme nommé Jésus.

PLAISANCE (320-00-06), 20 h 30 : la Seconde Surprise de l'amour.

POCHE-MONTPARNASSE (548-92-97), 20 h 15 : la Dernière Bande ; 21 h 15 : Restaurant de nuit.

PORTE-SAINT-MARTIN (607-37-53), 21 h : K2.

POTINIÈRE (261-44-16), 20 h 45 : Il Signor Fagotto.

RENAISSANCE (208-18-50), 21 h : Théâtre de Bouvard.

SAINT-GEORGES (874-74-37), 20 h 45 : Ma vedette américaine.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10), 20 h 45 : Cami.

STUDIO FORTUNE, 21 h : Dans un siècle ou deux.

TAI TH. D'ESSAI (278-10-79) I. 20 h 30 : Tartuffe ; II. 20 h 30 : Fando et Lys.

THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 15 : les Babas cadres ; 23 h 30 : Roman-photos pour bonniches en délire.

TEMPLIERS (278-91-15), 20 h 30 : *Cinquante-neuf minutes d'attente.*

THÉATRE A.-BOURVIL (373-47-84), 21 h : les Dames de fer.

THÉATRE DE DIX-HEURES (606-07-48), 18 h 30 : le Grand Écart.

THÉATRE NOIR (346-91-93), 20 h 30 : les Crocodiles.

THÉATRE DE PARIS (280-09-30), 20 h 30 : Sortilèges.

THÉATRE DE LA PLAINE (842-32-25), 20 h 30 : le Dîner bourgeois.

THÉATRE DU QUAI DE LA GARE (842-07-53), 19 h et 21 h : Dissident il va sans dire.

THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80), 20 h 30 : Les affaires sont les affaires ; 20 h 30 : Savannah Bay ; II, 21 h : les Exilés.

THÉATRE 13 (588-16-30), 21 h : la Femme indolente.

THÉATRE 14 (545-49-77), 20 h 30 : Goodbye paradis cancan.

THÉATRE 18 (226-47-47), 22 h : Bruits de peau.

TOURTOUR (887-82-48), 20 h 30 : Le soleil n'est plus aussi chaud qu'avant ; 22 h : le Bel Indifférent, l'Amour toujours.

TRISTAN-BERNARD (522-08-40), 18 h 30 : les Mots ; 21 h : la Nuit du 16 janvier.

UNION (246-20-83), 20 h 30 : le Chant général.

VARIÉTÉS (233-09-92), 20 h 30 : l'Etiquette.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35), 20 h 30 : Tohu-Bahut ; 22 h : le Président.

BLANCS-MANTEAUX (887-15-84), I : 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : les Sacrés Monstres ; II : 20 h 15 : les Caïds ; 22 h 30 : Fouillis.

BEAUBOURGEOIS (272-08-51), 19 h 30 : la Spécialité.

CAFÉ DE LA GARE (278-52-51), 18 h 15 : Welcome Pingouin ; 20 h : Chant d'épandage ; 22 h 15 : l'Auvent du pavillon 4.

CAFÉ D'EDGAR (322-11-02), I : 20 h 15 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; II : 20 h 15 : Dieu m'tripote ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Fais voir ton Cupidon.

DIX HEURES (606-07-48), 22 h : The Debile Show.

L'ÉCUME (542-71-16), 20 h 30 : Toupie or not Toupie ; 22 h : J. Gaido Daniel ; 23 h : D. Boni.

LE PETIT CASINO (278-36-50), 21 h : Je veux être pingouin ; 22 h 15 : Attention belles-mères méchantes.

POINT-VIRGULE (278-67-03), 20 h 15 : Tranches de vie ; 21 h 30 : le Ticket.

RESTOSHOW (508-00-81), 20 h 30 : Hubert Ferdi ; 22 h : G. Dahan.

SENTIER DES HALLES (236-37-27), 20 h 15 : On est pas des pigeons ; 22 h : Vous descendez à la prochaine ?

SPLENDID SAINT-MARTIN (208-21-93), 20 h 30 : Un pneu, c'est un pneu ; 22 h : les Burlingueurs.

LE TINTAMARRE (887-33-82), 20 h 15 : Phèdre ; 21 h 30 : Apocalypse Na.

VIEILLE GRILLE (707-60-93), 20 h 30 : P. Miserez ; 23 h : Chez Panique.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h : On perd les pétales.

DEUX-ANES (606-10-26), 21 h : l'Impôt et les Os.

La danse

MUSÉE GUIMET (723-64-85), 20 h 30 : Compagnie nationale de danse de Corée.

THÉATRE 18 (226-47-47), 20 h : Voyage mémoire.

THÉATRE DE PARIS (280-09-30), 20 h 30 : Ballet national des Philippines.

XXIe Festival international de danse de Paris

THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-47-77), 20 h 30 : Ballets Jazz de Montréal.

Les opérettes

ÉLYSÉE-MONTMARTRE (252-25-15), 20 h 30 : l'Amour à Tahiti.

Le music-hall

A DÉJAZET (887-97-34), 22 h 30 : G. May.

BOBINO (322-74-84), 20 h 45 : M. Le Forestier.

ESPACE CARDIN (266-17-81), 20 h 30 : J. Gréco.

FORUM (297-53-47), 21 h : Uma Ramos.

GYMNASE (246-79-79), 21 h : G. Bedos.

MARIGNY (256-04-41), 21 h : Thierry Le Luron.

OLYMPIA (742-25-49), 20 h 30 : G. Bécaud.

PALAIS DES CONGRÈS (758-13-33), 20 h 30 : Sylvie Vartan.

PALAIS DES GLACES (607-49-93), 21 h : Chopélia.

85, RUE DU MOULIN-DES-PRÉS (824-55-37), 19 h 30 : les Bauls du Bengale.

Les concerts

ÉGLISE NOTRE-DAME DU LIBAN, 21 h : L. Caravassilis, Ch. Perrier-Layec (Bach).

Les Festivals

FESTIVAL D'AUTOMNE (296-12-27)

Théâtre

Centre Georges-Pompidou (274-42-19), 20 h 30 : Bosco.

Théâtre de la Bastille (357-42-14), 18 h : C'est du théâtre comme il était à espérer et à prévoir.

Th. Fontaine (874-74-40), 22 h : le Frigo.

Gennevilliers, Théâtre (793-26-30), 20 h 45 : la Robe de chambre de G. Bataille.

Théâtre de Paris (280-09-30). — Petite salle, 20 h 30 : Sortilèges.

Concerts

Théâtre de Chaillot, salle Gémier (727-81-15), 20 h 30 : Une épopée musicale sur le diable (Kagel).

Expositions

Arc (723-61-27), 13 h à 18 h : Leigh-Horba.

Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière, 12 h à 20 h : A. et P. Poirier.

FESTIVAL DE JAZZ DE PARIS (783-33-58).

Théâtre de la Ville (274-22-77), 18 h 30 : D. Barret Cambell and the Barrett Sisters.

Théâtre Musical de Paris, 20 h 30 : A. Hervé Big Band, W. Marsalis.

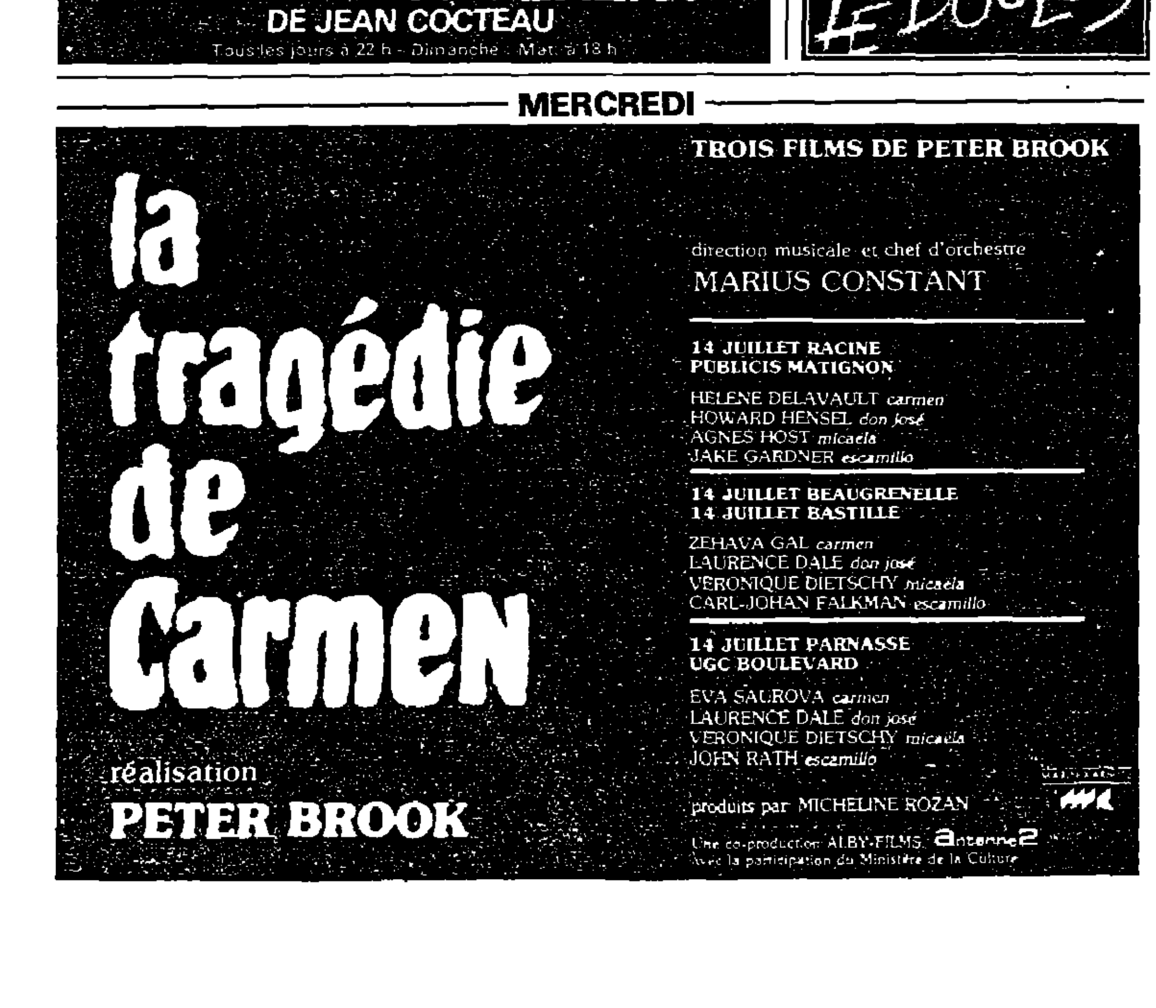
1er FESTIVAL INTERNATIONAL DE COMMEDIA DELL'ARTE DU VAL-DE-MARNE (678-98-29)

Villejuif, Th. R.-Rolland (678-98-29), 20 h 30 : la Commedia dell'arte.

Fontenay-sous-Bois, salle J.-Brel (877-75-00), 20 h 30 : l'Homme à la valise. Une belle journée.

Maisons-Alfort, C.C. Charentonneau (376-25-77), à 20 h 45 : Tout bouge.

Gentilly, salle des fêtes (581-11-45), 20 h 30 : Pell de Mascara.



cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h, le Crime des justes, de J. Gehret ; 19 h, Hommage à Lillian Gish : Duel au soleil, de K. Vidor ; 21 h 30, Carte blanche à M. Bluwal : Berlin symphonie d'une grande ville, de W. Ruttmann.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h, le Mystère Saint-Val, de R. Le Henaff ; 17 h, Singapour, de J. Brahm ; 19 h, Studio Bela Balazs (Films de fiction) : Quatre bagatelles, de G. Body ; Oscillations relatives, de D. Maurer ; Round, de Z. Jeney ; Aldrin, de L. Vidovsky ; Cosmos psychique, de G. Body ; Analyse cinématographique, de P. Timar.

Les exclusivités

L'AMI DE VINCENT (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43).

L'AMIE (All., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; v.f. : Impérial Pathé, 2e (742-72-52) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Images, 18e (522-47-94).

L'ANNEE DE TOUS LES DANGERS (Aus., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

ASSIA (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).

ATTENTION, UNE FEMME PEUT EN CACHER UNE AUTRE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.f.) : Trois Haussmann, 9e (770-47-55) ; Capri, 2e (508-11-69).

LA BALLADE DE NARAYAMA (Jap., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f., Impérial, 2e (742-72-52) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnos, 14e (325-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Denfert (H. sp.), 14e (321-41-01).

BENVENUTA (Fr.-Belg.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08).

LE BOURREAU DES CŒURS (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

LES BRANCHÉS A SAINT-TROPEZ (Fr.) : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

BRULER LES PLANCHES (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

CARMEN (Esp., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Saint-Germain-Village, 5e (633-63-20) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

CHALEUR ET POUSSIÈRE (Ang., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; 14-Juillet Parnasse, 5e (326-58-00) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Escurial, 13e (707-28-04).

CHANEL SOLITAIRE (Fr.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

LA CRIME (Fr.) : U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaîté Rochechouart, 9e (878-81-77) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; Paris Ciné 1, 10e (770-21-71).

DANS LA VILLE BLANCHE (Suis.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) (H. sp.).

DARK CRYSTAL (A., v.f.) : Trois Haussmann, 9e (770-47-55).

LE DESTIN DE JULIETTE (Fr.) : Olympic-Balzac, 8e (561-10-60).

DIEU ME SAVONNE (Bots., v.o.) : Épée de Bois, 5e (337-57-47) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bots.-A., v.o.) : Movies, 8e (260-43-99) ; Épée de Bois, 5e (337-57-47) ; Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).

L'ERMITE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).

E.T. L'EXTRA-TERRESTRE (A., v.f.) : Trois Haussmann, 9e (770-47-55).

L'ÉTÉ MEURTRIER (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; George V, 8e (562-41-46) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

EVIL DEAD (A.) (*) : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

LA FIANCÉE QUI VENAIT DU FROID (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).

LE FAUCON (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

LA FEMME DE MON POTE (Fr.) : George-V, 8e (562-41-46) ; Bergère, 9e (770-77-58) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

FLASHDANCE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

FRAGMENTS POUR UN DISCOURS THÉATRAL - VITEZ - LE CONSERVATOIRE (Fr.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

FRANCES (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

FRÈRE DE SANG (A., v.o.) (*) : 7e Art Beaubourg, 4e (278-34-15) (H. sp.).

FURYO (Jap., v.o.) : 7e Art Beaubourg, 4e (278-34-15).

GANDHI (Brit., v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Acacias, 17e (764-77-83).

LE GÉANT (All., v.o.) : Studio 43, 9e (770-63-40).

LE GUERRIER DE L'ESPACE (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (233-67-06).

LE GÉNÉRAL DE L'ARMÉE MORTE (Fr.-It.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.C.G. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; 14 Juillet Bastille, 12e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

HANNA K. (Fr.-A.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

L'HOMME DE LA RIVIÈRE D'ARGENT (Aust., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

LES JOUEURS D'ÉCHECS (Ind., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

JOY (Fr.) (**) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Maxéville, 9e (770-72-86).

KOYAANISQATSI (A., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04).

LA LUNE DANS LE CANIVEAU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85) (H. sp.).

LUDWIG-VISCONTI (It., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

LE MONDE SELON GARP (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) (H. sp.).

MONTY PYTHON, LE SENS DE LA VIE (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38).

LES MOTS POUR LE DIRE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

OCTOPUSSY (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50). — V.f. : Grand Rex, 2e (236-93-83) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumond Sud, 14e (327-84-50) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

ŒIL POUR ŒIL (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (233-67-06) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

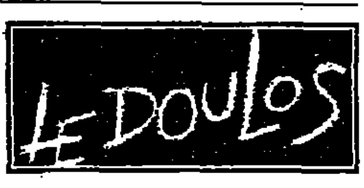
OUTSIDERS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Rialto, 19e (607-87-61). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount Montparnasse, 6e (329-90-10) ; Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98).

PATRICIA (Aut., v.f.) (**) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

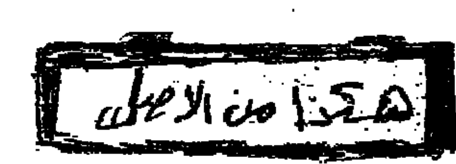
POUSSIÈRE D'EMPIRE (Franco-Vietnamien) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) ; Saint-Séverin, 5e (354-50-91) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-60-23).

RACKET (A., v.o.) (*) : Élysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).

LE RETOUR DU JEDI (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; U.C.G. Danton, 6e (329-42-62) ; George V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount Mercury, 8e (562-45-76). — V.F. : Grand Rex, 2e (236-83-93) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; U.C.G. Opéra, 2e (261-50-32) ; Français, 9e (770-33-88) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Miramar, 14e (320-







COMMUNICATION

89-52) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

LE ROI DES SINGES (Chinois, v.f.) : Marais, 4e (278-47-86).

ROSI ET LA GRANDE VILLE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

RUE CASES-NÈGRES (Fr.) : Rio Opéra, 2e (742-82-54) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; U.G.C. Gobelins, 13e, (336-23-44) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Images, 18e (522-47-94).

LES FILMS NOUVEAUX

LE GRAIN DE SABLE, film français de Pomme Meffre : Studio Logos, 5e (354-26-42) ; U.G.C. Marbeuf 8e (225-18-45) ; Olympic-Entrepôt, 14e (545-35-38).

LE MARGINAL, film français de Jacques Deray : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Cluny-Palace, 2e (354-07-76) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Publicis-Champs-Élysées, 8e (720-76-23) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Hollywood-Boulevard, 9e (770-10-41) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

PAPY FAIT DE LA RÉSISTANCE, film français de Jean-Marie Poiré : Forum-Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Saint-Germain-Huchette, 5e (633-62-20) ; George V, 8e (562-41-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Pathé-Clichy, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

UN BRUIT QUI COURT, film français de Jean-Pierre Sentier et Daniel Laloux : Sant-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

STAYING ALIVE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ermitage, 8e (359-15-71) Paramount City, 8e (562-45-76) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

TENDER MERCIES (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

TONNERRE DE FEU (A., v.f.) ; Arcades, 2e (233-54-58).

TOOTSIE (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LA TRAVIATA (It., v.o.) ; Vendôme, 2e (742-97-52).

LES TROIS COURONNES DU MATELOT (Fr.) : 14-Juillet Racine, 6e (326-19-68) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic Entrepôt, 14e (545-35-38).

UNDERGROUND USA (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

UNE PIERRE DANS LA BOUCHE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) : Calypso, 17e (380-30-11) (H. sp.).

VICTOR, VICTORIA (A., v.o.) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17).

VIVEMENT DIMANCHE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

VIVE LA SOCIALE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; Montparnes, 14e (327-52-37).

ZELIG (A.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Movies Halles, 1er (260-43-99) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) (version angl. non s/titrée) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

Les festivals

MOCKY - République Cinéma, 11e (805-51-33) : 16 h, 22 h : l'Ombre d'une chance ; 18 h : l'Albatros.

PAUL VECCHIALI - Studio 43, 9e (770-63-40) : 18 h, Femme; femme ; 20 h, C'est la vie (+ débat) ; 22 h, Faire la vie.

PANORAMA DU JEUNE CINÉMA FRANÇAIS, STUDIO 43, 9e (770-63-40) : Une vie déprimante, la Soupe tiède, Pluie battante, Toutes les nuits, le Facteur Zazar.

Vendredi 28 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Variétés : L'académie des bas arts.
Émission proposée par P. Bouteiller.
Avec Chagrin d'amour, Robert Brauche, Pierre Desproges, Joe Turner, Françoise Hardy... Une émission joliment mise en images par Jean-Christophe Averty.

21 h 40 Série : les Uns et les Autres,
de Claude Lelouch.
La chanteuse Sarah Gleen, après un bref succès, connaît la descente aux enfers. Edith commence une carrière de speakerine. L'histoire sur fond de music-hall, un rythme enlevé, quelques longueurs...

22 h 40 Passions-Passions.
Magazine de P. Desfons et A. de Gaudemar.
Le visage d'Alice : photos et dessins de Lewis Carroll ; le bloc-notes de Régine Desforges ; art et mode ; mille feuilles : le Vol des oiseaux, *de l'écrivain Jacques Teboul.*

23 h 25 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Feuilleton : les Brigades du Tigre.
Les années folles : le fantôme de Noël, réal. V. Vicas.
1927. L'affaire Sacco et Vanzetti bouleverse le monde entier, le journaliste Alphonse Moulin attaque avec virulence les différents gouvernements français.

21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
Sur le thème : « La peur et la mort ». Avec Philippe Ariès (Images de l'homme devant la mort) ; *Jean Delumeau* (le Péché et la Peur) ; *Anne Louvel* (la Mort et quelques avantages) ; *Michel Vovelle* (la Mort et l'Occident, de 1300 à nos jours.

22 h 50 Journal.

23 h Ciné-club (cycle Eisenstein) : la Grève.
Film soviétique de S.M. Eisenstein (1924), avec M. Chtraukh, G. Alexandrov, M. Gomarov, A. Antonov, I. Klioukvine (N. Muet, redif.).
Premier film d'Eisenstein, destiné à rappeler les luttes du prolétariat sous le régime tsariste. Invention d'un style lyrique pour une épopée révolutionnaire.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Grand Public : Un caddy nommé désir.
Magazine d'information d'A. Campana.
En direct du centre commercial du Grand-Var, à Toulon. Patrick Camus et Jean-Charles Eleb, installés au cœur du supermarché qui continuera de fonctionner, interrogeront des cadres, des employés, des ouvriers, des mères de famille, des chapardeurs furtifs. Cette soirée sera entrecoupée de variétés. Laurent Voulzy, Rose Laurens, Jean-Luc Lahaye...

22 h 35 Journal.

22 h 50 Flash 3.
Magazine de la photo de J. Bardin, P. Dhostel et J. Eguer.
Les pionniers de la photographie. L'actualité des expositions et de l'édition. Portrait : Martine Barrat. Reportage d'Olivier Bressy.

23 h 40, Prélude à la nuit.
Sonate nº 2 en mi bémol majeur, *de Brahms, par H. Boschi, piano, et A. Angster, clarinette.*

FR 3 PARIS ILE-DE-FRANCE

17 h 6 Feuilleton : A skis redoublés.
17 h 30 Orchestre de l'Ile-de-France.
17 h 44 Quand les pinceaux s'en mêlent.
18 h Les oiseaux de mer.
18 h 30 Autour de... l'institution culturelle parisienne.
18 h 55 Informations.
19 h 15 Informations régionales.
19 h 35 Feuilleton : les Mohicans de Paris.

FRANCE-CULTURE

20 h, Relecture : Charles-Albert Cingria, par H. Juin, textes lus par D. Paturel, J. Bollery et M. Sarcey.
21 h 30, Black and blue : colin-maillard, voix d'hommes, voix de femmes.
22 h 30, Nuits magnétiques : 140 ou la cité.

FRANCE-MUSIQUE

20 h, Concert (en direct de Baden) : *les Créatures de Prométhée* (ouverture) de Beethoven, *Concerto pour piano et orchestre nº 1* de Liszt, *Symphonie nº 6* de Prokofiev par l'Orchestre de Baden-Baden, dir. M.-W. Chung, sol. M. Argerich.
22 h 15, Fréquence de nuit : feuilleton « La voix n'est pas un organe » : E. Schwarzkopf ; 23 h 10, Les châteaux : château de Saint-Cloud.

Samedi 29 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 30 Vision plus.
10 h Casaques et bottes de cuir.
Magazine du cheval.
10 h 30 La maison de TF 1.
12 h Bonjour, bon appétit.
12 h 30 La séquence du spectateur.
13 h Journal.
13 h 35 Amuse-gueule.
14 h 5 Série : Starsky et Hutch.
14 h 55 Le grand ring dingue.
15 h 35 C'est super : Maxime Saury.
16 h Dessin animé : Capitaine Flam.
16 h 30 Histoires naturelles.
17 h Série : Pause-café.
17 h 55 Pépin câlin.
18 h Trente millions d'amis.
18 h 30 Magazine Auto-moto.
19 h 10 D'accord, pas d'accord.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Jeu : Marions-les.
20 h Journal.
20 h 35 Série : Dallas.
21 h 35 Droit de réponse :
Emission de M. Polac.
Droit de réponse à Jean-Baptiste Doumeng, « l'homme du mois ».
Avec R. Dumont, agronome, A. Asmolar, sociologue, P. Thorez auteur des Enfants modèles...

22 h 50 Etoiles et toiles.
Magazine du cinéma de F. Mitterrand.
Lilian Gish à Paris.

23 h 35 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 15 ANTIOPE.
11 h 10 Journal des sourds et des malentendants.
11 h 30 Platine 45.
Avec Jodells, Laurent Voulzy, Bonnie Tyler...
12 h A nous deux.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : Ah ! quelle famille.
14 h La course autour du monde.
14 h 55 Les jeux du stade.
Gymnastique : championnats du monde à Budapest.
17 h Récré A 2.
17 h 50 Les carnets de l'aventure.
Cap au nord, de J. Pettigrew.
18 h 45 Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord pas d'accord.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Champs-Elysées, de M. Drucker.
Autour de Francis Cabrel, Michel Berger, Nicoletta, Angelo Branduardi...
22 h 5 Magazine : les enfants du rock.
Au sommaire : Sex Machine ; Haute Tension, avec John Sanborn, P. Hooper, les groupes Heaven 17, The Cure, The Creatures et Herbie Hancock.
23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

13 h 45 Rendez-vous d'automne.
14 h Entrée libre.
Une émission du C.N.D.P.
Invité du jour : Claude Julien, rédacteur en chef du « Monde diplomatique » ; 14 h, jeu : Images d'histoire ; 14 h 15, Portrait de Jean Rous ; 14 h 35, Comédiens en usine ; 14 h 55, Autoportrait d'un développement ; 15 h 35, Chanter sans la parole ; 15 h 45, Une journée dans la vie d'un avocat.
16 h 15 Liberté 3.
Au sommaire : Les Pershing contre les SS-20, avec la participation de l'Association française pour la communauté atlantique, l'Institut national supérieur des études de défense et de désarmement, etc.
17 h Télévision régionale.
Programmes autonomes des douze régions.
19 h 50 Dessin animé : L'inspecteur Gadget.
20 h Les jeux.
20 h 35 Série : Agatha Christie : Reflet d'avenir.
Réal. D. Davis.
Au cours d'une préparation de dîner, un homme voit dans un miroir une scène horrible : un homme marqué d'une cicatrice qui étrangle sa compagne.
21 h 30 Série : Merci Bernard.
Réal. J.-M. Ribes.
Avec Tchouk Tchouk Nougah, Claude Piéplu, Ronny Coutteure...
21 h 55 Journal (et à 23 h).
22 h 15 Magazine : Confrontations.
Réal. H. Chapier et M. Naudy.
Avec le philosophe Roger Garaudy.
22 h 30 Musiclub.
Spécial Vladimir Jankélévitch : propos sur la nostalgie, l'humour, l'univers des musiciens déracinés, illustrés d'exemples musicaux.
23 h Spécial foot.

FR 3 PARIS ILE-DE-FRANCE

17 h 35 Magazine du spectacle : 3e rang de face.
18 h Dessin animé : Les aventures sous-marines.
18 h 8 Feuilleton : Dynasty.
18 h 55 Informations.
19 h 10 Dessin animé : Ulysse 31.
19 h 15 Informations régionales.
19 h 35 Feuilleton : les Mohicans de Paris.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : cinéma japonais.
8 h, Naître et renaître : Une renaissance obstétricale.
8 h 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : l'ingénieur face au futur.
9 h 7, Matinée du monde contemporain.
10 h 45, Démarches avec...
11 h 2, Musique : Festival d'automne, l'Australie à Paris (et à 16 h 20).
12 h 5, Le pont des Arts.
14 h, Sons.
14 h 5, Les samedis de France-Culture : Japon et Japonais, par O. Germain-Thomas, J. Deloboron, M. Abgrall.
18 h, Chronique de la langue parlée : *Les bouquets poissards, de J.-J. Vadé.*
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Communauté des radios publiques de langue française : Portraits d'artistes : Gaston Teuscher.
20 h, Nuits ouvertes comme des lits, de C. Semprun-Maura. Avec L. Terzieff, N. Borgeaud, S. Sauvion, S. Jeney.
21 h 55, Ad lib.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

FRANCE-MUSIQUE A VIENNE

6 h 2, Samedi matin : Œuvres de Vivaldi, Schubert, Donizetti...
8 h 5, Approche de Vienne.
9 h 5, *Carnet de notes viennoises.*
11 h 5, La tribune des critiques de disques.
12 h 30, Irmgard Seefried et les voix de Vienne.
14 h 5, La tradition de la Philharmonie de Vienne.
15 h 30, Concert (en direct de la Philharmonie de Vienne) : Mozart, *Deuxième Symphonie* de Schmidt, par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. *E. Leinsdorf.*
17 h 30, La forêt viennoise.
18 h, Les cinglés du music-hall viennois.
19 h 5, Découverte : *la Dixième Symphonie*, de Schubert, par l'Orchestre philharmonique de Liège, dir. P. Bartholomée.
20 h, Concert (en direct du palais Schwartzenberg) : Quintettes de Mozart et Beethoven.
22 h, Ernst Krenek.
22 h 30, Le club des archives : *Requiem* de Verdi.
0 h 5, Nuit de Vienne.

TRIBUNES ET DÉBATS

SAMEDI 29 OCTOBRE

– *M. Michel Jobert*, président du Mouvement des démocrates, participe à l'émission « Le monde contemporain », consacrée à la situation internationale, sur France-Culture, à partir de 9 h 15.

La Haute Autorité veut moraliser les relations entre le sport, la publicité et la télévision

Les relations du sport et de la publicité avec la télévision n'ont jamais été très clairs. Dans son premier rapport annuel la Haute Autorité relance une querelle vieille comme le monopole : elle dénonce le rôle des intermédiaires qui placent des réclames aux bords des stades lors des grandes manifestations. Mais existe-t-il un autre moyen de financer les spectacles sportifs dans le système actuel ?

« La position de relative tolérance des organismes publics de radio-télévision au regard de la publicité apparaissant à l'occasion des retransmissions de manifestations sportives doit être reconsidérée », écrit la Haute Autorité dans son premier rapport annuel (*le Monde* du 26 octobre). *« Outre l'inflation des matériels publicitaires apparaissant dans le champ des caméras et qui nuit à la qualité de l'image »*, la Haute Autorité a relevé la forte augmentation des prix des emplacements en bordure de terrain à l'occasion des retransmissions et qui ne sont pas pris en compte dans les contrats liant les annonceurs, les organisateurs et les diffuseurs.

Il s'agit d'*« un phénomène caractéristique d'enrichissement sans cause, qui révèle l'anomalie majeure des rapports entre le sport et la télévision »*, estime le texte qui souligne le rôle des intermédiaires dans cette situation : *« Ils ont acquis le droit d'usage de l'ensemble des emplacements publicitaires pour en sous-traiter la location pour leur propre compte et à leur propre tarif. Etendant le contrôle sur l'ensemble du dispositif, certains intermédiaires commencent à acquérir les droits de diffusion eux-mêmes, s'interposant ainsi entre les organisateurs sportifs et les diffuseurs d'une part et entre les organisateurs sportifs et les annonceurs d'autre part. »*

Cette situation préoccupe la Haute Autorité : *« Les sociétés nationales courent le risque, à brève échéance, de se voir imposer des droits de retransmission exorbitants pour des manifestations dont elles ne contrôleront d'aucune manière l'environnement publicitaire. »*.

Afin de protéger les téléspectateurs, le mouvement sportif et les sociétés de programme contre ces dangers, la Haute Autorité recommande aux sociétés nationales de programmes de prendre des mesures à court et à moyen terme pour *« endiguer d'éventuels débordements »*, notamment pour ce qui concerne le football et le tennis, qui sont les plus prisés par le public.

Pour atteindre ces objectifs, la Haute Autorité pense que deux conditions devront être remplies : d'une part, l'union des organismes audiovisuels concernés pour faire contrepoids aux intermédiaires commerciaux ; d'autre part, une réglementation et une tarification de la publicité sportive. *« Cet effort de clarification*, conclut la Haute Autorité, *nécessaire au bon fonctionnement du service public, bénéficiera également au mouvement sportif, dans la mesure où il permettra à terme de mieux contrôler les marges des intermédiaires et de réorienter une partie des ressources du système vers les clubs et les disciplines les moins favorisés »*.

La réaction d'un intermédiaire

« Cette démarche de la Haute Autorité me surprend par sa méconnaissance des réalités et par de nombreuses contradictions », a déclaré, en réaction à ce rapport, M. Jean-Claude Darmon, le principal intermédiaire, qui affirme pratiquer un taux de commission courant en matière de publicité. *« Comment affirmer, par exemple, que l'environnement publicitaire « nuit » au spectacle sportif et en revendiquer, en même temps, le bénéfice ? »*, interroge-t-il. *« Prétendre, par ailleurs, que l'existence de la publicité associée au sport risque d'entraîner le paiement de droits exorbitants de la part de la télévision est contraire à la vérité »*, affirme-t-il. *« C'est dans le cas où les responsables du sport ne bénéficieraient plus de l'apport publicitaire qu'ils exigeraient des indemnités plus lourdes. C'est grâce à la publicité que la télévision peut se permettre de verser pour un match, comme Paris-Saint-Germain-Juventus de Turin, des droits étonnamment faibles. »*

Le poids du monopole

La démarche de la Haute Autorité a été suscitée par Mme Edwige Avice, ministre délégué au temps libre, à la jeunesse et aux sports, qui s'était indignée, lors de sa prise de fonction en 1981 en voyant la caravane publicitaire du Tour de France. Cette réaction-réflexe est partagée par un grand nombre de personnes qui pensent que les valeurs morales du sport sont incompatibles avec le mercantilisme publicitaire.

Mais, paradoxalement, on peut se demander si, naguère, le refus de la publicité par le monopole télévisé n'a pas mis le sport à la merci des annonceurs.

Aux Etats-Unis, où triomphe le sport professionnel, on ne voit pas la moindre publicité sur les maillots des joueurs ni autour des stades. Cette absence s'explique par la vive concurrence à laquelle se livrent les chaînes de télévision pour acheter, très cher, les contrats pour les retransmissions sportives (les sommes ainsi investies, par exemple, pour le championnat de football américain dépassent 200 millions de dollars). Ces ressources et les recettes sur les stades sont suffisantes pour faire vivre les équipes américaines, qui versent des salaires très importants aux joueurs. Les chaînes revendent de leur côté des « espaces publicitaires » à des annonceurs pendant les retransmissions.

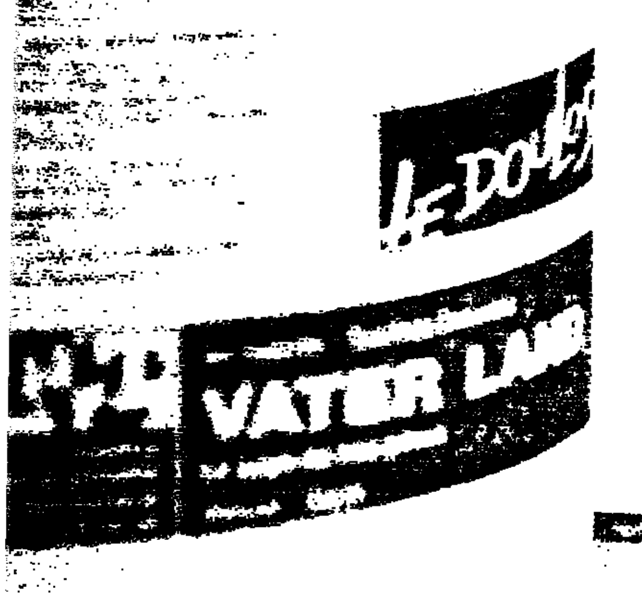
En France, le monopole audiovisuel a longtemps refusé de recourir à la publicité comme moyen de financement. Si bien qu'un système – d'abord clandestin, puis officieux – s'est mis en place pour la retransmission des événements sportifs : les annonceurs se sont adressés directement aux organisateurs, qui ont insensiblement transformé les joueurs en hommes-sandwiches et les stades en panneaux publicitaires. Ainsi, la télévision peut retransmettre des matches à peu de frais (350 000 F pour le match Paris-Saint-Germain – Juventus regardé par plus de six millions de téléspectateurs).

Les annonceurs sont-ils allés trop loin en voulant, par exemple, mettre de la publicité sur les filets des gardiens de but ? C'est probable. Toutefois, comme le fait justement remarquer M. Jean-Claude Darmon, la Haute Autorité ne propose pas aux chaînes de télévision de supprimer cette publicité, mais de la négocier à leur profit.

Cette démarche comporte beaucoup plus de risques que d'avantages pour les organisateurs sportifs dans le contexte actuel : on ne voit pas comment, dans une situation de quasi-monopole, les chaînes ouvriraient plus les cordons de leur bourse pour payer les retransmissions ; en revanche, on voit parfaitement comment les sociétés de télévision ponctionneraient la plus grosse part des sommes versées par les annonceurs.

A un moment où le financement public du sport diminue comme peau de chagrin, la démarche de la Haute Autorité ne risque-t-elle pas de porter un nouveau coup au « peuple des stades » sous couvert de moralisation ?

ALAIN GIRAUDO.



INFORMATIONS « SERVICES »

TOUSSAINT

Les services ouverts ou fermés

PRESSE. – Les quotidiens parisiens paraîtront normalement le mardi 1er novembre.

R.A.T.P. – Service réduit des dimanches et jours fériés.

BANQUES. – Les banques, qui ont le repos hebdomadaire le samedi, seront fermées le lundi 31 octobre et le mardi 1er novembre. Celles qui ont le repos hebdomadaire le lundi seront fermées le mardi 1er novembre.

GRANDS MAGASINS. – Ils seront fermés le mardi 1er novembre, à l'exception du B.H.V. et de *la Samaritaine* ouverts uniquement l'après-midi.

P.T.T. – Les bureaux de *poste, guichets de paiement* à vue, agences commerciales et téléboutiques des télécommunications seront fermés le mardi 1er novembre. Il n'y aura pas de distribution de courrier à domicile. Toutefois, resteront ouverts *les bureaux qui le sont habituellement* le dimanche. Ces bureaux assureront les services téléphonique et télégraphique, la vente des timbres-poste au détail ainsi que, jusqu'à 11 heures, la distribution au guichet des objets de correspondance en instance ou adressés soit poste restante, soit aux abonnés des boîtes postales.

Le lundi 31 octobre, les services des P.T.T. fonctionneront dans les conditions habituelles, les opérations financières (chèques postaux, caisse nationale d'épargne) seront normalement assurées.

SÉCURITÉ SOCIALE. – La Caisse primaire d'assurance maladie de Paris indique que les centres et services seront ouverts au public le lundi 31 octobre jusqu'à 14 heures. Une permanence sera assurée jusqu'à 15 h 30 pour les prises en charge et les renseignements. Les centres et services seront normalement *ouverts au public le mercredi* 2 novembre.

ALLOCATIONS FAMILIALES. – *Les services d'accueil du siège* et des unités de gestion des caisses d'allocations familiales de la région *parisienne* seront fermés du lundi 31 octobre à 12 heures au mercredi 2 novembre au matin. Cependant, le lundi *31 octobre*, resteront ouverts *les* cliniques dentaires jusqu'à 16 heures et les centres de dia*nostic et de soins jusqu'à* 17 heures.

LOISIRS. – On peut obtenir une sélection des loisirs à Paris durant la semaine en appelant à l'Office de tourisme de Paris le 720-94-94 (informations en français), le 720-88-98 (informations en anglais), le 720-57-58 (informations en alle*mand*).

MUSÉES. – Tous les musées nationaux seront fermés le mardi 1er novembre.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 28 octobre 1983 :

UN DÉCRET

● Portant publication de l'accord sur les relations dans le domaine de la télévison entre le gouvernement de la République française et le gouvernement du Canada, signé à Paris le 11 juillet 1983.

UNE LISTE

● Des candidats admis au concours réservé aux maîtres-assistants et chargés de cours à titre permanent ouvert en 1983 pour le recrutement de professeurs des universités dans la discipline Droit public.

LOTO

TIRAGE N° 43 DU 26 OCTOBRE 1983

8 – 15 – 18 – 21 – 31 – 33

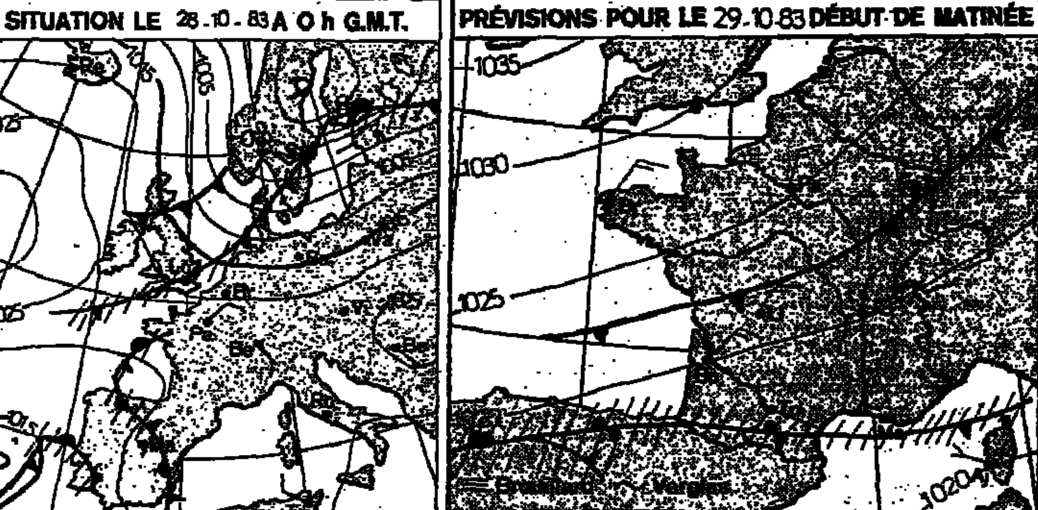
NUMÉRO COMPLÉMENTAIRE 43

6 bons numéros	1	2 179 079,60 F
5 bons numéros + complémentaire	26	181 589,90 F
5 bons numéros	2 341	8 751,30 F
4 bons numéros	146 436	131,20 F
3 bons numéros	2 332 884	10,30 F

PROCHAIN TIRAGE LE 2 NOVEMBRE 1983

VALIDATION JUSQU'AU 2 NOVEMBRE 1983 APRÈS-MIDI

MÉTÉOROLOGIE



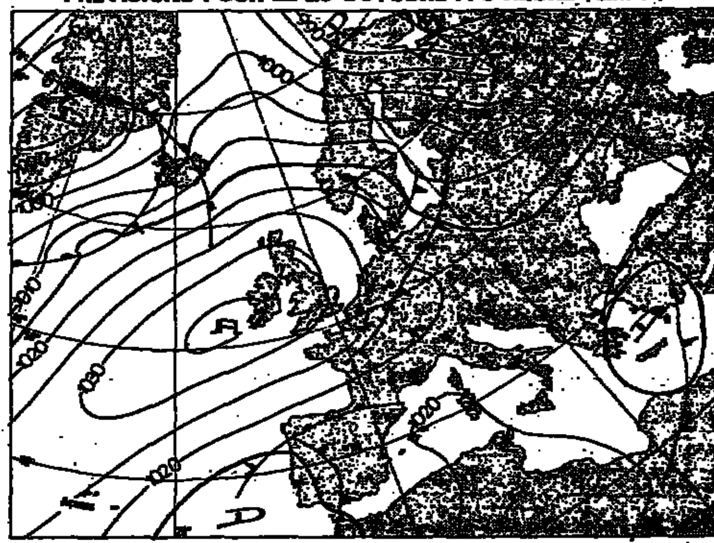
Évolution probable du temps en France entre le vendredi 28 octobre à 0 heure et le samedi 29 octobre à minuit.

Les régions méridionales seront concernées samedi par des remontées d'air chaud apportant des nuages et *quelques orages. Ailleurs, après* pénétration par le nord d'une petite limite « frontalisée », des conditions anticycloniques se rétabliront.

Samedi matin, des brouillards seront observés dans les vallées du Massif Central et des Alpes, le Lyonnais et la vallée du Rhône, des brumes et des nuages bas près de la Manche. Le ciel sera nuageux ailleurs. En journée, il le restera du sud de l'Aquitaine au sud du Massif Central et au Languedoc, avec possibilité d'orages isolés sur les Pyrénées et les Cévennes. Le temps sera brumeux avec des nuages bas près du golfe du Lion, passagèrement nuageux sur les Alpes. Sur les autres régions, le temps redeviendra ensoleillé avec du vent de secteur nord-est. Près de la Manche, celui-ci sera assez fort et, en soirée, des brumes et des nuages bas pourront se reformer.

Sens d'évolution. A l'arrière d'une perturbation pluvio-orageuse qui achèvera de traverser les régions méridionales, un nouvel anticyclone viendra protéger temporairement notre pays du nouveau courant perturbé océanique, en dirigeant un flux frais de secteur est.

Prévisions pour dimanche. Sur les régions méridionales, des ondées orageuses se produiront encore le matin, mais une amélioration progressive se développera par le nord dans la journée. Sur le reste du pays, après une matinée fraîche avec quelques gelées et des brouillards matinaux sur les régions du Nord, la journée sera le plus souvent ensoleillée.



Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 27 octobre ; le second, le minimum de la nuit du 27 octobre au 28 octobre) : Ajaccio, 20 et 7 degrés ; Biarritz, 24 et 8 ; Bordeaux, 20 et 3 ; Bourges, 19 et 2 ; Brest, 15 et 7 ; Caen, 15 et 3 ; Cherbourg, 14 et 8 ; Clermont-Ferrand, 21 et –1 ; Dijon, 13 et –2 ; Grenoble, 16 et 1 ; Lille, 16 et 4 ; Lyon, 18 et 2 ; Marseille-Marignane, 18 et 7 ; Nancy, 14 et 0 ; Nantes, 14 et 10 ; Nice-Côte d'Azur, 20 et 10 ; Paris-Le Bourget, 17 et 2 ; Pau, 24 et 6 ; Perpignan, 18 et 7 ; Rennes, 12 et 5 ; Strasbourg, 17 et –2 ; Tours, 16 et 3 ; Toulouse, 20 et 5 ; Pointe-à-Pitre, 32 et 25.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 23 et 9 degrés ; Amsterdam, 14 et 10 ; Athènes, 17 et 14 ; Berlin, 15 et 8 ; Bonn, 16 et 1 ; Bruxelles, 16 et 6 ; Le Caire, 26 et 19 ; îles Canaries, 25 et 16 ; Copenhague, 13 et 9 ; Dakar, 37 et 27 ; Djerba, 22 et 17 ; Genève, 17 et 0 ; Jérusalem, 19 et 13 ; Lisbonne, 22 et 15 ; Londres, 14 et 6 ; Luxembourg, 12 et 1 ; Madrid, 22 et 9 ; Moscou, 9 et 8 ; Nairobi, 28 et 15 ; New-York, 11 et 5 ; Palma-de-Majorque, 23 et 6 ; Rome, 21 et 8 ; Stockholm, 13 et 7 ; Tozeur, 23 et 13 ; Tunis, 21 et 11.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PARIS EN VISITES

DIMANCHE 30 OCTOBRE

« La Galerie dorée de la Banque de France », 10 h 30, place des Victoires, Mme Oswald.

« Le Père-Lachaise », 15 heures, métro Père-Lachaise, Mme Oswald.

« Hôtel de Sully », 15 heures, 62, rue Saint-Antoine, Mme Sénam.

« Le château de Maisons-Laffitte », 15 h 30, entrée, côté parc, Mme Hulot (Caisse nationale des monuments historiques).

« Turner », 11 heures, métro Champs-Elysées (Arcus).

« Institut de France », 15 heures, 23, quai Conti (Mme Camus).

« Turner », 10 h 30, entrée du Grand-Palais (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Services secrets 1935-1945 », 15 heures, métro Invalides (M. Czarny).

« L'enclos tragique de Picpus », 15 heures, 35, rue de Picpus (Mme Ferrand).

« Montmartre », 14 h 30, métro Abbesses (Les Flâneries).

« Montmartre », 15 heures, métro Abbesses (M.-C. Lasnier).

« Hôtel de Camondo », 15 heures, 63, rue de Monceau (Mme Hauller).

« Les salons du conseil d'Etat », 15 heures, place du Palais-Royal, grille (Histoire et Archéologie).

« Quartier Mouffetard », 10 h 30, métro Monge (P.-Y. Jaslet).

« Vieilles maisons de Paris », 10 h 30, métro Pont-Neuf (Paris autrefois).

« *Hôtel de Soubise* », *15 heures, 60,* rue des Francs-Bourgeois (Paris et son histoire).

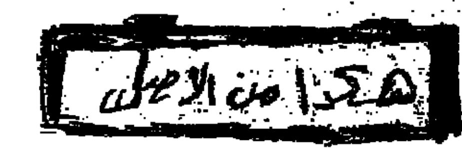
« Le Marais inconnu », 15 heures, métro Rambuteau (Résurrection du passé).

« Les catacombes », 10 heures, métro Denfert-Rochereau (Tourisme culturel).

CONFÉRENCES

60, boulevard de Latour-Maubourg, M. Henri Brunfeld, 14 h 30 : « Singa- pour l'inconnu » ; 16 h 30 : « L'Allemagne entre deux guerres 1919-1933 » (Rencontre des peuples).

Les mots croisés se trouvent page 19.





ANNONCES CLASSÉES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	77,00	91,32
DEMANDES D'EMPLOI	22,80	27,04
IMMOBILIER	52,00	61,67
AUTOMOBILES	52,00	61,67
AGENDA	52,00	61,67
PROP. COMM. CAPITAUX	151,80	180,03

ANNONCES ENCADRÉES	La mm/col.*	La mm/lig. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,40	51,47
DEMANDES D'EMPLOI	13,00	15,42
IMMOBILIER	33,60	39,85
AUTOMOBILES	33,60	39,85
AGENDA	33,60	39,85

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.

L'immobilier

appartements ventes

5e arrdt

PART. VD PORT-ROYAL superbe duplex 65 m² 8e ét. asc. Sud 640.000 F. 205-28-99

8e arrdt

Pr. PARC MONCEAU splend. dble liv. + 3 chbres Sud 120 m²

1.350.000 F — 504-46-04

9e arrdt

Rue Lamonnet 93 m², r.-d.-ch. — 4 P. libre studio occupé. Téléphone : 380-75-20.

10e arrdt

RÉPUBLIQUE, très b. 4/5 P., chem., balc., p. de taille 650.000 F. Cogéfim. 347-57-07.

11e arrdt

Mo RÉPUBLIQUE

Sur avenue dans imm. p. de taille, stand., beau 5 P., 145 m², refait neuf. A saisir, cause mutation. 1.150.000 F. SIMRA. 355-06-40.

Mo VOLTAIRE

3 pièces, tout cft, rue et cour, balcon, bon imm. 319.000 F.

LERMS 355-58-88.

RÉPUBLIQUE PETIT 2 P., 5e ét., clair, tt équipé nf 200.000 F. Pptaire 590-86-06 7 h à 21 h.

14e arrdt

Belle rénovation caractère

2 PIÈCES

entièrement refait à neuf URGENT. 321-66-65.

Montparnasse « La Closerie », 7e, asc., 2 P., vaste ent., bns, balc. 520.000 F. 577-88-68.

Mo Denfert — 5, rue Lalande 3 P. 50 m², refait neuf, 3e ét. 375 000 F, Pptaire : 224-02-86, voir 14-16 h - samedi/dimanche.

15e arrdt

LECOURBE-MADEMOISELLE 3 PCES, conf., impeccable, parkg, 630.000 F. 577-96-85.

Mo BOUCICAUT

Bel imm. p. de taille, asc., chauf. cent., s/rue, calme, liv. dble, 2 chambres, entrée, cuis., bains. Surface : 90 m². Agréablement aménagé. Prix intéressant, 5, rue Serret, sam., dim., lundi 14/17 h.

17e arrdt

BD MALESHERBES, 5e sans asc., APPT SYMPATHIQUE mezzanine — cuis. superbe cheminée, gd balc. Px : 825 000 F Tél. : 577-96-85.

18e arrdt

CHATEAU-ROUGE Pierre de T., 2 P., entrée, cuis., w.-c., clair, calme. 175.000 F, créd. total. PPTAIRE 251-10-60.

20e arrdt

PROX. NATION, gd 3 P., cft. à rafraîchir. p. de taille. 370.000. Cogéfim. 347-57-07.

78-Yvelines

Particulier vend Parly-2 APPARTEMENT TYPE 2. 2e et dernier étage. 2-3 pces, loggia vitrée, porte blindée, cave, parking extérieur. Prix 490.000 F. Parfait état. Téléphone 951-34-13.

92 Hauts-de-Seine

Mo BOURG-LA-REINE

Beau 4 P. 810 000 F, garage + parking — 547-62-62.

NEUILLY/CHARCOT

Face au bois dans imm. récent pptaire vd 3 P. 107 m² + jard. privé 120 m² — T. 500-54-00.

SAINT-CLOUD RÉSIDENTIEL MAGNIFIQUE MAISON 300 m² habitables terrasse jardin 1700 m², 2.300.000 F GARBI — 567-22-88

94 Val-de-Marne

CRÉTEIL ÉGLISE Appts dans imm. rénové 3-4-5 P., chf. indiv., asc. V.O. Prêt conventionné A.P.L. MONTVIL — 837-15-03.

VITRY, derrière Mairie, part. vd F 4, 5e ét., baie vitrée, bel immeuble, calme. 300.000 F. Tél. h. repas au 384-84-41.

Saint-Mandé près bois, très bon imm. 4e ét., 4 P., tt cft, 95 m². Vend., sam. de 13 h à 15 h. 30, AV. SAINTE-MARIE.

Province

BEAUCAIRE (30300), F4 (1960), 3e ét. 155.000 F. Ecr. Augustin Teyssier, 23, rue Nationale, Beaucaire (30300). Tél. (66) 59-37-86.

CANNES, imm. stand. très bel appart. 5/6 pces 180 m², 4 chbres, 3 bains, 3 w.-c., cuisine équipée, refait à neuf, parking plein sud, vue mer à 150 mètres plage. — Prix très intéressant. Tél. : 10 h/14 h (1) 832-45-70.

appartements achats

SAINT-PIERRE

RECHERCHE TRÈS BEAUX APPARTS CENTRE et OUEST PARIS

563-11-88

28, RUE WASHINGTON 8e.

AGENCE LITTRE

Rech. pr clientèle très sérieuse APPTS TTES SURFACES QUARTIERS RÉSIDENTIELS

— **544-44-45**

DÉPARTEMENT ÉTRANGER

AGENCE DE L'ETOILE

380-26-08

Rech. PIED-A-TERRE, APTS GD STAND. — HOTEL PARTIC. CLIENTÈLE ASSURÉE.

SOCIÉTÉ PAIE COMPTANT APPARTEMENTS PARIS, 12e et VAL-DE-MARNE - 345-88-53

locations non meublées demandes

Paris

Jeune avocate cherche à louer de Paris, chambre ou studio clair. Tél. : avant 10 h. et après 18 h. au 913-09-69.

Jeune couple fonctionnaire, cherche à louer, 3 ou 4 pièces Paris ou proche périphérie. Tél. 549-11-52 hrs burx

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas, pav. ttes banl. Loyer garanti. 10.000 F. 283-57-02.

RECH. DE LOCATIONS Appts villas ttes catégories pour personnel et cadre muté. IMPORTANTE STÉ FRANÇAISE PÉTROLE. 503-37-00, p. 32.

locations non meublées offres

Paris

Mo MAISON-BLANCHE, pptaire 4 p., tt cft, 74 m², 4.200 F + 900 F ch., balc. 585-14-35.

Région parisienne

EVRY

Quartier résidentiel maisons individuelles bon standing. LOCATION VENTE Bail de 3 ans assorti d'une promesse de vente. Maison décorée sur place : Villa Gripet — rue Gripet à Evry : samedi, dimanche de 11 h à 13 h et de 14 h à 18 h. Lundi de 14 h à 18 h. Téléphone : 77-74-99 En semaine boutique OCIL Téléphone : 522-22-22.

Province

PRÈS CHANTILLY à louer, appt stand., 1er ét. asc., séjour 35 m², 3 chbres, Sdb, cuisine, roberie, salle d'eau, 110 m², cave, 2 parks, libre de suite. 3.000 F/mois + 1.200 F. c. T. (16-4) 421-53-25.

CHATEAU-THIERRY 45' de Paris de hôtel particulier entièrement restauré reste :
— un 2 P. 1.400 F.
— un 3 P. 2.400 F.
— UN 3 P. en duplex 2.300 F.
Tél. : 956-08-83.

locations meublées demandes

Paris

VIP CHERCHE STUDIO MEUBLÉ quart. Montparnasse. Ecr. s/no 6.556 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

bureaux

Locations

VOTRE SIÈGE SOCIAL Constitution de Stés et tous services. Tél. : 365-17-50.

BUREAUX MEUBLÉS à Paris-8e, 9e ou 15e
SIÈGES SOCIAUX ET DOMICILIATIONS télex, secrétariat, tous services
CONSTITUTIONS STÉS prix compétitifs, délais rapides
ASPAC 293.60.50+

fonds de commerce

Ventes

Fonds confection Poitiers CA 1.300.000 F retraite inst. moderne 30 m. vitrine. Ag. Léon. 79390 Thenezay.

locaux commerciaux

Ventes

MARAIS Local ccial 138 m², rez-de-ch. angle de rue, tous commerces dans imm. rénové. 286-27-86.

Locations

MONTREUIL-SOUS-BOIS Local profess. ou ccial 90 m² + PARKING MONTVIL. 837-15-03.

boutiques

Locations

18e RUE DUHESME à louer rez-de-chaussée sur rue dans imm. récent de standing 320 m² + 110 m² réserve + 3 parkings, chauff. autonome. 286-27-86.

pavillons

YPORT (76)

Entre Fécamp et Étretat à 500 m de la mer VENDS MAISON Salle à manger, cuisine, 2 chbres au 1er, salle d'eau, 1 chbre mansardée, grenier aménagé, cellier + gde cave, possibilité rentrer 5 voitures, 550 m² de terrain. Tél. : 996-38-29 à part. 19 h.

BALAINVILLIERS

Pavillon plain-pied, tt cft, 7 pièces. Terrain 400 m². Prix : 635.000 F.

ETI

448-96-23 - ouv. le dimanche.

villas

CHILLY-MAZARIN

Belle villa avec sous-sol, garage, cellier, atelier, chaufferie, chauffage mazout, 1 ch., rez-de-chaussée surélevé, hall d'entrée, cuisine, dble living, avec cheminée, 2 chbres, salle de bains, w.c.n combles aménageables, terrain 1.000 m². Prix : 630.000 F.

E.T.T.

448-96-23, ouv. le dimanche.

immeubles

SPÉCIALISTE 16e

ACHÈTE COMPTANT 1 à 5 PIÈCES

PROMOTIC 553-14-14

25, av. Paul-Doumer, Paris 16e.

maisons de campagne

URGENT, cause départ. Part. vd maison normande, 110 km Paris. Prox. Rouen comprenant : séjour double + coin cuis. + cheminée deux chbres, s. de bains, 3 p. à aménager, ch. cent. Téléphone. Sur 1.700 m² + dépendances. 330.000 F. Tél. 696-16-50 le soir (35) 34-07-43 le w.-end.

fermettes

Ht-Poitou, fermettes, de 1 à 10 ha, mais. de camp. de 50.000 à 450.000 F. — Rens. : Ag. Léon, 79390 Thénezay.

Région Alençon, 180 km Paris FERMETTE avec 19 h seul tenant libre. 550.000 F (43) 97-00-51 soir.

viagers

Etude LODEL — 35, bd Voltaire PARIS XIe — Tél. : 355-61-58 Spécialiste viagers. Expérience, discrétion, conseils.

Beau 4 p., tt cft, 6e ét., asc., occupé fme 84 ans. Imm. près rue Caulaincourt. 280.000 F + 3.000 F. CRUZ, 266-79-00.

domaines

URGENT 170 ha terre libre, seul tenant BOURGOGNE Placement exempté I.G.F. Ecrire sous le no T 042 890 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

terrains

78 Chavenay/St Nom-la-Bretèche Terrain en pente, Vue impren. 1 290 m²/COS 0.30, CU, PC, PM. — Ecoles, Centre sport. Ramassage scol. St Germain + Versailles. Prix à débattre. Tél. : (60) 41-97-34 dès 18 h.

COTE D'OR

A 1 h 10' de Paris par TGV. Particulier vend terrain à bâtir, 2 000 m², viabilisé, belle vue. Ecrire ou téléphoner à : M. H. Casas — Saint-Rémy 21500 Montbard. Tél. (80) 92-01-54.

BONNIEUX VAUCLUSE au cœur du Lubéron, 5.000 m² à bâtir, viabilité sur place. Cadre sauvage mais non isolé. Prix : 142.000 F. BONNIEUX IMMOBILIER. Tél. : (90) 75-86-77.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES

296-15-01

propriétés

AUFFERVILLE (77)

45mn de Paris, ancienne maison de caractère, entièrement rénovée, tout confort, isolation, close de murs - jardin 1200m² - plein Sud - 140m² habitables avec possibilité extension - Cuisine équipée 40m² - Salon - S. à M. - Cheminées - 4 Chambres - S. de B. - 2 WC. Nombreuses dépendances. 800.000 Frs.

Téléphone : 428.76.81

LA MORLAY, près pays maison évolutive, beau jardin 1850 m² plein-pied, hall, salon, salle à manger, cuisine, 4 chbres, sdb, roberie, 140 m², garage 25 m², atelier 15 m², sans travaux. 680.000 F.

Tél. : 16 (4) 427-53-25.

LYS CHANTILLY très beau parc 3800 m², s/sol, cuisine, coin repas 20 m², bureau 12 m², séjour 50 m², cheminée. Au premier : 2 gdes chbres, sdb, roberie. Combles : 2 chbres, cabinet toilette, annexe, gd garage, abri de jardin, construction ancienne, rénovée en parfait état, prix 1.150.000 F.

Tél. 16 (4) 421-53-25

Presbytère 18e 1 colombage 22 km, Deauville 6 pces, s. d. b., jardin. 240.000 F Tél. : 589-90-27.

LYS CHANTILLY

parc 3750 m², avenue recherchée, proche pays et golf, hall-séjour 44 m², bureau, 4/5 chbres, sdb, salle d'eau, cuis. équipée moderne, greniers, sous-sol complet, plus de 160 m² habitables Prix 1.310.000 F.

Tél. : 16 (4) 421-53-35.

80 km autoroute A 13 PRES VERNON, MAISON, séj., poutres, cheminée, 3 chbres, cave, tt cft, terrain 800 m², remise. 450.000 F. Tél : (16-32) 53-07-02.

OFFRES D'EMPLOIS

Le groupe Egor rappelle aux lecteurs du Monde les postes qu'il leur a proposés cette semaine.

Constructeur maisons individuelles
- **PATRON AU CAMEROUN** — Ingénieur d'affaires, Chef de zone export ou Chef d'agence — Réf. VM 10795 B
- **INGENIEUR TRAVAUX NEUFS** — Réf. VM 9885 F
- **JEUNE INGENIEUR PRODUCTION** — Réf. VM 9885 B
- **CHEF PROJET INFORMATIQUE** — Réf. VM 9885 E

Secteur mécanique
- **CHEF COMPTABLE** — Réf. VM 2956 A

Si vous êtes intéressé par l'un de ces postes, nous vous remercions de nous adresser un dossier de candidature, en précisant la référence choisie.

GROUPE EGOR
8 rue de Berri 75008 Paris.

egor — média-system

PARIS LYON NANTES TOULOUSE MILANO PERUGIA ROMA DÜSSELDORF LONDON MADRID MONTREAL

emplois régionaux

IMPORTANTE SOCIÉTÉ

De services aux particuliers aux entreprises, aux collectivités locales, recherche pour Région Midi-Pyrénées.

INSPECTEUR COMMERCIAL

Statut cadre si antécédents. Rémunération motivante si candidat de valeur. Ecr. s/no 7.066 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Le centre régional d'informatique hospitalière de la région Poitou-Charentes recherche

UN CHEF DE CENTRE

(NIVEAU INGÉNIEUR) ayant acquis une expérience de cet emploi pour encadrer une équipe de 40 pers. Ce poste est à pourvoir début 1984.

Les candidatures avec curriculum vitae et prétentions sont à adresser à Monsieur Le Directeur général du centre hospitalier régional. Centre régional d'informatique hospitalière — 15, rue Guillaume-Le-Troubadour 86021 POITIERS Cedex.

M.J.C. importante Le Mans recrute ANIMATEUR SOCIO-CULTUREL 2 ans d'expérience : Ecrire sous le no T 042 884 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

NICE Ecole de français pour étrangers, recherche

PROFESSEUR

Parlant anglais, expé. V.I.F. et D.V.V. exigé, plein temps, poste permanent. Ecrire sous le no T 042 876 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

emplois internationaux

Organisateurs sur place recherchés pour New-Forest language School. Rémunération excellente. Contacter : M.A. WILD 6, Marley Avenue, New-Milton, Hampshire BH 25 5 LJ. England.

Collaboratrice journal cherche étudiante pour s'occup. enfant de 7 ans, 16 h 30 à 19 h 30, (possib. aménag.) Antony, près Cité Universitaire, métro RER, Croix-de-Berny ou Parc de Sceaux. Téléphone : 660-13-19.

Notaire envisageant cession recherche en région Parisienne ARCHITECTE en vue création cabinet expert. immob. Ecr. Havas Limoges 187.034 H.

GESTION 2000 E.T.T.

pour bureau d'études Paris

INGÉNIEURS T.P.

Ouvrage BÉTON ARMÉ GÉNIE CIVIL. Expérience laminoir. Téléphone : 246-42-01.

Hebdomadaire parisien recherche

MAQUETTISTE CONFIRMÉ (E)

pour travail à temps complet. Envoyer lettre et c.v. à

TÉLÉRAMA

Service du Personnel, 163, bd Malesherbes, 75017 Paris.

travail à domicile

J.F. exc. dactylo, bonnes réf. tape tous documents littéraires ou scientifiques, thèses, romans. Délais respectés. Travail impeccable. Tél. : 296-14-05, poste 628, le matin (demander Laurence).

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

Vends Volkswagen 1303 modèle 75, bon état général. Prix : 6.000 F à débattre. Tél. 836-88-68 de 18 h à 20 h.

de 8 à 11 C.V.

Jeep Renault Laredo année 1983, 28.000 km. Prix : 80.000 F. Téléphone : 012-43-57.

DEMANDES D'EMPLOIS

J.F. expérimentée, ch. emploi stable dans restauration, accepterait restaurant d'entreprise, sachant faire la cuisine. Ecr. s/no 8.544 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

28 ans, 2 diplômes, Dauphine + expérience, rech. poste responsabilité à caractère organisationnel (comptabilité analytique, contrôle gestion) pour exprimer mon dynamisme. Ecrire no 81.300 Contesse Publicité, 20, avenue Opéra, 75040 PARIS Cedex 01 qui transmettra.

J.F. — cherche emploi dactylo compocartiste Téléphone : 262-65-58.

Secrétaire médicale (F8) recherche Travail temps partiel. Téléphone : 425-54-61.

FAITES VOUS CONNAITRE Colombien 30 a., for. sup., rech. poste de société dynamique, ambitieuse de conquérir marchés latin-américain. Urbina, 13, av. de Montrouge, 92340 Bourg-la-Reine.

JH 26 ans, Bac. F.6, cherche emploi. — Et. ttes propositions. Très intéressé par Tourisme. F. Etienne, 9, r. Paul-Bodin, 75017 Paris. Tél. 263-25-60.

ASSISTANTE SECRÉTAIRE DE DIRECTION

40 a., Personnalité dynamique, Secrétariat et comptabilité télex. Travail d'organisation ; rigueur administrative. Assurances (10 ans d'expérience), sens profond des relations publiques, excel. présentation. Ecr. s/no 6.555 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Jeune F. dynam. prof. de piano. Méthode pédagogique rapide et efficace pour tous. En 2 mois enseigne à jouer les 2 mains. Lecture à vue des 2 clefs sur partition. Longue expérience montage spectacles pour enfants, théâtres, danse folklorique française, indienne, de salon, rock acrobatique. Etudie toutes propositions de carrière. Ecr. s/no 6.553 le Monde Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

JF 25 a., Bac F8, Croix Rouge Diplôme d'Etat d'infirm., cherche empl. sur Paris. Etudie tte propos. Tél. 959-40-36 ap. 18 h.

capitaux - propositions commerciales

Cherchons

ORGANISATION DE VENTE NATIONALE

qui visite les secteurs
PHARMACIE-DRUGSTORE, PARFUMERIE, GRANDS MAGASINS
pour un article de grande consommation (non food), qui offre des affaires intéressantes, avec un prix public inférieur à FF 40.

Nous sommes une entreprise suisse, active depuis 25 ans, avec les meilleures références. N'ayant pas encore de relations commerciales dans ce domaine, nous cherchons donc une organisation de vente bien introduite.

Si vous êtes intéressés, veuillez prendre contact avec nous.

ETS WEICK,
22, avenue Luserna, CH-1203 Genève, Télex 22828.

l'agenda du Monde

Animaux

S.O.S. chats adultes castrés et adorables chatons orphelins cherchent foyers douillets et beaucoup de caresses. Téléphone au : 531-61-98 le soir ap. 19 h.

Antiquités

ACHAT ANTIQUITÉS aux meilleurs cours. Même dimanche. 373-38-63 ou 262-90-20.

Bijoux

Si vous vendez : bijoux, or, débris, pièces, etc. ne faites rien sans tél. 588-74-36.

ACHAT OR

PIÈCES OR ET ARGENT, OR DENTAIRE, DÉBRIS, BIJOUX MÊME ABIMÉS

DE 60 A 200 F LE G

L'ÉMERAUDE

2 bis, rue Malar, Paris-7e face au 166, rue de l'Université, Mo INVALIDES

Tél. : 705-99-95 +

2, bd Bessières, Paris-17e Mo PORTE-DE-ST-OUEN

Tél. : 627-56-39 +

Prévoir pièce d'identité et justificatif de domicile. Ouvert du mardi au samedi.

Cadeaux

Un cadeau pour les fêtes de fin d'année en provenance direct' Angleterre. OBJETS DIVERS BIBELOTS ANCIENS Prix spécialement étudiés Vauvenargues Antiquités 4, villa Vauvenargues 75018 PARIS — 228-19-69.

PAPYRUS D'ÉGYPTE peint à la main de 25 à 360 F. 85, rue Michel-Ange, 75016. Téléphone : 651-61-67.

Carrelages

DIRECT USINES

GD CHOIX. TTES MARQUES BOCAREL 357-09-46 + + 113. av. Parmentier, PARIS-11e.

Cours

MATHÉMATIQUE PHYSIQUE Toutes classes secondaires MATH. SUP SPECIALE Prof. expérimenté : 558-11-71

Cuisine

PROMOTION KITCHNETTE (évier + cuisson + meuble + frigo + robinetterie) en 1 mètre. 2.500 F PARIS. SANITOR, 21, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris-6e, ouvert le samedi, Téléphone : 222-44-44.

Décoration

TISSUS MURAUX DÉGRIFFÉS
- Toile lin, t. coton, largeur 2,60 m et 2,90 m ; 29,90 F, 39 F, 49 /ml.
- Papiers japonais 14 F à 18 F/m². Imit. daim largeur 1,40 m : 29,60 F / ml.
- Imprimé, chintz, soie, doupion, piqué de coton, moquettes coordonnées.

(PRIX SURPRENANTS... CHUUT !)

BINEAU MURAL'S

TÉL. : 757-16-00.

Instruments de musique

A VENDRE PIANOS GRANDES MARQUES refaits et garantis A partir de 5.000 F DEVIS GRATUITS POUR RESTAURATION

PIANOS TORRENTE

Téléphone : 840-89-62.

Moquettes

MOQUETTES DÉGRIFFÉES

Spécialiste « PURE LAINE » 60.000 m² EN STOCK POSE ASSURÉE TÉL. : 757-19-19.

Psychanalyse

Pour une prise de conscience totale en peu d'entretiens, quel que soit votre trouble, téléphonez au 766-46-90.

Tapis

Mr NESSIN négociant en

TAPIS D'ORIENT

liquide tout son stock à des PRIX EXCEPTIONNELS Persan, Turc, Pakistanais, Caucasien, etc. Entièrement fait main. Certif. d'origine avec photo de 10 à 20 h même le dimanche. 43, rue de Maubeuge (de la cour), Paris-9e, Mo Poissonnière ou Cadet. Tél. : 280-00-39.

Télévision

SPEC MOIS OCTOBRE
N.B. à partir .... 100 F.
Couleurs à partir ..... 600 F.
Tél. 681.48.92
2 magasins dans PARIS.

Santé

Le cuivre connaissez-vous ? Pour soulager vos douleurs. Doc. : Centre 1 T. Mme Prouteau, Les Renfermis, 17220, Saint-Christophe.

Vidéo

CAMERA 7

SUPER-PROMO CASSETTES VHS

HITACHI

3 heures : 80 F — 750 F les 10
2 heures : 72 F — 680 F les 10

7, rue La Fayette 75009 Paris 874-84-43 — 280-28-12

Vacances - Tourisme - Loisirs

INVESTISSEZ MAINTENANT A VOTRE SANTÉ, DONNEZ PLUS DE VIE A VOS ANNÉES VACANCES-SANTÉ EN ANDORRE AU CENTRE THERMAL **

Programmes de revitalisation avec les suivants traitements alternatifs (ou combinés) :
- CELLULOTHÉRAPIE (méthode du Prof. P. Niehans) ;
- THÉRAPIE CÉROVITAL (méthode Dr A. Aslan) ;
- OXYGÉNO THÉRAPIE (méthode du Prof. V. Ardenne) ;
- THÉRAPIE TONIFIANTE (méthode du Prof. Bogomoletz) ;
- THÉRAPIE ANTIRHUMATISME.

Aussi bien, notre Centre a un cadre médical spécialisé en thermalisme, gériatrie, avec des techniques d'électro-physio-hydrothérapie, antistress, acupuncture et thérapie de boue. Ouvert toute l'année. Handicapés déconseillé. Information : Hôtel Roc Blanc, place Coprinceps, 5 Escaldes, ppté d'Andorre, tél. dir. (16078) 21486 télex 224 AND, votre Agence de Voyages ou Maison d'Andorre, 111, rue Saint-Honoré, PARIS (1er).

SKI DE FOND

Dans le haut Doubs à 3 h 1/2 de Paris (T.G.V) Yves et Liliane vous accueillent dans belle ferme confort. 5 chbres, 5 s.-de-bns, cuisine maison, pain cuit au feu de bois, table d'hôtes, limité à 12 pers. — calme, repos, tout compris (pension, accompagnement mat. de ski) du dim. au dim. Prix : 1 660 à 1 880 F. Ecr. : Le Crêt l'Agneau, La Longeville — 25650 Montbenoît. Tél. (16-81) 38-12-51.

MULTIPROPRIÉTÉ A TIGNES VAL-CLARET Particulier vend à Inter-Résidence les trois premières semaines d'avril (vacances scolaires) d'un studio 4 personnes. Grand confort. Tél. : (3) 451-45-41.

Yoga

YOGA A DOMICILE

Cours particuliers et petits groupes — Tél. 526-77-66.

économie

ÉNERGIE

Charbonnages de France : le déficit s'accroît

(Suite de la première page.)

Sur ce total, une part importante (près de la moitié) est en effet consacrée aux charges non liées à la production (retraites, pensions, entretien des anciens corons, indemnités, etc.), en quelque sorte le poids du passé. Or ces charges, incompressibles, augmentent régulièrement. Elles devraient passer en 1984 de 2,8 milliards de francs à près de 3 milliards de francs. Si l'on ajoute une hausse prévisible des charges financières liées à l'endettement d'au moins 120 millions de francs et les effets de l'érosion monétaire d'au moins 325 millions de francs (sur la base d'une inflation de 5 % en 1984) il ne reste plus pour les subventions à l'exploitation que 3 milliards de francs environ, soit à peu près un cinquième (20 %) de moins que l'an passé (3,7 milliards de francs).

Cela signifie qu'à production constante la fameuse *« aide à la thermie »* charbon, votée en 1981 par le Parlement, ne sera pas, comme on l'avait promis, maintenue en valeur ; cela signifie aussi un *déficit accru pour les Charbonnages de* France, car les pertes réelles des sièges de production s'alourdissent inexorablement d'année en année, de 4 % du chiffre d'affaires, soit, pour 1984, quelque 1,5 milliard de francs supplémentaires. Au total, après subventions, les pertes de l'activité charbonnière pourraient encore doubler l'an prochain, passant de 800 millions de francs à 1,6 milliard de francs. *« Il manquera, quoi qu'on fasse, au moins 1,5 milliard de francs »*, assure-t-on à la direction des Charbonnages de France.

Dès lors, deux options sont possibles : soit continuer, sans grand changement, l'exploitation des bassins, en acceptant un alourdissement massif du déficit des Charbonnages, soit engager dès à présent des actions de reconversion en acceptant la fermeture de certains puits parmi les moins rentables, ce qui, à court terme coûtera probablement autant, mais à moyen et long terme permettra d'envisager une issue. Or, personne ni dans les régions, ni chez les syndicats, ni au gouvernement ne veut prendre la responsabilité d'annoncer *une fermeture de puits et une* baisse de la production donc des effectifs. Les conséquences sociales et locales de ces décisions sont, en effet, fort lourdes.

Dans les scénarios élaborés au cours de l'été par les Charbonnages de France, les effectifs variaient, selon les niveaux de production envisageables en 1990 (de 10 millions de tonnes au minimum à 20-25 millions de tonnes au maximum, contre 18,3 actuellement), de 20 000 personnes à 70 000 (57 000 actuellement). Une solution « médiane » possible, de 15 à 20 millions de tonnes, entraînait inévitablement la suppression de 10 000 à 20 000 emplois au minimum. Dans le seul Nord-Pas-de-Calais, la fermeture de trois *puits sur cinq ramènerait les effec*tifs de 19 000 à l'heure actuelle à un peu plus de 5 000 personnes. On comprend l'émoi suscité par ces perspectives, même si du fait du statut du mineur, ces suppressions d'emplois s'opéreront sans licenciements (par mises en pré-retraite, mutations et départs volontaires).

Séparer le présent de l'avenir

Pour essayer de tourner le problème, au moins dans la forme, la direction des Charbonnages de France a proposé cette semaine au conseil d'administration de sortir de ses comptes tout ce qui ne concerne pas *directement l'exploitation.* N'apparaîtraient ainsi dans le budget que les seules charges liées à l'exploitation – ce qui diminuerait le déficit. Dans un compte spécial, parallèle, seraient regroupées : les charges non liées traditionnelles des fonds destinés à la reconversion des régions – 325 millions de francs prévus au budget 1984 du ministère de l'industrie – enfin des sommes tirées du budget actuel des Charbonnages destinées à des actions d'assainissement financier et de conversion (création d'usines *sur les sites* des anciens puits, aides à l'industrie minière, etc.) Cette solution, purement formelle – elle ne réduit en rien les besoins financiers réels du charbon – aurait l'avantage de distinguer clairement la poursuite de l'exploitation charbonnière nationale, si possible allégée à terme par des fermetures de puits, des investissements préparant l'avenir. Elle pourrait, pour la plupart des interlocuteurs, fournir une porte de sortie.

Les syndicats verraient en effet d'un bon œil les charges d'exploitation dégagées des scories du passé ; le gouvernement pourrait accroître son aide pour les actions d'avenir sans s'apesantir sur le sort de l'exploitation et la direction aurait les *mains plus libres pour engager* les investissements de conversion nécessaires. Reste à savoir qui gèrerait le compte nouveau ainsi créé. Les régions ? L'Etat ? C.D.F. ? Reste à savoir surtout dans l'immédiat qui prendra la responsabilité d'annoncer les fermetures de puits désormais inévitables, dès l'an prochain, si on ne veut pas continuer de s'embourber dans la situation présente. Les régions ? L'Etat ? Les charbonnages ?

VÉRONIQUE MAURUS.

Après la réunion de son comité de surveillance

L'OPEP DEVRAIT MAINTENIR PRIX ET QUOTAS DE PRODUCTION

Devant la fragilité actuelle du marché pétrolier international, le comité de surveillance de l'OPEP a recommandé le maintien du plafond actuel de production fixé à Londres, soit 17,5 millions de barils par jour, et du prix actuel de référence du baril (29 dollars), au *moins* jusqu'à la conférence ordinaire de l'Organisation, qui aura lieu à Genève le 7 décembre.

Toutefois, si la production actuelle de l'OPEP avoisine 18,5 millions de barils par jour, M. Nabi, ministre algérien de l'énergie, a mis l'Organisation en garde. *« La demande réelle n'excède pas 16,5 millions de barils par jour »*, affirme-t-il. Il n'exclut donc pas que l'OPEP ait, à Genève, à réduire le plafond officiel de production. Les dépassements par certains pays de leur quota de production posent de *« réels problèmes »*, a encore souligné M. Nabi. Selon des sources proches de l'OPEP, l'Arabie Saoudite – le pays en plus forte infraction – aurait une production proche de 6 millions de barils par jour.

Aux Etats-Unis

L'EXPÉRIMENTATION DU SURGÉNÉRATEUR RISQUE D'ÊTRE ABANDONNÉE

Washington *(A.F.P.)*. – Le Sénat américain vient, par 56 voix contre 40, de refuser tout crédit pour mener à terme le programme gouvernemental de construction du surgénérateur de Clinch River dans le Tennessee. Il s'agit d'un programme décidé en mars 1971, et pour lequel l'administration fédérale a déjà dépensé 1,7 milliard de dollars, tandis que sept cent cinquante-trois compagnies d'électricité associées y investissaient 175 millions de dollars.

Mis en veilleuse en 1977 par le président Carter, ce programme devait être repris par M. Reagan. Ce dernier écrivait récemment au Sénat qu'il serait *« ironique de refuser de mener ce projet à terme au moment du dixième anniversaire de l'embargo pétrolier* [arabe] ». Cela n'a pas suffi : outre-Atlantique, l'économie du nucléaire ne convainc plus personne. La France et l'U.R.S.S., seule puissances à avoir sur leur territoire un surgénérateur pré-industriel, risquent d'être bien seules.

FAITS ET CHIFFRES

● **Pétrole : forage positif d'Esso dans la Brie.** – Dans un communiqué la filiale française d'Exxon annonce que le forage de Chaunoy-3, sur le permis de Brie détenu par elle à 100 %, est *sur le point d'être* achevé. Les renseignements acquis à ce jour, souligne la société, permettent d'envisager une production de l'ordre de 200 000 tonnes par an.

● **Poursuite de la décélération des dépenses de santé en septembre.** – Selon le ministère des affaires sociales, la décélération des dépenses de santé constatée depuis plusieurs mois s'est poursuivie en septembre, sauf pour les honoraires médicaux. Selon des chiffres provisoires, les dépenses d'assurance-maladie n'ont progressé que de 12 % en moyenne annuelle fin septembre 1982, *contre* 12,4 % *fin* août 1983 (et 19,2 % fin septembre 1982). La décélération touche surtout le remboursement des dépenses hospitalières (+ 10,7 % contre + 11,7 % fin août 1983 et + 21,7 % fin septembre 1982) ; et à un moindre degré les prescriptions médicales (+ 11,7 % contre + 11,8 % fin août 1983 et + 18 % fin septembre 1982).

En revanche les remboursements d'honoraires médicaux et dentaires du secteur privé croissent toujours plus vite : + 15,4 % contre + 14,7 % fin août et + 15,2 % fin septembre 1983.

● **La C.G.C., la C.F.T.C. et la C.G.P.M.E. approuvent l'accord sur la formation en alternance.** – Le C.N.P.F. et F.O. ont signé le 27 octobre l'accord sur la formation en alternance des jeunes de seize à vingt-cinq ans, qui, dans son préambule, indique que 300 000 jeunes pourraient être concernés par les nouvelles dispositions : deux contrats de travail de type particulier, « adaptation » à un emploi et *« qualification »* et une *formule* d'*« initiation des jeunes à la vie professionnelle »*. La C.G.P.M.E., la C.G.C. et la C.F.T.C. ont fait connaître leur approbation de ce texte. La C.G.T. et la C.F.D.T. consultent leurs instances.

● **Stabilité de la consommation en septembre.** – La consommation des ménages en produits industriels est restée quasistable en septembre par rapport à août (– 0,1 %). Si l'on exclut l'automobile, elle a même *progressé de 1 %*, la *tendance n'en* reste pas moins à une légère baisse absolue depuis le milieu de l'année 1982. Par rapport à septembre 1982, le recul est de 1,3 % avec l'automobile et de 1 % sans l'automobile.

SOCIAL

QUATORZE MILLIONS D'IMMIGRÉS EN EUROPE

Les ministres de l'O.C.D.E. envisagent une coordination de la lutte contre les trafics de main-d'œuvre

De notre correspondant

Rome. – Les travailleurs migrants vivant en Europe sont plus de quatorze millions, dont près de deux millions en situation illégale, entrés clandestinement, souvent avec l'aide de passeurs, en mèche pour la plupart avec des marchands de main-d'œuvre. Les problèmes qu'ils posent ont été au centre des discussions des ministres européens chargés des questions d'immigration, réunis à Rome du 25 au 27 octobre.

La *première* conférence sur cet important dossier s'était tenue à Strasbourg en 1980. A Rome, aux quinze ministres et secrétaires d'Etat des pays membres du Conseil de l'Europe – en l'absence remarquée de la Grande-Bretagne – *se sont joints, en qualité* d'observateurs, des représentants de la Finlande, du Saint-Siège et de la Yougoslavie, ainsi que de la C.E.E., du B.I.T. et de l'O.C.D.E. Une participation de haut niveau qui *témoignait* de l'intérêt porté par les gouvernements à ces problèmes.

Les ministres ont constaté un *accroissement constant de la population* étrangère, notamment par le jeu des regroupements familiaux et des naissances. On note en particulier une arrivée sur le marché du travail des enfants des migrants. Une seconde tendance qui *s'affirme est le souci des migrants* de rester un temps indéfini dans le pays d'accueil. Enfin, a été souligné le fait nouveau de la pression constante de la migration illégale.

Deux éléments devraient, dans le futur, contribuer à améliorer la situation : d'abord, la poursuite de l'action du FOnds de rétablissement du Conseil de l'Europe, qui a déjà dépensé 15 milliards de francs pour faciliter l'installation dans le pays d'accueil des travailleurs immigrés ; ensuite l'entrée en vigueur de la Convention européenne relative à la situation juridique des travailleurs migrants après sa ratification par un nombre croissant de pays, dont la France. Cette convention prévoit des protections accrues.

Un accord de principe

Les pays participants à la conférence sont parvenus à un accord de *principe sur les questions de* l'insertion, malgré des divergences notables outre les différentes positions. La France, pour sa part, qui était représentée par Mme Georgina Dufoix, secrétaire d'Etat chargé de la famille, de la population et des travailleurs immigrés, a particulièrement insisté sur ce point en soulignant la nécessité de respecter l'identité des communautés de migrants.

Pour ce qui concerne la réintégration des travailleurs immigrés dans l'économie de leur pays d'origine, se dessine la prise en conscience de *la part des pays européens de la* nécessité de lier le problème du retour à celui de la coopération de l'aide au développement.

La France est aussi, en ce domaine, en avance sur certains de ses partenaires, grâce notamment à des accords bilatéraux avec l'Algérie et le Sénégal. L'Espagne et le Portugal, désormais, sont plus seu*lement des pays d'origine, mais* aussi d'accueil des migrants doivent faire face, de ce point de vue, à des problèmes nouveaux.

Sur la question, enfin, des migrations clandestines, les participants ont été unanimes à reconnaître la gravité de la situation. Mme Dufoix devait souligner que, d'une part, la clandestinité met le *migrant à la merci des passeurs* et de marchands de main-d'œuvre mais aussi qu'elle accentue les réactions xénophobes dans les pays d'accueil. Elle a insisté sur le fait qu'une politique plus rigoureuse dans les sanction de ces pratiques n'avait de sens que dans le cadre d'une action plus déterminée en matière d'insertion et de coopération.

Les ministres ont estimé nécessaire de prévoir une coordination des législations, une définition internationalement reconnue du délit de trafic de main-d'œuvre, ainsi qu'une concertation avec les pays d'origine. *Le problème* concerne aussi désormais les pays traditionnellement « exportateurs » de main-d'œuvre, comme l'Italie qui aurait plus de six cent mille travailleurs clandestins. Au cours d'entretiens bilatéraux il a été souligné par le côté français la nécessité, pour l'Italie, de renforcer la surveillance de ses frontières *alpines. La prochaine* conférence des ministres européens de l'immigration aura lieu dans trois ans, au Portugal.

PHILIPPE PONS.

C.E.E.

EN VOTANT LE BUDGET COMMUNAUTAIRE

L'Assemblée européenne a voulu exercer une pression sur les travaux des Dix concernant la politique agricole

Strasbourg. – L'Assemblée européenne a établi le 27 octobre les dépenses de la C.E.E. pour 1984 à 25,4 milliards d'ECU (un ECU égale 6,87 F), soit 550 millions de plus que les crédits inscrits dans le projet de budget élaboré par les Etats membres. D'après les parlementaires de Strasbourg, le budget restera dans les limites des ressources résultant des règles financières actuelles (*respect du plafond de 1 % de T.V.A. versée par* les Dix). Les sommes supplémentaires portent sur le soutien aux politiques sociale, régionale et énergétique et à l'aide de la C.E.E. au tiers-monde.

De notre envoyé spécial

Le rapport présenté par Mme Scrivener (libérale, France), auquel seuls les représentants du R.P.R., les communistes français, les travaillistes et une partie des conservateurs britanniques se sont opposés, bloque toutefois 825 millions d'ECU prévus par les Dix au titre de la politique agricole commune (PAC). Le texte voté gèle également les fonds (1 200 millions d'ECU) destinés à compenser les contributions britannique et allemande au budget communautaire de 1983.

En faisant cette double réserve, le rapporteur a cherché à réunir le plus grand nombre possible de suffrages sur son compromis afin que l'assemblée – c'est en tout cas l'objectif avoué – exerce une forte pression sur les travaux des Dix concernant la réforme de la communauté. La résolution dit explicitement que les crédits visés seront débloqués si les résultats du prochain conseil européen des 5 et 6 décembre à Athènes sont satisfaisants.

Ainsi, les tenants de la thèse – dont les principaux inspirateurs sont M. Lange (socialiste, R.F.A.) et Mme Barbarella (communiste, Italie), respectivement président et vice-présidente de la commission des budgets – selon laquelle le vote du budget doit être une arme contre les gouvernements pour accroître les pouvoirs de l'assemblée, sont parvenus à leurs fins.

Il reste bien sûr que les Dix peuvent rétablir d'autorité les *crédits* agricoles et que donc, sur le plan technique, il n'y a pas de véritables difficultés. De leur côté, les Britanniques ont obtenu des assurances que la majorité de l'Assemblée ne maintiendra pas le gel sur la compensation au Royaume-Uni. Faut-il conclure à une opération blanche ? Apparemment pas, puisque la résolution n'écarte pas l'idée – la nuance est à peine voilée – du rejet du budget à la mi-décembre. Dans cette hypothèse, les Dix devont recourir comme, en 1981, au « douzième provisoire ».

Pour la première fois en tout cas, le Parlement associe étroitement la réforme de la PAC à la solution du déficit britannique. La *résolution évoque aussi la nécessité* d'élaborer une politique industrielle européenne.

Budget politique, a affirmé Mme Scrivener, mais pour quelle stratégie ? On est en droit de s'interroger sur celle des centristes et des socialistes français. Ont-ils été séduits par l'image d'un Parle*ment quasi unanime* face à des Etats membres divisés ? Ont-ils réellement apprécié les effets pervers de la recherche d'un compromis à tout prix ?

MARCEL SCOTTO.

AGRICULTURE

M. MICHEL ROCARD EST-IL CONTENT DE SON BUDGET ?

M. Michel Rocard, ministre de l'agriculture a présenté, le jeudi 27 octobre, le budget de son ministère aux députés socialistes. Rendant compte de cette récession, selon Mme Véronique Neiertz, porte-parole du groupe, proche de M. Pierre Joxe, M. Rocard a affirmé qu'il s'agit d'un *« très mauvais budget »*, et que des députés, dont M. Yves Tavernier, rapporteur *de la commission des finances pour* ce budget, rocardien, ont dû intervenir pour en souligner les aspects positifs.

En fait, le ministre de l'agriculture, s'il a constaté que ses crédits augmentaient moins que la moyenne des crédits de l'Etat, a fait remarquer qu'il n'était pas le plus mal loti. Se montrant solidaire des priorités *fixées par le* gouvernement, il a expliqué tout en reconnaissant qu'il aurait aimé disposer d'un peu plus de crédits, que si certains devaient avoir *« plus »* »,il fallait que d'autres eussent *« moins »*.

Au cours de cette réunion, plusieurs députés ont contesté l'amendement d'origine communiste, adopté le 21 octobre par l'Assemblée nationale, qui réduit les possibilités d'exonération de l'impôt sur les grandes fortunes pour les propriétaires de terres agricoles.

Les élus socialistes ont aussi débattu, en présence de M. Bernard Thareau, délégué national du P.S. à l'agriculture, du pourcentage de voix que doivent avoir obtenu les syndicats agricoles pour participer à la gestion de certains organismes agricoles départementaux (*le Monde* du 28 octobre). La proposi*tion de M. Rocard de fixer ce seuil à* 15 % a été vivement contestée, la majorité des députés socialistes refusant de laisser à la F.N.S.E.A. le monopole de la cogestion de l'agriculture.

TH. B.

NOUVELLE VAGUE DE LICENCIEMENTS ET DE SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

L'inspection du travail du Maine-et-Loire a accepté le 26 octobre les licenciements demandés par les Ardoisières d'Angers, dont le chiffre a été ramené de 252 à 175 après des réunions entre la direction, les syndicats et les pouvoirs publics.

En revanche, l'inspection du travail de la Nièvre a refusé le licenciement de 65 employés du magasin les Dames de France à Nevers, dont la fermeture est envisagée en janvier 1984.

D'importants projets de licenciement ont aussi été annoncés le 26 octobre par plusieurs entreprises, notamment dans le secteur de la métallurgie : 129 sur 326 salariés à la Bomap (boulonnerie, matriçage, précision) de Villefranche-de-Rouergue, de 70 à 150 aux usines Soulé de Bagnères-de-Bigorre (matériel ferroviaire et d'armement), le chiffre définitif dépendant des résultats de discussions en cours sur des commandes de wagons par plusieurs pays africains.

Dans l'aéronautique, l'entreprise Hurel-Dubois à Meudon (Hauts-de-Seine) à la suite de la baisse d'activité du secteur depuis la fin 1982 a demandé *le licenciement* de 65 salariés, notamment dans la production (500 salariés sur 706), parallèlement à une réduction du temps de travail en cours de 39 à 37 h (contre 41 h 30).

● **Cinq cent cinquante-cinq emplois supprimés à Neuves-Maisons.** – La fermeture le 1er avril dernier d'un des deux hauts fourneaux d'Usinor, à Neuves-Maisons (Meurthe-et-Moselle), va entraîner la suppression de cinq cent cinquante-cinq emplois, a annoncé, le 27 octobre, la direction de l'usine. Trois cent soixante-dix ouvriers seront mis en *« dispense d'activité »* et les autres en préretraite.



AFFAIRES

A L'EXPOSITION MONDIALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. Mexandeau plaide en faveur d'accords européens

La quatrième exposition mondiale des télécommunications témoigne de façon spectaculaire de la croissance de ce secteur. Organisée tous les quatre ans à Genève, sous l'égide de l'Union internationale des télécommunications, institution des Nations unies qui coordonne et réglemente ce domaine, elle *réunit six cent cinquante exposants* industriels de soixante-douze pays.

Genève. – Les *télécommunications* sont *désormais un élément* moteur de la compétitivité des pays industriels. Le marché mondial devrait passer de 45 milliards de dollars en 1982 à quelque 65 milliards en 1987. Induite par de considérables progrès technologiques, cette très rapide croissance, malgré la crise, provoque une redistribution des cartes industrielles avec l'arrivée de nouveaux concurrents et la multiplication d'alliances. Les nouvelles demandes amènent l'émergence de nouvelles règles de fonctionnement au niveau national et international.

Les Français ont pris place ces dernières années parmi les grands concurrents mondiaux. A Genève, *leur immense pavillon témoigne* de leurs ambitions dans les télécommunications, élément le plus solide de la filière électronique française.

Mais ils ne sont pas les seuls. Après son accord avec Philips, le géant américain A.T.T. a fait le voyage pour la première fois. I.B.M., de son côté, n'entend plus rester à la périphérie des télécom. Les réseaux d'ordinateurs se croisent avec les réseaux de téléphone. Ayant signé avec ROLM pour les Etats-Unis, le numéro un de l'informatique cherche d'autres partenaires en Europe. Tout le monde discute avec tout le monde.

« Un outil qui compte »

Interrogé, jeudi, lors de sa visite à Telecom 83, sur l'attitude des pouvoirs publics face à ces négociations tous azimuts, M. Mexandeau, ministre des P.T.T., a tenu à préciser sa position tant vis-à-vis de Bull, dont son ministère a désormais la tutelle, que d'éventuels accords internationaux. Pour le ministre, *« il n'est pas question de revenir sur la stratégie et les choix arrêtés pour Bull »*. Les sirènes d'I.B.M., qui se font insistantes depuis deux ans – la multinationale allant *jusqu'à* proposer à Bull et à la France de lui fournir des com-

De nos envoyés spéciaux

posants pour fabriquer des ordinateurs *« compatibles »*, – laissent de marbre M. Mexandeau.

D'une façon plus générale, le ministre n'a pas caché sa préférence pour des accords européens. *« Nous disposons d'un outil industriel et commercial qui compte sur la scène internationale. Nous continuerons à soutenir les deux produits de commutation temporelle (le E 10 de CIT-Alcatel et les M.T. de Thomson), même si, pour la recherche, nous avons choisi de renforcer les convergences pour les produits futurs. » « Deux produits ? N'y en a-t-il pas un de trop ? – J'aurai tendance à penser qu'abondance de biens ne nuit pas. Si nous avons cependant à fortifier des alliances internationales, elles doivent se rechercher prioritairement dans l'espace européen. Il faudrait faire la preuve que rien n'est possible de ce côté-là avant de se tourner ailleurs. »*

Ainsi les industriels français – au premier rang desquels CIT-ALCATEL – cherchent-ils actuellement à entrer sur le marché britannique par des accords avec des firmes anglaises (Plessey, CEC, RACAL), qu'ils laisseraient accéder au marché de l'Hexagone.

Cette coopération européenne, M. Mexandeau espère la voir également se développer sur une grande échelle dans le Bassin méditerranéen et propose à cet égard qu'une grande conférence méditerranéenne des télécommunications réunissant les pays de l'Europe du Sud – l'Espagne, l'Italie, le Portugal, la Grèce et la France – se tienne en 1984.

Ce credo européen, il reste à espérer que la France – elle va assumer la présidence des Dix pour six mois – ne l'altérera pas par quelque initiative intempestive en matière de *« déréglementation »*. Avec la fin du monopole d'A.T.T. sont apparus aux Etats-Unis des transporteurs d'informations (les *carriers*), qui proposent essentiellement aux entreprises d'assurer leurs transmissions (voix et données) moins cher que par la Bell's System. Ces *carriers*, dont l'élément principal et le pionnier est la société M.C.I., qui réalise déjà 1 milliard de dollars de chiffre d'affaires, souhaitent aujourd'hui avoir un débouché en Europe.

Actuellement, les liaisons transatlantiques sont gérées au départ des Etats-Unis par A.T.T. et à l'arrivée par les P.T.T. européennes. M.C.I. et quelques autres veulent pouvoir offrir à leurs clients américains un accès parallèle vers l'Europe moins cher que par A.T.T. M.C.I. propose donc aux P.T.T. européennes un accord de réciprocité : *« Vous prenez mon trafic Etats-Unis - Europe et, en contrepartie, je vous prends le trafic Europe - Etats-Unis, destiné à mes clients américains, le tout 25 % moins cher que par A.T.T. »*

M.C.I. a ainsi pris langue avec l'Italie, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne et la France, où la société américaine a curieusement trouvé un écho favorable à l'Elysée. Bien évidemment, une rupture du front des P.T.T. européennes entraînerait à terme une balkanisation des réseaux publics du Vieux Continent. Le désordre ainsi installé ne profiterait qu'aux *carriers* américains ou à des firmes comme A.T.T. ou I.B.M., seules capables de proposer des systèmes globaux à l'échelle intercontinentale.

Pour le moment, les Européens se regardent un peu en chiens de faïence : ils savent que celui qui trahirait le premier serait, bien sûr, le mieux servi par *M.C.I.*, mais *ils* savent aussi que ce serait ouvrir la voie à un nouvel abandon de souveraineté de l'Europe.

ERIC LE BOUCHER
et J.-M. QUATREPOINT.

M. MAUROY ANNONCE LA CRÉATION D'UN LIVRET ÉPARGNE-ENTREPRISE DESTINÉ A REMPLACER LE LIVRET D'ÉPARGNE MANUELLE

« J'ai demandé au ministre du commerce et de l'artisanat et au ministre de l'économie de me proposer avant la fin de l'année un livret épargne-entreprise en remplacement du livret d'épargne manuelle, qui a été un échec en raison de critères trop étroits et inadaptés », a indiqué le premier ministre devant l'assemblée permanente des chambres de métiers.

« Ce livret sera mis en place, après concertation, dès 1984 et reposera, a-t-il précisé, *sur un mécanisme financier original. Il sera ouvert aussi bien à la création d'entreprises nouvelles qu'à la reprise d'entreprises existantes »*.

Selon le premier ministre, *« une réflexion a également été lancée sur le statut de l'entreprise personnelle, devant aboutir à un projet de loi pour la fin de l'année »*. Nous avons l'intention, a indiqué M. Mauroy, de rechercher un nouveau dispositif permettant de séparer le patrimoine privé de l'entrepreneur du patrimoine affecté à l'exploitation de son entreprise. M. Mauroy a également annoncé une série d'autres mesures, en particulier contre le travail clandestin.

ÉTRANGER

LE GOUVERNEMENT PHILIPPIN PREND DES MESURES D'URGENCE POUR ÉVITER UNE SUSPENSION DE SES PAIEMENTS INTERNATIONAUX

Le gouvernement philippin vient de prendre une série de mesures extrêmement contraignantes, destinées à éviter une suspension de ses paiements internationaux : en regard d'une dette extérieure de 20 milliards de dollars et au moment où ce gouvernement cherche à obtenir des délais pour des échéances à hauteur de 3 milliards de dollars, les réserves de devises du pays sont tombées à 500 millions de dollars, à peine de quoi payer vingt-cinq jours d'importations.

En conséquence, les banques commerciales vont devoir verser à la Banque centrale 80 % de leurs recettes en devises (ce qu'on appelle un « ratissage »). De plus, les importations de certains produits « de luxe » (fruits, viandes, vins, spiritueux) sont suspendues. Les devises disponibles seront réservées à l'achat de produits essentiels, comme le pétrole, et au paiement des intérêts sur les emprunts internationaux.

Ces mesures ont été mal accueillies par les banques, qui s'estiment nationalisées – temporairement tout au moins, – et par les industriels, notamment les exportateurs, qui craignent de ne pouvoir importer les matières premières qui leur sont nécessaires, au rique de réduire leur production et de supprimer des emplois.

Les décisions du gouvernement auraient été prises pour répondre à la menace, brandie par certaines banques internationales, de déclarer les Philippines « défaillantes » pour le service de leurs dettes.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	341 F	554 F	767 F	980 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	661 F	1 194 F	1 727 F	2 260 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	381 F	634 F	887 F	1 140 F
II. – SUISSE, TUNISIE	454 F	779 F	1 105 F	1 430 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

AFFAIRES

LE GROUPE SODEXHO PREND UNE PARTICIPATION DE 10 % DANS LES RESTAURANTS L'AMANGUIER ET LE FRAMBOISIER

Le groupe Sodexho vient de prendre une participation de 10 % dans la société Regain détenue jusque-là en totalité par M. Patrick Derderian et qui exploite à Paris quatre restaurants à l'enseigne l'Amanguier et deux restaurants-pâtisseries baptisés Le Framboisier.

Le chiffre d'affaires de cette société, créée en octobre 1977, s'est élevé en 1982 à 26 millions de francs, mais il devrait atteindre 40 millions cette année, a estimé devant le club Presse Finance M. Pierre Bellon, le président de la Sodexho, expliquant qu'il s'agissait là d'une première recherche d'activité nouvelle après l'échec, l'année dernière, de sa tentative de rapprochement avec Jacques Borel International.

Numéro un de la restauration collective et publique en France, spécialisé dans des « bases-vie » (plates-formes en mer et chantiers à terre), Sodexho a réalisé un chiffre d'affaires (hors taxes) de 3,3 milliards de francs au cours de l'exercice achevé le 31 août dernier, en augmentation de 24 % sur le précédent, tandis que le bénéfice net consolidé croissait de 93 % pour atteindre 85 millions de francs, un bond qui s'explique en partie par deux éléments exceptionnels : la plus-value comptable liée à la revente des actions J.B.I. détenues par le groupe et les effets bénéfiques de la hausse du dollar. Pour l'exercice 1983-1984 en cours, M. Bellon escompte une progression moyenne de 35 % de ses résultats consolidés sur un chiffre d'affaires de 4 milliards de francs.

LA SOCIÉTÉ JAPONAISE SUNTORY A ÉTÉ AUTORISÉE A ACHETER LE CHATEAU-LAGRANGE EN MÉDOC

(De notre correspondant.)

Bordeaux. – La société japonaise Suntory vient de se voir autoriser, après dix mois de négociations, à acquérir un important vignoble bordelais, le Château-Lagrange, de Saint-Julien-en-Médoc (150 hectares dont 50 de vignes), appartenant à la famille espagnole Centoya.

Le passage de ce troisième cru classé, sous contrôle du chef de file des brasseurs japonais, constitue la première incursion nippone dans le vignoble français. Elle intervient dix ans après une tentative sur un modeste château du nord de la Gironde (Caillavet) qui avait été refusée par les pouvoirs publics.

Cette transaction a été très bien accueillie dans le Bordelais. Premièrement, parce que la Gironde est habituée depuis des siècles à des interventions étrangères, anglaises d'abord, puis hollandaises et américaines. Le vignoble ne s'en porte pas plus mal et le groupe Suntory a annoncé, d'emblée, qu'il était décidé, dans ce domaine, à faire aussi bien que ses devanciers. Pour en donner la preuve, il s'est assuré les services d'un expert de renommée mondiale, l'œnologue Emile Peynaud.

La seconde raison est purement commerciale : Suntory, brasseur, vendeur de vins et de spiritueux, notamment de whisky japonais, gère aussi de nombreux restaurants. En faisant du Château-Lagrange le produit le plus prestigieux de sa gamme de vins, il pourrait faciliter l'entrée au Japon d'autres vins de Gironde. En laissant les Japonais vendanger en Aquitaine, les Bordelais escomptent de belles récoltes au Japon.

PIERRE CHERRUAU.

Nominations

• **M. JEAN DELORME**, quarante-huit ans, a été nommé chef de cabinet de M. Edgard Pisani, le commissaire européen chargé de la politique de développement. Il était auparavant chef de cabinet adjoint.

M. Delorme appartient à l'administration de la Communauté européenne depuis 1971. Il s'y est toujours occupé des problèmes de coopération et il fut successivement l'assistant de M. Jacques Ferrandi puis de M. Michel Hauswirth, l'un et l'autre directeurs généraux du Fonds européen de développement, avant de conduire lui-même un service de programmation. C'est donc un spécialiste des relations *avec les pays africains qui devient* le bras droit de M. Pisani au moment où commencent les négociations pour le renouvellement de la Convention de Lomé.

• **M. JEAN-PIERRE SEEUWS** a été nommé P.-D.G. de Rhône-Poulenc Films, en remplacement de M. Yves Mahé.

• **Le projet de loi bancaire soumis au Sénat le 3 novembre.** – Le Conseil économique et social a émis un avis favorable sur le projet de loi relatif à l'activité et au contrôle des établissements de crédit. Ce projet sera soumis le 3 novembre au Sénat.

• **Création de Renault Automation.** – Renault va créer le 1er janvier 1984, pour mettre en œuvre l'ensemble des activités productiques du groupe, Renault Automation. L'automatisation des moyens de production dans l'automobile a amené Renault à prendre dans ce domaine (robotique, machines à commande numérique, conception assistée par ordinateur) le contrôle d'une dizaine de sociétés qui représentent un chiffre d'affaires de 1,6 milliard de francs et 3 200 emplois. Renault Automation correspond à la volonté d'offrir des systèmes complets et de « *bénéficier d'une identité claire* » vis-à-vis des clients, des financiers et des pouvoirs publics.

• **Volkswagen va supprimer 13 000 emplois d'ici à 1987.** – La direction de Volkswagen a décidé de supprimer 13 000 emplois d'ici 1987, mais tentera de procéder à cette rationalisation sans licenciement, 1300 apprentis terminant leur stage seront même embauchés. Mais par départs en retraite anticipés et départs « naturels » (retraite et démission), la firme ne devrait plus compter que 107 000 personnes en 1987 contre 120 600 en février 1982. Selon les syndicats, Opel envisagerait dans les cinq ans qui viennent, une suppression de 10 à 12 000 des 60 000 emplois existants.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou	Dép. –	Rep. + ou	Dép. –	Rep. + ou	Dép. –
$ E.-U.	7,9740	7,9750	+ 165	+ 195	+ 300	+ 350	+ 915	+ 1035
$ can.	6,4695	6,4725	+ 150	+ 190	+ 275	+ 335	+ 825	+ 945
Yen (100)	3,4245	3,4265	+ 160	+ 185	+ 320	+ 360	+ 955	+ 1025
DM	3,0480	3,0495	+ 160	+ 175	+ 315	+ 340	+ 935	+ 995
Florin	2,7155	2,7170	+ 135	+ 150	+ 265	+ 290	+ 790	+ 845
F.B. (100)	14,9690	14,9750	+ 385	+ 475	+ 620	+ 670	+ 1600	+ 1945
F.S.	3,7525	3,7545	+ 255	+ 280	+ 490	+ 525	+ 1420	+ 1520
L (1 000)	5,0050	5,0065	– 215	– 175	– 465	– 410	– 1430	– 1300
£	11,8970	11,9020	+ 285	+ 350	+ 540	+ 645	+ 1585	+ 1795

TAUX DES EURO-MONNAIES

$ E.-U.	9 5/16	9 11/16	9 5/16	9 11/16	9 3/8	9 3/4	9 9/16	9 15/16
DM	5 3/8	5 3/4	5 3/8	5 3/4	5 9/16	5 15/16	5 11/16	6 1/16
Florin	5 1/2	6 1/8	5 9/16	6 3/16	5 3/8	6 1/4	5 7/8	6 1/2
F.B. (100)	9	9 3/4	8 3/8	9 1/8	9 1/4	9 3/8	9 3/8	10 1/8
F.S.	33	35	3 1/2	3 7/8	3 7/8	4 1/4	4 1/16	4 7/16
L (1 000)	16	17	16	17	16 3/4	17 3/4	16 3/8	18 1/8
£	8 3/4	9 1/2	8 15/16	9 9/16	9	9 5/8	9 3/16	9 13/16
F. franç.	11 3/4	12 1/2	11 7/8	12 5/8	12	12 3/4	14 1/8	14 7/8

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

De Dietrich

Réuni à Paris le 11 octobre dernier, le conseil d'administration a pris connaissance de la situation du groupe au 30 juin 1983.

Le chiffre d'affaires et les résultats à fin juin ont été favorablement influencés par la grève de la dernière décade du mois de juin dernier. C'est ainsi que le chiffre d'affaires à fin juin était en recul de 1 % sur celui réalisé l'année précédente.

A fin septembre, ce dernier avec 1 151 millions de francs marque à nouveau une progression de 2 %.

La marge brute avant amortissements, frais financiers et impôt sur les sociétés s'établit à 61,4 millions de francs contre 63,6 millions au 30 juin 1982.

En tenant compte de diverses provisions, d'une dotation aux amortissements de 31,8 millions de francs, de profits exceptionnels et du revenu des filiales, le bénéfice du groupe ressort à 5 221 000 F contre 6 727 000 F en 1982.

Le ralentissement de la demande en cuisinières traditionnelles a été compensé par une demande soutenue de notre gamme d'appareils à encastrer.

La mise sur le marché d'une nouvelle génération de chaudières de chauffage central conforte l'activité de la Division équipement thermique sur le marché national comme à l'exportation. A fin septembre, les ventes à l'étranger de cette division sont en progression de plus de 70 %.

L'enregistrement d'importantes commandes de matériel ferroviaire à l'exportation assure à la Division ferroviaire et mécanique un bon niveau d'activité pour les douze prochains mois.

Une certaine reprise des ventes à destination de notre filiale aux Etats-Unis doit permettre à la Division équipement chimique d'améliorer son carnet de commandes d'ici la fin de l'exercice.

Sauf fléchissement des ventes de biens de consommation durables au cours des prochains mois, le chiffre d'affaires du groupe devrait légèrement progresser en 1983.



GROUPE DARTY

RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU PREMIER SEMESTRE 1983-1984

(en milliers de francs)

	1981-1982	1982-1983	1983-1984	Evolution moyenne annuelle
Ventes	1 149 024 + 25,7 %	1 618 053 + 40,8 %	1 643 127 + 1,5 %	+ 26,6 %
Résultats	53 288 + 34,4 %	76 014 + 42,6 %	65 396 – 14,0 %	+ 21,7 %
Marge brute d'autofinancement	75 333 + 37,1 %	102 219 + 35,7 %	94 848 – 7,2 %	+ 24,2 %

Les comptes consolidés pour le premier semestre 1983-1984 (1er mars 1983 au 31 août 1983) présentent, avant la provision pour impôts sur les sociétés et la provision pour investissements, un résultat de 65 396 000 F contre 76 014 000 F pour l'exercice précédent.

Le tableau ci-dessus fait apparaître une activité particulièrement forte au cours du premier semestre des deux exercices précédents, situant ainsi les références à un niveau élevé.

Ouverture de magasins

Deux nouveaux magasins Darty ont été ouverts le 22 septembre à Dijon et à Troyes. De plus, Sparty, après avoir créé en avril une nouvelle surface de vente à Chambourcy, a ouvert le 15 octobre un magasin à Paris. Le cinquième magasin Sparty sera créé dans le Centre commercial de Cergy-Pontoise en novembre.

Infostore, filiale du groupe, vient d'ouvrir une unité de vente à Paris, spécialisée dans la micro-informatique, la bureautique et la péritéléphonie.

Perspectives pour l'exercice 1983-1984

Les prévisions faites lors de l'assemblée générale du 29 juillet 1983 sont confirmées par les tendances observées depuis cette date. Toutefois, un ralentissement marqué de la consommation au cours de la période d'octobre à février, qui représente un poids relatif important dans le chiffre d'affaires annuel, pourrait entraîner une révision de ces prévisions.

CRÉDITEL

Société de financement par crédit-bail pour les télécommunications

Le conseil d'administration de CRÉDITEL, réuni le 25 octobre 1983 sous la présidence de *M. Henri Filho*, a examiné la marche des affaires de la société durant les derniers mois.

CRÉDITEL a signé en juillet avec le ministère des P.T.T. une nouvelle convention couvrant la période 1983 à 1987, ainsi qu'un protocole portant sur 204 millions de francs en 1983, à financer à hauteur de 35 millions sur fonds propres de réemploi et de 169 millions sur fonds d'emprunt. Des négociations sont en cours avec l'administration en vue du financement par la société d'un programme complémentaire au titre de 1983.

Les opérations de SICOMI classique se poursuivent et représentent un volume cumulé d'engagements de l'ordre de 140 millions de francs.

Le conseil a également arrêté le principe d'une prochaine émission obligataire d'environ 400 millions de francs dont le produit sera affecté au financement d'opérations de crédit-bail avec l'administration des télécommunications.



GROUPE SCREG

S.A.C.E.R.

La situation provisoire au 30 juin 1983 fait apparaître, pour la société mère, après évaluation des travaux à facturer, un chiffre d'affaires T.T.C. de 570 millions de francs, en diminution de 6,1 % sur celui du premier semestre 1982 ; la perte correspondante s'établit à 9,8 millions de francs, après 8,7 millions de francs d'amortissements, contre 8 millions de francs après 9,5 millions de francs au 30 juin 1982.

Au niveau consolidé, le chiffre d'affaires s'élève à 652 millions de francs, également en baisse par rapport à l'année précédente.

Comme cela avait été souligné lors de l'assemblée générale des actionnaires, la réduction d'activité que traduisent ces chiffres touche l'ensemble de l'industrie routière ; elle est la conséquence attendue et inévitable des choix budgétaires des pouvoirs publics et de la faiblesse croissante des ressources financières de nos donneurs d'ordre traditionnels.

Les mesures d'adaptation à cette conjoncture prises par la société depuis un an ont cependant permis de limiter la baisse des résultats par ailleurs normalement négatifs à cette période de l'année. L'activité prévue au deuxième semestre devrait, néanmoins, sauf bouleversement en fin d'année, conduire, pour la société mère, à un résultat bénéficiaire pour l'exercice, tandis que les investissements de diversification réalisés en cours d'année permettent d'espérer un résultat consolidé en amélioration sur celui de l'exercice précédent.



PETIT BATEAU VALTON S.A.

Augmentation supérieure à 10 % du profit prévu en 1983

L'arrêté provisoire des comptes du groupe Petit Bateau Valton, pour les neuf premiers mois de l'exercice 1983, fait ressortir un chiffre d'affaires hors taxes de 455 millions de francs contre 419 millions de francs pour la même période de 1982, soit une progression de + 9 %.

Les prévisions pour la fin de l'exercice font apparaître une augmentation du chiffre d'affaires du groupe et de ses résultats d'au moins 10 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui permet d'envisager une majoration sensible du dividende.

Les vêtements d'extérieur Petit Bateau connaissent un développement supérieur aux prévisions, tant en France qu'à l'étranger. Rappelons que le groupe y réalise environ un tiers de son chiffre d'affaires.

La filiale américaine du groupe va implanter en 1984 une nouvelle usine en Caroline du Sud pour faire face à la progression rapide de la demande du marché américain.

La ligne « Tartine et Chocolat » accroît son succès et voit son chiffre d'affaires progresser de 35 %.

MATRA

Le conseil d'administration de Matra s'est réuni le 25 octobre sous la présidence de *M. Jean-Luc Lagardère*, afin d'examiner la situation des différentes branches du groupe et d'arrêter les comptes du premier semestre 1983 de la société mère.

Le chiffre d'affaires de cette dernière, pour la période considérée, s'est élevé à 2 616 millions de francs H.T., témoignant d'une progression de 12 % par rapport à l'exercice précédent. Après 71 millions de francs d'amortissements, le résultat d'exploitation s'établit à 341 millions de francs (contre 250 millions de francs en 1982) pour donner un résultat net de 36,5 millions de francs (contre 71,6 millions de francs en 1982). Cette contraction du résultat net malgré une amélioration sensible du bénéfice d'exploitation provient de l'accroissement tant de l'impôt (141 millions de francs contre 102 millions de francs) que des provisions pour dépréciation de titres de participation qu'il a été jugé nécessaire de constituer (114 millions de francs contre 10 millions de francs).

Du fait de la prise en charge de la société Manurhin, les bénéfices de la société Matra et du groupe consolidé pour l'ensemble de l'année 1983 seront en retrait par rapport aux prévisions annoncées par la société en début d'année.

FOUGEROLLE

Les résultats de la société au 30 juin 1983 se traduisent par une perte de 23 800 000 F contre un bénéfice de 11 200 000 F au 30 juin 1982. Cette dégradation est consécutive à la prise en compte de pertes enregistrées sur deux chantiers, l'un en France et l'autre à l'étranger, et dont le règlement définitif n'a pas encore pu intervenir. Le résultat d'ensemble de l'exercice risque d'en être largement influencé. D'importantes réclamations ont été déposées au titre de ces chantiers.

Le carnet de commandes du groupe s'élevait en septembre à 11,3 millions de francs contre 11,5 millions en septembre 1982.

LOCAEXPANSION

Depuis le 1er janvier 1983, les engagements nouveaux ont porté, en ce qui concerne le patrimoine, sur une participation de 17,5 millions de francs dans le parc d'activités du Moulin-à-vent à Lyon-Vénissieux, et en ce qui concerne le crédit-bail, sur un deuxième immeuble loué par Cerba à Saint-Ouen-l'Aumône, d'un montant de 8,4 millions de francs.

Le résultat provisoire au 30 juin 1983 s'établit à 14,08 millions de francs contre 11,46 au 30 juin 1982.

Le résultat prévisionnel au 31 décembre 1983 devrait permettre, sauf imprévu, la distribution d'un dividende accusant une progression supérieure au taux d'inflation sur celui de 1982 qui s'élevait à 17 francs.

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE DIDOT BOTTIN

La Compagnie des agents de change a confié au Centre serveur Duplex (TELIX) de Didot-Bottin la diffusion en exclusivité de son produit VALSCOP.

VALSCOP sera consultable à partir des écrans MINITEL pour les clients ayant souscrit un abonnement au Centre serveur Duplex (TELIX). Ce produit fournira tout au long de la séance de Bourse les cours des valeurs cotées en France et, en temps différé, les cours des valeurs cotées à l'étranger. Il diffusera également des informations de synthèse se rapportant aux valeurs mobilières. L'accès alphabétique en rendra l'usage particulièrement aisé pour toutes les catégories d'utilisateurs. VALSCOP sera opérationnel en février 1984.

Le Carnet des Entreprises

• CARREFOUR

M. JACQUES FOURNIER,

précédemment vice-président administrateur de Carrefour, rejoint, à dater du 1er octobre 1983, le management de Carrefour en tant que vice-président-directeur général.

Carrefour renforce ainsi ses structures de direction et assure la meilleure représentation possible du capital dans son management.

Désormais, la direction de Carrefour sera donc assurée par

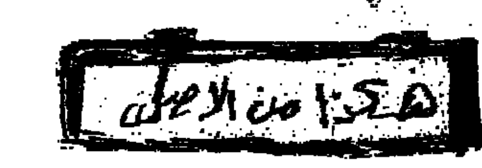
M. DENIS DEFFOREY
président-directeur général

M. JACQUES FOURNIER
vice-président-directeur général

M. JACQUES DEFFOREY
directeur général

Les structures opérationnelles de gestion restent inchangées.

Pour tous renseignements sur le carnet, téléphonez à : 770-85-33.



MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

27 octobre

Marché équilibré

Le marché parisien a encore fait preuve de résistance jeudi (+ 0,05 % environ après une hausse de 0,55 % mercredi). Les cotations sont encore un peu lentes par rapport à la normale mais la séance a au moins le mérite de démarrer à l'heure à présent, un progrès qui devrait se confirmer au fil des jours en dépit des réticences de certains commis qui se plaignent des nouvelles conditions de travail qui leur sont faites.

Au fil des groupes de cotations, hausses et baisses alternent dans des proportions sensiblement identiques.

Parmi les plus fortes progressions, le bâtiment paraît bien placé avec les hausses de S.G.E.-S.B. (+ 7 %), de Colas (+ 6 %) et de Maisons Phénix (+ 5 %), tandis que Creusot-Loire, Pechelbronn et B.S.N. (qui a annoncé une progression de plus de 15 % de ses chiffres d'affaires et bénéfice consolidé) gagnaient 2 % à 4 %.

Bis, qui a fait état de très mauvais résultats semestriels, subit la sanction des chiffres (– 6%), mais A.D.G., Poliet, Viniprix et Leroy-Somer perdent 4 % à 5 % de leur côté.

Aux valeurs étrangères, les mines d'or sont particulièrement maussades avec, en tête, Président Brand (– 11,7%), Free State (– 9,6%), Western Deep et Western Holding (– 8%). De son côté, le cours de l'or international est retombé à 384,50 dollars l'once à Londres contre 395,25 mercredi midi. Sur le marché parisien, le lingot est repassé sous la barre de 100000 F pour s'établir à 99 200 F (– 2500 F), tandis que le napoléon gagnait 5 F, à 659 F.

Dollar-titre : 10,74/78 F (10,64/68 F la veille).

Comme prévu, l'afficheur Dauphin O.T.A. qui devait faire son apparition sur le second marché de Paris n'a pu être coté en raison de l'explosion de la demande (2 millions d'actions environ alors que 20000 titres seulement devaient être mis sur le marché).

NEW-YORK

Nouveau Repli

En dépit d'une reprise de dernière minute, les cours ont, dans l'ensemble, continué de se replier jeudi à Wall Street. Les ventes bénéficiaires ont principalement affecté les valeurs automobiles très récemment en pointe à la suite des bons résultats annoncés par les constructeurs.

Illustration de ce nouvel alourdissement : un bilan de séance, encore très négatif. Sur 1 935 valeurs traitées, 917 ont baissé, 611 ont monté et 407 n'ont pas varié. L'indice des industrielles, pour sa part, s'est borné à céder 1,73 point à 1 242,07. Ce sont donc surtout les valeurs de second plan qui ont écopé, les « Blue Chips » ayant bénéficié du sursaut final.

Autour du « Big Board », les opérateurs attendaient avec une certaine impatience le discours que le président Reagan devait prononcer dans la soirée pour justifier l'opération militaire à la Grenade. Ce qui a constitué un facteur d'hésitation.

Mais il y en eut un autre et non des moindres : *l'évolution de la masse* monétaire. Que révèleront les statistique qui seront publiées vendredi soir ? Ceci expliquant cela, une faible activité *à régné et 79,6 millions de titres,* comme la veille, ont changé de mains.

VALEURS	Cours du 26 oct.	Cours du 27 oct.
Alcoa	45	43 1/2
A.T.T.	60 3/8	61 1/2
Boeing	37 1/2	37 1/2
Chase Manhattan Bank	43	42 7/8
Du Pont de Nemours	52	52 1/4
Eastman Kodak	68 1/4	67 3/4
Exxon	38 5/8	38 3/8
Ford	68 7/8	67 3/4
General Electric	52	52 3/4
General Foods	51 1/2	52
General Motors	79 1/8	78
Goodyear	30 3/4	30 7/8
I.B.M.	128	129 3/8
I.T.T.	42 1/4	41 1/2
Mobil Oil	29 7/8	29 3/4
Pfizer	38 7/8	39 1/8
Schlumberger	53 1/2	52 5/8
Texaco	35 3/4	35 3/8
U.A.L. Inc.	29 3/4	29 7/8
Union Carbide	65 3/4	65 1/8
U.S. Steel	27 5/8	27 5/8
Westinghouse	48 1/2	48 1/2
Xerox Corp.	45 7/8	45 7/8

LA VIE DES SOCIÉTÉS

DAUPHIN O.T.A. – L'introduction de cette société (la troisième du secteur de l'affichage publicitaire après Avenir Publicité et affichage *Giraudy) sur le second marché de la* Bourse de Paris, qui devait avoir lieu le 27 octobre avec une mise à prix de 750 F, a dû être reportée à huitaine (avec procédure d'offre publique de vente) en raison de l'abondance des offres d'achat. Au total, les demandes, dont certaines atteignaient jusqu'à 1 150 F par action Dauphin ont porté ce jour-là sur près de deux millions de titres alors que 20 000 seulement étaient proposés au public.

QUO VADIS. – La même *« mésaventure »* était arrivée aux éditions Quo Vadis dont les 5 500 actions étaient proposées au public au second marché de la bourse de Nantes au prix minimal de 250 F, le 20 octobre dernier. *Les demandes étaient tellement* nombreuses qu'aucune cotation n'a pu intervenir ce jour-là, pas plus que le lendemain ni le lundi suivant et ce n'est que le mardi 25 octobre que l'action a pu se négocier à 315 F. Depuis, elle continue à monter (elle s'est traitée à 341 F jeudi 28 octobre) pour le numéro un français de l'agenda qui vient de prendre pied sur le continent américain grâce à la création d'une filiale locale à 100 % par le groupe de M. Francis Beltrami.

SALOMON. – Les actions de cette société d'article de skis (fixations, chaussures) seront admises le 7 novembre 1983 sur le second marché de la bourse de Lyon selon la procédure de mise en vente et à un prix d'offre minimal dont le montant n'a pas encore été fixé.

PILES WONDER. – La société d'études et de réalisations mobilières, filiale de la Continentale d'entreprise, a informé les autorités boursières que sa participation dans les Piles Wonder avait franchi la barre des 10 %.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1982)

	26 oct.	27 oct.
Valeurs françaises	144,8	144,5
Valeurs étrangères	152	150,2

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 31 déc. 1982)

	26 oct.	27 oct.
Indice général	141,2	141,2

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 28 oct. .... 12 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	27 oct.	28 oct.
1 dollar (en yens)	233	232,90

BOURSE DE PARIS Comptant 27 OCTOBRE

SECOND MARCHÉ

Hors-cote

SICAV 27/10

Étrangères

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

o : coupon détaché; * : droit détaché; o : offert; d : demandé.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1910	4,5 % 1973	1922	1904	1903	– 0 98
3010	C.N.E. 3 %	3040	3058	3040	....
178	Accor	178 50	179 80	179	+ 0 28
830	Agence Havas	875	850	840	– 4
740	Euromarché	748	759	757	+ 1 20
565	Europe n° 1	574	575	570	– 0 69
750	Fecom	726	729	733	+ 0 96
725	Fichet-bauche	731	725	725	– 0 82
78	Goldfields	80 30	78 10	78	– 2 86
200	Harmony	196 50	186 30	186	– 5 34
39	Hitachi	40 15	40 85	41	+ 2 11
695	Hoechst Akt.	705	710	711	+ 0 85
89	Imp. Chemical	93 10	90 50	91 50	– 1 71
160	Inco. Limited	158 80	151 40	151 40	– 4 65
1370	IBM	1390	1380	1375	– 1 07
74	Ito-Yokado	76 50	75 75	75 20	– 1 69
440	ITT	450	455 50	456	+ 1 33
210	T.D.K.	215 50	217 90	219	+ 1 62
850	Unilever	865	865	865	....
685	Unit. Techn.	706	710	710	+ 0 56
1080	Vaal Reefs	1065	1025	1021	– 4 13
505	West Deep	516	475	475	– 7 94
460	West Hold.	490	452	454	– 7 34
500	Xerox Corp.	496	490	490	– 1 20
2 45	Zambia Corp.	2 40	2 25	2 27	– 5 41

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 27/10	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	7 970	7 988	7 740	8 140
Allemagne (100 DM)	304 890	304 790	293	313
Belgique (100 F)	14 974	14 970	14 100	15 200
Pays Bas (100 fl.)	271 350	271 300	258	298
Danemark (100 krd)	84 410	84 350	79	87
Norvège (100 k)	108 200	108 370	105	112
Grande-Bretagne (£ 1)	11 928	11 921	11 500	12 300
Grèce (100 drachmes)	8 501	8 515	7 250	9 500
Italie (1 000 lires)	5 013	5 008	4 500	5 200
Suisse (100 fr.)	375 500	375 750	365	386
Suède (100 krs)	102 270	102 350	98	106
Autriche (100 sch)	43 370	43 335	42 250	44 250
Espagne (100 pes.)	5 256	5 256	4 850	5 450
Portugal (100 esc.)	6 400	6 400	4 900	6 100
Canada ($ can 1)	6 484	6 496	6 240	6 580
Japon (100 yens)	3 420	3 432	3 280	3 440

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 27/10
Or fin (kilo en barre)	101500	99000
Or fin (en lingot)	101700	99200
Pièce française (20 fr)	655	659
Pièce française (10 fr)	399	399
Pièce suisse (20 fr)	647	638
Pièce latine (20 fr)	625	625
Souverain	760	769
Pièce de 20 dollars	3940	3905
Pièce de 10 dollars	1856	1847 50
Pièce de 5 dollars	1150	1080
Pièce de 50 pesos	4145	4160
Pièce de 10 florins	650	646

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

L'OUVERTURE DU CONGRÈS DU P.S.

M. Poperen : il faut passer du changement voté au changement vécu

De nos envoyés spéciaux

Bourg-en-Bresse. – Le congrès du parti socialiste s'est ouvert vendredi 28 octobre à Bourg-en-Bresse. Avant l'intervention de M. Pierre Joxe, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, qui devait dresser le bilan législatif de l'œuvre entreprise par la gauche, et celle de M. Lionel Jospin, destinée, dans l'après-midi, à lancer vraiment le débat, M. Jean Poperen, numéro deux du parti, a présenté le rapport d'activité du secrétariat national.

Dans le hall des expositions de Bourg-en-Bresse, qui peut accueillir quatre mille personnes, M. Poperen, de la tribune, surmontée d'un slogan *« Avec les socialistes pour la réussite »*, a souligné que le congrès devrait *« faire le point et fixer le cap presque à mi-chemin de la législature »*. *« Les socialistes,* a-t-il dit, *ont souvent mauvaise conscience : ils craignent de n'avoir rien fait parce qu'ils n'ont pas tout fait. »* Après s'être efforcé de montrer le contraire, le numéro deux du P.S. a souligné que la gauche avait résisté à l'*« orchestration »* et à *« l'exploitation de manifestations catégorielles parfois puissantes »* utilisées comme de *« véritables tentatives de déstabilisation de la légalité républicaine. Il ne semble pas que les chefs de la droite soient en situation, dans le moment présent, de mettre pratiquement en question le pouvoir légal,* a-t-il ajouté. *Ils ne peuvent aujourd'hui faire autrement que le subir. »* Cela ne doit pas, pourtant, conduire les socialistes à oublier leur vigilance : *« Les eaux calmes sont un atout, mais les eaux dormantes sont un péril. Veillons que le changement à froid ne devienne pas le changement froid. »*

M. Poperen a ensuite décrit et analysé l'*« affaiblissement »* de la gauche traduit par les sondages et les consultations électorales.

Le plan de rigueur du gouvernement n'est pas pour autant en cause. *« Avec ce plan, nous jouons une partie décisive. Il faut la jouer à fond »*, a déclaré M. Poperen, en rappelant qu'au mois de mars dernier le comité directeur du P.S. avait approuvé à l'unanimité les décisions prises par le gouvernement. *« Ce sera un acte politique essentiel,* a-t-il dit, *que le congrès répète la volonté de tout le parti pour que réussisse le plan d'assainissement. »* Ce plan *« n'a pas encore réussi, mais nous avons désormais en main des éléments assez sérieux pour considérer que cette réussite est possible ».*

M. Poperen a tenté de définir ce que les socialistes entendent par la rigueur : *« Nous avons voté beaucoup de réformes, mais le changement restera lettre morte, plutôt page noircie du* Journal Officiel, *si les intéressés ne se saisissent pas des textes votés pour qu'ils soient appliqués (...). Le rôle du parti socialiste, de ses élus, de ses militants est d'organiser l'action des citoyens pour faire vivre le changement : passer du changement voté au changement vécu, telle est la tâche difficile mais exaltante des socialistes pour les deux ans à venir. »*

M. Poperen a enfin évoqué la question scolaire. *« On a l'impression,* dit-il, *que quelques-uns à gauche finissent par avoir mauvaise conscience : comment laisser dire ou laisser penser que l'école publique, celle de la République, pourrait être attentatoire à la liberté ! C'est vraiment le monde à l'envers (...) Le droit de quiconque à ouvrir une école, à la faire vivre, n'est pas en cause. Et s'il arrivait que ce droit, cette liberté, fussent menacés, nous les défendrions comme nous défendons toutes les libertés. Mais, depuis des années, les dirigeants de droite ont tout fait pour abaisser, discréditer, démanteler le service public de l'éducation nationale. Aujourd'hui, il y a inégalité entre l'enseignement public et l'enseignement catholique au profit de celui-ci puisqu'il bénéficie du concours financier des pouvoirs publics sans assumer les contraintes du service public. C'est à cette anomalie qu'il est temps de mettre fin ».*

M. Poperen a souligné que le P.S. ne peut pas ne pas être préoccupé par le fait qu'après plus de deux ans les propositions avancées par le gouvernement *« soient telles qu'elles entraîneraient des réactions défavorables des organisations représentatives de l'enseignement public ».*

J.-Y. L. et N. A.

LE DÉNOUEMENT DE L'AFFAIRE SAID RASHED

Un avion libyen est prêt à décoller pour Tripoli

Ce vendredi 28 octobre, en début d'après-midi, le dénouement de l'affaire Saïd Rashed approchait. La chambre d'accusation de Paris devait se réunir pour constater que l'Italie ne souhaitait pas, tout bien pesé, l'extradition de ce Libyen accusé par elle d'avoir assassiné, à Milan, un opposant au colonel Khadafi.

Depuis jeudi minuit, la mise en liberté de M. Saïd Rashed ne faisait plus guère de doute. Aucune demande officielle n'était arrivée de Rome dans le délai de vingt jours requis par la convention d'extradition franco-italienne. Dès lors, le gouvernement français n'avait qu'une hâte : se débarrasser de M. Rashed, dont l'incarcération à la prison de la Santé risquait à tout instant d'envenimer à nouveau les relations avec Tripoli.

En prévision de cette mise en liberté, des contacts discrets avaient été noués ces jours derniers avec la Libye, qui tenait prêt à Orly-Sud l'avion prévu pour le rapatriement de l'ingénieur libyen.

En hâtant le dénouement de cette affaire, le gouvernement français souhaitait éviter un imbroglio politico-juridique de taille, à savoir l'arrivée de la demande italienne après le délai requis *mais* avant la mise en liberté de M. Rashed. Politiquement, la France serait alors tiraillée entre la solidarité antiterroriste qui la lie à l'Italie et les exigences de Tripoli, qui ne veut pas entendre parler d'extradition et l'a fait savoir de manière pressante.

Le danger était trop grand. C'est la raison pour laquelle le parquet général a décidé de provoquer une réunion immédiate de la chambre d'accusation. Au cours de cette audience, l'avocate de M. Rashed, Me Marigrine Auffray-Milesi, devait demander la mise en liberté de son client et, fait plus inattendu, le représentant du parquet, M. Emile Robert, devait se joindre à elle. En effet, le ministère public désapprouve la jurisprudence de la chambre d'accusation de Paris, qui avait incité celle-ci à remettre l'examen de cette demande au 2 novembre. Le parquet a trouvé là, pour la première fois depuis le changement de majorité, l'occasion de faire connaître ce désaccord.

B. L. G.

Le numéro du « Monde » daté 28 octobre 1983 a été tiré à 487 948 exemplaires

Au Chili

Deux personnes sont mortes au cours de la septième journée nationale de protestation

Santiago. – Deux personnes ont trouvé la mort jeudi 27 octobre à Santiago, lors des incidents qui ont marqué la septième journée de protestation organisée par le Commandement national des travailleurs (C.N.T.), qui regroupe plusieurs confédérations syndicales. Selon l'agence chilienne de presse Orbe, il s'agirait de deux piétons, écrasés par un autobus dont le conducteur avait perdu le contrôle à proximité d'une barricade en feu. Une trentaine de personnes auraient été blessées, notamment lors d'affrontements entre la police et des étudiants, et soixante-dix auraient été arrêtées. Un premier bilan officiel avait indiqué auparavant que six des blessés étaient dans un état grave, ainsi que trois carabiniers. Le Mouvement des jeunes pour la démocratie (M.J.D.) affirmait quant à lui que vingt étudiants avaient été atteints par des chevrotines.

Des incidents se sont également produits à Valparaiso, où quinze manifestants, selon la police, ont été arrêtés, et à Concepcion (à 500 kilomètres au sud de Santiago), à l'issue d'une manifestation qui rassemblait dix mille personnes.

A Santiago, tandis que deux cents dirigeants du C.N.T. marchaient vers le palais présidentiel, plusieurs centaines d'étudiants se heurtaient à la police à proximité de l'Académie des sciences pédagogiques. Dans le centre, un groupe de parents de personnes disparues était dispersé par la police avec des canons à eau.

A la tombée de la nuit, un concert de casseroles et d'avertisseurs retentissait dans Santiago, d'abord dans les « hauts quartiers », puis dans les quartiers populaires.

M. Rodolfo Seguel, président du C.N.T., a qualifié de *« très positive »* cette journée nationale de protestation et dénoncé les provocations des forces de l'ordre. Il a déclaré avoir été bastonné par les carabiniers, ainsi que d'autres dirigeants du C.N.T., alors qu'il sortait du palais présidentiel de la Moneda où il avait remis un cahier de revendications aux autorités.

Comme les précédentes, cette septième *prostesta* visait à réclamer le départ du général Pinochet et la mise en place d'un gouvernement provisoire chargé d'appliquer un plan économique d'urgence et d'organiser des élections libres. Le mot d'ordre en avait été maintenu en dépit de la nouvelle loi, qui prenait effet le même jour, sur les sanctions applicables contre les organisateurs de manifestations. La loi prévoit des peines pouvant aller jusqu'aux travaux forcés à perpétuité, la relégation et l'expulsion du pays. – *(A.F.P.)*

VACANCES A L'ÉTRANGER

Les restrictions financières seront levées le 20 décembre

(De notre envoyé spécial.)

Cannes. – Ouvrant, vendredi 28 octobre à Cannes, les travaux du vingt-neuvième congrès du Syndicat national des agents de voyages, M. Roland Carraz, secrétaire d'État au tourisme, a annoncé les nouvelles modalités qui, à compter du 20 décembre, régiront les vacances des Français à l'étranger : la suppression du carnet de change a été confirmée officiellement. S'y ajoutent les modalités suivantes :

1° Les transferts destinés au règlement des dépenses touristiques et effectués sur présentation de pièces justificatives seront autorisés, dans les mêmes conditions qu'avant le 29 mars 1983 ;

2° Le montant de l'allocation touristique que les résidents français seront autorisés à emporter avec eux est à nouveau fixé à 5 000 F par voyage ;

3° Quant au régime des cartes de crédit, il sera maintenu car l'expérience a montré qu'il fonctionnait de manière satisfaisante pour les titulaires de cartes d'entreprise. – P.F.

DOLLAR PLUS CALME : 7,96 F

L'émotion provoquée par l'intervention américaine à la Grenade s'étant un peu calmée, le dollar a reperdu, vendredi 28 octobre, le terrain gagné la veille. Il s'est établi à 2,6150 DM contre 2,6220 DM à Francfort, et à 7,96 F contre 7,99 F à Paris. Le franc français a continué de se raffermir par rapport au mark, dont le cours a fléchi à 3,0470 F environ : l'amélioration de la balance commerciale a contrebalancé la hausse des prix intérieurs en septembre.

LES DEMI-FINALES DU TOURNOI DES PRÉTENDANTS AU CHAMPIONNAT DU MONDE D'ÉCHECS A LONDRES

Le congrès de la FIDE (1) avait paru résoudre l'épineux problème posé par les demi-finales du tournoi des prétendants au championnat du monde. En tout cas, comme nous l'avait confirmé, lors de son passage à Paris, M. Ridha Belkhadi, vice-président de la FIDE, toutes les volontés tendaient à trouver une solution rapide.

Des pourparlers étaient engagés pour définir les lieux et dates des rencontres. Les villes de Rotterdam et de Sarajevo auraient été citées, pour la demi-finale Kortchnoï-Kasparov, alors que le match Ribli-Smyslov devait se dérouler en Autriche.

Contre toute attente, les deux demi-finales se dérouleront à partir du 19 novembre à Londres. C'est du moins ce qu'a annoncé, jeudi 27 octobre, M. Lim Hok An, secrétaire général de la FIDE. Il semble que cette décision ait été prise autoritairement par M. Florencio Campomanes, président de la fédération internationale, puisque les villes de Rotterdam – qui avait la préférence des joueurs – et Londres offraient les mêmes garanties financières.

Le conflit, vieux de cinq mois, touche à sa fin. Mais les observateurs ont noté que, cette fois, il y a consensus entre Kortchnoï et Kasparov : les deux joueurs sont mécontents du choix de M. Campomanes et continuent à faire valoir leur préférence pour Rotterdam.

Après avoir fait couler beaucoup d'encre, ces demi-finales resteront dans les annales des échecs, certainement plus pour le suspense qu'elles ont nourri que par l'issue qu'elle nous réserve..., d'autant qu'un nouveau rebondissement n'étonnerait personne. – F.F.

(1) Le congrès de la Fédération internationale des échecs s'est tenu à Manille du 1er au 9 octobre 1983. (*Le Monde* du 9-10 octobre).

● *Mort du mathématicien américain Alfred Tarski.* – Décédé à Berkeley (Californie), mercredi 27 octobre, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, Alfred Tarski, né à Varsovie (Pologne), a obtenu son doctorat à l'université de cette ville en 1924. En 1942, il se rend aux Etats-Unis, à l'université de Berkeley (Californie), où il devient professeur en 1946.

A B C D E F G